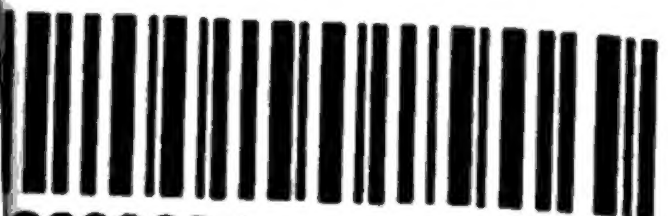
image
not
available



JOURNAL
DES
SÇAVANS,

COMBINÉ AVEC LES

MÉMOIRES DE TRÉVOUX.

Suite des CLXX Volumes

DU JOURNAL DES SÇAVANS.

JUILLET 1763.

TOME LXXVI.

No.  7.



A AMSTERDAM,
Chez MARC-MICHEL REY.
MDCCLXIII.

CATALOGUE

de Livres nouveaux qu'on trouve chez REY, Libraire à Amſterdam.

ABrégé Chronologique de l'Hiſtoire du Nord 8. 2 vol. 1763.
Dupuis & des Ronais, Coméd. 1763.
Les Contradictions 1763.
Les Soirées du Palais Royal, 1763.
Mon Chef-d'Oeuvre, 8. 1763.
Tablettes Chronologiques de l'Abbé Langlet, 8. 3 *vol. Nouv. Edit. augmentée conſidérablement, Paris* 1763.
Pſeaumes de David mis en vers François & en Muſique en IV Parties, 8. *Nouv. Edition.*
Ambaſſades de Meſſieurs de Noailles en Angleterre, par Vertot, 5 vol. Paris 1763.
Poëtique de Mr. de Marmontel, 8. 3 vol. *fort jolie édition.*
Le Conſervateur de la ſanté, 1 vol. Paris 1763.
Eſſai ſur l'Horlogerie par Ferd. Berthoud 4. 2 vol. fig. 1763.
Arrêts de divers Parlemens de France au ſujet des Jéſuites, 8. 1761, 1762.
Aſſertions (Extrait des) des Jéſuites; 8. 3 vol. 1763.
Dictionnaire de Phyſique in 4. 3 vol. fig.
——— du Citoyen, 8. 2. vol. 1761.
Amélie, Traduit de l'Anglois, 8. 3 part. 1763.
Hiſtoire de Jonathan Wild, 8. 2 vol. 1763.
——— de la Maiſon de Tudor par Hume, 4. 2 vol. Paris 1763.
——— des Inſectes des environs de Paris, 4. 2 vol. Paris 1763. avec 22 planches.

JUIN 1763. VOL. II. EDIT. DE PARIS.

LE JOURNAL DES SÇAVANS.



JUILLET 1763.

ANALYSE DE LA CARTE DE LA MER MÉDITERRANÉE, par M. BONNE, *Maître de Mathématiques, Ingénieur-Géographe; dédiée & présentée à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Lamballe, Grand-Veneur de France, par son très-humble & très-obéissant Serviteur Lattré.*

ARTICLE I.

De la Projection de cette Carte & de l'applatissement de la Terre auquel on a eu égard.

LEs Cartes réduites sont les seules sur lesquelles on puisse compasser aisément les routes des Navigateurs: nous n'avons pas manqué d'adopter cette projection, quoique les Patrons qui naviguent sur la Méditerranée, n'ayent ordinairement employé, jusqu'à ce jour, que des Cartes plattes.

Il est étonnant que, pour les Cartes de cette Mer, on ait presque toujours suivi cette derniere projection, vu qu'elle donne les routes de l'Est à l'Ouest, plus longues d'une quinzieme partie sur le parallele le plus Méridional; tandis que sur le parallele le plus Septentrional, elles sont plus courtes de la même quantité. Les rhumbs de vents n'y passent pas non plus par les lieux convenables dès qu'ils s'étendent un peu au loin: ainsi on n'a de précision sur ces Cartes ni dans les distances ni dans les airs de vents, qui sont les seuls moyens qu'on ait pour se conduire sûrement en mer. Les Navigateus ont cependant assez de causes d'erreurs à craindre sans laisser subsister celles qu'on peut éviter.

L'envie de resserrer, dans les bornes les plus étroites qu'il sera possible, ces erreurs des Cartes plattes, nous a fait porter l'exactitude jusqu'au point d'avoir égard, dans l'emploi des *latitudes croissantes*, au petit applatissement de la Terre. Voici l'exposé succinct du parti que nous avons pris à cet égard.

Les faits ont confirmé que la Terre est applatie vers les poles; on a trouvé par la théorie qu'elle doit avoir la forme d'un sphéroïde Elliptique, soit que les couches qui la composent soient homogenes ou non; & cette figure subsiste en supposant même les parties de la Terre attirées par les Planetes. M. Clairaut, qui a eu tant de part à ces sublimes spéculations, a de plus trouvé que si les couches de la Terre vont en augmentant de densité en s'approchant du centre, comme il est fort probable que cela est, la Terre est applatie d'une quantité moindre que d'une deux cens trentieme partie.

En cherchant la valeur de chaque degré du Méridien d'après ceux que l'on connoît, on s'apperçoit que ceux qui ont été mesurés ne suivent pas entr'eux un progrès uniforme. C'est pourquoi pour les faire cadrer avec la théorie, il a fallu ajouter ou retrancher à ces degrés, des quantités à peu de chose près proportionnelles à l'amplitude des arcs mesurés. Par ce moyen le degré qui coupe l'Equateur se réduit à 56712 toises; celui du Cap de Bonne-Espérance à 56916 toises: au milieu de la France à la latitude de 46° 30'. il contient 57067 toises; en Laponie il se réduit à 57278 toises. Le diametre de l'Equateur alors est à l'axe, comme 254 est à 253; ce qui donne un applatissement moindre que celui de Newton, & tel que la théorie le prescrit.

Si ces degrés, ainsi modifiés, ne sont point exacts, ils approchent extrêmement de la vérité, aucun ne s'éloigne d'une quantité assez grande pour qu'on ne puisse pas l'imputer aux erreurs inséparables de la pratique. Le plus grand écart ne va gueres qu'à 8 secondes de degrés. Or loin qu'une erreur de 4″ à chaque extrémité d'un arc ne soit pas possible, il est au contraire surprenant que les habiles Astronomes qui ont exécuté ces mesures, ayent pu atteindre à ce degré de précision. Pour s'en convaincre, il suffit de faire attention 1. à la petitesse de nos Instrumens, où un arc de 4″ devient insensible. 2. Aux imperfections dont ils sont nécessairement affectés. 3. Aux variations dans les degrés du chaud & du froid, qui alterent les proportions de ces instrumens. 4. A la réfraction qui varie avec la température de l'air. 5. Aux mouvemens des étoiles qui peut-être ne sont pas tous connus. 6. A l'attraction des Montagnes qui en dérangeant le fil à plomb, s'opposent à l'exactitude des observations. 7. Enfin aux erreurs nécessairement attachées aux Opérations Géodésiques.

Je pourrois d'ailleurs prouver la possibilité de cette erreur par un grand nombre de faits authentiques : je me contenterai de rapporter les trois suivans. 1. On a trouvé que M. Picard s'étoit trompé de 8″

dans l'amplitude de l'arc compris entre Paris & Amiens, sur la seule station de cette derniere Ville. 2. En vérifiant la Méridienne qui traverse la France, on a conclu l'amplitude totale de l'arc plus petite de 52″ que ne l'avoit trouvé M. Cassini. 3. On ne peut pas répondre à 4″ près de la latitude du lieu du Monde qu'on doit le mieux connoître: car d'après les observations d'un grand nombre de célebres Astronomes, il résulte que la hauteur du pole à l'Observatoire Royal de Paris est de 48° 50′ 10″. Cependant d'après les Observations exactes de M. de la Caille, faites au College Mazarin pendant plusieurs années, on conclut cette hauteur du pole à l'Observatoire Royal de 48° 50. 14″. Or, si une erreur de 4″ est possible à Paris, où l'on a répété les Observations autant de fois qu'on l'a voulu, seroit-il étonnant qu'on fût tombé dans la même erreur sur des lieux où l'on ne séjournoit, pour ainsi dire, qu'en passant, & où toutes les circonstances étoient infiniment moins favorables? Il a paru convenable de faire précéder les preuves de la quantité dont la Terre est applatie dans l'Analyse d'une Carte où l'on fait entrer pour la premiere fois cet applatissement.

On a calculé d'après les dimensions qu'on vient d'attribuer à la Terre, les *latitudes croissantes* ou *parties Méridionales* qui ont servi à

conſtruire le chaſſis de la Carte. Comme elles peuvent être utiles aux Marins pour évaluer leurs routes, & qu'elles ſerviront à la même fin dans le cours de cette Analyſe, voici de degré en degré celles qui ſont compriſes dans l'arc du Méridien qui traverſe la Méditerranée. On y a auſſi joint cet arc réduit en milles ou minutes de l'Equateur, de même que la valeur du degré de chaque parallele compris dans l'étendue de la Carte.

Lat.	Partie Mér.	Arc du Mérid.	Deg. du Par.
D.	Milles 10.	Milles 10.	Milles 10
30	1874, 9	1787, 7	52, 0
31	1944, 1	1847, 4	51, 5
32	2014, 0	1907, 1	50, 9
33	2084, 7	1966, 8	50, 4
34	2156, 3	2026, 6	49, 8
35	2228, 7	2086, 3	49, 2
36	2302, 1	2146, 1	48, 6
37	2376, 4	2205, 9	48, 0
38	2451, 7	2265, 7	47, 4
39	2528, 0	2325, 5	46, 7
40	2605, 4	2385, 3	46, 0
41	2684, 0	2445, 1	45, 4
42	2763, 8	2504, 9	44, 7
43	2844, 8	2564, 8	44, 0
44	2927, 1	2624, 6	43, 2
45	3010, 8	2684, 5	42, 5

Avant

Avant de finir cet article, nous avertirons 1. qu'on a marqué au haut de la Carte la longitude du Méridien de Paris & au bas celle de l'Isle de Fer. Ce sont les seuls Méridiens d'où les François commencent à la compter. 2. Que les milles dont on a fait usage sont tels qu'il y en a 60 dans un degré de l'Equateur; ces milles sont chacun de 952 toises & trois quarts. Nous les appellerons quelquefois milles Géométriques.

ARTICLE II.

Côtes de France & d'Espagne que baigne la Méditerranée.

Les Opérations Géométriques de Messieurs de l'Académie des Sciences, ont procuré la côte depuis Nice jusqu'à Collioure avec la plus grande exactitude. J'avertirai seulement que l'applatissement de la Terre donne la longitude de Nice moindre d'un peu plus d'une minute qu'elle ne seroit si l'on faisoit la terre sphérique, parce que sur le sphéroïde de la terre, les degrés des paralleles sont plus grands qu'ils ne seroient sur une sphere de même solidité.

Quelques routes de Navigation du Port de Cette, de Marseille & de Toulon à Barcelone, jointes au local discuté sur les meilleures Cartes, ont donné la longitude

de cette derniere Ville moindre ſeulement d'une minute que les Obſervations Aſtronomiques: la Côte depuis Barcelone juſqu'à Cadix a été déterminée de proche en proche par des routes de navigation, & par leur direction, qui m'ont été envoyées d'Eſpagne. Je vais en rapporter la ſubſtance le plus ſommairement qu'il me ſera poſſible.

De Barcelone au Cap Oropeſa, l'angle de la route, variation corrigée, eſt de 46° du Sud vers l'Oueſt, & la diſtance ſe trouve de 117 milles. Du Cap Oropeſa au Cap Martin l'angle de la route a 1° 10′ d'ouverture du Sud vers l'Eſt & la diſtance s'eſtime de 72 M. Du Cap Martin au Cap Palos l'angle de la route vaut 23° du Sud vers l'Oueſt, & la diſtance s'évalue à 88 M. Du Cap Palos au Cap de Gates l'angle de la route contient 55° 55′ du Sud vers l'Oueſt, & l'eſpace qui les ſépare eſt de 94 M. Du Cap de Gates à Gibraltar l'angle de la route ſe conclut de 77° 45′ du Sud vers l'Oueſt, & l'on fait valoir le chemin 163 M. De Gibraltar à Cadix l'angle de la route eſt connu de 59° 40′ du Nord vers l'Oueſt, & l'étendue de la courſe eſt de 42 M.

Ces routes & leurs directions d'après leſquelles on auroit pu facilement calculer la longitude & latitude de chaque point de ſtation, ont été tracées à part ſur une projection de Carte réduite en faiſant varier con-

venablement l'échelle des distances; mais avant de les rapporter sur la Carte, il a fallu fixer la longitude de Cadix.

M. Cassini a déterminé cette longitude de 8° 27′ à l'Occident de Paris. On l'a conclue par les Eclipses des Satellites de Jupiter, observées par M. Godin, de 8. 21′, 3. Les Anglois l'ont donnée de 8° 22′, 4. Prenant un milieu entre ces déterminations, on aura pour la longitude de Cadix 8° 23 ou 24 Minutes.

Ce point a servi avec celui de Barcelone à réduire sur la Carte les routes précédentes. Je prends d'autant plus de confiance dans ce qu'elles operent, qu'elles font tomber Carthagene 3° 2′ au Couchant de Paris, à une minute près de la détermination Astronomique. D'ailleurs les extrémités de ces routes cadrent très-bien avec les différentes hauteurs observées le long de ce rivage.

Le détail de la côte est extrait des meilleures Cartes & de différens morceaux manuscrits assujettis aux points précédens & aux latitudes connues de Barcelone, de Valence, du Cap Martin, de Carthagene, de la Roquete, d'Almerie, d'Estepone, de Gibraltar & de Cadix. Sur quoi j'observerai qu'une Carte Espagnole des environs d'Almerie, manuscrite & très circonstanciée, donne la différence des hauteurs entre cette Ville & le Château de la

Roquete plus grande que ne la donnent les Obſervations.

Les Navigateurs trouvent que Tanger a 35° 44′ de hauteur. Cette latitude, celle de Cadix & celle de Gibraltar qui eſt de 36° 9′, fixent la poſition du Détroit. J'en ai un Plan qui a ſervi à le figurer ſur notre Carte.

Avant d'abandonner la côte d'Eſpagne, il convient de fixer la poſition des Iſles Majorque, Minorque & Ivice. La chaîne de diſtances dont on a déjà parlé, lie auſſi ces Iſles entr'elles & avec le continent. On eſtime que du Cap Martin à la partie la plus voiſine d'Ivice, l'intervalle eſt de 31 M. Cet eſpace avec la latitude du Port S. Antoine, fixe la poſition de cette Iſle. Les pointes les plus voiſines d'Ivice & de Majorque ſont éloignées l'une de l'autre de 42 M. & on a la latitude de la Ville de Palma ou Majorque. Entre les Caps les plus prochains des Iſles Majorque & Minorque la route s'eſtime 24 M. & on a la latitude du Port-Mahon; ainſi la poſition de cette Iſle ſe trouve auſſi déterminée. Elle eſt ſeulement d'après ces moyens 3 minutes plus à l'Eſt que par l'Obſervation Aſtronomique de M. de Chabert; & il me ſemble même que la concluſion de ce célebre Académicien auroit été plus forte, s'il eût pu avoir alors les Obſervations correſpondantes faites dans différentes Villes de l'Europe.

Les Anciens ont recueilli quelques diſtances ſur l'Eſpagne. Celles qui avoiſinent la Côte ont confirmé l'étendue des routes modernes que nous avons employées, à l'exception de quelques difficultés qu'a applani un Itinéraire Eſpagnol publié à Madrid en 1748.

ARTICLE III.

Côtes d'Afrique depuis le Détroit de Gibraltar jusqu'aux bouches du Nil, où ſe trouve auſſi la liaiſon des Iſles voiſines avec le Continent.

Rien n'a paru plus important ſur cette étendue de côte que de fixer la longitude d'Alger. M. Caſſini place cette Ville 7 de dégré à l'Occident de Paris; mais on ſçait que la diſtance de Carthagene à Alger eſt de 201 M. Cet intervalle & les latitudes de ces Villes donnent 3° 53′ pour la différence des Méridiens. Or Carthagene eſt par 3° 2′ de longitude Occidentale, ainſi Alger aura 51′ de longitude Orientale. Evaluant cette longitude par les routes de Malthe & de Palerme, on la trouve très-peu plus foible; ainſi on ne craint pas de placer cette Ville trop à l'Eſt, en lui donnant 0° 50′ de longitude Orientale.

La latitude du Cap Bon eſt donnée par pluſieurs Navigateurs, & ſa poſition en-

longitude a été fixée par des routes qui partent de Malthe, de Carthagene & de Naples; toutes s'accordent à lui donner la position qu'il occupe sur notre Carte, excepté la route de Malthe, qui s'est trouvée trop courte d'un ou de deux milles.

Le détail de cette côte est extrait d'une Carte manuscrite dressée par des Navigateurs en 1739. Quoique ce morceau qui paroît bien fait s'accorde en général avec les meilleures Cartes, nous ne nous sommes pas dispensés de puiser des lumieres dans les sources connues de l'Antiquité; comme dans Polybe, Pline & quelques autres. On a aussi consulté l'Histoire d'Afrique de Jean de Léon, Auteur sçavant & qui a parcouru ce Pays. On a encore eu recours à Dapper, & spécialement au sçavant Anglois M. Shaw, qui a voyagé dans plusieurs Provinces de la Barbarie, sur lesquelles il a acquis assez de lumieres pour dresser lui-même les Cartes qui accompagnent son Livre.

Du Cap Bon à la côte de Sicile les Navigateurs comptent 81 milles; ce qui est confirmé à peu de chose près par la distance que les Anciens indiquent entre le Promontoire *Lilibée* ou Cap Bon & le Promontoire de *Mercure* qui est le Cap de la Sicile le plus voisin du précédent.

Le contour de cette Isle est extrait de la Carte que le Comte Schmettaw en a levée.

On n'y a fait d'autre changement que de l'orienter exactement, au moyen des latitudes observées à Palerme, à Messine, & à Syracuse. La longitude de Palerme se trouve d'après nos combinaisons de 11° 14'. On la conclue de 11° 16' d'après l'Observation d'une Eclipse du premier Satellite de Jupiter par M. de Chazelles.

Cet accord entre l'Observation & notre Carte (après avoir parcouru depuis Carthagene environ 225 lieues) paroîtra encore plus frappant, si l'on fait attention que, dans les circonstances les plus favorables, on ne peut répondre de deux ou trois minutes de degrés sur une observation de longitude par les Eclipses du premier Satellite de Jupiter, quoique ce soit un des meilleurs moyens pour déterminer les longitudes terrestres.

Le trajet entre la Sicile & la Sardaigne n'est pas long. Il a été si fréquenté que la distance de 150 à 151 M. que les Marins y trouvent, ne peut manquer d'être exacte. Il en sera de même à l'égard de Malthe. En réduisant l'excellente Carte du Comte Schmettaw sur la nôtre, on a trouvé que Messine tombe par 13° 33' de longitude. Il y a 152 milles de Messine à Malthe; avec cette distance & les latitudes connues de ces Villes, on trouve la différence de leurs méridiens de 1° 24'; si l'on ôte cette quantité, de 13 degrés 33', il restera pour la longitude

de Malthe 12 degrés 9′, laquelle est un peu plus foible que celle qui se conclud des observations : mais de Malthe au Cap Bon, & même de Malthe à Alger la distance s'est trouvée forte ; or c'est corriger ce défaut que de donner à Malthe une moindre longitude.

On a d'ailleurs été porté par la longitude observée de Tripoli, à diminuer celle de Malthe. La course de Malthe à Tripoli est au plus de 192 milles, & même j'ai un Portuland estimé de la Méditerranée qui ne fait cette route que de 189 milles. Bien-que la plus considérable de ces distances favorise la différence en longitude, elle exige encore que l'on diminue cette différence ; car les 192 milles sont courus sur une direction qui ne consomme en longitude que 1 degré 23′. Tripoli est donc une minute plus à l'Orient qu'il ne seroit selon l'observation, tandis que Malthe est un peu plus à l'Occident.

Quoique le reste de la côte de Barbarie jusqu'à l'Egypte ne présente que des déserts arides, qui n'ont d'attraits, ni pour le Voyageur curieux, ni pour les Commerçans, nos recherches nous ont néanmoins procuré sur cette côte des distances bien vérifiées presque de Cap en Cap qui sont passées sur la Carte. Comme le détail de ces espaces nous méneroit trop loin, on se contentera de fixer entre Tripoli & Alexandrie la position du Cap Razato.

Plusieurs routes de navigations donnent la distance de Tripoli à ce Cap de 395 milles, & les routes d'Alexandrie à ce Cap donnent l'intervalle de 489 milles. La latitude de ce Cap a été observée par les Navigateurs. Cette hauteur & ces espaces placent Alexandrie par 27° 56′ de longitude; détermination qui s'accorde à une minute près avec les observations.

Cette position d'Alexandrie est d'ailleurs confirmée par celle du Caire. L'intervalla entre ces Villes fait compter pour la différence de leurs méridiens environ 1° 12′: ainsi la longitude du Caire sera de 29 degrés 7 ou 8′. Or cette longitude conclue par M. Lieutaud est de 29° 6′ 3″. L'espace entre ces Villes exigeoit donc une plus grande différence en longitude que ne la donnoient les observations; les distances ont opéré cette correction, de maniere qu'aucune des deux observations n'en est altérée, du-moins sensiblement.

ARTICLE IV.

Observations sur les Côtes d'Italie.

La position de Rhegio dans la Calabre, est déterminée sur la Carte de Sicile dont on a fait usage. En partant de ce point on a figuré les côtes voisines, tant d'après les Cartes de Magini que d'après différens

morceaux particuliers, le tout combiné avec les Itinéraires anciens. Sur quoi il est bon de remarquer que des Auteurs modernes donnent la plus grande largeur de la Calabre du Cap Colonne à Amanthéa de 56 milles géométriques; du même Cap à celui de Leuca, dont la latitude est connue de 39 degrés 57′ (1), Strabon fait compter 70 milles géométriques; ces distances se trouvent sur notre Carte à l'ouverture du compas.

Pline & Strabon donnent lieu d'évaluer la largeur du continent vers Squilace à 16 milles géométriques; comme la Carte de Magini assujettie à l'intervalle du Cap Colonne à Amanthéa fait encore cet espace plus grand, on trouve sur la nôtre 17 milles. De Sibari à Cirella, qui est le premier passage étroit pour entrer dans le pied de la botte, Strabon compte 300 stades, c'est 30 milles géométriques qu'on a employés complettement.

Nous avons ensuite dessiné la côte Occidentale d'Italie jusqu'à la hauteur de Terracina. Cette Ville est la plus méridionale de l'Etat de l'Eglise. Sa position a été

(1) En parcourant les Annales des Marins, j'y trouve consigné sur le Cap Sta Maria di Leuca, ces quatre observations de latitude: sçavoir, 39 degrés 50 min.: 39 degrés 56 min. 39 degrés 59 min.: & 40 degrés 3 minutes dont le milieu est 39 degrés 57 minutes.

prise d'après l'excellente Carte que les PP. Maire & Boscovith ont publiée de cette contrée à l'occasion de l'arc du Méridien qu'ils ont mesuré. Pour fixer cette position, on a supposé Rome par 10 degrés 9', 3 de longitude, telle qu'elle se conclut par un si grand nombre de bonnes observations qu'on ne peut pas douter qu'elle ne soit exacte.

Dans l'étendue de cette côte les environs de Naples sont extraits d'une Carte qui en a été publiée nouvellement, & cette Capitale est venue comme d'elle-même se placer à 11 degrés 54', où la fixent les dernieres observations.

Un Sçavant de Naples dans un voyage à Otrante, a fait nombre de remarques sur sa route, propres à en fixer la longueur d'après les Itinéraires anciens; elles ont donné lieu d'évaluer la longitude d'Otrante à 16 degrés 17' du méridien de Paris. La position du Cap Leuca déterminée ci-devant, eût fait conclure la même longitude.

On a ensuite fixé comme celle de Terracina la position de Ripatransone, sur le bord du Golfe de Venise; puis nous avons tracé le rivage depuis Otrante jusqu'à ce point. On a sur cette étendue de côte la latitude de la partie la plus Septentrionale du Cap Gargan à l'Est des Isles Temiti de 42 degrés 2'. Les détails que nous suivions nous plaçoient par la même hauteur à peu de chose près.

La côte de la mer qui borne les terres du S. Siege à l'Orient jusqu'aux bouches du Pô, & les côtes Occidentales depuis Terracina jusqu'à la Toscane, sont tirées de la Carte des PP. Maire & Boscovith.

Avant de tracer la côte de Toscane on a jugé à propos, pour en mieux assurer la direction, de fixer la longitude de Genes. Cette longitude déterminée par observation à 6 degrés 16′, ne paroît pas exacte. Entre Nice & Genes il y a 84 milles qui donnent 1 degré 40′ pour la différence des méridiens; ainsi la longitude de Genes est de 6 degrés 36′.

De Toulon à Calvi en Corse on compte 135 milles. La latitude de Toulon de 43 degrés 7′, & celle de Calvi de 42 degrés 32′ donnent avec la distance qu'on vient d'indiquer la différence des méridiens de 2 degrés 56′. La longitude de Toulon est de 3 degrés 36′, par conséquent celle de Calvi est de 6 degrés 32′. M. Maraldi a conclu, d'après des observations du Marquis Salvago, que Calvi étoit plus Occidentale que Genes d'environ 4′; donc la longitude de Genes sera comme ci-devant de 6 degrés 36′.

Les Observations Astronomiques sont sans doute le fondement le plus solide des Cartes; mais on voit qu'il ne faut pas s'asservir trop scrupuleusement à celles de longitude: on doit en constater la précision toutes les fois qu'on le peut.

J'ai gradué d'après la longitude qu'on vient de conclurre, la Carte des Etats de Genes par Chafrion. Cette Carte nous a conduits jufqu'à Nice; point d'où nous fommes partis dans cette Analyfe.

Le rivage du Golfe de Genes étant deffiné, il a été facile de tracer la côte de Toscane, de laquelle avec une bonne Carte manufcrite que j'ai, on a encore les latitudes de Livourne & de Pife.

De Vada fur cette côte jufqu'en Corfe, Pline fait compter 50 milles géométriques, ils fe trouvent fur la Carte entre ce lieu & le Cap Corfe dont on a la latitude. Ce Cap, la pofition de Calvi, les latitudes d'Ajaccio, de Porto-Vecchio & de Bonifacio en Corfe, avec les hauteurs obfervées de l'Ifle de S. Pietro, du Golfe de Palme au Sud de la Sardaigne, & la plus courte diftance de la partie Sud de cette Ifle à la Sicile, ont fervi à fituer fur la Carte les Ifles de Corfe & de Sardaigne d'une maniere convenable.

Pour finir fur l'Italie on va reprendre le bord du Golfe Adriatique aux bouches du Pô. Une bonne Carte de ce Golfe & plufieurs remarques intéreffantes qu'un Sçavant m'a envoyées, ont fervi à figurer toutes les côtes de la République de Venife. Il n'a pas été difficile de fixer la pofition de cette Ville, dont la latitude eft déjà connue. Sa

proximité des Etats du S. Siege a fait conclurre sa longitude de 9 degrés 56′.

La latitude de Trieste a été observée de 45 degrés 50′. La distance de Venise à Trieste est de 70 milles, & celle du Venise à Pola de 72 à 73 milles. La latitude de cette derniere Ville observée par les Navigateurs est de 45 degrés 4 ou 5′.

Il résulte de ces remarques que les distances que Pline indique d'Ancone à Pola (120 *milles Romains*), & de Pola à Trieste (78 *milles Romains*) sont trop fortes. La premiere ne peut valoir que 87 milles géométriques, & la seconde 48 ou 49 en ligne droite. On parviendroit à accorder Pline avec le local, en lui faisant employer le stade des Gaules; mais en prenant la liberté de changer ainsi les mesures des Anciens, ils n'auront donné que des mesures précises. Ne seroit-il pas plus équitable de convenir quelquefois de l'inexactitude de leurs indications, sur-tout lorsqu'il s'agit de routes courues sur mer?

De Trieste à Fiumé, dont la latitude est de 45 degrés 28′, on peut compter 35 milles. Les remarques dont j'ai parlé, font la distance d'Ancone au Cap Cesto de 108 milles, & ce Cap est par la latitude de 43 degrés 51 à 52′. De l'Eperon de *la Botte* au Cap Cumano, entre Lesina & Curzola, la distance est de 85 milles, & la latitude de ce Cap est de 43 degrés 25′. Enfin les

latitudes des Isles Agusta & Meleda ont été observées par des Navigateurs.

C'est d'après toutes ces remarques, & la Carte dont j'ai parlé, qu'ont été tracées les côtes Septentrionales & Orientales du Golfe de Venise, avec les Isles voisines, y compris toute la côte de Dalmatie.

ARTICLE V.

Les Côtes d'Albanie, avec partie de celles de la Grece & des Isles de l'Archipel.

D'Otrante à Saseno les Navigateurs comptent 35 à 36 milles & le Rhumb est *Greco* 3d *Levante*. De Saseno à la Valone il y a 10 milles, & nous avons une Carte Vénitienne, dont l'extrait a servi à figurer cette partie jusqu'à Butrinto inclusivement. Quelques routes de navigation ont donné lieu d'évaluer à 56 milles l'intervalle du Cap Leuca à la partie de Corfou la plus voisine de l'Italie, & cette distance est confirmée par Pline.

Les Navigateurs donnent lieu d'évaluer la longueur de Corfou à 34 milles. Cette mesure a servi à donner la véritable étendue de cette Isle: or Butrinto n'est séparé de Corfou que par un canal étroit dont la largeur est connue, & cette position a servi à orienter la Carte Vénitienne.

Après cela, il a été facile de dessiner la

côte d'Albanie, comprise entre Budua & la Valone. Cette partie provient d'une Carte manuscrite peu détaillée, mais sur laquelle les routes du Navigateur qui l'a dressée sont marquées.

De Butrinto à Patras, j'ai une belle Carte manuscrite dressée d'après plusieurs morceaux reconnus exacts, par un Ingénieur François qui se trouvoit dans ces parages en 1735. J'ai été porté à en diminuer un peu l'échelle, tant par les distances qu'indiquent les Anciens, que par la latitude de Patras qui se trouvoit un peu plus forte que le Voyageur Anglois Vernon ne l'a conclue. Cette Carte paroît mériter d'autant plus de confiance qu'elle figure le Golfe de l'Arta, l'Isle de Ste Maure & Céphalonie d'une maniere tout-à-fait conforme aux Cartes particulieres qu'on a de ces parties.

Pline compte 85 milles Romains depuis Patras jusqu'à l'Isthme de Corinthe, & la ville de ce nom est plus Occidentale de 9 des mêmes milles. Comme cette mesure ne répond pas à une ligne droite, nous en avons consommé 83, qui valent 66 milles géométriques.

Au défaut de routes modernes pour constater cette mesure, on a pris sur dix Cartes la distance entre Patras & l'endroit le plus resserré de l'Isthme. Cet intervalle s'est trouvé de 47, 53, 58, 64, 66, 68, 71,

74,

74, 75, 76 milles. Malgré l'énorme discordance de ces Cartes, le milieu qui est de 65 milles, confirme la distance dont nous avons fait usage

Le Golfe de Corinthe ainsi déterminé en longeur, a été figuré en grande partie d'après les Cartes du curieux Voyageur Wheler, assujetties à la latitude de Corinthe prise par Vernon. Le plus étroit de l'Isthme a de largeur 40 stades selon les Anciens; j'en ai un plan dont l'échelle subdivisée en toises, fait connoître qu'ils ont employé ici le stade des Gaules.

Le Mathématicien Eudoxe, selon Strabon, a conclu de 350 stades la distance du Port *Schœnus* au plus étroit de l'Isthme, jusqu'au Port *Pirée* situé à 40 stades d'Athenes; & celle du *Pirée* au Promontoire *Sunium*, aujourd'hui Cap Colonni, a été prise de 330 stades par le même Mathématicien. Il a été facile de donner à la premiere de ces mesures une direction convenable, au moyen de la latitude observée d'Athenes. Quant à la seconde, quoique l'extrémité du Nord en soit fixée, les moyens de lui assurer une direction précise manquant, nous ne pourrons la tracer qu'après avoir fixé son autre extrémité.

Pour revenir au-plutôt à ce point, nous allons passer dans l'Isle de Candie, où il y a deux observations de longitude, l'une à la Ville de Candie & l'autre à la Canée.

Le trajet entre ces deux positions est de 56 milles, ce qui porte à écarter ces lieux l'un de l'autre, d'une minute & demie de plus que les observations ne l'indiquent. Mais laquelle de ces Villes faut-il déranger? Ou faut-il les déplacer toutes deux?

Les routes de navigation attestent que l'intervalle de Candi à Milo est de 84 à 85 milles, lesquels produisent 26 ou 27′ pour la différence des méridiens. Les routes donnent la distance de la Canée à Milo de 79 milles ou 40′ ½ pour la différence des Méridiens: or les observations faites à Milo par les PP. Feuillée & Laval placent cette Ville par 22 d. 40′; donc la longitude de Candie seroit alors de 23 d. 6′, 5 fois plus forte de 8 à 9′, que ne la donnent les observations, & celle de la Canée seroit aussi trop orientale de 7′.

Comme il n'est gueres permis de changer la disposition respective de ces points, afin de favoriser, autant qu'il est possible, les observations, reculons ces Villes vers l'Occident chacune de 5′, alors on aura la longitude de la Canée de 21 d. 54′, celle de Milo de 22 d. 35′, & celle de Candie de 23 d. 1′. Milo sera plus Occidentale de 5′ que l'observation ne l'indique, tandis que la Canée & Candie seront un peu plus à l'Orient. On s'appercevra par la suite que l'observation de Milo peut pêcher en excès de cette quantité.

Les Hollandois ont publié une Carte de l'Isle de Candie, j'en ai rectifié l'échelle au moyen des distances connues, & j'ai combiné cette Carte avec les détails de Boschini. Strabon a donné lieu d'évaluer la largeur de cette Isle aux deux endroits où elle est la plus étroite, l'une à 10 milles géométriques, l'autre à 6 des mêmes milles, & Pline fait estimer 40 milles la plus grande largeur. Les Cartes font les moindres largeurs plus considérables que Strabon, mais retournons vers la Grece.

La route du Cap Spada en Isle de Candie au Cap S. Ange ou Malio est de 57 milles, & la distance de Milo au dernier de ces Caps est de 69 milles, ainsi la position de ce point est déterminée. Du Cap. S. Ange au Cap Skilleo la traversée est de 54 à 55 milles, & de Milo au Skilleo la route est estimée 63 milles. Les 700 stades que Strabon y compte, donnent la même distance, s'il s'est servi du stade des Gaules; autrement il faut réduire ce nombre de stades à 625. Du Skilleo au Cap Colonni l'espace est de 23 milles, & de Milo à ce Cap l'intervalle est de 58 à 59 milles, ce qui arrête la position du Cap Colonni, & fixe en même temps la direction de la mesure qu'Eudoxe a prise du Pirée à ce Cap. La longitude de ce Cap tombe

d'aprés ces combinaisons par 22 d. 6′ à l'Orient de Paris, & sa latitude donnée par les Navigateurs est de 37 d. 36′.

Du Cap S. Ange au Cap Matapan dont la latitude est de 36 d. 32′, il y a 38 milles géométriques, & 36 entre les pointes les plus Sud de ces Caps. Pline n'y en laisse compter que 31 ; mais la navigation s'étant perfectionnée depuis cet Auteur, on doit préférer les mesures modernes à celles qu'il a conclues.

Le même Pline fait compter 24 milles géométriques pour l'ouverture du Golfe de Coron ; nous les avons consommés du Cap Gallo jusqu'à l'avance que forme la Mer vers Maina, & non entre les Caps Gallo & Matapan, où l'on trouve sur la Carte 32 à 33 milles, conformément aux routes des Navigateurs. On a la hauteur de Coron observée par Vernon, & celle de Modon est de 36 d. 58′ : en outre du Cap Gallo au Matapan l'angle de la route est d'environ 57 deg. d'*Ostro* vers *Levante*.

L'extrait de deux Cartes manuscrites très-circonstanciées a donné toute la Côte du Sud de la Morée depuis le Golfe de Navarrin inclusivement jusqu'à la hauteur de Corinthe. On a pu les assujettir aux points qui viennent d'être discutés sans y apporter d'altération sensible dans aucune partie. Je ferai néanmoins observer que l'Isle de Ce-

rigo ne tombe point par la latitude de 36 d. 10′ qu'en a donné M de Chazelles. Je ſçais que des Navigateurs ont trouvé cette latitude de plus de 36 d. 20′, & je me ſuis aſſuré de la poſition de cette Iſle par tant de moyens qu'elle ne peut guere manquer d'être exacte; mais nous ne pouvons maintenant entrer dans cette diſcuſſion.

La Côte du Ponent de la Morée, depuis Patras juſqu'à Modon, vient d'une Carte levée par d'habiles Navigateurs François en 1735. Les parties de cette Carte dans leſquelles les Auteurs prenoient plus de confiance, ſont colorées ſur le deſſein, & j'ai fait quelques corrections ſur les autres endroits. L'Iſle du Zante ſe trouve ſur cette Carte par la latitude qu'en a donnée M. de Chazelles.

Pour finir ſur la Morée, on va chercher la longitude de Modon par les routes des Navigateurs. Ce point tombe ſur notre Carte à 19 d. 33′ du méridien de Paris. La diſtance de Modon à Syracuſe eſt de 305 milles, cet intervalle donne pour la différence des méridiens 6 d. 21′. Syracuſe ſe trouve ſur notre Carte par 13 d. 12′ à l'Orient de Paris; ainſi la différence en longitude ſur la Carte eſt la même que celle que donne cette route. Le trajet du Cap Paſſaro à Modon, eſt de 315 milles, & la hauteur de ce Cap eſt de 36 d 37′. Joignant à ces données la latitude connue

de Modon, & faiſant le calcul néceſſaire, on aura pour la différence des méridiens 6 d. 30′, telle encore que la Carte l'admet. La diſtance de Malthe à Modon eſt de 365 milles, d'où réſulte encore à une minute près la même différence en longitude que ſur la Carte. Après ces preuves dont l'accord ne laiſſe rien à deſirer, je ſuis tenté de croire que la longitude de Modon eſt auſſi bien déterminée que ſi on y eût fait de bonnes obſervations des éclipſes des Satellites de Jupiter.

ARTICLE VI.

Suite de l'Archipel & des Côtes de la Grece.

La poſition de la Ville de Candie a été déterminées ci-devant à 23 d. 1′ du méridien de Paris. La diſtance de cette poſition à la Ville de Rhodes eſt de 147 milles, & la latitude de cette derniere Ville eſt de 36 d. 26′, d'où l'on conclut ſa longitude de 25 d. 42′. On connoît l'air de vent & la diſtance du Cap Sidero en Candie à l'Iſle Scarpanto: on a auſſi la diſtance de la même Iſle au Cap Tranquille de l'Iſle de Rhodes; de plus on a la hauteur de la petite Iſle de Caſo un peu au-deſſous de Scarpanto; ainſi la poſition de cette Iſle n'eſt point incertaine. Les routes de Candie & de Milo à Smyrne, ont donné la

longitude de cette Ville de 24 d. 58′, & les observations la font tomber entre 24 d. 55′ & 25 d.

Du Cap Colonni à Pathmos la distance est de 94 à 29 milles, & la latitude de cette Isle est connue: or ces points & plusieurs autres, qu'il seroit trop long de rapporter, ont servi à assujettir une Carte des Cyclades qui vient de la même main que celles qui ont donné les Côtes Méridionales de la Morée. Elle s'étend en hauteur depuis Rhodes inclusivement jusqu'au Nord d'Andro, & contient en longitude depuis le Cap Colonni jusques & compris l'Isle de Samo.

Pour continuer la description de l'Archipel, j'ai cherché la distance du Cap Colonni au Cap Baba sur le rivage d'Asie. Un grand nombre de routes liées les unes aux autres & plusieurs fois répétées, m'ont donné cet espace de 149 milles. La hauteur de ce Cap est indiquée par les Navigateurs à 39 d. 39′; ainsi ce point est par 23 d. 56′ du méridien de Paris.

De ce Cap à la pointe la plus prochaine de l'Isle de Stalimene anciennement Lemnos, l'intervalle est de 36 milles, & la pointe la plus au Nord se trouve par la hauteur de 40 d. 2′: plusieurs Navigateurs ont fait cette observation. J'ai une Carte de cette Isle qui lui donne environ 14 milles Anglois dans chaque côté; or 8 de ces

milles font 7 milles géométriques.

Depuis la pointe du Nord-Oueſt de Lemnos ou Stalimene juſqu'à Salonique, la diſtance eſt de 106 milles, ce qui place cette Ville au point précis des obſervations. On remarquera ici que nous avons ſupprimé l'Iſle de Lanio, que l'on trouve ſur pluſieurs Cartes à 27 ou 30 milles au Ponent de Lemnos. Si elle exiſtoit, des Navigateurs dont nous avons pointé les routes, *ſeroient* paſſés deſſus ſans s'en appercevoir.

De Salonique au Cap Paillouri la diſtance eſt de 61 milles & la latitude de ce Cap eſt de 39 d. 53 à 54. La traverſée entre les Caps Paillouri & Monte Santo eſt de 41 milles; du rivage qui baigne le pied du Mont Athos, aujourd'hui Monte Santo à la pointe du Nord-Oueſt de Stalimene, le trajet eſt de 30 milles géométriques; *ainſi* ce point eſt fixé.

Il y a des Cartes qui de Lemnos font décliner le Mont Athos de plus de 50 d. du Ponent vers Maëſtro. Par cette diſpoſition vicieuſe, il ſeroit impoſſible que l'ombre du Mont Athos s'étendît jamais ſur Lemnos même au temps du Solſtice d'Eté: puiſque la plus grande amplitude du Soleil à cette hauteur ne va pas juſqu'à 31 d. Cependant le Voyageur Belon qui a vu cette ombre couvrir la pointe de l'Iſle qui regarde le Couchant, confirme le récit qu'en font les Anciens.

La

La traversée du Cap Paillouri à l'entrée du Golfe de Volo est de 43 milles, & celle de cette entrée au Cap Baba, est au plus de 128 milles. En outre la latitude du milieu de l'entrée de ce Canal a été observée de 39 d. 15′, & la distance précédente en fixe la longitude à 21 d. 13′. Ces points ont été situés conformément à la discussion précédente, & ont aidé à réduire sur notre Carte un dessein assez nouveau de cette contrée, qui s'étend depuis le Golfe de Volo jusqu'à l'Isle de Taso inclusivement.

Avec la position du Golfe de Volo, si l'on avoit encore un point vers le Sud de Negrepont, on auroit la vraie direction de cette Isle. Les Marins trouvent que de la sortie du mouillage devant Milo à la pointe méridionale de l'Isle de Negrepont, la distance est de 77 milles, & la direction de la route le Nord juste.

Outre ces points, la latitude de la Ville de Negrepont a été observée par Vernon de 38 d. 31′. On a différentes remarques sur cette Isle, & quelques distances bien vérifiées qui s'étendent jusques sur le Golfe de Zeitun dont on a fait usage. Strabon & Hérodote ont même contribué à enrichir notre Carte sur cette partie, en donnant le long de la Côte Orientale de la Grece des distances exactes. Enfin l'Isle de Skiro est déterminée par sa distance au Golfe de

Volo, & par celle qui se trouve entre cette Isle & le Cap Doro.

Du Cap Baba à Smyrne on a trouvé l'espace de 84 à 85 milles, & l'angle de la route de 34 d. ce qui place, comme ci-devant, cette Ville un peu en-deçà de 25 d. Ces points ont donné lieu de copier d'une maniere convenable sur notre Carte un morceau manuscrit qui contient l'Isle de Scio, le Golfe de Smyrne, & l'Isle de Metelin avec la Côte opposée d'Anatolie.

On a la distance de la pointe du Nord-Est de Stalimene au Cap Macri d'environ 39 milles. On a aussi le long de cette Côte Septentrionale quelques distances modernes qui s'étendent depuis Taso jusqu'au fond du Golfe de Saros.

La latitude au vieux Château des Dardanelles est de 40 d. 9′ observée par M. de Chazelles. La distance entre le vieux Château d'Europe & le nouveau situés à l'entrée du détroit est de 10 milles, & l'angle de la route est de 57 à 58 d. du Sud vers l'Ouest. Le trajet de Stalimene au même détroit est de 35 à 36 milles, & la direction sur laquelle s'étend cette route est Levante un degré Greco. Ainsi la position de l'entrée du détroit est bien déterminée.

J'ai trois Cartes particulieres de la Mer de Marmara semblables dans beaucoup de

parties. Aidé par les Auteurs de l'Antiquité, tels qu'Hérodote, Strabon, Xenophon, Pline, de même que par des Voyageurs modernes au nombre desquels sont quelques Navigateurs, j'en ai discuté les différences, & ai fait passer l'Extrait de ces Cartes sur la mienne, en les assujettissant à la latitude observée des Dardanelles & à celle de Constantinople. Cette Ville tombe d'après ces Cartes par 26 d. 35′ de longitude, telle qu'elle a été déterminée par Street.

De Constantinople à l'entrée de la Mer Noire il y a 15 milles géométriques. Quoique cette Mer ne fasse point partie de notre objet, on trouve ici une portion de la Côte Méridionale. Les principaux intervalles en ont été fixés d'après les Anciens, & d'après les remarques de quelques Modernes.

ARTICLE VII.

Côtes de Caramanie & de Syrie avec partie des Côtes d'Egypte jusqu'aux bouches du Nil.

On a deux observations de longitude à l'extrémité Orientale de la Méditerranée, l'une à Alexandrette; qui place cette Ville par 34 d. de longitude; l'autre à Alep, qui feroit tomber cette Ville par 35 d. à l'Orient

du Méridien de Paris. Les différences que ces obſervations admettent, ne cadrent pas exactement avec les diſtances. Par l'évaluation de l'eſpace compris entre Alexandrette & Alep, dont le développement méneroit trop loin, on ne peut compter entre leurs méridiens que 57′ de degré au plus. C'eſt pourquoi, ſans altérer les distances, on a fait quelque changement à chacune des deux obſervations précédentes, de maniere néanmoins qu'aucune n'en ſouffre. Ces Villes ont ſur notre Carte les longitudes ſuivantes, ſçavoir, Alexandrette 34 d. 2′ & Alep 34 d. 59′. Nous préſumons par-là avoir fixé avec exactitude cette extrémité de la Méditerranée.

La Côte de Caramanie & de Syrie juſqu'à Sayda eſt extraite des meilleures Cartes rectifiées par les diſtances qu'ont donné Strabon, Pline, les Voyageurs modernes, & quelques Navigateurs. On a lieu de croire que l'Iſle de Cypre eſt bien ſituée. Les Anciens en ont donné la diſtance à pluſieurs points du Continent. On a la latitude de Laërnique obſervée par M. de Chazelles & celle du Cap de Gate par des Navigateurs. Cette hauteur de l'Iſle de Chypre a même influé ſur celle de la Côte de Caramanie, dont la diſtance par rapport à cette Iſle eſt donnée en trois ou quatre points différens.

La Côte depuis Sayde juſqu'à Acre eſt

la réduction d'une Carte faite par les PP. Jésuites. De-là jusqu'à Joppé, c'est l'extrait d'un autre Carte manuscrite provenant des Missionnaires Cordeliers. De Joppé au Mont Cassius, c'est la réduction d'une troisieme Carte, dont j'ignore la généalogie, mais qui m'a paru mériter confiance.

Enfin le reste de cette Côte jusqu'à Alexandrie est figuré d'après des manuscrits qui ont déjà été employés dans une Carte d'Egypte que j'ai dressée, & qui proviennent du célebre Physicien M. Musschenbroek. Cette partie qui est le Delta de l'Antiquité, & par laquelle nous terminerons cette Analyse, est assujettie aux latitudes observées à Damiette, à Rosette & à Alexandrie.

Notre objet a été d'être court; nous aurions voulu être agréables, puissions-nous être utiles. Cette briéveté à laquelle on a sacrifié les ornemens & l'érudition, a empêché de citer toutes les sources où nous avons puisé, tous les vaisseaux dont nous avons les routes, tous les Portulands que nous avons recueillis, tous les relevemens dont nous avons fait usage. Ce même motif a fait supprimer la combinaison des routes & les détails des calcalculs pour conclure les longitudes. Il nous a paru que pour une Carte générale il suffisoit de donner quelques-uns de nos

résultats : d'autant plus que ces sortes de travaux littéraires trouvent fort peu de Lecteurs.

Je desire que cette Carte prévienne le Public en faveur d'une autre en six feuilles que je me propose de donner de cette Mer, & dans laquelle je ferai tous mes efforts pour que les Navigateurs en soient contens. Celle-ci, qui suffit à ceux qui ne veulent avoir qu'une connoissance générale de l'objet qu'elle renferme, peut servir aux Marins dans les grandes traversées; mais ils ont souvent besoin de Cartes plus particulieres. Ce sera dans celle en six feuilles qu'on pourra rendre plus utilement le détail des morceaux que nous avons cités, & auxquels on joindra plus de quarante Cartes, dont le peu d'étendue, eu égard à la petitesse du point de celle-ci, nous a empêché de faire usage.

ESSAI SUR LES FIEVRES AIGUES.

Nobis propositum est naturas rerum manifestas indicare, non causas indagare dubias.

Plin. Lib. II. Cap. III.

A Bordeaux, chez les Freres Labottiere, Imprimeurs-Libraires, 1762. Avec Permission.

LEs motifs qui peuvent avoir dicté un Livre, ne doivent jamais influer sur le jugement qu'on en doit porter. Des injustices prétendues, le mécontement, la jalousie, &c. ont valu aux Arts des chefs-d'œuvre, ont animé quelquefois les talens & produit ces ouvrages, qui, sans ces mobiles, quoique condamnables, n'auroient jamais vu le jour; aussi nous contentant d'admirer la production, nous tirons le rideau sur les causes auxquelles nous en sommes redevables. C'est dans ces principes que nous analysons l'Essai sur les Fievres aigues. Nous ne faisons pas attention aux motifs qui ont engagé l'Auteur à publier cet Ouvrage, qui n'est muni d'aucune Approbation.

On rapporte toutes les fievres aigues à trois; la fievre ardente, la fievre maligne, & la fievre putride.

Sur la premiere, on ne répete gueres que ce qui se trouve dans tous les Livres, & ce qu'on enseigne communément dans les Ecoles.

La fievre maligne est confondue avec la fievre ardente; l'Auteur copie en entier & un peu servilement le sentiment de M. Chirac.

Le tableau de la fievre putride est plus fini. Quant au traitement qu'on prescrit, on peut dire qu'il peche en ce que M. *** ne fait pas assez usage de la saignée; car

quoiqu'il ſoit vrai que les purgatifs ſoient le remede eſſentiel, il eſt certain qu'ils ne peuvent être donnés avec ſûreté, que préalablement on n'ait produit une détente; ce qu'on obtient en moins de temps & avec plus de ſûreté par quelques ſaignées faites dans les commencemens de la maladie, que par tout autre remede; auſſi cette pratique, confirmée par des expériences multipliées, eſt celle des Médecins qui voient des Malades.

On trouve à la ſuite du traitement de la fievre putride des réflexions ſur la maniere de placer l'émétique, l'opium & d'autres calmans. Relativement à l'opium & à toutes les autres préparations où il entre, il y a bien peu de cas où il convienne, ſur-tout dans les Païs Septentrionaux; les nitreux, le ſel ſédatif, la poudre tempérante ſe preſcrivent avec plus de ſuccès.

L'Auteur examine encore ſi le quinquina doit ſe donner dans les fievres putrides. La queſtion eſt préſentée d'une façon trop vague; la fievre putride ſe combine tous les jours avec des fievres d'accès; de plus elle a beaucoup de reſſemblance avec elles, ainſi il eſt certain qu'alors le quinquina ſe preſcrira avec avantage; d'ailleurs, ſi l'on fait réflexion aux indications que préſentent les fievres putrides & à leurs effets, qu'on rapproche en même temps les vertus qu'a le quinquina, on ne peut diſconvenir que

ſur le déclin de ces fievres, on ne puiſſe le placer très-heureuſement; on peut voir ce que nous avons dit à ce ſujet dans notre Journal du mois de Novembre dernier.

M. ***, après avoir conſidéré la fievre ardente, la fievre maligne, la fievre putride, entant qu'elles ſont ſimples, les enviſage combinées ou compliquées enſemble; il donne les ſignes qui peuvent conduire à les reconnoître, & la maniere dont il convient de ſe conduire; ces préceptes ſont pris des Livres & des Traités qui ſont entre les mains de tous les Médecins.

La Petite-vérole occupe enſuite l'Auteur; il prétend que les Médecins n'ont pas encore ſur cette maladie des principes capables de les diriger; ils en auroient ſelon lui, s'ils ſçavoient que cette maladie ſe complique ſouvent avec d'autres, que ce n'eſt qu'alors qu'elle eſt dangereuſe, que les indications ſont différentes, & qu'on doit varier ſon traitement.

M*** parle-t-il ſérieuſement? eſt-ce pour les Gens de l'Art qu'il écrit? S'il a ſuivi les Médecins de Montpellier & de Paris, &c. il a vu qu'il n'offre ici rien de nouveau; mais ſans recourir à la pratique des Etrangers, il trouve à Bordeaux pour le traitement de cette maladie, comme pour celui de toutes les autres, des modeles de con-

duite qui lui sont donnés par des hommes qui joignent aux lumieres & à l'expérience, ce ton de modestie & de défiance qui caractérise le Médecin. *Virum probum medendi peritum..*

LES DEUX LIVRES DE S. AUGUSTIN, *Evêque d'Hippone, à Pollentius sur les Mariages adulteres, traduits en François, avec le Texte Latin à côté, des Notes, & une Dissertation, dédiés à M. l'Evêque de Soissons. Ouvrage utile & même nécessaire à tous les Confesseurs, & singuliérement aux Missionnaires employés chez les Infideles.* A Paris, chez G. Desprez, &c. 1763. Avec Approbation & Privilege du Roi, *in*-12. pages 346. sans la Dédicace & l'Avertissement.

ON se rappelle sans-doute que dans la célebre affaire de Borac-Lévy les deux parties chercherent à la fois à s'étayer de l'autorité de S. Augustin. On se souvient que Borac, après avoir embrassé la Religion Chrétienne, somma Mandel Cerf, femme Juive, qu'il avoit épousée environ vingt-ans auparavant, de revenir avec lui; que sur le refus de cette femme il se pourvut en l'Officialité de Strasbourg, où une Sentence par défaut le déclara libre de tout engagement; qu'en conséquence il présenta requête à l'Official de Soissons, pour être

autorisé à épouser une autre femme; qu'il interjetta au Parlement de Paris appel comme d'abus de la Sentence de cet Official qui avoit déclaré sa demande non recevable ; qu'enfin par un Arrêt intervenu, la Sentence de l'Official de Soissons fut confirmée, celle de Strasbourg déclarée abusive, & défense faite à Lévy de se marier pendant la vie de Mandel-Cerf.

Pour mettre tout le monde à portée de connoître la doctrine de S. Augustin sur l'objet de la contestation, l'Auteur de l'Ouvrage dont nous allons entretenir nos Lecteurs, a formé le dessein de publier le Texte des deux Livres que le S. Docteur adressa à son ami Pollentius sur les Mariages adulteres, avec une Traduction Françoise, & quelques notes relatives au sentiment dont Lévy appuyoit ses prétentions. Car on sçait qu'il s'agissoit de sçavoir si un mari qui embrasse le Christianisme, peut épouser une autre femme, lorsque la sienne refuse d'habiter avec lui; & qu'à cet égard, l'opinion communément reçue, sur-tout depuis Gratien & le Pape Innocent III. parmi les Théologiens, les Canonistes, les Interpretes de l'Ecriture Sainte, les Moralistes, &c. tient pour l'affirmative, & ne reconnoît dans la Doctrine Chrétienne aucune loi prohibitive sur cet objet, ou plutôt présente une permission expresse comme fondée sur l'autorité de S. Paul. L'Auteur

a joint aux deux Livres de S. Augustin, des réflexions pour servir de Réponse à un Ecrit intitulé: *Dissertation où l'on prouve que S. Paul dans le septieme Chapitre de la* 1. *aux Corinthiens n'enseigne pas que le mariage puisse être rompu, lorsqu'une des parties embrasse la Religion Chrétienne.* Nous rendîmes compte de cet écrit (1) lorsqu'il parut, & nous fîmes remarquer que l'explication du Dissertateur porte sur cette supposition, „ que „ les Corinthiens avoient demandé ce qu'il „ convenoit de faire lorsque de deux per„ sonnes qui vivent dans une union illégi„ time, & en ont eu des enfans, l'une se „ convertit, & l'autre demeure dans l'infi„ délité. A quoi S. Paul répondit, que „ si un homme devenu Chrétien a vécu „ jusqu'à sa conversion dans un commerce „ illégitime avec une femme, qui sans em„ brasser la Foi, consent néanmoins de l'é„ pouser, qu'il ne se sépare point d'avec „ elle, mais qu'il l'épouse. " Pratique que doit aussi observer la femme fidele à l'égard de l'homme infidele, suivant le conseil de l'Apôtre. Ces personnes non mariées, mais engagées dans un commerce illégitime, avant la conversion d'une des deux, sont, suivant le Dissertateur, clairement désignées par les paroles du v. 12. „

(1) Décembre 1758, vol. 2. on le donne réimprimé à la fin de cet Ouvrage.

„ Pour ce qui eſt des AUTRES, ce n'eſt pas
„ le Seigneur, c'eſt moi qui leur dis : ſi un
„ fidele a une femme infidele, laquelle
„ conſente de demeurer avec lui, qu'il ne
„ ſe ſépare pas d'avec elle." Car, *dit-il*, ces *autres* ne peuvent être de vrais époux, puiſque S. Paul les oppoſe à ceux qui ſont dans les liens d'un légitime mariage. L'Auteur des *Réflexions* montre ſans peine que cette interprétation nouvelle eſt contraire à celle de S. Auguſtin, de S. Jérôme, & des autres Peres. Que s'il y a quelque obſcurité dans la réponſe de S. Paul, elle vient uniquement de ce que nous n'avons pas la Lettre qui contenoit les queſtions des Corinthiens. Mais que l'Antiquité, qui à cet égard a dû être mieux inſtruite que nous, a regardé les *autres* comme de véritables époux, dont l'un embraſſoit la Foi tandis que l'autre reſtoit dans l'Infidélité, & que c'eſt à leur ſujet que les Corinthiens conſulterent S. Paul ſur la conduite qu'il falloit tenir en pareil cas ; enfin que cela eſt confirmé par la maxime générale que preſcrit l'Apôtre dans trois des verſets ſuivans, lorſqu'il recommande à chacun de ſe tenir dans l'état où il ſe trouvoit, quand il a été appellé à la Foi.

Pour jetter plus de jour ſur cette importante matiere, l'Auteur, ſuivant l'intention & le deſir de perſonnes reſpectables, a enrichi ſon Ouvrage d'*une des conſultations que*

les plus habiles Jurisconsultes donnerent dans le temps du procès, parce que la question qui concerne l'intelligence de S. Paul y est traitée, dit-il, *avec étendue & beaucoup de solidité.*

A l'égard de la Traduction des deux Livres de S. Augustin, nous l'avons lue avec plaisir : en général elle nous a paru fidele, claire, & élégante. Le Traducteur convient qu il s'est cru permis d'*étendre certains endroits*, *en tres-petit nombre*, où cela lui a paru nécessaire pour en donner une plus parfaite intelligence. Cette légere licence est assurément bien pardonnable, quand on n'en use que pour l'éclaircissement du Texte. Nous jugeons néanmoins qu'en plusieurs endroits la Traduction auroit pu être un peu plus serrée & plus concise, sans que la clarté en eût souffert. Arrêtons-nous quelques instans sur la matiere discutée dans l'Ouvrage.

S. Paul 1 Cor. vij. 10. 11. annonce comme un commandement émané du Seigneur „ que la femme ne se sépare point „ de son mari : que si elle s'en sépare, elle „ demeure sans se marier, ou qu'elle se „ réconcilie avec lui ; & que le mari de- „ même ne quitte point sa femme " Pollentius pensoit que ces paroles renferment une défense de se marier, faite à la femme qui s'est séparée d'avec son mari hors le cas d'adultere. Car il jugeoit que lorsque

ce crime donnoit lieu à la séparation des époux, il leur étoit permis de prendre de nouveaux engagemens. De sorte que dans un mariage qui n'étoit point souillé d'adultere, il étoit libre à chacun des conjoints, ou de ne se point séparer d'avec l'autre; ou s'il s'en séparoit, de rester dans cet état; ou enfin s'il n'y vouloit pas demeurer, de se réconcilier, ne lui étant pas permis de former un nouveau lien. St. Augustin soutenoit au-contraire, que la défense de contracter un nouveau mariage regardoit ceux qui se sont séparés pour cause d'adultere, & que la séparation n'étoit permise que pour cette seule cause: qu'autrement il s'ensuivroit que la femme auroit la liberté de quitter son mari pour embrasser, sans son aveu, le parti de la continence. Conséquence directement opposée à la doctrine de l'Apôtre (*ibid.*) & à celle de Jésus-Christ, qui déclare (1) „ que quiconque „ quitte sa femme, si ce n'est pour cause „ d'adultere, la fait devenir adultere. " D'où S. Augustin conclut que la défense de se marier faite à un des conjoints à qui il arrive de se séparer, ne peut s'adresser qu'à celui à qui l'adultere fournit un sujet légitime de séparation.

Pollentius néanmoins, quoiqu'il accordât à la femme le pouvoir de quitter un

(1) *Matth. V.* 32.

mari adultere pour en épouser un autre, ne lui permettoit pas d'user facilement de ce pouvoir. Si le mari, disoit-il, quitte sa femme adultere, & en épouse une autre, il n'y aura que la femme de deshonorée; mais si c'est la femme qui en pareil cas quittant son mari, en épouse un autre, ils seront deshonorés tous les deux; parce qu'on attribuera le changement de la femme à son incontinence & à sa passion pour les hommes. Il faut donc, concluoit-il, que la femme supporte son mari tel qu'il est, ou qu'en cas de séparation elle ne se remarie pas. Nous convenons donc l'un & l'autre, repliquoit S. Augustin, en ce que nous défendons également, dans le cas dont il s'agit, à la femme de se marier. „ Mais il y a une différence, c'est „ que (1), *quand il s'agit de deux époux* „ *Chrétiens*, je dis à la femme qui se sépa- „ re d'un mari adultere, qu'il ne lui est „ pas permis d'en épouser un autre, & „ que

(1) *Lib.* 1. *c.* 6. *Verum hoc interest, quod nos,* quando conjuges ambo Christiani sunt, *mulieri, si à viro fornicante discesserit, dicimus non licere alteri nubere, à viro autem non fornicante non licere omnino non discedere: tu vero dicis, si mulier à viro non fornicante discesserit, non ei licere alteri nubere, propter præceptum: si autem à fornicante discesserit, non ei expedire nubere, propter opprobrium.*

„ que hors le cas d'adultere, il lui eſt dé-
„ fendu de s'en ſéparer ; au-lieu que, ſelon
„ votre déciſion, ſi la femme quitte un
„ mari qui n'eſt pas adultere, un autre en-
„ gagement lui eſt défendu par le précepte ;
„ mais ſi elle s'éloigne d'un époux adul-
„ tere, alors il ne lui *eſt pas expédient* de
„ ſe marier, de peur qu'elle ne ſe couvre
„ d'ignominie. La reſtriction que fait ici S. Auguſtin à l'égard de *deux époux Chrétiens* eſt remarquable : auſſi le Traducteur prétend-il qu'elle ne tombe pas ſur le premier membre de la phraſe, mais ſur le ſecond. Le point de la diſpute, *dit il*, rouloit ſur deux chefs. Le premier : dans le mariage eſt-il permis à une partie de ſe ſéparer de l'autre hors le cas d'adultere. Le ſecond : dans le cas d'adultere, eſt-il permis aux époux ſéparés, & à qui la ſéparation n'eſt pas défendue, de contracter un nouveau mariage? S. Auguſtin, ajoute-t-il, diſtingue, quant au premier point ſeulement, le mariage entre Chrétiens d'avec le mariage entre infideles, & il enſeigne qu'il y a un précepte divin, par lequel il eſt défendu au Chrétien marié de ſe ſéparer d'avec ſon conjoint, auſſi Chrétien, hors le cas d'adultere ; au-lieu qu'il n'y en a point par lequel il ſoit défendu à celui de deux époux infideles qui ſe convertit à la Foi, de ſe ſéparer d'avec la partie infidele ; mais ſeulement un

conſeil de l'Apôtre qui l'en détourne, à cauſe des inconvéniens de cette ſéparation. A l'égard du ſecond chef, S. Auguſtin décide, ſans diſtinction de mariage entre Chrétiens & de mariage entre Infideles, que tout époux, qui contracte un nouveau mariage, après la ſéparation, quel qu'en ait été le ſujet, commet un adultere. Cette diſtinction paroîtra ſans-doute un pure ſubtilité: il ſeroit en effet bien ſingulier que la reſtriction, marquée par S. Auguſtin, tombât non ſur la premiere, mais ſur la ſeconde partie de ſa phraſe. Il étoit trop ſoigneux de fixer les vraies limites qui diſtinguoient ſon ſentiment de celui de Pollentius, pour s'exprimer d'une maniere auſſi inexacte & auſſi louche qu'on voudroit le faire croire. Avec un commentaire dans ce goût-là, on trouvera dans un Texte tout ce qu'on voudra. Diſons plutôt que le point de diſpute, dont il s'agit ici entre S. Auguſtin & Pollentius, ne rouloit que ſur des mariages Chrétiens, puiſque la reſtriction eſt préciſément énoncée dans le Texte. Que S. Auguſtin enſeigne en général dans la ſuite que le lien conjugal n'eſt point rompu par la ſéparation d'une des parties, mais ſeulement par ſa mort, maxime qui s'étend aux Infideles auſſi bien qu'aux Chrétiens; s'enſuit il qu'ici le point préſent de la diſpute ne fût pas borné au ſeul mariage entre Chrétiens? De plus la controverſe ne rouloit ici que ſur l'intelli-

gence des verſets 10 & 11, qui ne s'adreſſent qu'à des époux Chrétiens: S. Paul n'avoit alors ni *précepte* ni *conſeil* à donner à des Infideles. C'eſt pourquoi S. Auguſtin veut qu'on reconnoiſſe dans les paroles de l'Apôtre une défenſe faite aux Fideles, & de ſe ſéparer hors le cas d'adultere, & de prendre de nouveaux liens en cas d'une pareille ſéparation, de peur que des divorces fondés ſur d'autres prétextes ne mettent le trouble dans les mariages Chrétiens: *Ne ſi aliter docuerimus, obtentu continentiæ, perturbemus Chriſtiana conjugia* (1).

Ce n'eſt qu'au Chapitre 13. du même Livre que le S. Docteur commence à parler du verſet 12. *Cæteris autem ego dico non Dominus*, paroles, *dit-il*, qui regardent les mariages inégaux, *imparia conjugia*, c'eſt-à-dire, où les deux conjoints ne ſont pas Chrétiens, *hoc eſt, ubi non ambo Chriſtiani fuerant.* Ici nouvelle diviſion entre S. Auguſtin & ſon Ami. Celui-ci prétendoit qu'il n'étoit pas permis à la partie fidele de renvoyer la partie infidele, parce que l'Apôtre le *défend*. Le premier ſoutenoit au-contraire que cela eſt permis, parce que le Seigneur ne le *défend pas*: qu'il étoit néanmoins *expédient* de s'en abſtenir, parce que l'Apôtre *conſeille* de ne pas le faire (2).

(1) *Lib. 1. c. 7.*

(2) *Lib. 1. c. xiij. Tibi autem videtur infideles quoque dimitti à fidelibus non licere, quia hoc*

On voit en cet endroit la question changer de face, & les deux adversaires faire, pour ainsi dire, un échange des opinions qu'ils avoient sur le sens des versets précédens : dans les versets 10 & 11 ; disoit Pollentius, permission dont il n'est pas à propos d'user, & défense absolue dans le douze & les suivans. Au contraire, disoit S. Augustin, défense dans les premiers, & dans les seconds permission dont il ne seroit pas expédient d'user. Et pourquoi, continuoit le S. Docteur, n'est-il pas avantageux de recourir en pareil cas à une séparation permise? C'est parce que l'Apôtre ajoute : Que sçavez-vous, mari & femme fideles, si vous ne sauverez pas la partie infidele? Telle est la raison sur laquelle se fondoit S. Paul, pour détourner l'époux Chrétien de sa séparation quoique permise. Le motif *du lien conjugal* (1) n'influoit point sur le conseil qu'il lui donnoit.

Après cela, S. Augustin s'étend à montrer que ce qui est illicite & défendu ne peut jamais être expédient, mais qu'il est des choses permises en elles-mêmes, qu'il

vetat Apostolus ; cum ego dicam licere, quia hoc non vetat Dominus ; non tamen expedire, quia hoc ne fiat, monet Apostolus.

(1) *Ibid. Cur ergo non expediat etiam infideles conjuges dimitti à fidelibus, causa evidenter expressa est. Non enim propter vinculum cum talibus servandum, sed ut acquirantur in Christum, recedi ab infidelibus conjugibus vetat Apostolus.*

n'est pas expédient de faire; & c'est dans la classe de ces dernieres qu'il place la séparation de l'époux Chrétien d'avec l'Infidele. Pour mieux fixer l'idée des termes, j'entens, *dit-il*, (1) par des actions non *expédientes* quoique *licites*, celles qui sont permises en elles-mêmes, à ne considérer que la justice qui est devant Dieu, *per justitiam quæ coram Deo est, permittuntur*; mais qu'il faut éviter, parce qu'elles sont pour nos freres une occasion de scandale & un obstacle à leur salut. Or telle est la nature de la séparation de l'époux Chrétien d'avec l'Infidele. Dieu la permet, parce qu'elle n'est pas injuste; mais l'Apôtre la défend par un conseil de charité, parce qu'elle nuit au salut des Infideles; d'autant que cette action leur cause un scandale affreux, & que contractant de nouveaux mariages du vivant de ceux qui les ont abandonnés, ils sont engagés dans des liens adulteres dont il est très-difficile de les tirer. (2) Il semble qu'on pourroit demander ici comment S. Augustin pouvoit se borner à placer au rang des choses licites, mais *non ex-*

(1) *Ibid. c.* 17.

(2) *Lib.* 1. *c.* 18. *Sed prohibet Apostolus consilio caritatis, quia infidelibus affert impedimentum salutis: non solùm quia perniciosissimè scandalisantur offensi, verum etiam quia in alia conjugia cùm ceciderint, viventibus eis à quibus dimittuntur, adulterinis nexibus colligati difficillimè resolvuntur*

pédientes, une action qu'il reconnoît être un obstacle au salut des Payens, la cause d'un scandale *très-pernicieux*, dont des mariages adulteres sont la suite inévitable. Quoi qu'il en soit, telle est la Doctrine de S. Augustin, qui décide ensuite très-positivement, que quand l'un des conjoints se sépare d'avec l'autre, soit pour cause d'adultere charnel, soit pour cause d'adultere spirituel, c'est-à-dire, de l'infidélité, il ne lui est pas permis de contracter un nouveau mariage, parce que le Seigneur le défend (1).

Dans le Livre suivant, on voit que Pollentius attribuoit à l'adultere d'un des conjoints les mêmes effets qu'à sa mort; & parce qu'après le décès de l'un, le survivant a la liberté de s'engager dans de nouveaux liens, il accordoit la même permission après le crime commis, le criminel devant être réputé pour mort. Si cela est ainsi, disoit S. Augustin, dès qu'une femme commet ce crime, par-là même elle acquiert sa liberté, elle est dégagée du lien qui l'attachoit à son mari; tout homme peut donc l'épouser sans être adultere. Elle ne le sera pas non plus elle-même après son nouvel engagement, puisque celui, auquel son premier lien l'attachoit, aura cessé d'être son mari. Pourquoi est-il donc écrit (Rom.

(1) *Lib.* 1. c. 25.

(VII. 3.) qu'elle ſera tenue pour adultere, ſi elle épouſe un autre homme pendant la vie de ſon mari? S. Auguſtin exige donc que lorſque l'adultere eſt lavé dans les eaux du Baptême, ou effacé par les larmes de la pénitence, il ſoit entiérement oublié, & que les deux parties ſe réconcilient, pour vivre déſormais unies. Il montre que les maris, devant donner l'exemple à leurs femmes, ſont auſſi dans une plus étroite obligation de mener une vie chaſte. Il rapporte même une Conſtitution de l'Empereur Antonin, qui ne permet pas au mari de pourſuivre ſa femme en Juſtice pour cauſe d'adultere, s'il ſe trouve qu'il ne lui ait pas donné, par la pureté de ſes mœurs, l'exemple de la chaſteté qu'il exige d'elle, & qui ordonne qu'ils ſoient condamnés tous deux s'il réſulte du procès qu'ils ſont tous deux coupables du même crime.

Le S. Docteur répond enſuite aux objections de Pollentius, parmi leſquelles il en eſt une digne de remarque. Si après l'adultere de ſa femme, diſoit celui-ci, le mari n'en peut pas épouſer une autre, il eſt porté à bannir de ſon cœur tout ſentiment d'humanité, & à pourſuivre en toute rigueur le châtiment & la mort de la coupable, afin d'avoir la liberté de ſe remarier. S. Auguſtin, après avoir obſervé que l'eſprit du Chriſtianiſme veut que l'on pardonne, „ je vous

(1) *Lib. 2. c. 15.*

„ demande, *dit-il* à ſon ami, s'il eſt permis
„ à un Chrétien, ſoit par l'ancienne Loi de
„ Dieu, ſoit par les Loix Romaines, de
„ pourſuivre en Juſtice la mort de ſa fem-
„ me pour crime d'adultere?" Car c'eſt ainſi que l'Auteur traduit ces paroles, (1) *quæro abs te, utrum marito Chriſtiano liceat vel ſecundùm veterem Dei legem, vel Romanis legibus, adulteram occidere?* Si cela eſt permis, continue-t-il, il vaut encore mieux s'abſtenir & d'un châtiment qui n'eſt pas défendu, & d'une action illicite, en paſſant, du vivant de la criminelle, à un ſecond mariage. Dans cette ſuppoſition, ſi le mari veut abſolument prendre l'un ou l'autre de ces partis, il eſt plus à propos de choiſir celui qui eſt permis, & de ſe déterminer pour le ſupplice de la femme, que de s'engager dans un adultere par de nouveaux liens. Mais, ajoute-t-il, ſi la Loi Chrétienne, comme la vérité nous force de le dire, ne permet pas à un Chrétien de pourſuivre la mort de ſa femme pour cauſe d'adultere (2), mais ſeulement de la renvoyer, tandis qu'elle lui défend auſſi d'en épouſer une autre, du vivant de la premiere, il faut qu'il s'abſtienne de l'une & de l'autre de ces actions, comme illicites. Que s'il eſt déterminé à une des deux, que ce ſoit l'adul-

(1) *Lib. 2. c. 15.*
(2) *Adulteram conjugem occidere.*

dultère, & non l'homicide; qu'il épouse une seconde femme du vivant de la premiere, plutôt que de répandre le sang humain (1). Faisons ici quelques réflexions.

D'abord il n'est pas possible d'imaginer que S. Augustin ait mis en question si l'ancienne Loi de Dieu permettoit de poursuivre en Justice la mort d'une personne coupable d'adultere. La peine de mort est prononcée en pareil cas d'une maniere si précise dans la Loi de Moyse (2), qu'à cet égard il n'y a pas le moindre doute à former. L'idée du S. Docteur sera donc de demander si la permission accordée par l'ancienne Loi & par les Loix Romaines, de poursuivre en Justice la mort d'une femme adultere, regarde un Chrétien, c'est-à-dire si un Chrétien peut se croire autorisé par ces Loix à faire une chose qu'elles permettent à d'autres. Alors il faut supposer S. Augustin dans la persuasion que les Loix Romaines prononçoient la peine de mort contre l'adultere. Ce châtiment en effet avoit eu lieu depuis les Empereurs Chrétiens; on regarde même ordinairement Constantin le Grand comme l'Auteur de la Loi qui inflige en pareil

(1) *Ibid. Si enim facturus est quod non licet, jam faciat adulterium, & non faciat homicidium, ut vivente uxore, alteram ducat, & non humanum sanguinem fundat.*

(2) Voyez Lévit. xx. 10. & suiv. Deuter. xxij. 22.

cas la peine de mort, & Justinien le dit expressément; au-lieu qu'auparavant la Loi *Julia* ne condamnoit qu'à une espece de bannissement. Dans cette supposition, comment S. Augustin pouvoit-il conseiller à un homme déterminé, ou à poursuivre la mort de sa femme en Justice pour cause d'adultere, ou à en épouser une autre, de préférer ce dernier parti au premier? Y avoit-il dans le Christianisme une Loi qui défendît en pareil cas de recourir à l'autorité des Loix de l'Empire? Sur quel principe peut-on décider qu'un particulier qui réclamoit en ce cas la Justice publique, se rendoit coupable d'homicide? C'est ce que nous ne pouvons concevoir, & qui nous avoit d'abord fait soupçonner que le S. Docteur ne veut point parler d'une Procédure Juridique, mais de l'entreprise d'un homme qui de son autorité privée puniroit de mort le crime de sa femme. Il est vrai que la Loi de Moyse ne donnoit point une permission pareille, & que la Loi *Julia* ne la donnoit au pere de la femme coupable, que lorsqu'il la surprenoit en flagrant délit, & en certains cas au mari lui-même, non à l'égard de la femme, mais de son complice. Il est vrai encore, que dans des siecles bien postérieurs, une permission pareille, ou même plus étendue fut accordée, du moins pour *le For contentieux*; & que des Ecrivains du huitieme siecle pa-

roissent en parler comme d'un usage reçu de leur temps. Mais il n'y a pas d'apparence que cette pratique fût tolérée sous les premiers Empereurs Chrétiens.

D'ailleurs, cette façon d'interpréter le Texte de S. Augustin laisse l'objection de Pollentius dans toute sa force. La doctrine, disoit-il, qui enseigne que, même dans le cas de l'adultere, le mari n'est pas libre, & ne peut se remarier du vivant de la coupable, n'est propre qu'à le rendre dur & inhumain, puisqu'elle le porte à rechercher la mort de sa femme. Conséquence plus pressante encore dans l'hypothese où il lui auroit été permis d'invoquer l'Autorité publique pour obtenir cette liberté, que dans celle où il ne l'auroit dûe qu'à un meurtre commis de sa propre main. Il semble donc que pour lever cette difficulté, S. Augustin n'avoit, dans ses principes, d'autre parti à prendre, que de soutenir qu'il étoit défendu par la Loi Chrétienne de poursuivre en Justice la mort d'une femme pour cause d'adultere, & qu'on ne pouvoit le faire sans se rendre coupable d'un véritable homicide. Or encore un coup, sur quoi pouvoit être fondée cette doctrine; & de quel principe partoit le S. Docteur pour décider qu'il valoit mieux contracter un nouvel engagement qu'il traitoit d'adultere, que de réclamer la vengeance publique contre un outrage fait à la sain-

teté du mariage? Ce point mériteroit peut-être d'être éclairci par quelque Sçavant. Cette réflexion nous conduit à une seconde.

S. Augustin, comme nous l'avons vu, regardoit comme illicite un mariage contracté du vivant d'une épouse ou infidele ou adultere; mais le croyoit-il aussi nul & non valide? Ce qui peut donner lieu à cette question, c'est qu'un pareil mariage étoit autorisé par les Loix Civiles, émanées même des Empereurs Chrétiens, & qu'il y a tout lieu de croire que plusieurs Fideles de ces temps-là userent de la permission accordée par les Loix. Nous sçavons même que c'est ainsi qu'en usa Fabiola, cette femme qui passoit pour un prodige de piété, dont S. Jérôme (1) célébra les vertus Chrétiennes, quoiqu'il fût d'ailleurs peu favorable au second mariage qu'elle avoit contracté.

Il est bon de se rappeller que depuis Constantin jusqu'à Justinien la Jurisprudence sur le divorce, ou sur la dissolution du lien conjugal ne fut pas toujours la même; & que le principe de cette variation fut le plus ou moins d'étendue qu'on donnoit au sens du mot *fornicatio*, *πορνεία*, dans la Loi de Jésus-Christ. (2) *Omnis qui dimiserit uxo-*

(1) *Epist. 30. ad Ocean. Epitap. Fabiolæ.*
(2) *Math. V. 32. XIX. 9.*

rem suam, exceptâ fornicationis causâ, facit eam mœchari, &c. Car il ne faut pas croire qu'on l'ait toujours restreint à la signification d'un commerce charnel. En 331, environ six ans après le Concile de Nicée, Constantin resserra la liberté du divorce dans des bornes inconnues avant lui. Il ne fut permis à la femme de répudier son mari qu'au cas qu'il fût *homicide, empoisonneur, ou violateur des sépulcres: si homicidam, vel medicamentarium, vel sepulchrorum dissolutorem maritum suum esse probaverit.* (1) Si elle osoit l'entreprendre, hors l'un de ces trois cas, elle étoit releguée dans une Isle. Le mari ne pouvoit aussi répudier sa femme que pour un des trois crimes énoncés dans la Loi. *Hæc tria crimina inquire, si mœcham, vel medicamentariam, vel conciliatricem repudiare voluerit.* Hors ces trois cas, le mari étoit obligé de rendre toute la dot, sans pouvoir contracter un autre mariage. Il n'est pas inutile d'observer que cette Constitution est d'un temps où, l'Empereur ne faisoit rien dans ce qui concernoit le Christianisme, sans consulter les Evêques; d'un temps, où comme nous l'apprend Eusebe, il avoit confié presque au seul Clergé l'administration de la Justice, & la décision de toutes les affaires; où même il avoit permis d'appeller de

(1) *Cod. Th. l. 3. Tit. 16.*

tout Juge au Tribunal Episcopal. Une concession si singuliere fut révoquée dans la suite; mais elle prouve qu'alors l'opinion du Clergé ne devoit pas être opposée à celle de Constantin: car il n'est pas croyable que les Evêques ayent prononcé des jugemens contraires aux Loix de l'Empereur.

Environ six ans après, Constantin donna un peu plus d'étendue à la liberté des divorces, en permettant à la femme d'un Militaire, qui avoit attendu quatre ans sans avoir de nouvelles de son mari, d'en prendre un autre. Dans la suite, vers l'an 449, Théodose & Valentinien III (1) multiplierent bien au-delà de trois le nombre des crimes qui permettoient de rompre le lien conjugal. Justinien y en ajouta encore de nouveaux, & à l'exemple d'Anastase, donna très-peu de bornes à la permission du Divorce. Les Loix de Justinien sur cet objet furent longtemps en vigueur; la Jurisprudence ne fut pas néanmois la même chez toutes les Nations. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans ce détail.

Il suffit d'avoir observé que la différence qu'on remarque sur ce sujet dans les Loix des Empereurs Chrétiens, n'estvenue que de l'idée qu'on attachoit au mot *fornicatio*. Aussi voyons-nous dans le huitieme

(1) *Lib. 8. C. just. Tit. de Repud.*

siecle le vénérable Bede décider dans son Commentaire sur S. Matthieu, (1) que ce terme ne désigne pas seulement l'adultere, mais encore l'idolâtrie & d'autres crimes. S. Augustin lui-même n'étoit pas fortement attaché à l'idée qu'il avoit donnée de ce terme dans ses Livres à Pollentius, & dans l'explication du Sermon sur la Montagne. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans le premier Livre de ses *Rétractations*, où après avoir dit qu'il avoit traité la matiere le plus exactement qu'il avoit pu, la question, ajoute-t-il, qui consiste à déterminer le sens que le Seigneur a voulu donner à la *fornication* pour laquelle il permet au mari de se séparer d'avec sa femme, est très-difficile, & mérite un plus sérieux examen. A-t-il entendu par ce mot seulement le crime qui se commet par un commerce charnel, ou encore celui dont il est écrit, (2) *Seigneur, vous avez perdu quiconque commet un adultere à votre égard, (qui fornicatur abs te)?* Je ne veux pas, dit le S. Docteur, que sur une matiere si importante & si obscure, on se contente de ce que j'en ai écrit. Ce n'est pas

(1) *In Matth. V. Non hic intelligitur tantùm fornicatio in stupro quod in alienis viris aut faminis committitur, sed omnis concupiscentia vel avaritia, vel idololatria quæ hominem faciunt à lege Dei abberrare.*

(2) *Psal. LXXII.*, 27.

que tout péché, continue-t-il, soit compris sous le nom de *fornication*; mais enfin quel sens donner à ce terme, quelle restriction lui assigner? C'est une question très-épineuse & très-embrouillée, *latebrosissima quæstio est.* (1) A l'égard de la *fornication*, qui consiste dans un commerce charnel, il est hors de doute qu'elle donne au mari la permission de se séparer d'avec sa femme; mais lorsque j'ai dit que c'étoit une *permission*, & non un *ordre*, je ne faisois pas alors attention à cet endroit de l'Ecriture, (2) qui porte que *celui qui retient une Femme adultere est insensé & impie*, &c. Telle a été l'incertitude de S. Augustin sur le sens de ce mot, & la cause qui a déterminé les Princes Chrétiens à multiplier plus ou moins le nombre des crimes pour lesquels ils permettoient le divorce, & autorisoient un nouvel engagement. Aujourd'hui, dans la persuasion où l'on est que les paroles de Jésus-Christ ne doivent s'entendre que de la séparation de corps & d'habitation, les Princes Chrétiens, qui permettent cette espece de séparation pour d'autres causes que celle de l'adultere, paroissent aussi supposer que ce crime n'est pas le seul désigné par le terme de *fornication*. Car si la Loi de Jésus-Christ ne

(1) *Lib. 1. Retrac. c. 19.* Voyez aussi *Lib. 2. c. 57.*

(2) *Prov. XVIII. 22.*

permettoit la séparation à *thoro* que pour la cause seule d'adultere, elle seroit en contradiction avec les Loix Civiles qui la permettent pour d'autres causes.

Disons maintenant un mot de la *Consultation* qu'on a jointe à cet Ouvrage. L'Auteur adopte l'idée de ces Théologiens qui pensent que le divorce toléré dans la Loi des Juifs ne rompoit pas le lien du Mariage, & ne les excusoit pas de péché devant Dieu, parce qu'ils prétendent que cette permission leur étoit accordée par Moyse, & non par le Seigneur. Distinction qui peut paroître assez mal fondée, & de mauvais exemple. Y avoit-il donc dans la Loi donnée par Moyse au Peuple Hébreu quelque article qui ne vînt pas de Dieu? Et puisqu'on reconnoît que la Loi qui concerne le lien conjugal est d'Institution Divine, peut-on refuser au Suprême Législateur le pouvoir d'en dispenser, & traiter de criminel l'usage d'une dispense qu'il juge à propos d'accorder?

Il ne tient pas à l'Auteur de la *Consultation* qu'on n'envisage la Doctrine qui enseigne l'indissolubilité générale & absolue du lien conjugal, sans aucune exception, comme un dogme révélé & reçu dans l'Eglise. Il taxe d'erreur & d'innovation dans le dogme la Doctrine adoptée par Gratien, par plusieurs Papes, & par une foule de Théologiens & de Canonistes. La Discipline

introduite en conſéquence doit être, à ſon avis, réformée par les Puiſſances comme un abus intolérable. Ce zele eſt louable ſans-doute: il eſt même beau de le voir du moins ſe ſignaler dans ce ſiecle, par une ſévere théorie, en faveur de la ſainteté d'un engagement que la dépravation des mœurs fait reſpecter ſi peu dans la pratique. Mais il convient auſſi de ne pas oublier:

1. Que par un uſage très-ancien de l'Egliſe Grecque, il eſt permis aux maris de ſe ſéparer d'avec leurs femmes adulteres, & d'en épouſer d'autres: pratique qui ne lui a jamais été reprochée, ni condamnée dans les Conciles généraux. Sur la repréſentation des Vénitiens qui dans différentes Iſles avoient des Grecs pour Sujets, le Concile de Trente eut même la modération de ne frapper d'anathême que ceux qui accuſeroient d'erreur l'Egliſe qui enſeigne que, ſuivant la Doctrine de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, l'adultere ne rompt pas le lien conjugal. L'Auteur conclut de-là *que c'eſt donc une Vérité révélée, un Dogme appartenant à la Foi, que l'adultere ne rompt pas le lien du mariage.* Pour douter de la juſteſſe de cette conſéquence, il ſuffit de réfléchir que l'Egliſe n'a point voulu anathématiſer la Doctrine ni la Pratique des Grecs, & que l'anathême ſeroit réellement porté contre elles, ſi la conſéquence étoit légitime.

2. Il faut encore moins oublier que le Concile de Trente a décidé que le lien du Mariage non consommé, est dissous par l'entrée d'un des Conjoints en Religion. L'Auteur dit que le Canon de ce Concile *paroît renfermer une contradiction manifeste*, puisque le Mariage qu'il dissout, est *ratum*, c'est-à-dire, *indissoluble*. La contradiction seroit réelle, si le Concile avoit donné au terme *ratum* le sens qu'on lui attribue : elle est chimérique, si le sens est différent.

3. Enfin que non seulement c'est un sentiment ancien & soutenu par les plus sçavans Auteurs, que la Loi Chrétienne permet à un Néophyte d'épouser une autre femme, lorsque la premiere persistant dans l'infidélité, refuse d'habiter avec lui, ou même lorsqu'elle consent à la cohabitation; mais encore que la pratique fondée sur cette Doctrine, est suivie & à Rome, & dans plusieurs Dioceses d'Allemagne, comme l'Auteur en convient. Car si l'on daigne faire attention à tous ces objets, osera-t-on prononcer hardiment que la Doctrine de l'indissolubilité du lien conjugal, sans exception quelconque, est une Vérité révélée, un Dogme de la Religion, & taxer par conséquent tant d'Eglises d'erreur dans la Foi, sur-tout si l'on ne perd pas de vue la maxime qu'on réclame avec raison, „ que le caractere essentiel de tout Dogme „ est d'avoir été cru universellement, en

„ tout lieu, en tout temps: *quod ab omni-*
„ *bus, quod ubique, quod ſemper?*

Mais l'Auteur nous paroît aller droit au but, quand il invoque contre Lévy les Loix du Royaume, & qu'il lui demande où ſont celles qui permettent à un Néophyte de rompre le premier lien nuptial, pour en former un ſecond. C'eſt en effet l'autorité des Loix publiques qui doit fixer parmi nous le ſort du nouveau Proſélyte. Mais cela même nous donne lieu de propoſer une queſtion qui n'eſt pas de pure ſpéculation. Si un nouveau Converti, après avoir répudié ſa femme obſtinée dans l'incrédulité, après en avoir épouſé une autre dans les païs où cela lui eſt permis, venoit s'établir & fixer ſon ſéjour parmi nous, que ſtatuent nos Loix ſur ſon état? Son nouveau lien ſeroit-il déclaré nul, ſouillé d'adultere, ſes enfans bâtards? ſeroit-il condamné à reprendre, s'il le pouvoit, ſa premiere femme? &c.

TABLETTES CHRONOLOGIQUES DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE, *Sacrée & Profane, Eccléſiaſtique & Civile, depuis la Création du Monde juſqu'à l'an* 1762. *avec des Réflexions ſur l'ordre qu'on doit tenir ſur les Ouvrages néceſſaires pour l'étude de l'Hiſtoire, par M. l'Abbé* LENGLET DUFRESNOY. *Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée.* A Paris, chez Debure, pere 1763. Avec Approbation & Privilege du

Roi, 2 vol. *in*-8. Le premier de 524, le second de 882 pages.

CET Ouvrage de M. l'Abbé Lenglet Dufresnoy est déjà connu par la premiere édition, qui, malgré des défauts assez considérables, n'a pas laissé d'être reçue favorablement du Public. Il contient, comme on le sçait, un précis de l'Histoire du Monde, qui, réduite en tables, sont d'un usage commode & facile, & par-là très-utiles à un Sçavant même, qui en travaillant est arrêté par une date que l'on peut retrouver sur le champ. Il auroit été de la plus grande utilité à tous ceux qui s'appliquent & qui travaillent même à l'Histoire, si l'inexactitude de l'Auteur, sa promptitude à travailler, n'eussent empêché de lui donner une plus grande perfection. On a tâché de le completter & de le corriger dans cette nouvelle édition. M. l'Abbé Lenglet lui-même avoit revu cet Ouvrage en entier, y avoit fait un grand nombre de corrections & d'additions, & avoit rétabli l'ordre que chaque piece devoit tenir; ainsi les Marbres de Paros, les Olympiades, les Fastes Consulaires qui sont dans la premiere édition après la Table Chronologique de l'Histoire Ancienne, la précedent dans celle-ci.

Outre ces corrections de l'Auteur, les Libraires qui n'ont rien négligé pour rendre cette édition plus complette, plus exac-

te, & qui paroiſſent n'avoir épargné aucune dépenſe pour l'impreſſion, le choix du papier & la beauté du caractere, & la diſtribution & la netteté des colonnes, ont fait revoir cet Ouvrage par pluſieurs Sçavans qui y ont fait encore de nouvelles additions importantes.

On ſçait qu'à la tête de ces Tablettes l'Auteur avoit placé un Diſcours ſur la maniere d'étudier l'Hiſtoire, & qu'il avoit donné une Liſte raiſonnée des Livres néceſſaires à cet objet. Tout ce morceau a été revu par M. l'Abbé Lenglet, & recorrigé par les Editeurs. Après ce Diſcours on trouve 1. Une Inſtruction ſur la Chronologie. 2. Une Liſte de trente époques fixes. 3. La Chronique des Marbres de Paros ou d'Arondel, & les Archontes d'Athenes. 4. La ſuite des Olympiades. 5. Les Faſtes Conſulaires. 6. Les Indictions, les Lettres Dominicales, la Pâque & le premier jour de la Semaine de chaque année depuis Jéſus-Chriſt juſqu'en 1800. 7. L'Hégire. 8. Les Mois des différentes Nations. 9. Le Calendrier Romain appliqué aux jours de chacun de nos mois. 10. Les manieres de compter ſuivies par les anciens Auteurs Grecs & Latins avec les notes numérales. Tous ces articles néceſſaires pour l'étude de l'Hiſtoire & pour la vérification des Actes, ſont les principes de la Chronologie. Les deux premiers, c'eſt-à-dire,

l'Instruction sur la Chronologie & la liste de trente époques, sont des additions faites à cette nouvelle édition. On y traite d'abord de la maniere de compter les jours, qui n'a pas été par-tout la même. Les Juifs commençoient le jour par le soir, l'Eglise les a imités. Le mois a été réglé sur le cours de la Lune, que l'on a cherché à réunir avec le cours du Soleil. On indique très-sommairement la durée des mois, le commencement de l'année chez les différens Peuples. La liste des trente époques est une indication générale & succincte des principaux événemens, tels que la Création, le Déluge, l'Etablissement du Royaume d'Athenes, l'arrivée de Cadmus en Grece, celle de Danaüs, la prise de Troye, le regne de David, celui de Salomon, &c.

Après tous ces préliminaires qui sont la base de la Chronologie, on place une grande Table Chronologique qui contient les principaux événemens de l'Histoire Sacrée & Profane depuis la Création du Monde jusqu'à Jésus-Christ. Ces deux parties de l'Histoire sont en parallele jusqu'aux Olympiades, c'est-à-dire que sur une page on a mis l'Histoire Sainte, & sur l'autre, qui est vis-à-vis, l'Histoire Profane. Au commencement des Olympiades on fait marcher le tout ensemble. Dans une autre Table, l'Histoire Sainte est comparée avec la Profane. Tout ce travail est de M. l'Abbé Lenglet;

& comme il a donné plusieurs tables qui exposent les différens systêmes des Chronologistes, on a cru devoir y ajouter 1. une analyse du systême du sçavant M. Desvignoles, Ouvrage universellement estimé. 2. Des remarques sur l'Histoire Ancienne de la Chine & ses liaisons avec les Pays d'Occident. Le premier volume est terminé par la Table Chronologique des Ecrivains & des Grands-hommes de l'Antiquité, depuis les premiers temps jusqu'au VI. Siecle de Jésus-Christ, & par plusieurs tables alphabétiques des noms 1. de Rois, Princes, &c. 2. Des Ecrivains & des Grands-hommes. 3. Des Artistes; enfin par deux additions faites à l'Ouvrage, l'une qui contient une table des hommes les plus célebres dans les beaux Arts, avec l'indication du temps où ils ont vécu; la seconde, qui est une liste des éclypses dont il est fait mention dans l'Antiquité jusqu'à Jésus-Christ. Outre celles qui sont indiquées dans les anciens, on a marqué celles que les Astronomes modernes ont jugé par leur calcul devoir être appliquées au récit des Anciens. Ces éclypses servent à fixer démonstrativement l'année de plusieurs événemens considérables.

Le second volume est destiné tout entier à l'Histoire Moderne mise en Table Chronologique. L'Auteur en étoit resté à la mort de Louis XIV en 1715. L'Editeur l'a

l'a continuée jusqu'au commencement de 1763, & a ajouté dans ce qui précede divers articles sur les Pays étrangers dont l'Histoire paroissoit avoir été négligée; ainsi cette table jointe à celle du premier volume forme une Chronologie universelle depuis la création du Monde jusqu'à nos jours.

Le troisieme volume contient d'abord des tablettes pour l'Histoire Ecclésiastique; on y a rangé dans six colonnes paralleles la suite des Papes, les Rits & Ordres Religieux, les Grands-hommes de l'Eglise, les Persécutions & les Hérésies, les Conciles avec l'indication des Livres qui les font connoître, les Ecrivains Ecclésiastiques, & leurs principaux Ouvrages. Il y a dans toutes ces listes différentes additions sur les éditions de Livres & sur les Ecrivains Ecclésiastiques, elles sont insérées à la place qu'elles doivent occuper. On a de plus mis une liste des Papes tirée du Pere Pagi. Voilà tout ce qui forme l'Histoire Ecclésiastique.

L'Histoire Civile présente les Empereurs Romains, tant d'Orient que d'Occident, les Parthes, les Perses, les Princes d'Europe, c'est-à-dire les Rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal, les Princes d'Italie, les Ducs & Rois de Hongrie, de Boheme, de Pologne, de Suede, de Dannemarc, de Norvege, les Ducs de Lorraine, les Rois de Jérusalem & de Cy-

pre, les Kalifs des Arabes, les Ottomans, les Rois de Perſe, une ſuite plus exacte des Princes de la Ruſſie. L'Editeur a ajouté des Liſtes des Ducs & des Rois de Pruſſe, des Ducs de Courlande, des Stathouders, des Grands-Ducs de Toſcane, des Ducs de Modene & de ceux de Parme, des Grands-Maîtres de Malthe, une Notice des Dynaſties ou Familles Impériales de la Chine, & la ſuite des Empereurs Mogols de l'Inde. Mais l'addition la plus conſidérable qui ait été faite à cet Ouvrage, eſt une Tablette Chronologique des Grands-hommes qui ſe ſont diſtingués dans les Sciences & les Beaux-Arts depuis Charlemagne juſqu'à nos jours. Il eût été plus exact au-lieu du terme de *Grands-hommes*, &c. d'employer celui de Perſonnages qui ſe ſont fait connoître par leurs Ecrits; car il y en a dans cette liſte un aſſez grand nombre qui n'ont jamais fait qu'une ſimple Diſſertation ou une petite Piece de vers. On a fait entrer dans cette liſte la fondation des Univerſités & des principales Académies. M. l'Abbé Lenglet avoit fait pour l'Hiſtoire Ancienne la table des Grands-hommes dans les Sciences, mais il n'avoit rien fait de pareil pour l'Hiſtoire Moderne, & il s'étoit borné aux Ecrivains Eccléſiaſtiques. Ce défaut ſe trouve réparé dans la nouvelle Edition. La Table dont il s'agit contient près de deux cens pages.

Le volume est terminé par plusieurs tables alphabétiques, 1. pour l'Histoire Ecclésiastique qui contient les noms des Papes, Evêques, Grands-hommes, Ecrivains, &c. 2. Une table des Conciles avec l'année où ils ont été tenus. 3. Celle de l'Histoire Civile. 4. Des Hommes célebres dans les Sciences & dans les Arts.

On voit par ce détail que cette édition est infiniment supérieure à la premiere par un grand nombre de corrections & par des additions très-considérables. Elle ne peut être que très-utile pour diriger les lectures de ceux qui ne veulent pas faire une étude approfondie de l'Histoire, mais qui veulent en avoir une connoissance au-delà de ce que l'on en sçait ordinairement. Elle a encore l'avantage de rappeller à la mémoire les lectures que l'on a faites, ensorte qu'on peut la consulter fréquemment dans ce dessein. Des Collections de cette espece ne demandent que de l'exactitude dans les dates; l'Auteur, qui est assez connu pour que nous nous croyions dispensés d'en parler ici, étoit laborieux, mais la multitude des Ouvrages qu'il a publiés ne lui permettoit pas de leur donner toute la perfection dont ils étoient susceptibles; il y a laissé souvent un grand nombre de fautes, & il n'a pas toujours indiqué les meilleures sources. On a eu soin de remédier autant qu'il a été possible à ces défauts; mais comme la variété

des matieres n'a peut-être pas permis que l'Editeur pût tout corriger, les Libraires qui ont dessein de le perfectionner de plus en plus, prient les Sçavans de leur adresser les corrections qu'ils jugeront nécessaires. Nous pouvons assurer que cet Ouvrage mérite tous les éloges, soit de la part des Editeurs, soit de la part des Libraires qui se sont attachés à le rendre digne de l'attention du Public. Il seroit à desirer que l'on apportât les mêmes soins dans la plupart des Livres que l'on publie, & qui du côté de l'impression se ressentent de la négligence des Imprimeurs & de l'économie intéressée des Libraires. Celui-ci est d'un caractere assez menu, mais très-lisible, sur un beau papier, les feuilles sont très-remplies, & il eût été facile de multiplier les volumes pour les vendre à plus haut prix.

NOUVEAUX ELE'MENS DE DYNAMIQUE ET DE ME'CHANIQUE, *par M.* MATHON DE LA COUR *de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon.* A Lyon, chez les Freres Perisse, & se vend à Paris chez Rollin.

LE but de cet Ouvrage, dont les différentes parties ont été lues à l'Académie de Lyon depuis l'année 1754 jusques à l'année 1758, est de réduire la Dynamique, les Méchaniques & toute la théorie du mou-

vement, à un principe ſimple, clair & aiſé à employer dans le calcul.

C'eſt celui de l'égalité entre la cauſe & ſon effet, entre l'action & la réaction, ou entre la force motrice & la réſiſtance de la matiere au mouvement. L'Auteur avertit que pour rendre ſa théorie plus ſimple & plus commode, il change un peu la notion ordinaire des mots de *force motrice* & d'*inertie de la matiere*. Par le premier, il entend la cauſe qui produit & qui maintient le mouvement, & par le ſecond la réſiſtance qu'il ſuppoſe dans la matiere à changer de lieu, c'eſt-à-dire, à recevoir le mouvement ou même à le continuer. D'où il conclut qu'on peut alors les regarder comme deux forces continuellement oppoſées l'une à l'autre dans tout corps en mouvement. Au reſte, en préſentant ces nouvelles notions de *force motrice* & d'*inertie*, il avertit qu'il n'entend pas les donner pour des forces réelles & véritables, mais ſeulement pour de pures ſuppoſitions Géométriques, & pour une maniere d'expliquer les effets de la communication du mouvement des corps qui arrivent en conſéquence des Loix qu'il a plû au Créateur d'impoſer à la matiere.

Cette oppoſition entre la force motrice & l'inertie ou réſiſtance de la matiere qui employe & qui conſume continuellement l'action de la force motrice, fait une eſpe-

ce d'équilibre qui est différent de *l'équilibre statique* ou équilibre proprement dit, en ce que celui-ci suppose le repos par la destruction mutuelle de deux forces motrices égales & opposées, au lieu que l'équilibre entre la force motrice & la résistance de la matiere au mouvement actuel suppose au contraire le mouvement. Ainsi l'idée qu'il faut attacher à cette espece d'équilibre est simplement l'idée d'opposition entre deux forces égales; il suit d'ailleurs les mêmes Loix, & il a les mêmes propriétés que l'équilibre statique.

C'est sur ces principes que l'Auteur fonde toute sa théorie du mouvement tant uniforme qu'accéléré ou retardé. Il établit avec soin les propriétés de l'équilibre entre diverses forces, en supposant que les corps auxquels elles sont appliquées n'ont pas de point d'appui fixe, ce dernier cas étant un simple corollaire du principe général de l'équilibre. Il en réduit les Loix à deux générales, 1. l'égalité entre les sommes des forces opposées, en quel sens que ce soit qu'on les décompose; 2. l'égalité entre les sommes des momens positifs & celles des momens négatifs de ces forces par rapport à quelque point que ce soit du plan où sont leurs directions, ou par rapport à quel axe que ce soit qu'on veuille imaginer dans le cas où les directions

des forces ne feroient pas toutes dans un même plan. On entend par momens négatifs ceux des forces qui tendent à faire tourner dans un fens oppofé à celui des forces dont les momens font regardés comme pofitifs.

Ces propriétés de l'équilibre que l'Auteur prétend plus générales & plus étendues que celles qu'on a coutume de démontrer dans les Livres élémentaires de Méchanique, fourniffent des équations algébriques applicables aux problêmes de Dynamique. Leur principale utilité confifte en ce que l'inertie d'un corps étant connue par leur moyen, fon mouvement eft auffi connu, puifque ce font deux quantités égales & qui ne different que par une direction contraire.

Elles ont auffi l'avantage de faire connoître aifément la charge que fupportent les points d'appui dans les différentes circonftances du mouvement des léviers.

L'Auteur fait lui-même diverfes applications de fa méthode; il en tire par exemple la détermination, le mouvement d'un fyftême de corps qui feroit agité par des forces quelconques, & fur-tout la rotation qu'il acquiert autour de fon centre de gravité.

La théorie des centres de rotation, de percuffion & d'ofcillation, y devient un corollaire du principe général. Il paffe enfuite à l'examen du mouvement qu'un corps

communique à plusieurs autres corps qu'il choque à la fois.

Il y a joint des applications de son principe aux mouvemens qui se font par le moyen des poulies, aux plans inclinés & aux frottemens des machines, tant pour ne rien omettre d'essentiel à des élémens de Méchanique, que pour montrer l'utilité de la théorie de l'équilibre entre les forces motrices & l'inertie de la matiere. Les frottemens des machines lui donnent lieu d'ébaucher des recherches nouvelles & utiles dans la pratique.

L'Ouvrage finit par une démonstration du principe de Dynamique publié par Monsieur le Chevalier d'Arcy, dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de l'année 1747, & cette dénomination sert à confirmer la généralité & la fécondité du principe que l'Auteur développe dans ce Traité.

ESSAI HISTORIQUE SUR LA ME'DECINE EN FRANCE. *Par M.* CHOMEL, *Docteur Régent & ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.* A Paris, chez Lottin l'aîné, 1762. Avec Approbation & Privilege du Roi, vol. *in*-12. de 288 pages, non compris la Préface de 28.

L'HISTOIRE des Arts & des Sciences, celle des Hommes qui s'y sont distingués, soit

ſoit par les découvertes qu'ils y ont faites, ſoit par les révolutions qu'ils y ont accaſionnées, eſt ſinguliéremenr intéreſſante. En même temps qu'elle donne une idée, tantôt de la grandeur, & tantôt de la foibleſſe de l'eſprit humain, elle fournit aux Citoyens voués aux mêmes profeſſions des exemples à ſuivre & d'autres à éviter; c'eſt ce but que ſe ſont propoſé ceux qui ont fait des recherches ſur l'origine, les progrès & les dépériſſemens de certaines Sciences ou Arts. C'eſt auſſi celui qu'a en vue M. Chomel dans l'Eſſai Hiſtorique ſur la Médecine en France.

Les temps dans leſquels il enviſage la Médecine, forment cinq Epoques.

La premiere comprend des idées & des conjectures ſur l'état des Sciences & de la Médecine en particulier dans les Gaules avant la conquête des Romains.

La deuxieme les ſuit depuis la conquête des Romains jusqu'à la premiere Race de nos Rois.

La troiſieme conſidere ce qu'elles étoient ſous la premiere Race & dans ces temps de trouble & de confuſion.

La quatrieme, ce qu'elles devinrent réfugiées dans les Cloîtres & enſeignées enſuite dans les Ecoles du Palais, ainſi que dans les Maiſons Epiſcopales.

Dans la cinquieme enfin, on préſente les changemens qu'elles éprouverent à la

fondation de l'Université de Paris.

Quant à ce qui regarde la premiere époque, M. Chomel n'a pu gueres rapporter que ce qui a été dit par les sçavans Bénédictins, Auteurs de l'Histoire Littéraire des Gaules. On voit que les Druïdes étoient les Grands, les Prêtres, & en même temps les Médecins de la Nation. Mais on ne sçait pas en quoi consistoit leur Médecine; quels Livres ils enseignoient; si cette profession étoit libre; ou si les Prêtres & les Grands conservoient chez eux seuls les connoissances de tradition qu'ils avoient acquises.

On voit dans la seconde époque, que les Gaulois avoient un goût particulier pour les Sciences auxquelles s'attachoient les Romains. Marseille fournit plusieurs grands Médecins qui ont été appellés à Rome, & qui ont été élevés aux premieres Dignités. Cette époque présente peu de choses satisfaisantes; on en peut dire autant de la 3. On voit bien que la Médecine étoit alors cultivée, que ceux qui la cultivoient, jouissoient de la plus haute considération; que plusieurs sont parvenus aux premieres Dignités de l'Eglise & de l'Etat, mais on ne sçait rien de plus; on ignore & la Doctrine qu'ils suivoient, & les Livres où ils puisoient leurs connoissances.

La 4 Epoque est plus riche, on y voit des noms fameux, mais à peine un Livre passable.

La 5. où est l'établissement de l'Université, est la principale. M. Chomel n'en suit que les événemens remarquables, & son Essai ne s'étend que jusqu'en 1400. La Faculté de Médecine l'occupe principalement, il l'envisage dans ses commencemens, il parle des hommes qui y ont fleuri; il vient ensuite à ses Statuts faits dès l'an 1200, aux Privileges dont elle a joui sans interruption, aux Grands-hommes qu'elle a produits, à la Police sur ses membres qu'elle a toujours exercée, au zele & à l'ardeur avec lesquels dans tous les cas critiques elle s'est sacrifiée. Il passe ensuite aux Livres qu'on enseignoit, à la Doctrine reçue, aux épreuves qu'on faisoit subir, aux qualités qu'on exigeoit dans les Candidats. On trouve de plus dans cet Ouvrage trois Listes intéressantes, & qui sont le fruit de très-grandes recherches.

La premiere est celle de tous les Chanceliers de l'Eglise de Paris, depuis 991 jusqu'aujourd'hui.

La seconde est celle des premiers Médecins de nos Rois, dont on a pu trouver les noms, depuis Tranquillinus, Médecin de Clovis, jusqu'à M. Senac, aujourd'hui premier Médecin. Cette Liste est enrichie de Notices concernant la vie & les Ouvrages de ces Médecins.

La troisieme comprend la liste des an-

ciens Médecins de la Faculté de Paris & de tous les Doyens qu'elle a eus depuis 1330 que cette Dignité fut élective, jusqu'aujourd'hui.

Ce morceau n'est qu'une esquisse, où M. Chomel prend proprement date, & invite les personnes capables de l'aider, à lui envoyer les matériaux & les pieces nécessaires pour remplir son projet. Les Médecins cependant trouveront dans ce Livre beaucoup de choses intéressantes, qui le feront rechercher & estimer, comme un morceau précieux & unique, jusqu'à ce que M. Chomel nous ait donné la grande Histoire qu'il nous promet.

LETTRE ADRESSE'E A MESSIEURS LES AUTEURS *du Journal des Sçavans.*

MESSIEURS,

NE' dans le Pays où le Poëme de *Carthon* fut composé, j'ai vu avec plaisir que cet Ouvrage, qui peut faire honneur à ma Nation, & qui a été peu connu jusqu'ici, alloit l'être par deux Traductions, l'une Angloise & l'autre Françoise, qui se sont suivies en peu de temps.

L'Extrait que vous en avez donné, Messieurs, dans votre Journal de Novembre 1762, & l'éloge que vous faites des endroits sublimes de ce Poëme, ne peuvent

que contribuer à sa célébrité; mais j'ai vu avec peine que vous paroissez douter de l'authenticité de ce morceau singulier de notre ancienne Poésie. Je puis vous satisfaire sur cet article, & vous assurer que ce Poëme est l'Ouvrage des anciens *Bards* d'Irlande; les deux Chroniques de ce Pays dites de *Tara* & de *Cashel* en font mention; l'Histoire de Keating publiée en Anglois à Londres en 1723, en parle aussi à la page 268, sous le titre de *Bruin-Chartuin*, ce qui veut dire, *le Combat de Carthon.* Il est vrai que cette Histoire se borne à faire remarquer que l'événement qui fait le sujet du Poëme, que bien des gens avoient regardé comme un fait, n'étoit qu'une fiction dont les Héros avoient cependant existé: *Ossian*, *Fingal* & *Combal*, en l'honneur desquels le Poëme a été composé, sont célébrés dans nos Histoires comme de grands Guerriers. *Fingal*, ou pour mieux dire *Fin OM Couel*, avoit le Commandement de la Milice d'Irlande vers la fin du troisieme siecle de l'Ere Chrétienne; & son fils *Ossin*, qui passe pour être l'Auteur de ce Poëme, célébra comme un autre Homere cet événement fameux dans son Pays.

Cette sorte de Poésie étoit familiere à ce Peuple: *Carthon* n'est pas le seul Poëme en ce genre que nous ayons; il nous reste de ces temps reculés plusieurs Ouvrages de

même nature, comme *Fintraga*, *Aibra*, *Gilla d'Acre* & autres, qui furent composés pendant le regne de *Cormuc*.

Nous avons eu, comme tous les Peuples, des mensonges consacrés à la mémoire de nos Rolands, ou de ceux de nos Ancêtres qui se distinguerent contre nos ennemis, & ces Romans sont presqu'aussi anciens que les Héros qu'ils célebrent. Enfin, Messieurs, de simples Villageois de mon Pays, qui ne sçavent ni lire ni écrire, chantent jusqu'aujourd'hui des Poëmes plus anciens de deux à trois siecles que celui de *Carthon*: tels sont *Caba-garve*, la mort de *Derdré*, & la catastrophe des enfans de *Usnach*.

Il vous paroîtra peut-être extraordinaire, Messieurs, de rencontrer chez nous, dans des temps aussi reculés, de semblables monumens de Littérature; mais votre étonnement cessera sans-doute, si vous voulez bien nous accorder, ce qu'il nous est très-aisé de prouver, que les Ecossois d'Irlande, lors de leur établissement en cette Isle, environ 250 ans avant la fondation de Rome, cultivoient les Lettres, sans en être redevables, ainsi que l'étoient les autres Peuples Celtiques de l'Europe, ni aux Grecs, ni aux Romains; & sans avoir eu aucune communication avec ces Nations lettrées, les Arts étoient en honneur chez nous: la Poésie, sur-tout, y étoit dans un degré d'esti-

me, qui n'a d'exemple chez aucune autre Nation: nos Hiſtoires & nos Loix étoient écrites en vers; un des Statuts faits au temps de *Phelim-Reachthmar*, dit le Légiſlateur qui régnoit peu avant l'Ere Chrétienne, portoit, qu'entre les qualités que l'on exigeoit dans ceux qui compoſoient la milice, conſiſtant alors en ſept mille hommes, le talent de la Poéſie étoit indiſpenſable; un Peuple, qui regardoit l'enthouſiaſme Poëtique comme une qualité inſéparable de celles qui menent à la gloire militaire, pouvoit-il manquer d'avoir de bons Poëtes?

Oſſian, fils du brave *Fingal*, perdit la vue, & ſurvécut à l'entiere diſſolution de cette milice; il vivoit encore au temps de S. Patrice, & ne voulut jamais être baptiſé, aimant mieux, diſoit-il, aller en Enfer avec ſes freres, ſes Compagnons, & les braves Guerriers, que ſon pere avoit commandés, que d'aller en Paradis avec des étrangers & des inconnus: ce ſentiment, ou plutôt ce cri de la nature eſt ſans-doute féroce; mais il prouve du moins une intrépidité & une élevation de caractere qui tient à l'héroïſme.

Il ne ſeroit reſté aucun doute ſur la Langue originale de ce Poëme, ſi M. Macpherſon, qui d'ailleurs mérite tout de ſa Patrie, avoit réfléchi que ſa Langue maternelle qui certainement eſt celle du Poë-

me, s'appelle *Goiligg*, que ce mot rendu en bon Anglois est *Irish*, & en François *Irlandois*; M. Macpherson s'est servi du mot *Erse*, qui n'est ni Ecossois ni Anglois, mais une corruption du mot *Irish* approprié à la maniere de parler de la partie orientale de son Pays, laquelle differe autant de la langue Ecossoise que le François du Grec: si ce mot *Goiligg* eût donc été rendu en bon Anglois, il auroit jetté des lumieres sur la langue originale du Poëme, & sur la partie du Monde où il fut composé.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

TERENCE BRADY, Médecin.

Bruxelles, le 3 *Mai* 1763.

DE DEA LIBERTATE EJUSQUE CULTU APUD ROMANOS, & de Libertinorum Pileo Dissertatio RODOLPHINI VENUTI Cortonensis, Reg. Acad. Londin, Socii & Rom. Antiquit. Præsidis. Romæ 1762. Typis Bernabò & Lazzarini apud Faustum A-

mideum., *in*-4. pag. 63. *C'est-à-dire, Dissertation sur la Déesse* Liberté, *sur le Culte qui lui étoit rendu chez les Romains, & sur le Bonnet ou* Pileus *des Affranchis, par M.* VENUTI, *&c.*

DANS le premier des neuf Chapitres dont cette Dissertation est composée, le sçavant Auteur, après avoir défini la *Liberté*, releve l'erreur du P. Joubert & de plusieurs Antiquaires, qui ont confondu les Villes appellées *libres* avec celles qui étoient exemptes de tributs & d'impôts.

C'étoient plutôt des Villes qui n'étoient point soumises à l'autorité des Magistrats Romains chargés de l'administration des Provinces dans lesquelles ces Villes étoient comprises, de sorte qu'elles ne partageoient point l'espece de servitude à laquelle les autres cités du même district étoient assujetties. Il ne faut pas non plus les confondre avec les Villes *Autonomes*, qui étoient gouvernées par leurs propres Loix. On parle ensuite de la maniere dont la *Liberté* divinisée étoit représentée sur les Monumens Romains, du Temple érigé en son honneur sur le Mont Aventin, & sur-tout de ce Vestibule ou Galerie si connue dans les Auteurs Anciens sous le nom d'*Atrium Libertatis*. C'est tout ce que l'habile Dissertateur nous apprend sur le culte rendu à cette Déesse; & nous avouons qu'à cet

égard le titre de l'Ouvrage nous avoit fait espérer un plus ample détail.

Après quelques observations sur la condition *libre* & *servile* chez les Romains, sur les différentes sortes d'Esclaves & d'Affranchis, & sur les diverses Formules d'Affranchissement, l'Auteur entreprend de fixer la véritable notion du *Pileus*, ou Bonnet, symbole de la Liberté. Ce mot vient du Grec πῖλος, qui désigne une matiere travaillée sans tissure, mais foulée, ce que nous appellons *feutre*.

Les Grecs nommoient ainsi toute étoffe de cette espece, qui couvroit quelque partie du corps, & non seulement la tête ; souvent aussi les Latins ne donnerent pas à ce mot une signification moins étendue, quoique, dans le sens propre, ils le restreignirent à marquer toute couverture de tête, de quelque forme qu'elle fût. Les Auteurs Classiques l'employerent comme la marque caractéristique de la Liberté. Le *pileus* des Soldats étoit fait de la peau de quelque animal, comme de loup, ainsi qu'on le voit dans Virgile (1). Celui des Affranchis étoit, selon M. Vénuti, de laine blanche foulée; autrement il n'auroit pu les garantir de la pluie. Le *pileus* du Flamen étoit pointu & pyramidal. Celui des Affranchis étoit sans rebord, & arrondi par le haut,

(1) Æneid 7. v. 688.

comme celui des Prêtres Hébreux. L'usage & la forme en étoient venus de Sparte, aussi bien que le culte de la Déesse *Feronia*, dans le Temple de laquelle les nouveaux Affranchis déposoient leur chevelure : & telle est la figure de ces bonnets qui sur les monumens caractérisent les *Dioscures*. Nous avons dit que le bonnet d'Affranchi étoit de couleur blanche, & telle étoit aussi la couleur de tout l'habillement. C'est pourquoi dans la primitive Eglise les nouveaux baptisés, pour marque de leur affranchissement spirituel, étoient, pendant huit jours, vêtus de blanc, ce qui a donné lieu à la dénomination du Dimanche *in albis* (1).

Le bonnet d'Affranchi différoit sans doute de celui qu'on mettoit sur la tête de certains Esclaves à vendre, pour les distinguer des Captifs, pratique dont parle A. Gelle; mais il étoit vraisemblablement le même que celui dont les Esclaves étoient décorés durant les Saturnales.

Justinien fut le premier des Empereurs Romains qui se couvrit la tête d'une tiare en forme de *pileus*, laquelle prit son nom : les Impératrices en adopterent une de figure à peu près semblable. Les Diadêmes, ou les Couronnes des Empereurs & des Impératrices du bas Empire, paroissent

(1) La *Quasi modo*.

dans leurs monumens ressembler à la tiare pointue des Parthes, des Arméniens & des Perses. Depuis ce tems-là le *pileus* cessa d'être la marque distinctive des Affranchis.

TRAITÉ DES SONS DE LA LANGUE FRANÇOISE *& des caracteres qui les représentent.* A Paris, chez Jean-Thomas Hérissant, 1760. *in*-12. Avec Approbation & Privilege du Roi.

Lettre à l'Auteur du Traité des Sons de la Langue Françoise, *imprimé en* 1760, *par l'Auteur des Remarques diverses sur la Prononciation & sur l'Orthographe*, *imprimées en* 1757, *qui renferment aussi un petit Traité des Sons de la même Langue.*

NOUS joignons ensemble ces deux Ouvrages, qui ont le même objet, & dont les Auteurs se combattent l'un l'autre avec les seules armes qu'admettent la raison & la décence. Ce merite, qui semble si facile lorsqu'il ne s'agit que d'opinions indifférentes, est malheureusement assez rare pour qu'on puisse le remarquer.

Nos deux Auteurs paroissent avoir une grande théorie des Sons; nous croyons pourtant que le premier se trompe, lorsqu'il assure que dans les Monosyllabes *je*, *te*, *se*, *que*, *de*, &c. l'*e* muet n'a point d'autre son que le son plein de la voyelle *eu* (car

il regarde avec assez de raison le son *eu*, non comme une Diphtongue, mais comme une Voyelle simple, qui n'est exprimée par deux caracteres, que faute d'un caractere particulier qui la représente) il nous semble que le son de l'*e* muet dans les Monosyllabes qu'on vient de citer, se distingue sensiblement du son *eu*, & que *je*, par exemple, ne se prononce point du tout comme *jeu*.

Nous doutons encore que *iou* dans *Chiourme*, *ion* dans *ambition*, *ouan* dans *louange*, rangés par le même Auteur au nombre des Diphtongues, en soient véritablement; il nous semble qu'*ambition* a quatre syllabes:

J'ai de l'*ambition*, mais plus noble & plus belle,
L'indigne *ambition*, que ton cœur se propose!

& que *Chi-ourme* & *lou-ange* en ont deux, sans compter la finale formée par l'*e* muet; ce qui détruit les prétendues Diphtongues qu'on suppose dans tous ces mots, puisqu'une Diphtongue exige un double son dans une seule syllabe, & que dans tous ces mots les voyelles qui semblent s'unir, forment des syllabes séparées.

Le même Auteur nous paroît encore avoir mal observé l'usage, lorsqu'il dit que le mot *Douairiere* se prononce *Douariere*; les mots, *Europe*, *Eustache*, *Urope*, *Ustache*; que le nom propre *Claude* se prononce *Glaude*; que dans les mots, *loisir*, *plaisir*, & dans les infinitifs

employés comme noms, tels que le *souvenir*, le *repentir* &c. l'*r* final ne se prononce que devant une voyelle; lorsqu'il permet enfin de prononcer *Xenophon* comme *Senophon* & *Ximenès* comme *Simenès*.

L'Auteur de la Lettre nous paroît à son tour dans l'erreur, lorsqu'il met au nombre des Diphtongues de conversation *ua* dans *nuage*, *uan* dans *suant*, *ueu* dans *sueur* & dans *sinueux*, *oueu* dans *joueur* &c. Il nous semble que ces prétendues Diphtongues forment très-réellement deux syllabes séparées, jusques dans la conversation; nous inclinons même à croire avec MM. Boindin & Duclos, contre l'avis de MM. Restaut & Vallart, que *ué* dans *situé* & *exténué*, *oué* dans *enjoué* & *bafoué*, doivent être rejettés du nombre des Diphtongues.

L'Auteur de la Lettre nous paroît soutenir mal à propos contre l'Auteur du Traité des Sons, que, dans la conversation, l'usage autorise à retrancher l'*e* muet du milieu des mots, & à prononcer, par exemple, *dmander*, *dmeurer*, *soutnir*, *atler*: c'est précisément un des vices de prononciation que nos Comédies relevent le plus souvent, soit dans le jargon grivois & poissard de la populace de Paris, soit dans le patois des Paysans; on y marque ce retranchement de l'é muet par une virgule, de sorte que ce jargon est burlesquement

hérissé de virgules ou de fausses apostrophes substituées à l'*e* muet. Nous croyons donc qu'il faut toujours prononcer cet *e* muet au milieu des mots, sensiblement, (quoique sans affectation) ne fût-ce que pour éviter l'équivoque en certains cas, pour distinguer, par exemple, *je monterai*, futur de *monter*, de *je montrai*, passé de *montrer*; je *fonderai*, futur de *fonder*, de je *fondrai*, futur de *fondre*, &c.

Nos deux Auteurs nous paroissent se tromper, en disant que, l'orsqu'on veut passer rapidement sur l'*e* du mot *cheval*, on est forcé de prononcer *ch'fal* ou *j'val*, par l'impossibilité de prononcer *chval*; & ils ont le malheur de trouver la raison de ce qui n'est pas, lorsqu'ils disent que par le retranchement de l'*e*, les deux syllabes n'en faisant plus qu'une, & n'y ayant plus qu' une seule émission de voix, il faut que les consonnes qu'on rapproche soient toutes fortes, comme *j'v*, *ch'f*, ou toutes foibles, parce qu'il est impossible de pousser la voix, fortement & foiblement dans le même instant Malgré ce raisonnement, il est certain dans le fait qu'il n'y a pas plus de difficulté à prononcer *ch'val* que *ch'fal* ou *j'val*. D'ailleurs il ne faut dire ni *ch'val*, ni *ch'fal*, ni *j'val*, mais *cheval*, toujours en prononçant l'*e* muet, comme nous l'avons dit, distinctement, mais sans affectation.

Nos Auteurs prétendent encore par les

raiſons qu'on vient d'alléguer & de réfuter, qu'on prononce *apſtrait*, *optenir*, *cab verd*, quoiqu'on écrive *abſtrait*, *obtenir*, *cap-verd*. Nous croyons qu'ils ſe trompent & dans le fait & dans le droit.

Il ſeroit injuſte de ne pas avouer que ce ſont-là les ſeules fautes réelles qui nous ayent frappés dans ces deux Ouvrages ; que ſur preſque tout le reſte, les idées de l'Auteur du Traité des Sons nous ont paru exactes, au moins dans les articles qui ne ſont point attaqués par l'Auteur de la Lettre, & que les opinions de tous deux ſont vraiſemblables, même lorſqu'elles ſont oppoſées.

Le grand objet ſur lequel les deux Grammairiens ſont principalement diviſés, c'eſt la Lettre que l'Auteur du Traité des Sons appelle *ï* mouillé, & qui eſt repréſentée, tantôt par cet *ï*, que les Imprimeurs appellent *ï trema*, tantôt par un *y*. Tel eſt l'*ï* qu'on entend dans les mots *gaïac*, *païen*, *aïeul*, *faïance*, &c.

L'Auteur du Traité des Sons eſt conduit par les définitions ſyſtématiques qu'il a données de la nature de la voyelle & de la conſonne, à décider que cet *ï* eſt une véritable conſonne ; que c'eſt la conſonne foible qui répond à la conſonne forte, appellée communément *l* mouillée, & qu'il appelle *Ill*..

Ses raiſons ſont ſpécieuſes. 1. Cet *ï* fait

fait entendre diſtinctement une articulation : or l'articulation ne peut résulter que d'une consonne.

2. Il ne peut ſe prononcer ſeul, non plus que toute autre conſonne, il faut qu'il ſoit joint à une voyelle qu'il modifie & qu'il articule. Si du mot *païe* vous ſupprimez *l'e* muet que l'ï mouillé modifie, vous n'aurez plus que la ſyllabe *pai*, la ſeconde aura diſparu.

3. Une des propriétés des conſonnes, eſt que pour pouvoir les prononcer lorſqu'elles ne ſont pas ſuivies de voyelles, on ſupplée néceſſairement un *e* muet, quoiqu'on ne l'écrive point. Cette propriété ſe rencontre encore dans l'ï mouillé. Par exemple, l'exclamation *aï* fait entendre diſtinctement le ſon *aïe*, qui n'eſt que le ſon foible répondant au ſon fort *ail*, au bout duquel on entend un *e* muet, quoiqu'il ne ſoit pas écrit.

L'Auteur de la Lettre ne voit au contraire dans tous ces exemples qu'un *ï* voyelle, formant avec la voyelle qui précede ou qui ſuit une véritable Diphtongue. Ainſi dans l'exclamation *aï*, *ï* forme une Diphtongue avec l'*a* qui le précede, & dans le mot *gaïac* avec l'*a* qui le ſuit. Il appuye ce ſyſtême ſur une ſuite de raiſonnemens difficiles à détacher & qu'il faut lire dans l'Ouvrage; le méchaniſme de la prononciation, qu'il trouve à-peu-près le même dans l'*i* reconnu pour voyelle & dans ce

prétendu *i* consonne, lui fournit une partie de ses preuves. Il montre d'ailleurs que divers caracteres essentiels aux consonnes ne se trouvent point dans l'*i* mouillé.

De ces deux Livres de Grammaire, il n'y a que le premier qui soit véritablement un Ouvrage, un Traité lié & suivi; le second n'est qu'un Recueil d'Observations détachées, mais qui peuvent être utiles, même à l'Auteur du Traité des Sons. L'Auteur du second, c'est-à-dire de la Lettre, (M. Harduin de la Société Littéraire d'Arras, sçavant & habile Grammairien,) n'est point aggresseur, il ne fait que défendre des idées qu'il avoit exposées dans ses *Remarques diverses sur la Prononciation & sur l'Orthographe*, dont nous avons rendu compte dans notre Journal de Novembre 1757: Idées qui sont attaquées par l'Auteur du Traité des Sons.

Nous exhortons les Maîtres de Lecture, capables de s'élever au-dessus d'une routine aveugle, à jetter les yeux sur un *Traité de la maniere d'enseigner à lire*, qui sert de troisieme partie au *Traités des Sons*, & qui est comme une espece de Corollaire des principes exposés dans les deux premieres parties. L'Auteur y rend sensibles tous les inconvéniens de l'usage de faire épeller. M. Harduin applaudit à son systême, & nous avouons qu'il nous a persuadés. On trouve à la fin un Syllabaire complet, où

tous les sons de la Langue Françoise sont rangés par ordre avec toutes les différentes manieres de les représenter. Ce *Traité de la maniere d'enseigner à lire* se vend séparement, & n'est joint au *Traité de Sons* que sous un frontispice particulier.

HISTOIRE DES PHILOPHES MODERNES *Avec leur Portrait dans le goût du crayon: par* M. SAVERIEN, *publiée par* M. FRANÇOIS, *Graveur des Desseins du Cabinet du Roi. Tom.* 3. *Histoire des Restaurateurs des Sciences. Premiere Partie.* A Paris, chez différens Libraires, 1763. *in*-12. pag. 377, sans le Discours Préliminaire qui en a 75.

DEs la publication des premiers volumes de cet Ouvrage, dont nous avons rendu compte, plusieurs personnes avoient jugé que la gravure des portraits de l'*in*-12, étoit trop négligée, & que le prix de l'*in*-4. étoit trop haut. Ces plaintes ont déterminé M. François *à graver les portraits d'une seule maniere & de la grandeur de l'in*-12. *& de les encadrer dans un ornement ou cartouche convenable pour les faire servir à l'in*-4. *par ce moyen la gravure est aussi belle qu'il a pu la rendre*, & le prix est diminué. Le Public rendra justice sans-doute à M. François, en reconnoissant que les premieres portraits dans le goût du crayon noir, sont

bien inférieurs à ceux qu'il lui présente aujourd'hui. Il est aussi averti qu'on a reçu d'Angleterre les portraits de Schaftesbury & de Wollaston. Celui ci est gravé, & se distribue *gratis* à ceux qui achettent ce troisieme volume. Celui de Schaftesbury sera donné de même avec le volume suivant.

Quant à la partie littéraire de cette production, on a suivi le plan général qu'on s'étoit prescrit: elle a pour objet l'Histoire des Restaurateurs des Sciences. On en compte dix, Ramus, Bacon, Gassendi, Descartes, Pascal, Newton, Leibnitz, Wolf, Jean Bernouilli & Halley. L'Histoire des cinq premiers remplit ce volume; celle des cinq derniers est réservée pour le volume qui suivra. A la tête de celui-ci, M. Savérien a placé un Discours Préliminaire, où il trace un légere esquisse de l'état d'ignorance où l'Europe fut plongée depuis que les Gots se furent emparés de l'Italie; de quelques efforts que l'on fit en faveur des Lettres; de l'attachement servile & ridicule qui se perpétuoit dans les Ecoles pour la doctrine d'Aristote jusqu'au moment qu'elle fut attaquée avec chaleur par *Ramus*; enfin des derniers coups que porterent aux Partisans du Philosophe Grec Bacon, Gassendi, Descartes, & Newton. Tous ces objets sont si connus, que nous ne devons pas nous y arrêter; mais nous ne pouvons

taire que M. Savérien propose contre le Neutoniasme une difficulté qui seroit très-grave, si elle étoit fondée. „ Il demande, „ (1) pourquoi les Planetes décrivent dans „ ce système une ellipse plutôt que toute „ autre courbe? C'est qu'elles sont projet-„ tées, dit-on, suivant deux forces, une „ qui est uniforme, & l'autre qui varie en „ raison inverse du quarré des distances des „ planetes au Soleil. Mais cette réponse „ ne signifie autre chose, si n'est qu'elles „ décrivent une ellipse, parce qu'elles dé-„ crivent une ellipse. Car elles décrivent „ une ellipse, parce que les deux forces „ auxquelles elles sont en proie se combi-„ nent, comme l'on vient de voir; & elles „ sont en proie à ces deux forces, parce „ qu'elles décrivent une ellipse. La répon-„ se se réduit-là précisément, &, comme „ l'on dit en Logique, n'est autre chose „ qu'un cercle vicieux. "

Tout systême qui mérite ce reproche, est infecté d'un vice radical, peche par les fondemens. Aussi les Neutoniens sans-doute seront-ils étonnés de l'accusation. Il n'est point vrai, diront-ils, que précisément en vertu de la Loi actuelle des forces *centripete* & *centrifuge*, les planetes décrivent une ellipse; avec la même Loi, elles pourroient décrire un cercle. Il est également

Discours Préliminaire, p. 53.

faux qu'elles soient en proie à ces deux forces, parce qu'elles décrivent une ellipse. Elles pourroient décrire une autre courbe, & néanmoins obéir à ces deux forces. Newton a démontré, (1) que si l'on suppose les planetes tourner dans des cercles concentriques au Soleil, la force qui les porte vers ce centre, diminue en raison inverse des quarrés de leurs distances à cet astre, & que les temps périodiques de leurs révolutions sont en raison sesquiplée de leurs rayons. Avant lui, Képler avoit pensé que l'orbe des planetes pouvoit être une ellipse dont un des foyers est occupé par le Soleil. En conséquence, Newton a cherché & découvert (2) que la force nécessaire pour faire mouvoir les planetes dans une ellipse, suivoit, comme dans le cercle, la proportion inverse du quarré de leurs distances au foyer, & que (3) les temps périodiques sont dans les ellipses en même proportion que dans les cercles, dont les diametres seroient les grands axes. Il a cherché de plus si les planetes, en vertu de la même Loi, ne pourroient pas décrire d'autres courbes; & il a trouvé qu'il est impossible qu'elles décrivent quelque autre courbe qu'une des Sections coniques dont

(1) Princip. Mathem. &c. prop. IV.
(2) *Ibid.* prop. XJ.
(3) *Ibid.* prop. XV.

le foyer ſoit le centre des forces, quelle que ſoit la vîteſſe projectile. Enfin il a prouvé que d'autres Loix que celles du quarré des diſtances, feroient parcourir d'autres courbes; qu'il y auroit telle Loi qui feroit décrire des ſpirales, telle autre qui feroit mouvoir à l'infini les planetes dans les eſpaces éthérés, & telle qui ne les empêcheroit pas de tomber dans le Soleil, quelque grande que fût la force projectile. Cette marche revient-elle ſur elle-même par un cercle vicieux? Si la courbe elliptique pour l'orbe des planetes a été admiſe par tous les Aſtronomes, c'eſt qu'elle eſt la ſeule des ſections coniques qui s'accorde merveilleuſemenr avec tous les phénomenes.

On avoit déjà obſervé que le Syſtême Newtonien n'explique point la rotation des planetes ſur leur centre, ni l'inclinaiſon des plans de leurs orbites ſur celui de l'équateur. M. Savérien lui reproche encore de ne point expliquer „ pourquoi les planetes ſe meuvent d'Occident en Orient. „ Après bien des efforts pour réſoudre ce „ problême, Newton, ajoute-t-il, (1) „ convient qu'il eſt inſoluble. Il regarde „ ce mouvement régulier des planetes „ comme un miracle". Quelle eſt donc l'idée que l'Auteur attache au mot *miracle*?

(1) Diſc. Prél. p. 53.

On entend par-là ordinairement un effet qui déroge aux Loix de la Nature; & cette acception peut-elle avoir lieu dans le cas dont il s'agit? Pourquoi attribuer à Newton des expressions & des idées qui ne lui appartiennent point? Voici de quoi il s'agit. Dans le Scholie qui termine les *Principes Mathématiques*, Newton dit que les planetes principales font leurs révolutions autour du Soleil dans des orbites qui sont à peu près dans le même plan, & que leurs mouvemens ont la même direction; qu'il en est aussi de même des dix Lunes qui tournent autour de la Terre, de Jupiter, & Saturne. „ A quoi il „ ajoute que ces mouvemens réguliers ne „ sont pas produits par des causes méchani„ ques, puisque les Cometes se meuvent „ dans des orbes fort excentriques, & dans „ toutes les parties du Ciel". C'est-à-dire que la direction des planetes dans leurs orbes, & celle des cometes en différens sens, n'ont d'autre cause que la volonté du Tout-puissant, comme la création elle-même. Cela signifie-t-il que tous ces effets sont des *miracles*? Pour les produire, le Créateur a-t-il dérogé à quelque Loi antérieure à leur production?

M. Savérien prétend (1) que pour avoir une théorie générale & complette, il faut indiquer le principe, & de tous les mouvemens

(1) Disc. Prél. p. 58 &c.

vemens des Corps célestes, & de tous les effets de la Nature. A la bonne heure, s'il n'y a aucun effet qui n'ait une cause méchanique. Mais, pour le dire ici en passant, il paroît qu'il y a dans les corps quelque qualité qui n'a d'autre principe que la volonté même du Créateur. L'Auteur demande si c'est une propriété essentielle de la matiere d'être en mouvement, ou en repos. Si le mouvement lui est essentiel, il conclut (1) qu'elle ne tend à aucun centre de repos, & par conséquent que les planetes ne sont point attirées par le Soleil. Il trouve d'autres inconvéniens à soutenir que le repos est *la propriété essentielle de la matiere.* Il y auroit bien des choses à dire sur tout cela; on peut lui répondre en général que, ni l'état du mouvement, ni celui du repos, ne sont des propriétés essentielles du corps, mais bien leur indifférence pour l'un & pour l'autre. Ils ne peuvent exister que dans l'un ou l'autre de ces états; ils sont susceptibles de chacun, mais aucun n'est essentiel à leur nature. C'est ainsi qu'un corps ne peut exister sans quelque figure: il n'en est aucune dont il ne soit capable, mais aucune ne lui est essentielle. Par conséquent on ne peut concevoir la création d'un corps,

(1) *Ibid.* p. 59.

sans lui supposer une figure qu'il ne tient que de la cause créatrice, sans aucune cause seconde ou méchanique. De-même, soit qu'il soit créé en repos, soit qu'il soit créé en mouvement, il ne doit qu'à la cause créatrice l'état dans lequel il se trouve au moment de la création.

Après avoir observé que, suivant Leibnits ,, le repos absolu est impossible, & ,, que le mouvement ou une sorte de tendance est essentiel à toutes les substances ", M. Savérien avertit (1) que cette pensée mérite plus d'attention qu'on ne lui en a donné jusqu'ici. Car, dit-il, si le repos absolu est impossible, & que le mouvement soit essentiel à toute substance, voilà la cause de la pesanteur toute trouvée. Mais concevra-t on jamais que le corps par sa nature exige une tendance, une direction, une sorte de mouvement? Si au-contraire, ajoute-t-il, le repos absolu est possible, il faut admettre dans le corps une certaine vertu, par laquelle il persiste dans le lieu où il est. Point du tout. On conçoit qu'il restera dans ce lieu, tant qu'aucune cause étrangere ne l'en chassera. Mais, dit-il, cette force étrangere éprouvera nécessairement une résistance proportionnelle à la masse du corps. Autrement elle pour-

(1) *Ibid.* p. 63.

roit communiquer le même degré de mouvement à un corps immense qu'au plus petit. Dans l'hypothese que l'on fait du petit corps *A* venant choquer dans l'espace non résistant le grand corps *B*, suppose-t-on aussi celui-ci sans dureté, & tel que ses parties n'ayent aucune cohésion entr'elles? Alors le corps *A* ne communiquera du mouvement qu'aux parties du corps *B* qu'il touchera; il le percera de part en part, & les autres parties resteront en repos. Veut-on que ces deux corps ayent de la dureté? Voilà dès-lors une qualité, & quelle en est la cause méchanique? Car c'est ce qu'il faut assigner, puisqu'on veut tout expliquer par le méchanisme. Dira-t-on que la cohésion des parties vient de leur tendance mutuelle les unes vers les autres? Quelle sera la cause méchanique de cette tendance? Car enfin ce n'est point-là une propriété renfermée nécessairement dans l'idée du corps. Quel sera même dans l'hypothese dont il s'agit, le résultat du choc? On n'en sçait rien, à moins qu'on ne suppose aussi des loix de mouvement; & ces loix dépendent du premier moteur. Tant il est vrai qu'on ne peut faire aucune supposition, où il ne se trouve pas dans les corps & quelque forme, & quelque qualité, qui ne leur sont point essentielles, & qu'ils ne doivent qu'à la volonté du Créateur, sans l'intervention d'une cause seconde.

Pour remonter au principe de tout, & pour suppléer ce qui manque aux autres théories, M. Savérien termine son Discours Préliminaire *par le projet d'un nouveau Systême.* „ Avant la Création, dit-il, (1) la „ matiere existoit toute dans un point de „ l'espace, & formoit ce que Moyse appelle „ *le Cahos*.... La matiere étoit en repos; c'est „ la matiere proprement dite. Dieu l'embrase en soufflant, ou en créant dans le „ centre du cahos une matiere active qui „ la pénetre de toutes parts. Dès-lors il „ est mu dans tous les sens, parce que „ cette matiere s'élançant du centre à la „ circonférence, doit faire tourner ce cahos autour de ce même centre. De-là „ cette matiere active en pénetre les parties, les desunit, & les détache".

Nous avons de la peine à concevoir les différentes parties de cette hypothèse. Qu'est-ce que cette *matiere* qui formoit le cahos, cette *matiere proprement dite*, qui existoit *en repos dans un point de l'espace*? Existoit elle de toute éternité? Etoit-elle créée, ou non? Quelle figure avoit-elle, ronde, quarrée, triangulaire, &c.? Le *repos* lui étoit-il essentiel? L'avoit-elle d'elle-même, ou le tenoit elle d'ailleurs? Qu'est ce encore que cette *matiere active* qui pénetre de toutes parts *la matiere proprement dite*, & qui est

(1) P. 68 &c.

créée au centre du cahos? Ce centre, avant la Création, étoit donc vuide, & pourquoi l'étoit-il? Ces deux matieres sont-elles distinguées par des différences intrinseques & caractéristiques? On conçoit l'une en repos, l'autre en mouvement; mais ce ne sont-là que des qualités accidentelles, compatibles avec l'identité de substance. Qu'un corps reste constamment dans le même lieu, ou qu'il en change sans cesse, sa nature n'en est pas moins la même. Le repos de la premiere matiere étoit-il *absolu*, ou bien sans tendance, sans cohésion dans les parties du tout? Quelle idée se former de tout cela? C'est que dans le dessein de rendre raison de tout, on présente des hypotheses qu'on ne conçoit point, & dont il est impossible de rendre aucune raison.

„ La matiere active, continue l'Auteur, „ s'exerçant ainsi du centre à la circonférence, pousse hors de ce centre des parties de la matiere passive, & les chasse dans l'espace à une distance d'autant plus considérable qu'elles sont plus petites. „ Une fois détachées ces parties, elles sont „ en proie à deux mouvemens. En premier lieu, c'est celui d'impulsion, que „ détruit leur pesanteur. Secondement, „ c'est celui de rotation, qu'elles avoient „ déjà avec tout le cahos. Ce dernier se „ manifeste lorsque le mouvement d'impul-„ sion est absorbé, & qu'il ne reste plus

„ que la pesanteur. Il se combine alors „ avec la tendance qu'a vers le cahos la „ partie détachée, effet de cette même „ pesanteur; & de cette combinaison résulte „ un mouvement composé, dont la direc- „ tion forme une ellipse, qui est la cour- „ be que décrivent les Planetes". C'est ainsi que l'Auteur prétend remonter à l'origine du mouvement des corps célestes, par des suppositions arbitraires qui n'expliquent rien.

Si la matiere *active* ne differe pas essentiellement de la matiere *passive*, sa Création étoit de la plus grande inutilité. Le Créateur, à qui elle doit toute sa force, n'avoit qu'à imprimer du mouvement à la masse du cahos, & à forcer toutes ses parties à s'éloigner du centre en tout sens, en roulant autour de ce point, ce cahos auroit pu fournir assez de parties subtiles pour les corps lumineux. D'ailleurs on nous parle de *pesanteur*, sans nous en expliquer la cause. Pourquoi les parties détachées de la matiere *passive* ont-elles de la *tendance* vers le cahos? Pourquoi même la *matiere active* imprime-t-elle au cahos, dans lequel elle s'insinue, un mouvement de rotation, & cela dans un sens plutôt que dans un autre? Car cela est nécessaire pour rendre raison, comme on le promet, de la direction du mouvement des Planetes. Pourquoi la combinaison de l'impul-

sion & de la pesanteur forme-t-elle des ellipses plutôt que des cercles, ou d'autres courbes ?

„ L'Auteur conclut que les Planetes sont „ des parties du cahos ; le cahos embrasé, „ le Soleil ; la matiere active réunie, le „ feu ; & dispersée, la lumiere, &c." Nous ne pouvons concevoir ce que c'est que ce cahos *embrasé* qui forme le Soleil, ni en quoi consiste cet embrasement. Mais les Etoiles fixes que seront-elles ? D'autres cahos apparemment embrasés de-même. Quoi qu'il en soit, l'Auteur promet sur toutes les branches de son hypophese des développemens dans la suite de cette histoire. Il nous fera voir sans-doute le principe qui dirige les Planetes d'Occident en Orient dans leurs orbes, la cause méchanique de l'inclinaison diverse des plans de ces orbes sur celui de l'Equateur ; & dans le méchanisme de la formation des orbes elliptiques, il ne manquera pas d'éviter le *cercle vicieux* qu'il reproche à Newton. En attendant, jettons un coup d'œil sur l'histoire des Personnages dont il est parlé dans ce Volume.

Pierre Ramus, ou *de la Ramée*, est le premier. Il nâquit en 1515, à Cuth dans le Vermandois, d'une famille noble que les malheurs de la guerre réduisirent à la derniere misere. Sa passion pour l'étude lui fit faire, dans sa jeunesse, trois voyages à

Paris, & la derniere fois il fut reçu Domestique au College de Navarre. Le jour étoit consacré au service de ses Maîtres, & la nuit à l'étude. Bientôt, pour parvenir au Degré de Maître-ès-Arts, il soutint dans une These que tout ce qu'Aristote avoit dit, étoit autant de faussetés & de fictions. Delà toutes les tracasseries qu'il essuya, & dont la protection du Cardinal de Lorraine put à peine l'empêcher d'être la victime. Ayant obtenu en 1551 les Chaires d'Eloquence & de Philosophie au College Royal, par le crédit de son Protecteur, il prouva dans le Discours pour son installation la nécessité de réunir l'étude de la Philosophie à celle de l'Eloquence. C'étoit sa méthode, & l'Université de Paris lui en défendit l'usage, ne lui permettant de donner des Leçons sur ces deux objets, que séparément. Il ne se contenta pas de réformer Aristote, il voulut aussi corriger Euclide, introduire une nouvelle Orthographe dans la Langue Françoise, & proposa un plan de réforme pour les Ecoles de l'Université. On remarqua dans ce dernier Ecrit un levain de Protestantisme ; l'Auteur étoit attaché à cette Secte. Son zele pour la nouvelle Doctrine lui attira des persécutions qui l'obligerent de quitter & le College de Presle, dont il étoit devenu le Principal, après y avoir été Boursier, & le College Royal, pour se sauver à Fontainebleau. Il ne fut

rétabli dans ses places qu'après la mort du Duc de Guise. Devenu Doyen du College Royal, il y fonda de ses épargnes une Chaire de Professeur de Mathématiques, qui ne devoit se donner qu'au Concours: fondation aujourd'hui nulle par le dépérissement des fonds. Enfin, après avoir voyagé en Allemagne depuis 1568, il revint à Paris sur la fin de 1571, & l'année suivante il fut compris dans le massacre de la S. Barthélemi. M. Savérien a vu au College de Presle le lieu où Ramus s'étoit caché, pour se dérober à la fureur de ses bourreaux.

François Bacon, né le 22 Janvier 1561, fut un des plus beaux & des plus vastes génies de l'Angleterre. Malheureusement son ambition nuisit à ses progrès & à sa réputation. Il avoit les plus grandes obligations au Comte d'Essex; & après que ce Seigneur eut perdu la tête sur un échaffaud, Bacon ne rougit pas de justifier la conduite d'Elizabeth, & de publier les trahisons de son Bienfaiteur. Ayant ensuite réuni, comme son Pere, le titre de Garde des Sceaux à celui de Chancelier, il se prêta servilement aux indignes vexations du Comte de Bukingham. On a remarqué dans son tempérament une singularité étrange, „ c'est que toutes les fois qu'il y avoit une „ Eclipse de Lune, soit qu'il y prît garde, „ ou non, il tomboit en défaillance, & il

„ ne revenoit à lui que lorſque l'Eclipſe „ étoit paſſée. „ M. Savérien donne un bon précis des Ouvrages & des idées de Bacon, ſur-tout du Tableau ou Syſtême des Connoiſſances Humaines, production aſſez connue du Public depuis quelques années. Il préſente auſſi quelques penſées de ce grand-homme ſur la Morale, ſur la Politique, & ſur d'autres objets. En voici une qui nous a paru ſinguliérement rendue. „ Celui-là penſe ſenſément, qui place ſimplement la fin de la vie entre *les offices de* „ *la nature.*" Cette autre eſt exprimée de maniere qu'elle tient autant du Latin que du François. „ Une Loi eſt eſtimée bonne, lorſqu'elle eſt *certaine en dénonciation*, „ c'eſt-à-dire notoire à tout le monde, *juſte en commandement*, commode à l'exécu„ tion, & qu'elle s'accorde bien avec la „ ſituation des lieux & la conſtitution des „ habitans".

Une vaſte érudition, une ſagacité merveilleuſe, & la plus rare modeſtie forment le caractere de Gaſſendi, né en Provence dans le Dioceſe de Digne, le 22 Janvier 1592, & mort le 24 Octobre 1655. Nous avertiſſons, à l'égard de ces dates, M. Savérien, qu'il s'eſt gliſſé & une faute & une omiſſion dans l'épitaphe qu'il rapporte d'après le Marbre qui ſe voit dans l'Egliſe de S. Nicolas des Champs. Car l'année de la naiſſance de Gaſſendi y eſt datée de 1598,

& le jour de sa mort y paroît fixé au premier Novembre (1). On sçait que ce Sçavant écrivit beaucoup pour accréditer la Philosophie d'Epicure, qu'il essaya de réformer sur les idées du Christianisme. M. Savérien présente de sa Doctrine un abrégé qui mérite d'être lu. L'ame, suivant ce Philosophe, étoit une sorte de petite flamme, principe de la chaleur, de la nutrition, & des autres fonctions de l'animal ; mais il reconnoissoit de plus dans l'homme un esprit, un être incorporel, qu'on nomme *entendement*, dont la sagacité, la raison, le jugement & la mémoire sont des propriétés. Néanmoins en ce qu'il soutenoit que cette *petite flamme* avoit la faculté de *sentir* & d'*imaginer*, il ne montroit pas avoir des idées bien nettes sur cet objet.

La vie de Descartes est intéressante, édifiante même. On admire à la fois la profondeur & l'étendue de son génie, la simplicité de ses mœurs, son indifférence pour la renommée, son goût pour une vie tranquille & ignorée, son calme & sa modération dans les plus cruelles attaques qu'on lui livre de toutes parts. C'est le portrait du vrai Philosophe. Il aimoit la vérité pour la vérité même, toujours guidé dans ses paroles & dans ses écrits par le plus tendre

(1) *Natus est anno Christi 1598..... obiit 1655. die Kalend. Novemb.* C'est ainsi qu'on lit dans cet Ouvrage, p. 154.

respect pour la Divinité. L'erreur, l'ignorance, le faux zele, la calomnie, l'envie, se sont déchaînées contre lui avec un acharnement qui étonne, & ont sans-doute privé l'Univers de bien des productions d'un génie auquel la Philosophie & la Géométrie ont les plus grandes obligations. Dans ce Systême du Monde qu'il n'avoit pas tort d'appeller *le Roman de la Nature*, quelle sagacité, quelle force d'imagination, quelle sublimité de vues, quelle intelligence, quel esprit de combinaison? Pourquoi faut-il que son siecle, peu riche en expériences Physiques, n'ait pu lui fournir de meilleurs matériaux? Ce puissant génie a plus fait lui seul pour les progrès de l'Esprit Humain, que tous les Philosophes de son siecle & de plusieurs des précédens; & peut-être sans lui seroit-on bien en-deçà des bornes qu'on a franchies depuis. On regrette que sa carriere ait été si courte, & qu'elle ait fini avant la 54. année accomplie de son âge. Il mourut en 1650 à Stockolm, où les desirs & les égards de la Reine Christine l'avoient attiré. La Hollande, flattée de l'avoir gardé long-temps chez elle, voulut qu'un monument en éternisât le souvenir. Elle fit frapper une Médaille représentant d'un côté le buste de Descartes, & sur le revers un Soleil qui éclaire un globe avec ces mots, *sæculi lumen.* La France sa Patrie, qu'il avoit quittée pour philosopher plus à son

aiſe, ne ſongea qu'après pluſieurs années à honorer la mémoire d'un homme auquel elle ſe glorifie d'avoir donné le jour. Son corps fut tranſporté en 1666 de Stockolm à Paris, & dépoſé dans l'Egliſe de Sainte Genevieve. Rien de plus connu que ſa Doctrine.

On ne connoît pas moins la vie de Paſcal : on ſçait quelles obligations la Géométrie, la Phyſique & la Morale ont à ce beau génie. M. Savérien n'héſite même pas de le regarder, nous ne ſçavons pourquoi, comme *le Créateur de la Géométrie de l'infini, par le moyen de laquelle on a fait tant de découvertes.* Il prend auſſi la défenſe de quelques-unes des Penſées de Paſcal contre la Cenſure du célebre Auteur des *Lettres Philoſophiques.*

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

FEU M. l'Abbé Venuti, Antiquaire de Sa Sainteté, & Membre de la Société Royale d'Angleterre, avoit entrepris de publier une *Rome Antique*, ſuivant une méthode nouvelle. Pour la facilité des Voyageurs curieux, il commençoit ſa deſcription par le Mont Palatin, où étoit Rome dans ſon

origine du temps de Romulus. De-là il passoit au *Forum Romanum*, au Capitole & aux autres collines, ensuite au Champ de Mars, au Vatican, &c. avec un ordre bien propre à fixer les idées pour l'intelligence des anciens Ecrivains. L'Ouvrage devoit former deux volumes *in*-4. enrichis de plus de 80 planches représentant les vues des anciens monumens les plus remarquables qui existent encore. La gravure est de la main de M. Piranési & de quelques autres bons Graveurs. L'Editeur, à l'aide des Souscriptions, espéroit faire paroître l'Ouvrage dans le courant de cette année 1763, comme l'annonçoit un Avertissement public aux Amateurs des Antiquités Romaines; & les deux volumes en bon papier & beau caractere, devoient coûter une guinée.

La mort du sçavant Abbé n'empêchera pas sans-doute l'exécution de ce projet.

DE LUCQUES.

Le Tome 2. des *Miscellanea novo ordine digesta, &c.* de Baluze a paru en cette Ville en 1761 *in-fol.* p. 610. L'*Appendix* comprend les différens morceaux dont on a enrichi le second volume de ce Recueil.

Joseph Rocchi, Imprimeur de cette Ville, a publié le 1 Août 1762, un Avertissement par lequel il apprend aux Amateurs de l'Histoire Naturelle qu'il met au jour

un Ouvrage du Comte François Ginanni, Patricien de Ravenne, connu par plusieurs Ouvrages, & sur-tout par son Traité des Maladies du Grain en herbe: production où les trois regnes sont distribués avec une méthode très-claire & très-instructive. Ce sera un grand *in*-4 d'environ 400 pages, enrichi de quinze planches gravées, qui se vendra 12 pauls.

PAYS-BAS.

DE LA HAYE.

Lettre sur une Pierre antique du Cabinet de M. Théodore de Smith, ancien Président des Echevins de la Ville d'Amsterdam, &c. &c. *grand in*-4. *P.* 8.

M. F. Hemsterhuis, Auteur de cette Lettre datée de la Haye le 5 Janvier 1762, donne beaucoup d'éloges au travail de cette Améthyste. La principale figure est celle d'une Femme, dont la tête est entourée d'un Diadême, & dans l'attitude d'une personne qui veut arrêter un Cheval sortant des ondes, quoiqu'on ne le croie pas marin. Elle paroît appuyée sur deux Dauphins. Le contour fin & terminé de la tête de ce Cheval retenu par la bride, de sa figure, & des queues des poissons, rappelle le goût de travail qu'on admire sur les Médailles d'*Himere*, d'*Héraclée*, d'*Agrigente*, & de

Syracuse, & fait conclure que l'Améthiste appartient à la Sicile. On sçait que les Dauphins sont constamment le Symbole de Syracuse, & de la Sicile entiere. Le Cheval, à côté duquel paroît une longue pique ou *hasta*, dénote une expedition militaire. Or l'Histoire nous apprend que les Carthaginois ayant perdu à la bataille d'Himere trois cens mille hommes, avec leur Chef, & tout leur bagage, craignirent fort que Gélon, leur Vainqueur, ne passât en Lybie. Ils fortifierent Carthage, & députerent aussi-tôt à Syracuse des Ambassadeurs qui s'adresserent à Damarete, femme de Gélon. La Reine sçut calmer son époux, & obtint pour les Carthaginois des conditions de paix assez avantageuses. Ceux-ci ne furent pas ingrats, & firent présent à Damarete d'une Couronne, & de cent talens d'or. En mémoire de ce bienfait, la Reine fit frapper des Médailles appellées de son nom δαμαρέτια, ou πεντηκοντάλιτρα, pour en désigner la valeur, Pollux & Hesychius disent qu'elle fit servir sa toilette & sa vaisselle à la fabrique de ces Médailles, pour subvenir à l'indigence où se trouvoit son époux à l'occasion de cette guerre, qui néanmoins commença & finit en une campagne. Aussi l'Auteur ne trouve-t-il aucune vraisemblance dans le récit de ces deux Ecrivains, dont l'autorité n'est pas comparable à celle de Diodore de Sicile, ni dans la supposition d'une

d'une disette d'argent, soit avant, soit après la bataille d'Himere. Quoi qu'il en soit, tel est le trait d'Histoire auquel M. Hemsterhuis rapporte la composition de ce monument. On lit entre la tête & les pieds du cheval ΝΩΙΛΑΔ. L'Auteur ne croit pas que personne prenne ce mot pour le génitif de Δηλίοι, comme si la gravure regardoit l'Isle de Délos; il pense donc que c'est le nom de l'Artiste.

D'AMSTERDAM.

D. Paul. H. G. Moehringii, Medici ex Acad. Imp. Naturæ Curios. & Comm. Litt. Phys. Techn. Med. Norimberg. Sodal. Historiæ Medicinales; junctis ferè ubique Corollariis praxim Medicam illustrantibus; c'est-à-dire, *Observations de Médecine, auxquelles on a joint presque par-tout des Corollaires qui tendent à éclaircir la pratique de la Médecine*; par M. D. Paul. H. G. Moehring, Médecin de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature & du Commerce Littéraire de Nuremberg. A Amsterdam, chez Arkstée & Merkus, 1761. *in*-8. & se trouve à Paris, chez Vincent, Rue S. Severin. Ce Livre a été imprimé pour la premiere fois en 1739. on le redonne ici sans additions ni corrections.

FRANCE.

DU MANS.

La Jurisprudence de la Médecine Françoise, ou Traité Historique & Juridique des Réglemens, Discipline, Police, Devoirs, Fonctions, Honneurs, Droits, Privileges & Prérogatives des trois Corps de Médecine en France, & de ses Artistes, considérés, soit dans leurs Professions simplement, soit dans les Offices qu'ils possedent à ce titre, avec les Devoirs, les Fonctions & Autorités des Juges à leur égard : le tout déduit des Constitutions Apostoliques, du Droit Romain, du Droit Coutumier, des Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres-Patentes de nos Rois, des Arrêts du Conseil & des Cours Souveraines; des Usages, des Jurisdictions les mieux réglées, & des Corps de Médecine & du sentiment des meilleurs Auteurs; par M. Verdier, Docteur en Médecine & Avocat au Parlement. Au Mans, & se trouve à Paris, chez Prault. 1763. in-12.

DE PARIS.

Recueil sur l'Electricité Médicale, dans lequel on a rassemblé les principales Pieces publiées par divers Sçavans, sur les moyens de guérir, en électrisant, les Malades. A Paris,

chez Vincent & Didot le jeune, 1763. *in* 12. 2 vol.

Vers sur la Statue érigée à Sa Majesté. A Paris, chez Dessain-Junior, 1763. Brochure *in*-8. de 16 pages.

Mélanges intéressans & curieux, ou Abrégé d'Histoire Naturelle, Morale, Civile & Politique de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique & des Terres Polaires, par M. R. D. S. A Paris, chez la Veuve Durand, Libraire, 1763. Avec Approbation & Privilege du Roi, 2 vol. *in*-12. le premier de 288, le second de 348 pages.

Collection de Décisions nouvelles & de Notions relatives à la Jurisprudence actuelle, par M. J. B. Denisart, Procureur au Châtelet de Paris. Troisieme Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée, proposée par Souscription.

L'accueil favorable que le Public a fait aux deux Editions qu'on a déjà données de cet Ouvrage, a encouragé l'Auteur à continuer ses recherches & son travail sur le même plan, & l'on imprime actuellement la troisieme, qui paroîtra en trois gros Volumes *in*-4. de plus de 800 pages chacun, caractere Philosophie, c'est-à-dire le même que celui de la seconde Edition; mais les pages en seront & plus larges & plus longues, & par conséquent bien plus chargées.

L'Auteur auroit bien souhaité pouvoir

comme il a fait ci-devant, donner un Supplément contenant les augmentations qui se trouveront dans cette troisieme Edition. Sa conduite passée répond sur cela de la pureté de ses intentions ; mais la multitude de ces augmentations, leur incorporation au texte, le grand nombre d'Arrêts modernes que l'Auteur y a joints pour appuyer des maximes souvent destituées d'autorités dans les précédentes Editions, les exceptions qu'il a indiquées aux régles générales, & la méthode plus exacte qu'il a observée, ont rendu impraticable l'exécution du projet qu'il avoit conçu de donner un nouveau Supplément.

D'ailleurs un pareil Supplément n'eût pu se donner qu'en deux gros Volumes *in*-4. tant parce que l'Ouvrage est au moins doublé, qu'à cause des liaisons & des nouvelles additions qui y eussent été nécessaires pour le rendre intelligible, & ces deux Volumes, vendus sur le même pied que les deux de la seconde Edition, eussent coûté 21 liv. en feuilles. Pour dédommager les Acquéreurs autant qu'il dépend de l'Auteur, il offre l'Ouvrage entier aux Souscripteurs pour les 21 liv. qu'eût coûté le Supplément seul.

On ne doit pas craindre que cette derniere Edition reparoisse dans la suite augmentée ; l'Auteur se voue uniquement, pour l'avenir, à l'exercice de sa Profession.

Son objet actuel est d'appliquer à la Pratique le fruit des principes à l'étude desquels il s'est précédemment livré.

Conditions. Le premier Volume, qui est déjà avancé, paroîtra au commencement de Juillet prochain; le second, au premier Janvier 1764; & le troisieme, au commencement de Juin de la même année.

On payera en souscrivant. . . .	12 liv.
En recevant le second Vol. . .	6
En recevant le troisieme. . . .	3
Total. . .	21

Ceux qui n'auront pas souscrit payeront les trois Volumes en feuilles 31 liv. & reliés 36 liv.

Les souscriptions se délivrent actuellement chez Chardon, Libraire-Imprimeur à Paris, Rue Galande, vis-à-vis la Rue du Fouarre, à la Croix d'or.

On trouve chez le même Libraire, les Actes de Notoriété du Châtelet, avec des notes, auxquels la présente Collection renvoye très-fréquemment.

Etat Militaire de France pour l'année 1763. Sixieme édition ; par MM. de Montandre-Lonchamps, Chevalier de Montandre, & de Roussel. Prix 3 livres relié. A Paris, chez Guillyn, 1763. Avec Approbation & Privilege du Roi, *in*-12.

Poëme de la Chicane, par un Procureur 1762.

Brochure in-8. de 40 pages. L'Auteur dédie son Poëme à l'ombre de Rolet, & cette plaisanterie rappelleroit, si on pouvoit l'oublier, que Boileau dans sa huitieme Satyre & dans le cinquieme Chant du Lutrin, a beaucoup mieux peint la chicane en une trentaine de vers, que l'Auteur de ce Poëme ne l'a fait en deux Chants plus que raisonnablement longs. Au reste, le ton de cet Ouvrage paroît celui d'un enfant.

Essai d'Education Naturelle ou Plan d'Etudes pour la Jeunesse, par Messire Louis-René de Caradeuc de la Chalotais, Procureur-Général du Roi au Parlement de Bretagne, 1763. *in*-8. p. 152.

Négociations de MM. de Noailles, mises en ordre par M. l'Abbé de Vertot, précédées d'un Abrégé Historique, Ouvrage posthume du même Auteur 5 *vol. in*-12. A Paris, chez Desaint & Saillant, & Durand, 12 liv. 10 f. relié.

Histoire de l'Irlande, par M. de Magheogegan. Tom. 2. *&* 3. A Paris, chez Boudet, 14 liv.

MAI II. VOL. 1763. EDIT. DE PARIS.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET 1763.

ENTRE'TIENS DE PHOCION, *ſur le rapport de la Morale avec la Politique; traduits du Grec de Nicoclès : avec des Remarques.* QUID LEGES SINE MORIBUS VANÆ PROFICIUNT? *Horat. Od.* 19. *L.* 3. A Amſterdam, 1763. vol. *in*-12. de 280 pages environ.

QUe cet Ouvrage ſoit traduit du Grec, ou que la prétendue traduction ſoit l'original, comme nous n'en doutons point, l'Auteur ne peut qu'être unanimement applaudi ſur ſa production. Ces entretiens, qui paroiſſent ſous le nom d'un ſage d'Athenes, renferment des vues nouvelles, non quant au fonds, mais par la façon dont el-

lés sont présentées, & par l'aspect lumineux que leur donnent la précision des idées, la justesse des raisonnemens, l'ordre & la distribution de tout le plan: les maximes politiques y sont liées & dépendantes les unes des autres, de maniere à former un Traité aussi intéressant qu'utile. Dans les Nouvelles Littéraires du 1 vol. de notre Journal d'Avril, nous avons indiqué les objets généraux qui font la matiere de ces Entretiens: nous allons en suivre le développement.

Si les passions, dit Phocion, sont la regle, le fondement & l'ame de la Politique, les tigres seront moins dangereux pour l'homme que l'homme même: l'empire qu'elles usurpent sur la raison est la source de tous nos maux. Vouloir les détruire toutes, seroit s'opposer aux vues de l'Auteur de la Nature; mais c'est lui obéir que de les tempérer, les régler, les diriger par les conseils de la raison; & c'est ainsi qu'elles déposent leur venin pour contribuer à notre bonheur. S'il est vrai que l'Age d'or seroit celui où les passions seroient réprimées & dirigées par la raison, n'est-il pas certain que la Politique doit nous faire aimer la vertu, & que c'est-là le seul objet que doivent se proposer les Législateurs, les Loix & les Magistrats?

Tel est l'ordre établi dans les choses humaines, que la prospérité des Etats est la récom-

récompenſe conſtante de leurs vertus ; & l'adverſité, le châtiment infaillible de leurs vices. „ Examinons les révolutions qui „ ont détruit tant d'Empires ; ce ſont autant „ de voix par leſquelles la Providence crie „ aux hommes : Défiez-vous de vos paſ- „ ſions, elles ne vous flattent que pour „ vous tromper. Elles vous promettent „ le bonheur ; mais ſi vous prêtez l'oreille „ à leurs menſonges, elles deviendront „ vos bourreaux, elles vous conduiront à „ la ſervitude ; un Tyran domeſtique, ou „ un Vainqueur étranger, ſervira d'inſtru- „ ment à votre punition."

Nos Athéniens, que je ne comprends pas, continue Phocion, plaiſantent aujourd'hui avec dédain des vertus domeſtiques : on diroit que ce n'eſt pas la peine d'être honnête homme, à moins que d'être un héros. La modeſtie dans les mœurs nous paroît baſſeſſe ou ruſticité. Ce n'eſt cependant que par l'exercice des vertus domeſtiques qu'un Peuple ſe prépare à la pratique des vertus publiques. Qui ne ſçait être ni mari, ni pere, ni voiſin, ni ami, ne ſaura pas être Citoyen. Les mœurs domeſtiques décident à la fin des mœurs publiques. Il n'y a donc point de petite vertu aux yeux de la Politique ; & elle ne peut, ſans péril, en négliger aucune : un vice n'eſt jamais ſeul dans une République ; il en produit cent autres. L'Hiſtoire de tous les ſiecles

paſſés montre à découvert l'influence des mœurs ſur la ſolidité ou la caducité des Etats ; quelque puiſſans qu'ils paroiſſent, ils n'ont, ſans la vertu, qu'un fondement ruineux : chacun des Citoyens conſpire à en anéantir les reſſorts, & à multiplier les calamités qui en appellent la deſtruction.

L'ambition, l'injuſtice, la ruſe & la violence peuvent ſans-doute former de grands Empires, mais c'eſt parce qu'à ces vices on n'oppoſe que d'autres vices. D'ailleurs quel eſt l'avantage de cette grandeur uſurpée ? Peut-elle faire la proſpérité des Etats, puiſqu'elle eſt incompatible avec le bonheur des Citoyens, & qu'il eſt impoſſible de l'aſſeoir ſur un fondement ſolide ? Les grandes Provinces & les grandes richeſſes d'un Empire ne contribuent ni au bonheur domeſtique du Citoyen, ni à la ſûreté de l'Etat : Agéſilas, avec une poignée de ſoldats, a porté la terreur juſques dans Babylone. Si l'Etre, protecteur de la vertu, ſe ſert quelquefois des vices d'un Peuple pour en détruire un plus vicieux, il ne manque jamais de briſer l'inſtrument de ſa vengeance aprés s'en être ſervi.

Quoique toute vertu mérite d'être cultivée, toutes cependant ne demandent pas la même attention de la part du Légiſlateur & des Magiſtrats : quelques-unes ont un rapport plus direct, plus immédiat que les autres au bonheur des Citoyens & à la ſû-

rété de la République. Si la Politique considere les vertus ſuivant leur ordre en dignité & en excellence, elle place à leur tête la juſtice, la prudence & le courage. Mais en vain preſcriroit-elle ces vertus, ſi elle n'écartoit de notre cœur les vices qui nous en éloignent, & ſi elle ne nous familiariſoit d'avance avec d'autres vertus dont elle eſt plus maîtreſſe de régler l'exercice & la marche. Ces vertus *meres* ou *auxiliaires*, qui nous diſpoſent à la juſtice, à la prudence & au courage, ſont la tempérance, l'amour du travail, l'amour de la gloire, & le reſpect pour les Dieux. (C'eſt Phocion qui parle)

Par tempérance, j'entends, pourſuit-il, cette vertu qui nous invitant à nous contenter des choſes que la nature exige indiſpenſablement pour notre conſervation, diminue le nombre de nos beſoins & les ſimplifie. Dès que la recherche dans les plaiſirs a attaché à la médiocrité l'opprobre de la pauvreté, les Citoyens ont trop de beſoins pour être contens de leur fortune: leur ame eſt déjà ſouillée des vols que leurs mains n'ont encore pu commettre. La Magiſtrature deviendra l'inſtrument de l'injuſtice: on ne voudra plus avoir de crédit dans la République, ni commander les armées que pour faire fortune, & s'abîmer enſuite dans les voluptés. Tout alors eſt perdu; il ne ſubſiſte plus qu'un vain ſimu-

lacre de Politique. Quand les voluptés n'étoufferoient pas le principe de la justice & de la prudence, elles énervent le corps, & laissent à peine au Citoyen amolli assez de force & de courage pour s'opposer à la ruine de sa propre fortune. Quel service doit alors attendre la République de ses membres efféminés? Sitôt que le goût des plaisirs s'est emparé d'Athenes, on a vu les descendans des héros de Marathon & de Salamine aller aux ennemis avec l'envie de fuir dans le cœur.

Mais telle est la foiblesse humaine, que toute vertu a ses momens d'erreur, de distraction & de lassitude. Tout le temps où la Loi nous abandonne à nous-mêmes, est un temps qu'elle donne aux passions pour nous tenter, nous séduire & nous subjuguer. La Politique doit donc inspirer aux Citoyens l'amour du travail. Encouragez tous les Arts nécessaires aux besoins réels de l'homme. Quant à ceux qu'enfante le luxe, ce sera toujours un bien qu'ils soient dans le discrédit.

Apprenez maintenant par quelles ressources la pratique des devoirs peut devenir agréable, & même délicieuse. C'est en tenant éveillé dans notre cœur l'amour de la gloire: il n'est point de ressort plus capable d'exciter l'ame à la pratique des vertus. Mais que la Politique ne s'égare point à la suite d'une fausse gloire, & que

l'estime publique soit la principale récompense du mérite. Quand l'espérance d'acquérir des honneurs & des richesses porteroit à l'héroïsme, leur possession ne l'étoufferoit-elle pas? „ Princes malheureux, „ en comblant de biens vos Courtisans, „ vous êtes parvenus à n'en faire que des „ esclaves & des mercenaires; ils ne sont „ plus dignes que des récompenses qu'ils „ reçoivent."

Prenez toutes les précautions pour former des Magistrats incorruptibles & infatigables, ils seront toujours hommes, & ne verront que les actions extérieures du Citoyen. Le crime ne craindra que de se produire au grand jour, & les vices, destructeurs du bon ordre, régneront en secret, si chaque particulier n'a toujours présent à l'esprit un Juge qu'il ne sçauroit tromper, & dont il ne peut éviter le bras vengeur. La Religion, qui nous rappelle sans-cesse la Justice de l'Etre Suprême, est donc le plus ferme appui des Loix, & le seul fondement inébranlable que le Législateur puisse leur donner.

C'est dans le sein de ces vertus auxiliaires que naît l'amour de la Patrie: il ne peut y en avoir dans les Etats où il n'y a ni tempérance, ni amour du travail, ni amour de la gloire, ni respect pour les Dieux, dit Phocion. Celui qui est occupé du soin de satisfaire les passions qui domi-

nent par-tout où ne se trouvent point ces vertus, se regarde en quelque façon comme isolé au milieu de ses Concitoyens, au bien desquels il ne s'intéresse qu'autant qu'il lui en revient quelque avantage. L'amour de la Patrie dérive de l'amour de l'Humanité; & nous ne pouvons être Patriotes, si nous ne sommes humains. Quand les hommes, renonçant à leur indépendance, formerent des sociétés, parce qu'ils sentirent qu'ils avoient besoin les uns des autres, comment ne virent-ils pas aussi que les sociétés tenoient l'une à l'autre par des besoins réciproques? Les plus fortes absorberent les plus foibles: mais les conquêtes multiplient les ennemis, & de-là sont venues ces révolutions si ordinaires aux grands Empires même. L'amour de la Patrie, lorsqu'il n'est pas conduit par celui de l'Humanité, s'égare & précipite un Etat dans des entreprises injustes dont il porte tôt ou tard la peine. Respectez le droit des Nations, si vous voulez le bien de votre Patrie.

Mais la justice, la bonne-foi, la modération & la bienfaisance, qu'inspire l'amour de l'humanité, ne sont pas toujours un rempart impénétrable à la méchanceté des hommes; & souvent le Peuple le plus vertueux n'est pas à l'abri des insultes. Il faut donc sçavoir aussi réprimer ses voisins par la crainte; &, tandis que l'on cultive

la paix, ſe tenir toujours prêt à faire la guerre avec ſuccès. Phocion, qui n'a en vue qu'une République, veut qu'elle ſoit militaire, que tout Citoyen ſoit deſtiné à défendre ſa Patrie, & que chaque jour il ſoit exercé à manier les armes. Mais ſi ſon projet ne peut être exécuté dans un grand Empire qu'au-moins la portion des Citoyens qui doit repouſſer l'ennemi, contracte pendant la paix l'habitude de la diſcipline néceſſaire dans un camp, & qu'il y ait une honte attachée à la conduite de ceux qui, devant diſpoſer des bras du ſoldat & le conduire aux dangers, font l'apprentiſſage de l'Art Militaire dans le ſein de la molleſſe. Ce ſont les mœurs, & non pas l'or & l'argent, qui ſont le vrai nerf de la guerre. Un Peuple plus riche ſuccombera toujours ſous un plus vertueux: c'eſt un fait prouvé par l'expérience de tous les ſiecles.

Mais comment réformer une République dont les mœurs ſont corrompues? Suffit-il de preſcrire les vertus qui doivent la délivrer de ſes vices? Non: il faut diſpoſer un Peuple à prendre du goût pour la vertu avant d'en ordonner l'exercice. La réforme d'un Etat demande preſque toujours du temps & des ménagemens. * Phocion con-

* La conſtitution d'un Etat Républicain demande pour cette opération bien plus de pré-

tinue de raisonner en Sage sur la maniere d'introduire de nouvelles mœurs; & nous regrettons de ne pouvoir détailler toutes ses maximes, qui respirent le zele patriotique, la prudence & la vérité.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE de l'Histoire du Nord ou des Etats de Dannemarc, de Russie, de Suede, de Pologne, de Prusse, de Courlande, &c. avec des Remarques particulieres sur le génie, les mœurs, les usages de ces Nations; sur la nature & les productions de leurs climats. Ensemble un Précis historique concernant la Laponie, les Tartares, les Cosaques, les Ordres Militaires des Chevaliers Teutoniques & Livoniens; la Notice des Sçavans & Illustres; des Métropolites, des Patriarches de Russie; des Archevêchés & Evêchés de Pologne; des Princes contemporains, &c. Par M. La Combe, Avocat, 2 vol. *in*-8. *A Paris, chez Jean-Thomas Hérissant, Libraire.*

caution & une attention plus particuliere aux circonstances: le partage de l'autorité, le choc des sentimens & des intérêts personnels rendent ces sortes de changemens plus lents & plus difficiles. Mais aussi d'un autre côté il est plus ordinaire d'y voir proposer la réforme des mœurs, parce que les Citoyens vertueux y ont leur voix comme les autres.

CEtte Histoire du Nord la plus complette & la plus étendue de toutes celles qui ont été écrites jusqu'à-présent, mérite la faveur & l'attention du Public : c'est la seule qui expose l'ensemble & le corps entier de cette portion de l'Europe. C'est d'ailleurs un Ouvrage intéressant par la variété, la multiplicité, la grandeur & la singularité des événemens. M. La Combe a senti tous le poids de l'entreprise : mais il étoit déjà exercé à ce genre de travail ; il en connoissoit les loix & l'utilité, comme le Lecteur en va juger.

„ Ces sortes d'Abrégés Chronologiques „ ont l'avantage de concentrer les faits avec „ leurs principales circonstances ; de don„ ner à la narration la rapidité, la netteté, „ la précision nécessaires ; de n'admettre que „ l'essentiel en bannissant ce qui est superflu ; „ en un mot d'offrir un tableau où l'œil & „ l'esprit embrassent facilement l'objet prin„ cipal, & les objets qui lui sont accessoires. „ D'ailleurs, ces Abrégés sont susceptibles „ de la plus grande érudition, & ce n'est „ point sans beaucoup de recherches & „ sans avoir en quelque sorte épuisé la „ matiere, que l'on parvient à faire un „ bon Ouvrage dans ce genre. La lecture „ peut en être agréable ; elle doit même „ le devenir par l'art de l'Ecrivain à ré„ pandre dans son style quelques fleurs

„ ſans affectation, par ſon talent à eſquiſ-
„ ſer légérement les traits qui caractéri-
„ ſent les principaux perſonnages, & par
„ ſon exactitude à ſaiſir tout ce qui peut
„ faire connoître le génie, les mœurs,
„ les uſages des Peuples, les productions
„ & les ſingularités des divers Climats".
„ M. La Combe ne trompe point, lorſqu'il
„ ajoute: Telles ſont les loix que je me
„ ſuis impoſées dans cet Abrégé de l'His-
„ toire du Nord".

Les réflexions que nous allons propoſer ne doivent donc point diminuer l'eſtime que le Public a marquée pour ſon travail: elles n'ont pour but que de l'engager à inférer quelques éclairciſſemens dans les Editions qui probablement ſuivront celle-ci. Quelques-uns de nos doutes pourroient être fondés; mais peut-être auſſi le plus grand nombre n'a-t il pour cauſe que l'obſcurité des Annales du Nord: l'Auteur ſçaura les apprécier, & en prendre occaſion d'enrichir ſon Ouvrage d'une Diſſertation ou de Notes critiques. Commençons par la Suede, & mettons en parallele la ſucceſſion des Rois ſelon Olaüs Magnus, & celle que préſente l'Abrégé de M. La Combe.

CHRONOLOGIE *des Rois de Suede.*

D'OLAUS MAGNUS	Et de M. LA COMBE.		
Magog,	Magog, *		
Suenon,	Suenon,		
Gethar I. *sive Gogus*,	Ubbon,		
Ubbon,	Siggon,		
Siggon I.	Eric I.		
Eric I.	Berico,		
Uddon,	Humulf,		
Alo,	Humblus,		
Othen,	Thor,		
Charles I.	Othen,		
Biorn I.	Freyer,		
Géthar II.			
Siggon II.			
Berico,			
Humulf,			
Humelus,	*Avant J. C.*		
Gothilas,			l'an
Sigthun ou Sigtrug,	Niord	. .	890
Scarin,	Sigtrug	. .	887
Sibdager,	Suibdager	.	860
Asmund	Asmund	. . .	830
Uffon	Uffon	. .	816
Hunnig ou Hunding,	Hunding	. .	780
Regner,	Regner	. .	760

* Il n'y a point de dates certaines sur ces premiers Rois.

OLAES MAGNUS	M. LA COMBE.	
Hotebrot,	Halward	628
Attilus I.	Attila I.	590
Hother,	Hiarthwar	530
Roderic,	Hother	525
Attilus II.	Roric	483
Botuil,	Attila II.	400
Charles II.	Botwil,	252
Grimmer,		
Tordo I.	*Ere Chrétienne.*	
Gothar I.		
Adulphe,	Alaric	10
Algoth I.	Eric II.	16
Eric II.	Haldan I.	20
Lindorm ou Lidor,	Siward I.	40
Geſtill ou Geſti-	Eric III.	135
blind,	Haldan II.	140
Eric l'Eloquent III.	Unguin	146
Gétric,	Regnald	155
Haldan I.	Frothon	160
Vilmer,	Fiolm	170
Nordian,	Suercher I.	172
Sivard I.	Valander	173
Charles III.	Visbur	176
Eric IV.	Domalder	178
Haldan II.	Domar	181
Eugin ou Ugin;	Digner	183
Ragnald,	Dager	185
Amund I.	Agnius	186

OLAUS MAGNUS	M. LA COMBE.	
Hachon,	Alric,	188
Sivard II.	Eric, IV.	
Ingo I.	Ingo I.	200 *
Néarch,	Hugler	220
Frothon ou Froë,	Haco	240
Usbar,	Jorundar	250
Osten,	Haquin	260
Pliolm ou Siolm,	Egil	330
Suercher I.	Othar	341
Valander,	Adelus	360
Visbur,	Ostan	370
Domalder,	Solvius	375
Domar,	Inguar	380
Attilus III.	Amund	400
Digner,	Siward II.	450
Dager,	Hirot	470
Alaric I. ou Alver,	Ingo II.	500
Ingemar ou Ingo II.	Charles	848
Ingell I.	Biorn I.	850
Germund,	Eric V.	851
Haquin-Ringo I.	Eric VI.	860
Egil-Vendilkraac,		
Gothar II.	Emund	880
Faston,	Biorn II.	
Gudmund,	Eric VII.	890

* On lit 260 dans le tableau des Regnes : c'est une faute Typographique, comme on peut le voir dans le corps de l'Abrégé, page 20.

OLAUS MAGNUS.	M. LA COMBE.	
Adel,	Biorn III, .	900
Ostan I.	Eric VIII.	
Ingemar ou Ingo III.	Olaüs I.	930
Holstan,	Olaüs II . . .	993
Biorn II.	Amund-Kolbrenner	
Ravald,	. . . .	1022
Suartmann,	Amund Slemme	
Tordo II.	. . .	1035
Rodolphe,	Haquin-Rothe,	
Hathin,	. . .	1041
Attilus IV.	Stenchil .	1054
Tordo III.	Ingo III. .	1060
Algoth II.	Halstan .	1064
Gostag ou Ostan II.	Philippe . .	1080
Arthus,	Ingo IV. .	1100
Haquin II.	Ragwald .	1130
Charles IV.	Magnus . .	1133
Charles V.	Suercher II. .	1144
Birger I.	Eric IX. .	1150
Eric V.	Charles-Suercherson	
Torill ou Totill,	. . . .	1162
Biorn III.	Canut-Ericson,	
Alaric II.	. . . .	1168
Biorn IV. ou Bérol,	Suercher III.	1192
Bratemund-Fro,	Eric X. .	1211
Sivard-Fro III.	Jean I. . .	1220
Herot,	Eric XI. .	1223
Charles VI. ou Sorl	Waldemar .	1250

OLAUS MAGNUS.

Biorn V.
Ingeval ou Ingell II.
Olaüs-Tretelia I.
Ingo IV.
Eric VI.
Eric VII. ou Seger-ſel,
Eric VIII. Aorſel ou Stenchill,
Olaüs-Schotko-nung II.
Amund II. le vieux ou le Charbon-nier,
Amund III.
Haquin-Rode, ou le Roux, III.
Stenchill.
Ingo V.
Halſtan,
Phillippe,
Ingo VI.
Raguald-Knaphoſde,
Magnus,
Suercher II.
St. Eric IX.
Charles VII.
Canut,
Suercher III.

M. LA COMBE.

Magnus-Ladelas, . . . 1279
Birger II. . 1290
Magnus-Smeech, . . . 1319
Magnus, Eric XII. 1354
Magnus *ſeul*, 1357
Albert de Mecklen-bourg . . 1365
Marguerite . 1395
Eric XIII. . 1411
Chriſtophle 1441
Charles-Canutſon . . . 1448
Chriſtian I. 1458
Charles-Canutſon *rétabli* . . 1464

Interregne.

Steenſture I. *Adminiſtrateur* 1471
Jean II. *Roi* 1497
Suante-Nilſon-Stu-re. *Admin.* . 1504
Steenſture II. *Admin.* 1513

OLAUS MAGNUS	M. LA COMBE.
Eric X.	Christian II. *Roi*,
Jean le jeune ou le	, . . . 1520
pieux.	Gustave-Wasa I.
Eric-le begue XI.	
Valdemar,	*Admin.* . 1521
Magnus-Ladalaos,	*Roi* . . 1522
Birger II.	Eric XIV. . 1560
Magnus-Smeech',	Jean III. . 1568
Albert,	Sigismond. . 1592
Marguerite,	Charles IX. . 1604
Eric de Poméranie,	Gustave Adolphe II.
XII.	. . . 1611
Christophe de Bavie-	Christine . 1632
re,	Charles X. . 1654
Charles VIII.	Charles XI. 1660
Stenon-Sture	Charles XII. 1697
le vieux,	Ulrique-Eléonore
Suanto,	. . . 1719
StenonSture le jeune,	Fridéric I. . 1720
Gustave.	Fridéric II. . 1751

On voit à l'inspection de ces deux tableaux qu'Olaüs-Magnus compte depuis Magog jusqu'à Gustave I. auquel se termine le sien, 143 tant Rois qu'Administrateurs du Royaume de Suede, au-lieu que le Catalogue de M. La Combe n'en présente que 108, quoiqu'il en contienne quel-

ques.

ques-uns dont Olaüs-Magnus ne fait point mention. D'où vient cette différence? Olaüs a-t-il inséré dans sa Chronologie quelques-uns des Rois Goths qui ont régné hors de leur contrée, ou sur une partie détachée seulement de la Suede; tandis que d'un autre côté il en omettoit qui avoient résidé dans ce Royaume, & l'avoient possédé en entier? Doit-on dire tout simplement qu'Olaüs n'étoit pas instruit de la succession des Rois? Il étoit cependant à portée de se procurer les Annales de la Nation. M. Lenglet Dufrenoy a dit avec raison dans ses *Tablettes Chronologiques*, en indiquant les Historiens du Nord, qu'*Olaüs fera plaisir aux esprits crédules*. Cet Archevêque d'Upsal donnoit dans les bonhommies de son siecle: il entretient son Lecteur de bilevesées, lorsqu'il traite des événemens mémorables & de l'Histoire naturelle de son Pays. Mais sa crédulité sur ces articles exclud-elle l'exactitude Chronologique? L'Abbé Lenglet respecte dans le fait la mémoire d'Olaüs sur ce dernier point: depuis Suart-mann, où commence chez lui la succession des Rois, tout ce qui précede lui ayant paru trop incertain au-moins quant aux dates, son Catalogue se rapporte à celui d'Olaüs, à la réserve de Biorn V. que M. La Combe n'a point oublié, & que nous trouvons effectivement dans Messenius. Quant au-

reste, M. La Combe, qui n'a point rendu suspect le témoignage d'Olaüs-Magnus, en est à cent lieues. L'Abbé Lenglet & Olaüs sont-ils tous deux dans l'erreur ? Nous observerons ici qu'il paroîtroit assez singulier qu'Olaüs eût omis Jean II. & Christiern son successeur, qui étoient ses contemporains, s'il n'y avoit lieu de croire qu'il doutoit de la légitimité de leur élection, qui n'avoit pas eu le suffrage de toute la Suede, ou qu'il craignoit de donner le rang de Rois à des Princes dépossédés comme tyrans par Gustave-Ericson-Wasa sous le regne duquel il écrivoit.

Du regne d'Ingo II. l'an 500, M. La Combe passe à celui de Charles * l'an 848. Il en donne pour raison que les anciennes Annales laissent en cet endroit un long intervalle qu'il n'est pas possible de remplir. Olaüs Magnus le remplit cependant, ainsi que Lenglet Dufresnoy, qui indique même les dates des regnes qu'il a trouvées ailleurs que dans les écrits de l'Archevêque d'Upsal, chez lequel le Catalogue est dénué d'époques. Peut-être M. La Combe a-t-il regardé comme très-suspectes les dates énoncées par l'Abbé Lenglet : mais en ce cas il eût pu, ce semble, ou les don-

* C'est le Charles VI. de M. Lenglet & d'Olaüs Magnus ; & le Charles V. de M. La Combe, quoiqu'il ne nomme point ceux de même nom qui l'ont précédé.

ner sans les garantir, ou faire succéder au-moins les noms, comme il le fait à la tête de sa liste. On eût été porté d'ailleurs à ne lui point imputer l'incertitude de ces dates, qui à coup sûr sont encore moins éloignées du vrai point que celles qui précedent l'Ere Chrétienne, & qu'il a cependant articulées.

Mais voici de nouveaux embarras. Après Sigtrug, Messenius place Suarin, qui est le Scarin d'Olaüs-Magnus, dont M. La Combe ne parle point. Ensuite il nomme Gram, dont il n'est point question dans les Catalogues d'Olaüs & de M. La Combe. Au-reste, Gram ne doit pas faire de difficulté: c'étoit un usurpateur qui n'a fait que paroître en Suede. Depuis Regner jusqu'à Botwil, M. L. C. s'accorde avec Olaüs Magnus: seulement, Hiarthwar ne se trouve point dans l'Historien Suédois. Dans cet intervalle, Messenius place Helgon entre Halvard ou Hotebrot & Attilus: faut-il adopter ce Prince? Ainsi que chez Olaüs, Hother chez lui suit Attilus; il n'y est point question d'Hiartwar nommé par M. La Combe. Krantzius, qui fait d'abord régner Attilus & Hother ensemble, parle bien d'Hiartwar; mais il fait remarquer qu'il n'a porté que le titre de Duc, dépendant de Rolfo, Roi de Dannemarc, & qu'après son gouvernement précaire Hother a régné seul.

D'Attila II. rapporté à l'an 400 avant J. C. M. La Combe passe à Botwil (l'an 252 avant J. C.) & de suite à Alaric (l'an 10 de l'Ere Chrétienne.) Voilà deux vuides considérables, Olaüs-Magnus fournit de quoi les remplir. Probablement on ne découvrira pas les dates des regnes: il faudra s'en consoler; ceux qui précedent, & quantité de ceux qui suivent, n'ont pas d'époque certaine. Avant Haldan I. Messenius reçonnoît avec Olaüs un Eric III. & non pas II.: c'est le premier dont il parle; n'est-ce pas avouer qu'il laisse aussi des regnes en arriere? C'en est assez pour ce qui concerne la suite des Rois, qui fourniroit bien d'autres difficultés. Passons aux dates, après avoir encore remarqué que nous n'avons point apperçu le Roi Solvius & d'autres dans les Historiens que nous avons consultés, & que nous en avons trouvé par-tout que nous ne voyons point dans l'Abrégé de M. L. C.

Il ne faut pas espérer que jamais on détermine le temps où ont vécu les premiers Rois dont il est fait mention dans les Historiens du Nord; & l'on peut même assurer: sans crainte de se tromper, que ces Ecrivains n'ont fait remonter si haut l'origine des Monarchies de cette région que par une vanité ambitieuse, & sans avoir sous les yeux aucun monument qui les autorisât. Les Généalogistes des Nations

ont quelquefois ressemblé à ceux des familles. Il n'est donc point étonnant que, depuis Magog jusqu'à Niord, M. La Combe n'indique aucune époque. La même incertitude regne sur les commencemens de la Monarche Danoise. L'Abbé Lenglet a franchi un vaste intervalle, & ne fixe ses dates que depuis Suartmann qui est le premier de sa Liste. Il se contente de mettre ces mots en tête de la colonne des Rois de Suede: *Il y a ici beaucoup d'incertitude.* A l'abri de cette sauvegarde il eût pu remonter plus haut, & copier le Catalogue d'Olaüs sans le garantir. Quoiqu'il n'eût certainement pas osé cautionner la sûreté de toutes les époques qu'il a énoncées, après cet avertissement il n'a pas laissé de les insérer dans ses Tablettes: il eût pu sans danger exposer une suite plus complette aux yeux des Lecteurs qui, n'ayant pas lu les originaux, imaginent que Suartmann passe constamment pour le premier Souverain de Suede. La même réflexion a lieu pour la succession des Rois de Danemarc. Au-reste, ce n'est pas-là une grande faute.

Niord est, comme nous venons de le dire, le premier Roi de Suede dont le regne soit rapporté par M. La Combe à une date fixe, qui est l'an 890 avant J. C. Cette indication differe bien de celle de M. de Grace, qui a renoncé aux époques de

Puffendorff, à cause de la multitude d'anachronismes qu'elles renferment. M. de Grace fait régner 70 ans avant Jésus-Christ Othen ou Odin, qui chez lui, comme chez M. La Combe, est le pénultieme Roi avant Niord : ce qui n'est éloigné que d'une dixaine d'années de la Chronologie de Messenius. Il est vrai que selon Krantzius, ces regnes seroient antérieurs à la fondation de Rome : mais outre que celui-ci a bien soin d'avertir que ce sentiment n'auroit aucune preuve à produire, il n'est pas difficile d'appercevoir qu'il ne faut point du tout compter sur ces époques reculées. Venons donc aux temps postérieurs.

Un Ingo, Roi de Suede, est tué dans un combat, l'an 940, selon Messenius (*Scandia illustrata*) : il a pour successeur Eric son fils surnommé, *dit-il*, *à ventoso pileo*. Chez l'Abbé Lenglet, un Eric commence bien effectivement à régner l'an 940, mais entre Ingelde II. & lui il y a deux autres Erics. M. La Combe est bien plus loin de cette date : il ne reconnoît point d'Ingo de l'an 500 à 1060, & ne fait commencer le regne d'aucun Eric à l'an 940.

Suenon Roi de Dannemarc, Olaüs de Suede, Eric-Jerl de Norwege ont été contemporains, l'an 1003 (*Messen. Scandia illust.*) L'Abbé Lenglet fait bien répondre Suenon & Olaüs à cette époque, mais il ne présente point Eric-Jerl : au reste, la

suite de ses Rois Norwégiens est tronquée. Chez M. La Combe, Suenon a bien régné l'an 1003; point d'Eric ni d'Olaüs rapportés à ce temps dans les deux autres Monarchies. Cependant Messenius fixe en outre dans un autre endroit la mort d'Eric-Jerl à l'an 1014, & celle d'un Olaüs Skotkonung en Suede à l'an 1024.

Amundus Jacobus, Roi de Suede, meurt en 1051; *Emundus* son frere naturel, surnommé le Vieux, lui succede, & meurt en 1060; Stenchill le remplace: (*Messen. ibid.*) L'Abbé Lenglet approche de très près de ces dates, seulement il place un Hacon II. au-lieu d'*Emundus*. Cet *Emundus* ne seroit-il point l'Amund II. *le vieux ou le Charbonnier*, d'Olaüs-Magnus qui se trouve énoncé vers le même temps? M. La Combe s'accorde ici avec l'Abbé Lenglet pour l'ordre des Rois; mais les dates sont un peu différentes, sans être aussi tout-à-fait celles de l'Historien Suédois.

L'an 1268, Waldemar, Roi de Suede, un Eric en Dannemarc, un Magnus en Norwege, sont contemporains: (*Messen. ibid.*) Ce Magnus ne se trouve ni chez l'Abbé Lenglet, ni chez M. La Combe. Messenius se seroit-il trompé?

Albert de Mecklenbourg est proclamé Roi de Suede le 30 Novembre 1363: (*Messen. ibid.*) Voilà une époque bien pré-

cise: l'Abbé Lenglet l'a adoptée; M. La Combe a préféré l'an 1365.

Marguerite Reine de Suede, de Dannemarc & de Norwege, meurt le 27 Octobre 1412; Eric son fils lui succéde: (*Messen. ibid.*) Ce qu'il y a de particulier, c'est que l'Abbé Lenglet la fait régner en Norwege 29 ans à compter de l'an 1389, ce qui rejetteroit sa mort à l'an 1418, tandis que dans la colonne collatérale il ne la fait régner en Suede que huit ans, depuis l'an 1388 jusqu'à 1396; & c'est alors qu'il lui substitue Eric son fils sur le trône de cette derniere Monarchie. Elle étoit cependant Reine de Norwege avant de régner en Suede: les époques sont donc fautives en cet endroit. M. La Combe ne la fait régner en Suede que l'an 1395, mais il prétend qu'elle mourut en 1411: n'est-ce pas un an trop tôt?

Jean de Dannemarc n'est Roi de Suede qu'en 1497: (*Messen. ibid.*) L'Abbé Lenglet le fait régner dès 1483. Christiern son successeur dans la Royauté occupe le trône l'an 1520 (*Messen.*); en 1513, selon l'Abbé Lenglet, qui va encore se tromper tout à l'heure, faute de distinguer les Administrateurs d'avec les Rois. M. La Combe, qui est ici d'accord avec Messenius, rapporte ensuite avec l'Abbé Lenglet le regne de Charles IX. à l'an 1599, tandis que les Auteurs Suédois font

font obſerver qu'alors il n'étoit qu'Adminiſtrateur du Royaume, & qu'il ne porta la couronne qu'en 1604.

Il eſt temps de parcourir rapidement la Chronologie du Dannemarc. Un voile impénétrable couvre encore les premiers temps de cette Monarchie que quelques Hiſtoriens Nationaux ſe ſont plû à pouſſer preſque juſqu'au Déluge. Cependant le plus grand nombre s'accorde à compter depuis Dan I. L'Abbé Lenglet a livré ces commencemens à leur obſcurité, & ne prend la ſuite des Rois qu'à Gormo, l'an 714 de l'Ere Chrétienne. Voici ce que dit Pontanus (page 12. *Rerum Danic. Hiſt. Edit. Amſtelod. Joann. Janſſonii* 1631.) en parlant de l'époque du regne de Dan I. *Hæc ad æram anni bis-milleſimi-nongenteſimi ac decimi à Mundi conditu referuntur à quibuſdam, qui fuerit ante Chriſtum annus* 1039. (1038 chez M. La Combe.) *Gaſſarus haud ultrà annum* 490 *ante Chriſtum agnoſcit. Saxo* (*Grammaticus*) *de calculo & æra annorum ſecurus rem ſolùm ponit.*

Pontanus ne connoît point Bogh, qui chez M. La Combe eſt le ſecond Roi après Dan I. Saxon le Grammairien l'omet auſſi. Il ne met point non plus Ringon I. & Heta au rang des Rois de Danemarc. Lorſqu'il eſt arrivé à Frothon III. il ſe contente de dire que Saxon le fait régner au commencement de l'Ere Chrétienne: pour

lui il n'offre gueres de dates qu'au regne de Gotilac, l'an de Jésus-Christ 510. M. La Combe ne s'écarte pas beaucoup de lui dans la détermination de cette époque. Au reste, voici encore bien des ténebres répandues sur ce temps-là. On va voir un *Godefridus* antérieur à Charlemagne & son contemporain : sont-ce deux Rois ? Est-ce le même, qui sembleroit devoir être effectivement rapporté au temps de Charlemagne, parce que cette date réunit plus de garans. Pontanus dit, page 38 : *Huic (Gormoni) Gotricum filium successisse tandem & Saxo aliique demonstrant : eum nimirum, quem Godefridum Stadensis Abbas aliique nominant.* Et dans la Table Chronologique, à la page suivante, il donne comme un fait à-peu-près certain, que *Gotricus* ou *Godefridus* a fait la guerre contre Charlemagne vers l'an 790. Après Gormo I. il met de suite *Gotricus*, dont parlent Saxon & d'autres, *Gotilacus*, Roi l'an 510, *Sigefridus* dont le regne est assuré par les Annales des François, & par les Ecrits de l'Abbé de Stad, quoique Saxon n'en fasse pas mention ; celui-ci regne vers l'an 770. Ensuite *Godefridus*, Olaüs, Hemming que les Annales des François & Albert Abbé de Stad, font succéder immédiatement à *Godefridus*. Albert fait mourir Hemming vers l'an 807 : après lui vient, dans Pontanus, Siward, *quem alii Sigefridum cognomento Ring vocant.* Al-

bert au-contraire fait ce Siward concurrent & collegue d'Annulon, que les Ecrivains François appellent Amilon. Annulon est rendu par le mot Ringon, qui ne signifie autre chose qu'*Annulus*.

Tirons-nous de ce pas, si nous pouvons, & passons aux Rois suivans. Pontanus fait régner Eric I. avant l'an 853 : l'Abbé Lenglet, en 846 pendant un an seulement : M. La Combe, en 856 pendant 7 ans. Une ancienne Chronique rapporte sa mort à l'an 902.

Quelques-uns font régner Gormo II. l'an 931 ; l'Abbé de Stad dit, l'an 921 ; ce sont les deux seules opinions dont parle Pontanus. L'Abbé Lenglet, en 889 pendant 8 ans. M. La Combe, en 892 pendant deux ans seulement. Pontanus paroît adopter la date d'Albert, & fixe le regne d'Harald VI. successeur de Gormo II. à l'an 931 ou à-peu-près. Il ne connoît pas Hordaknut, Gormon III. & Harald VII. mentionnés par M. La Combe, & passe de suite à Suenon I. l'an 980. L'Abbé Lenglet, qui s'accorde avec lui & avec M. La Combe sur cette derniere date, ne parle point de Hordaknut. La Chronique du Roi Eric fait bien régner un Hardeknut en Suede & en Dannemarc, mais par un accord avec Magnus postérieur à l'Harald auquel M. La Combe fait succéder Hordaknut. * Ce Mag-

* On remarquera que M. La Combe ne mar-

nus a régné huit ans, ſelon Pontanus, & eſt mort vers l'an 1048, comme le marquent auſſi l'Abbé Lenglet & M. La Combe.

Pontanus croit devoir placer l'Harald VIII. de M. La Combe, au même temps que Canut II. ſon frere, d'après la Chronique du Roi Eric, quoique Saxon, Krantzius & pluſieurs autres n'en faſſent pas mention. Il ne rapporte que deux opinions, dont l'une les feroit régner l'an 1012, & l'autre en 1014. M. La Combe les fait bien coïncider, mais en 1009. L'Abbé Lenglet, qui place Canut II. à l'an 1014, a déjà nommé ce Harald conjointement avec Suenon I. en 980.

M. La Combe paroît avoir rencontré juſte en rapportant la mort de St. Canut à l'an 1086. C'eſt au mois de Juin de cette année que ſa mort eſt fixée par l'Epitaphe de ſon tombeau découvert au mois de Janvier 1582. Molanus, qui dans ſon Martyrologe ſuppoſe cette mort au 10 Juillet 1080, s'eſt donc trompé, lui ou ſes copiſtes. L'Abbé Lenglet la place en 1088.

Nous joindrons encore ici quelques époques tirées de Pontanus, Meſſenius, Krantzius & autres; & nous laiſſerons à nos Lecteurs le ſoin de les confronter avec celles que donnent l'Abbé Lenglet & M. La Combe dans leurs Chronologies du Danemarc: nous prévenons ſeulement que

l'on trouvera encore bien des différences.

Un Eric, Roi de Danemarc, meurt en 992. Canut III. meurt le 8 Juin 1042: Magnus ne lui ſuccede qu'en 1045, & meurt en 1048. Suénon II. meurt le 28 Avril 1074. Harald, IX. de M. La Combe, meurt, & Canut ſon frere le remplace, en 1080. Olaüs, IV. de M. L. C. meurt du 18 au 19 d'Août 1095. Eric, III. de M. L. C. meurt dans l'Iſle de Chypre en revenant de la Paleſtine, le 10 Juillet 1105: Nicolas ſon frere ne monte ſur le Trône de Danemarc qu'en 1107. Waldemar II. meurt le 28 Mars 1242, Eric ſon fils lui ſuccede. Eric, VIII. de M. L. C. meurt le 13 Novembre 1319: Chriſtophe ſon frere le remplace le 25 Janvier 1320, & n'eſt cependant couronné à Vordingzbourg que l'an 1322; il ſe fait aſſocier en même temps ſon fils Eric IX: Chriſtophe meurt en 1333. Waldemar III. meurt en 1375, après un regne de 42 ans. Marguerite lui ſuccede immédiatement, ſelon Krantzius: Olaüs V. ſon fils n'avoit été peut-être que déſigné comme ſucceſſeur, quand ſa mere avoit engagé les principaux Seigneurs Danois à lui prêter ferment; il eſt mort en 1387.

Terminons l'article du Danemarc, en obſervant qu'Ubbon nommé par M. L. C. à l'an 1106, fut bien ſollicité par les Danois d'accepter la Couronne; mais qu'il

la refusa, selon les Historiens déjà cités, & la remit à Nicolas son frere. Il faudroit donc l'effacer de la Liste.

Quant à ce qui concerne la Norwege, nous exposerons aussi quelques dates puisées dans les mêmes Auteurs, & dont plusieurs ne s'accordent point avec celles des deux Chronologistes François.

Un Harald, Roi de Norwege, meurt l'an 932. Un Magnus meurt en 1070, & laisse la Norwege à Olaüs son frere. Cet Olaüs meurt en 1089, un autre Magnus son fils lui succede. Un Suenon meurt le 8 Mars 1202; Haquin son fils le remplace; celui-ci meurt le premier Janvier 1203.

Les Chronologies de Pologne & de Russie offrent moins de variantes : nous voyons pourtant régner en Pologne, selon *Dlugossus*, Boleslas IV. dès 1146; & Casimir II. en 1177. M. L. C ne fait régner le premier qu'en 1147, & le second en 1178.

Nous permettra-t-on encore deux courtes observations sur les Notices des Sçavans & Illustres? M La Combe dit que Griffenfeld a fait un Ouvrage estimé sur le *Droit fondamental.* Il falloit dire, *sur le Droit fondamental de la succession à la Monarchie Danoise.* Nous remarquons aussi que l'on a oublié plusieurs Sçavans, sur le compte desquels on peut consulter Albert Bartholin *de Scriptoribus Danorum*, aussi bien que *Molleri Cimbria Litterata.*

Que conclure de tout ceci? Que M. La Gombe a fait un Ouvrage qui mérite un accueil favorable de la part du Public; mais qui, à cause de l'immensité & de l'obscurité des matieres, ne pouvoit être porté à sa perfection dès la premiere Edition.

RECUEIL DE MÉDAILLES de Peuples & de Villes qui n'ont point encore été publiées, ou qui sont peu connues. Tom. I. contenant les Médailles d'Europe (*in*-4. Pages 207, non comprises 37 Planches, &c.) *A Paris, chez Guerin & Delatour.* Premier Extrait.

LE célebre Antiquaire à qui nous sommes redevables de ce Recueil précieux & intéressant à tous égards, n'a pensé dans aucun temps à devenir Auteur. Il ne soupçonnoit pas même que des notes qu'il avoit jettées sur le papier pour son utilité particuliere, vissent jamais le jour, sur-tout de son vivant. Mais il a fallu céder enfin aux instances vives & réitérées de quelques amis, qui sçavoient tout ce qu'il y avoit à gagner pour le Public dans la collection qu'ils proposoient. M. Pellerin, si connu & si digne de l'être, a donc consenti à remettre entre leurs mains les remarques qu'il avoit faites sur quantité de Médailles ou entiérement ignorées, ou au moins très-peu connues, qui font partie de l'immense

collection des Médailles qu'il a pouſſée juſqu'au nombre de trente mille.

M. le Comte de Caylus, qui n'a, ce ſemble, d'autre paſſion que le plus vif empreſſement de concourir à l'utilité publique, connoiſſoit ce riche tréſor. Pouvoit-il conſentir à devenir le complice de l'obſcurité à laquelle on paſſoit l'avoir condamné ? Il s'eſt fait un plaiſir, & même comme un devoir de franchir tous les obſtacles. En offrant de devenir un des Editeurs de l'Ouvrage qu'il avoit en vue, il a mis un ancien ami dans la néceſſité de le lui abandonner, & il a réuſſi à en obtenir les additions & les ſupplémens qui étoient néceſſaires, pour le faire paroître dans l'état où nous le voyons aujourd'hui. Cet excellent Recueil eſt partagé en trois volumes; dont nous eſpérons rendre compte ſucceſſivement.

Les 18 pages qui ſont à la tête, donnent l'explication des huit Médailles rares, qui ſervent de fleurons, de vignettes & de culs-de-lampe dans ce premier volume. Des Médailles de Villes auroient été plus convenables que toute autre; mais à leur défaut l'Auteur a laiſſé choiſir celles-ci dans ſa ſuite des Impériales; & il n'a pu refuſer aux Editeurs les remarques qui leur ſervent d'éclairciſſement. Nous y renvoyons le Lecteur, parce qu'il ſeroit trop long de les donner dans toute leur étendue; & que

nous courrions risque de devenir obscurs, si nous entreprenions de les abréger. On y trouvera, ainsi que dans le reste de cet Ouvrage, une vaste érudition, une critique judicieuse, & une modestie plus estimable encore que l'une & l'autre.

M. P. dans un court Avant-propos, qui tient lieu de Préface, nous fait remarquer la différence des Médailles que plusieurs villes faisoient frapper en l'honneur des Empereurs Romains, dont elles portoient les têtes & les noms, d'avec celles qui étoient particulieres à ces mêmes villes, comme destinées à servir seulement à leur usage. On fait entrer les premieres dans la suite des Impériales. A l'égard des secondes, on les appelle Médailles *Autonomes*, par une allusion emphatique aux villes à qui on donnoit ce nom, lorsque jouissant d'une espece d'indépendance, elles n'étoient assujetties à aucun Prince, & qu'elles ne connoissoient que les loix qui leur étoient propres.

On trouve un très-grand nombre de ces Médailles *Autonomes* dans plusieurs Ouvrages. Mais le sçavant Auteur de celui-ci „ a choisi principalement celles des Peu- „ ples & des Villes dont aucune n'a été „ publiée jusqu'à-présent. Il en a ajouté „ quelques-unes qui ne se trouvent que „ dans des Recueils ignorés ou peu ré- „ pandus, & plusieurs autres, qui rappor-

„ tées dans des Livres plus connus, y sont
„ représentées ou décrites peu exacte-
„ ment."

Il s'est, dit-il, borné dans ses Remarques à n'y faire entrer que ce qui peut servir à faire connoître, autant qu'il est possible, les vraies Légendes des Médailles, les types qu'elles représentent, & les lieux où elles ont été frappées. C'est dans ce dessein qu'il a porté l'exactitude jusqu'à marquer d'où elles sont venues, & où elles ont été trouvées, lorsqu'il a pu en être instruit.

L'ordre alphabétique qu'on suit ordinairement dans l'arrangement de ces Médailles, a ses inconvéniens. Il fait naître quelque confusion par rapport aux Médailles de plusieurs villes qui portoient le même nom: telles que les villes d'*Aeges*, d'*Apamée*, d'*Héraclée*, d'*Apollonie*, de *Séleucie*, de *Laodicée*, de *Magnésie*, &c. Ici les Médailles ont été rangées par Provinces & par Royaumes. Une disposition si naturelle met à portée de reconnoître au premier coup d'œil, que celles du même païs „ sont presque toutes
„ de même matiere & de même fabrique;
„ qu'elles représentent les Divinités dont
„ on sçait par l'Histoire que le culte y é-
„ toit singuliérement établi, & qu'elles
„ contiennent d'autres attributs propres à
„ chaque païs."

Nous ne pouvons trop recommander la

lecture de ce précieux Recueil, où les plus Sçavans même trouveront presque à chaque pas de quoi contenter leur curiosité. L'Auteur ne nous le donne que comme une ébauche, & il ne *présume pas même d'avoir toujours rencontré le vrai.* Mais les connoisseurs lui feront plus de justice qu'il ne s'en rend à lui-même. Ils recueilleront avec avidité, avec plaisir & avec fruit les trésors de toute espece qui se présentent en foule dans cette nouvelle collection. Les fautes que M. P. s'est vu obligé de relever dans ceux qui l'ont précédé, ne paroîtront pas au Lecteur impartial leur avoir été reprochées par un esprit de critique ou de présomption. Tout le monde sentira avec le judicieux Antiquaire, qu'il étoit indispensable de faire remarquer les méprises de quelques célebres Auteurs, dont *la réputation justement acquise* étoit trop capable d'en imposer.

ESPAGNE.

On n'a rien de meilleur sur les Médailles d'Espagne, que l'Ouvrage du P. Florez. Il y a rassemblé généralement toutes les Médailles Impériales & Autonomes, tant Latines que Grecques, frappées en Espagne. La description qu'il en a faite, & les sçavantes dissertations qu'il y a jointes, ne laissent rien à desirer dans un Re-

cueil aussi complet & aussi estimable. M. P. n'a donc que peu de choses à suppléer pour cette partie de l'Europe. Des 20 Médailles que renferment la premiere Planche & la moitié de la seconde, il n'y en a qu'un petit nombre qui n'ayent pas encore été publiées. A l'égard des autres, ce sont seulement quelques différences qu'il a remarquées dans les Têtes ou dans les Légendes, qui l'ont déterminé à en faire mention.

Les villes qui lui ont fourni ces Médailles sont au nombre de sept, sçavoir, CARTHEIA, CELSA, EMPORIÆ, ainsi appellée par les Latins, aujourd'hui *Ampurias*, NORBA, ou CARTHAGENE, OSICERDA, RHODA ou ROSES, & AFRA. Les six dernieres Médailles de la seconde Planche sont incertaines.

Les trois premieres Médailles sont de la ville *Cartheia*. La seconde & la troisieme n'avoient pas été connues jusqu'à-présent. Sur le revers de la quatrieme Médaille, qui est de la ville *Celsa*, le P. Florez a lu LUCIPI, au-lieu de LUCR. P. F. qu'on voit bien distinctement sur celle-ci, qui est parfaitement conservée. Le fameux Antoine Augustin a vu la même Légende sur une Médaille semblable qu'il a rapportée. Les 13 dernieres appartiennent à la ville *Emporiæ*. Elles ont été données par le P. Florez, mais les Légendes de celles-ci sont différentes des siennes. Ces anciennes

Monnoies, ſelon lui, ſont toutes rares. Il y en a de Latines, de Grecques, & d'autres même qui portent des caracteres barbares. L'Auteur en donne une raiſon très-plauſible. Cette ville habitée d'abord par les Naturels du Païs, fut enſuite aggrandie par des Grecs, qui s'y établirent ſéparément du côté de la mer; & depuis encore, Jules Céſar, après la défaite de Pompée, y fonda une Colonie Romaine. M. P. conjecture avec beaucoup de vraiſemblance, que les Légendes des Médailles Latines, formées par des lettres que des points ſéparent les unes des autres, ſont *les initiales des noms & des qualités des Magiſtrats, dont on chercheroit inutilement l'interprétation.*

Les Médailles Grecques, qui ont au revers le cheval Pégaſe, auſſi bien que les Latines, n'en ſont différentes que par la matiere & par les Têtes, où l'on voit tantôt une Minerve caſquée, & tantôt une femme couronnée d'épis & entourée de poiſſons. On diſtingue ſur celles dont les Légendes ſont barbares, un mêlange de caracteres Grecs & d'anciens Eſpagnols, *dont la valeur eſt inconnue.* Il y a tout lieu d'attribuer cette biſarrerie au temps où les Grecs ne firent plus qu'un ſeul Peuple avec les anciens habitans. En effet, *la matiere, la forme & la fabrique de ces Médailles* ſont entiérement ſemblables *à celles dont les Légendes ſont purement Grecques.*

Au revers de la 1. Médaille, Planche II. se trouvent ces lettres CVIN. que M. P. rend par *Colonia Victrix Julia Norba*; ainsi il ne doute point que c'est à la ville de Norba qu'on doit attribuer cette Médaille: & le P. Panel de qui elle vient, étoit du même sentiment. Le P. Florez en rapporte une semblable, où on lit dans le champ du revers, VINK, qu'il explique par ces mots, *Victrix Julia nova Carthago*; & il est persuadé que la Médaille appartient à la ville de Carthagene.

La Médaille d'*Osicerda*, au n. 19, n'a jamais été publiée.

On en dit autant des deux de *Rhoda* ou *Roses*, n. 20 & 21. La seconde a les mêmes types que la premiere; mais elle est d'une fabrique grossiere & sans Légende, au-lieu qu'on lit sur l'autre du côté de la Tête qui est une Cérès, le mot ΡΟΔΗΤΩΝ.

Les six dernieres Médailles de la Planche II, quoique du nombre des incertaines, *ont été mises à la suite de celles des villes d'Espagne, parce qu'elles y ont été trouvées, & qu'elles sont de fabrique Espagnole*. La 3 qui a pour Légende BIATEC, est la seule qu'on ait déjà publiée; Hardouin, Wilde & Beger n'y ont vu que les cinq premieres lettres.

GAULE.

Quoique perſonne n'ait rapporté un plus grand nombre de Médailles anciennes des Gaulois que Bouteroue *, les ſiennes ne vont pas néanmoins au-delà de cinquante. Après lui, on en a donné d'autres, ou de Villes ou de Chefs Gaulois, mais *en petite quantité* Si on en excepte quelques Grecques de *Marſeilles* & d'*Antibes*, elles ſont toutes Latines, comme ayant été fabriquées depuis que la Langue Latine a paſſé aux Gaulois, ſur-tout par la réduction de leur païs en Province Romaine. Leurs Légendes ſont pourtant mêlées aſſez ordinairement de lettres Grecques, parce que les caracteres Grecs ſont les premiers dont les Gaulois ſe ſoient ſervis.

Les Gaulois ont-ils eu des Monnoies particulieres *avant la Conquête de leur païs par les Romains?* M. P. ne veut point entrer dans cette queſtion, qui n'a encore été qu'effleurée aſſez ſuperficiellement Il ſe contente de remarquer que les plus anciennes Médailles Gauloiſes qu'on trouve dans le Royaume, ſont de deux eſpeces. Il y a des pieces d'or & d'argent avec plus ou moins d'alliage, & d'une fabrique très-

* Voyez ſon Traité des Monnoies de France imprimé en 1666.

grossiere. On y voit d'un côté des têtes d'hommes ou sans couronne ou avec une couronne de laurier; & d'autres en plus grand nombre, *entourées de cordons bouclés & voltigeans*. Aux revers c'est presque toujours un homme debout sur un char à un ou deux chevaux, qui ont souvent des têtes humaines. Dans quelques-unes les Légendes de l'Exergue sont en caracteres Grecs, mais formés grossiérement.

Les anciennes Médailles de la seconde espece sont de cuivre, ou d'une matiere composée de bronze & d'autres métaux. „ Elles représentent des Têtes informes, „ des Oiseaux, des Chevaux, des Pois- „ sons, des Sangliers & autres animaux, „ le tout d'une fabrique des plus grossie- „ res, & sans Légendes". Aussi l'Auteur n'en a-t-il fait entrer aucune dans son Recueil, parce qu'elles n'ont rien de curieux ni d'intéressant. Il s'est borné aux Médailles dont les Légendes, ou n'ont pas encore été publiées, *ou paroissent mériter quelques remarques*.

Les 28 Médailles Gauloises qu'on nous donne ici, occupent les Planches 3. & 4. Quoique toutes ces Médailles soient dignes par quelque raison de la curiosité des connoisseurs, nous croyons devoir nous arrêter particuliérement sur cinq d'entre elles, parce qu'elles sont de quelques-unes de nos villes, dont on n'a pas encore vu de Médailles.

La

La premiere de la Planche 3. a d'un côté une tête d'homme entourée d'une espece de diadême, & de l'autre côté un mulet, au dessus duquel on lit fort distinctement ABALLO ; c'est notre *Avalon*, ville de Bourgogne. Bouteroue a lu CABALLO sur une Médaille qu'il cite, & qu'il dit être de Châlon-sur-Saone. Mais on ne peut confondre la nôtre avec celle-ci, donc la tête est entiérement différente. Le revers ne l'est pas moins. On y voit un Bœuf sauvage, ou Bufle, qui présente les cornes.

La 9. Médaille de la même Planche *est de la Ville de Bourges, Capitale du Berry.* On y voit d'un côté un Cavalier, & au revers un Sanglier avec la légende AVARICO. César au Livre 7. de ses Commentaires, nomme cette ville *Avaricum.* Selon lui, elle étoit grande & très-forte. Il l'enleva à Vercingetorix après une défense opiniâtre & sanglante.

C'est en Provence qu'a été trouvée la Médaille d'argent du N. 10. La tête qu'elle représente est couronnée de laurier, & n'a point de barbe, non plus que toutes les Gauloises dont il est question dans ce Recueil. Le Sanglier du revers est surmonté de ces quatre lettres Grecques ΑΟΥΕ, *ce sont*, dit M. Pel. *les Initiales de* ΑΟΥΕΝΙΩΝ, *ou* ΑΥΕΝΙΩΝ, *aujourd'hui Avignon, qui étoit originairement de la dépendence de Marseille.* Notre habile Antiquai-

re remarque que le ſanglier ſe trouve ſur un grand nombre de Médailles de la Gaule; & il ajoute d'après Bourerouë, qu'on le voyoit même ſur l'Arc de Triomphe de la ville d'*Orange*, voiſine d'Avignon.

On regarde comme unique la Médaille auſſi d'argent du N. 21. Planche 4. La tête nue qu'on y voit, eſt d'un jeune homme, & elle a ſur la gauche pour légende le mot *Lacydon*, qui étoit le nom de l'ancien Port de Marſeille. Cette petit Médaille d'une parfaite conſervation, *reſſemble par la matiere & par la forme*, à deux autres qui la ſuivent dans cette collection, & qui ſont de la ville de Marſeille.

La Provence a encore fourni la Médaille d'argent du N. 28. M. Pel. croit qu'elle eſt de la ville de *Rhoda*, ou *Rhodanuſia*, que *les Rhodiens avoient bâtie* à l'embouchure du Rhône, & qui fut enſuite occupée par les Marſeillois. Cette Monnoie *d'une fabrique un peu groſſiere, eſt différente de celles qui ont été frappées à Rhodes*. Il eſt vrai qu'elle a, comme celles ci, une Roſe à ſon revers; mais les lettres MA, qu'on y voit, prouvent que ce ſont les Marſeillois qui l'ont fait frapper; ce qui peut encore ſe conclure de l'Aigle placé en relief ſur la joue droite de la tête du ſoleil vu de face. On ſçait par pluſieurs Médailles de Marſeille, que les habitans avoient adopté cet oiſeau comme un de leurs types particuliers.

Nous ne pouvons mieux placer qu'à la ſuite des cinq Médailles précédentes une monnoie de bronze, dont la légende eſt en-

core inconnue. Elle porte d'un côté un Aigle ſans Epigraphe, & de l'autre une tête de Bœuf vu de face, avec une Etoile au-deſſus. Le mot AMBACTUS remplit preſque tout le bord de ce revers. On ne ſçait ſi c'eſt le nom d'un *lieu* particulier, ou celui de quelque *Chef des Gaulois qu'il déſigne*. L'Auteur nous avertit, qu'encore aujourd'hui dans la Flandre on appelle *Ambagt le territoire d'une Juriſdiction*. Anciennement, ajoute-t-il, le mot *Ambactus* ſignifioit un eſclave; & Céſar rapporte dans ſes Commentaires * que les Seigneurs Gaulois dans leurs expéditions avoient autour d'eux des Chevaliers qu'il nomme *Ambactes* ou Cliens, dont le nombre augmentoit à proportion de leur nobleſſe ou de leur puiſſance.

Il ne nous eſt pas poſſible de parcourir même légérement les Médailles des quinze autres anciennes villes de la Gaule, qui ſont rapportées dans les Planches III. & IV. Elles ſont toutes éclaircies par des Notes importantes, qui dans leur briéveté, anoncent l'étendue & la profondeur des connoiſſances de l'habile Antiquaire à qui nous en avons obligation.

MEDAILLES INCERTAINES.

Celles-ci ſe trouvent au nombre de 46

* *De Bell. Gall. VI. 15.*

dans les Planches V. & VI. Mais M. Pel- déclare qu'il ne veut rien dire des 24 de cette derniere Planche, où il les a fait graver, pour les mettre au moins ſous les yeux du Public, ne pouvant lui offrir que des conjectures à leur ſujet.

Quoique toutes ces Monnoies *paroiſſent être de fabrique Gauloiſe*, l'Auteur avoue qu'il y en a peut-être *quelques-unes* qui appartiennent à d'autres Pays. Il appelle *incertaines* les Médailles de ces deux Planches, parce que leurs légendes ont *des noms, ou de divinités ou d'hommes, ou de villes, qui ne ſont pas connus.* Souvent même ils ſont écrits d'une *maniere ſi étrange*, qu'il n'eſt gueres poſſible de les reconnoître. On ſçait qu'il n'y a rien qui ſoit ſujet à tant de variations que les noms propres; il n'eſt donc pas ſurprenant que différens Auteurs ne nous les aïent pas tranſmis avec une exacte fidélité. Ces différences ſe rencontrent auſſi ſur les Médailles, où *ſouvent on ne peut diſtinguer ſi c'eſt un nom de ville, ou celui d'un homme* que contiennent des légendes qui ſe réduiſent à un ſeul mot.

L'Auteur, toujours plein de modeſtie, laiſſe à ceux *qui ont des connoiſſances plus étendues dans l'Hiſtoire & la Géographie ancienne, à donner ſur les* Médailles de ces deux Planches *les éclairciſſemens* convenables. Pour lui il s'eſt borné à quelques remarques très-courtes, dans leſquelles il

propose des conjectures aussi ingénieuses que sçavantes, où l'on verra avec plaisir tout ce qu'on peut dire sur des Monnoies aussi peu connues que le sont celles de la Planche V.

INSTITUTION AU DROIT ECCLESIASTIQUE, par M. l'Abbé FLEURY; nouvelle Edition, revue & augmentée de Notes considérables, & de deux Tables: l'une des Loix Ecclésiastiques, l'autre des Livres qui traitent du Droit Ecclésiastique, par M. BOUCHER D'ARGIS, Avocat au Parlement. *A Paris*, chez *Jean-Thomas Hérissant*, 1762. in-12. *deux volumes, dont le premier contient* 490 *pages & le second*, 456.

L'Ouvrage de M. Fleury que nous annonçons ici est connu, mais il paroît dans cette Edition avec des augmentations qui méritent une attention particuliere. Le sçavant Editeur a mis à la tête un *Avertissement* où il expose *les principales circonstances de la vie de ce grand homme*, l'*Histoire de cet Ouvrage*, & *la notice des augmentations qu'il y a faites*. Nous croyons intéresser nos Lecteurs en nous arrêtant ici sur ces deux derniers objets.

„ Cette Institution, dans laquelle [M. „ Fleury] explique sommairement les Re„ gles de la Discipline de l'Eglise par rap„ port à l'usage présent & aux maximes „ de France, fut par lui composée, [dit

„ M. Boucher] dès l'année 1666 pour son
„ instruction particuliere, sans aucun des-
„ sein de la rendre publique. Il en fut in-
„ tercepté quelque copie, sur laquelle l'Ou-
„ vrage fut imprimé à son insçu en un seul
„ volume *in*-12., la premiere fois en 1677,
„ la seconde en 1679. Ces deux Editions
„ furtives furent données sous ce titre: *In-
„ stitution au Droit Ecclésiastique de France..
„ composée par feu M. Charles Bonel, Docteur
„ en Droit Canon à Langres, & revue avec
„ soin par M. de Massac, ancien Avocat au
„ Parlement.*"

L'Avertissement qui est en tête de l'Edition de 1679, que l'on annonce comme revue, corrigée & augmentée, caractérise *Charles Bonel* comme un homme d'une très-grande érudition, très-intelligent dans la Jurisprudence Civile & Canonique, dans l'Histoire de l'Eglise & dans les Langues sçavantes, ayant étudié à fond le Droit Ecclésiastique de France. L'Editeur ajoute que M. Bonel n'a pas assez vécu pour pouvoir rendre son Ouvrage public; que des Gens de Lettres en avoient tiré diverses copies; que ces copies avoient été extrêmement défigurées; qu'on avoit eu le moyen de recouvrer l'original de l'Auteur; & qu'enfin cet Ouvrage n'eût peut-être jamais vu le jour, „ si la sçavante main de
„ feu l'illustre M. de Massac, le plus ha-
„ bile Avocat de cette Cour [du Parlement]

„ principalement ſur le Droit Eccléſiaſti-
„ que, ne l'eût fait renaître; qu'il fut ſous
„ ſa plume près de deux ans, & que le té-
„ moignage ſincere qu'il a rendu de ſon uti-
„ lité, aſſure de l'eſtime que l'on doit en
„ faire."

Cet Ouvrage ainſi attribué à Charles Bonel, eſt préciſément celui de M. Fleury,
„ & il eſt même douteux, [ajoute M. B.]
„ que ce Charles Bonel ait jamais exiſté;
„ M. Fleury lui-même, qui étoit intéreſſé
„ à s'éclaircir de ce fait, & à portée de
„ trouver des gens qui auroient pu connoî-
„ tre Bonel,... dit dans ſon Avis au Lec-
„ teur, (Edition de 1688,) qu'il ne ſçait
„ ſi ce M. Bonel a été au monde. Il n'en
„ eſt parlé en effet dans aucun des Jour-
„ naux & Mémoires du temps, ni dans le
„ Dictionnaire Hiſtorique de Moréri, ni
„ dans les vies des Juriſconſultes par Tai-
„ ſand, continuées par de Ferrieres. Il
„ peut bien ſe faire que l'Editeur ignorant
„ le véritable Auteur de cet Ouvrage, ou
„ n'oſant le donner ſous le nom de M.
„ Fleury ſans ſon aveu, ait cherché à le
„ déguiſer, en l'attribuant à un Auteur ima-
„ ginaire que l'on annonçoit être décédé;
„ & que tout ce qui eſt dit dans l'Avertiſ-
„ ſement [ſur Charles Bonel & ſur ſon
„ Ouvrage]... ne ſoit qu'une fable... An-
„ ge de Maſſac, qui approuva l'Ouvrage
„ le 5 Juillet 1675, [en qualité de Cen-

„ ſeur,] & qui l'avoit, dit-on, revu avec
„ ſoin, étoit un des plus célebres Avocats
„ de ſon temps, principalement ſur le Droit
„ Eccléſiaſtique. Il mourut le 24 Avril
„ 1676. Il eſt parlé de lui dans le Diction-
„ naire de Moréri, à l'article MASSAC. Les
„ changemens & augmentations qu'il a pu
„ faire à l'Inſtitution donnée ſous le nom
„ de Bonel, n'étant point marqués, on ne
„ peut ſçavoir ce qui eſt de lui." ...
„ Ce fut en 1679 que M. Fleury com-
„ mença à revoir ſon Ouvrage, dans l'in-
„ tention de le donner lui-même au Public.
„ Il en obtint le privilege en ſon nom dès
„ le 2 Janvier 1681, & en donna auſſi ſous
„ ſon nom la premiere Edition en deux vo-
„ lumes *in*-12. en 1687... Cet Ouvrage
„ parut encore l'année ſuivante... ſans au-
„ cun autre changement que celui de la
„ date de l'année, & un Avis au Lecteur
„ que M. Fleury y inſéra alors." M. Fleu-
ry y rappelle les faits que nous venons de
rapporter. Il ajoute qu'ayant reconnu ſon
Ouvrage dans celui qui étoit imprimé ſous
le nom de Bonel, mais voyant que l'on y
avoit ajouté grand nombre de fautes, il prit
le parti de le laiſſer courir ſous le nom
qu'on lui avoit donné; qu'enſuite voyant
que le Public goûtoit cet Ouvrage, il crut
devoir y mettre la main, & le rendre tel
qu'il pût l'avouer; mais quand il examina
ſon premier projet, il le trouva ſi impar-
fait,

fait, qu'il entreprit de le refaire entiérement, comme il feroit aisé de le voir, en conférant l'un & l'autre; que c'est donc un Traité tout nouveau, commencé en 1679, & continué à diverses reprises.

„ Cette Institution n'a plus été imprimée, (dit M. B.) que sous le nom de „ M. Fleury, & dans l'état où elle parut „ en 1687. (1688.).. Il y a encore eu plusieurs autres (Editions) du vivant de „ l'Auteur; sçavoir, une en 1704; une autre en 1711, avec des augmentations, „ comme on l'apprend de l'approbation „ que M. Capon, Censeur Royal, donna „ le 1 Juillet 1710, & une autre en 1723.

„ Depuis le décès de l'Auteur, il s'est „ fait encore d'autres Editions en deux volumes *in*-12; sçavoir, en 1730, en 1740 „ & en 1753.

„ On a toujours fait tant de cas des Ouvrages de M. Fleury, & son Institution „ singuliérement a paru si utile, qu'on l'a „ traduite en plusieurs Langues, & imprimée dans les pays étrangers. Elle a été „ traduite en Espagnol, & augmentée considérablement par D. Blasio Antonio „ Mattane Ferris, Professeur en Droit à „ Sarragosse. Cette traduction a paru à „ Madrid en 1730. Le même Ouvrage a „ aussi été mis en Espagnol par le Pere „ Jean Interian de Ayala, de l'Ordre de

„ de la Merci pour la rédemption des captifs.

„ La derniere Edition de cet Ouvrage „ qui avoit été faite à Paris en 1753, se „ trouvant épuisée, on a pensé qu'à l'imi- „ tation de ce qui avoit été fait en Espa- „ gne, on pouvoit en réimprimant cette „ Institution, y ajouter quelques observa- „ tions; mais comme on a respecté le tex- „ te, les notes ont été mises au bas des „ pages. L'objet de ces notes, dont quel- „ ques-unes sont assez étendues, est (quel- „ quefois) de suppléer des définitions que „ M. Fleury s'est cru dispensé de donner, „ & qui néanmoins ont paru nécessaires, „ au-moins pour ceux qui ne sont pas en- „ core bien versés dans le Droit Ecclésias- „ tique. On s'est aussi proposé d'expli- „ quer plusieurs points dans le détail des- „ quels l'Auteur n'est point entré, de re- „ marquer les époques des faits dont il „ parle, & de faire mention de quelques loix „ nouvelles survenues depuis son décès".

M. Fleury commence par tracer sommairement *l'Histoire du Droit Ecclésiastique*, & ces trois mots qui forment le titre du premier Chapitre de la premiere partie, sont l'objet de la premiere note ainsi conçue: „ On entend par *Droit Ecclésiastique* „ ou *Canonique*, un Corps de préceptes ti- „ rés de l'Ecriture Sainte, des Conciles, „ des Décrets & Constitutions des Papes,

„ des Sentimens des Peres de l'Eglise, & „ de l'Usage approuvé & reçu par tradi- „ tion, qui établissent les regles de la Foi „ & de la Discipline de l'Eglise." Peut-être auroit-il suffi de dire *les regles de la discipline:* les *regles de la foi* appartiennent à la Théologie: le Droit Ecclésiastique ou Canonique a pour objet *les regles de la discipline.* Il est vrai que les Décrets des Conciles & des Papes, & spécialement les *Canons* mêmes des Conciles, ont également pour objet la foi, les mœurs & la discipline: voilà peut-être ce qui pourroit donner lieu de penser que le Droit *Canonique* renferme également ces trois objets. Mais ne seroit-ce pas abuser de l'équivoque du terme? Les *Canons qui concernent la foi & les mœurs* appartiennent à la *Théologie Dogmatique & Morale*; les seuls *Canons de Discipline* appartiennent proprement au *Droit Canonique.* Il en est de-même de tous autres Décrets des Conciles & des Papes: ils n'appartiennent au Droit Canonique qu'autant qu'ils concernent la discipline. Nous présumons que M. B. le pense lui-même ainsi, & que l'expression que nous relevons, lui est échappée; à qui n'en échappe-t-il pas, sur-tout quand il s'agit de donner des définitions? Rien de si important, rien de si difficile.

M. Fleury traite ensuite des *divisions du Droit Ecclésiastique.* On divise tout le Droit

Ecclésiastique en *Droit divin* & *Droit humain* & en *Droit naturel* & *Droit positif*; mais de maniere que le *Droit divin* se subdivise en *Droit naturel* & *Droit positif*; & que le *Droit positif* se distingue en *Droit positif divin* & *Droit positif humain*. „ Ce *Droit humain po-* „ *sitif*, dit M. Fleury, s'appelle *Constitution*, „ s'il est écrit; & *Coutume*, s'il ne l'est „ pas. Ainsi sous le nom de *Constitution* „ sont compris tous les Canons des Con- „ ciles, les Décrets des Papes & des au- „ tres Evêques, les Regles des Religieux „ & toutes les autres Loix Ecclésiastiques „ tant générales que particulieres". M. B. met ici une note pour avertir qu'aux *Canons des Conciles* & *Décrets des Papes & des autres Evêques* „ on peut ajouter les Lettres „ Décrétales des Papes, les Ordonnances, „ Mandemens & Lettres Pastorales des E- „ vêques, les Statuts Synodaux." C'est vraisemblablement ce que M. Fleury renfermoit lui-même sous ces *autres Loix Ecclésiastiques, tant générales que particulieres*, dont il parle en cet endroit. M. Fleury continue: „ le reste qui s'observe par un „ consentement tacite & par un simple u- „ sage, s'appelle *Coutume*. On ne doit ob- „ server que les Coutumes louables, c'est- „ à-dire, qui n'ont rien de contraire au „ Droit divin & aux Constitutions univer- „ selles." Plus loin, dans le même Chapitre, il ajoute: „ C'est une grande autorité

„ que celle de la Coutume, quand elle eſt „ louable & établie par une longue prati- „ que, du conſentement des Paſteurs de „ l'Egliſe, au moins de leur connoiſſan- „ ce publique". Sur cela M. B. met en note: „ On entend par *Coutume louable*, „ celle qui eſt conforme à la raiſon & à „ l'équité, & qui n'eſt point contraire aux „ Loix qui ſont en vigueur. Les Eccle- „ ſiaſtiques appelloient autrefois *louables* „ *coutumes*, certains uſages qu'ils avoient „ introduits, & qu'ils prétendoient devoir „ être ſuivis par tous les Fideles, comme „ de laiſſer à l'Egliſe quelque choſe en „ mourant". Mais il y a encore une autre diviſion du Droit Eccléſiaſtique, & c'eſt celle qui fait le partage de cet Ouvrage.

„ Tout le *Droit Eccléſiaſtique*, dit M. „ Fleury, ſe peut commodément rapporter, „ ſuivant la méthode reçue entre les Juriſ- „ conſultes, aux *Perſonnes*, aux *Choſes* & „ aux *Jugemens*." De-là la diviſion de cet Ouvrage en trois Parties, dont la premiere concerne les *Perſonnes*; la ſeconde, les *Choſes*; & la troiſieme, les *Jugemens*.

M. Fleury commence donc par les *Perſonnes*, & dit: „ Tous les Chrétiens ſont *Clercs* ou *Laïcs*. „ Les *Clercs* ſont ceux qui „ ſont deſtinés au ſervice de l'Egliſe, com- „ me ſes Officiers publics; les *Laïcs* ſont „ tout le reſte du peuple fidele". Sur cela deux notes de M. B. Premiere note: Le

„ nom de *Clerc* vient du Grec Κλῆρος, qui
„ signifie *sort*, *partage*, *héritage*. Dans l'An-
„ cien Testament la tribu de Lévi est ap-
„ pellée Κλῆρος, & en Latin *Clerus*, c'est-
„ à-dire, *le partage* ou *l'héritage du Seigneur*.
„ On a donné au Clergé, c'est-à-dire, aux
„ personnes consacrées particuliérement au
„ Service Divin le nom de *Clerus*, dérivé
„ du Grec Κλῆρος; & de *Clerus* on a fait
„ *Clericus*, Clerc. La distinction des Clercs
„ d'avec le reste des fideles se trouve établie
„ dès le commencement de l'Eglise, suivant
„ les paroles de S. Pierre: *Neque dominan-*
„ *tes in Cleris* 1. *Pet.* 3." Il s'est glissé-là deux fautes d'impression: car ce texte est du Chapitre V. verset 3, où on lit: *Neque ut dominantes in cleris*. Mais de plus, il n'est pas bien certain qu'il s'agisse-là du Clergé. Les Interpretes sont partagés sur ce texte, & plusieurs pensent que cela doit s'entendre de toutes les portions du peuple fidele. S. Pierre en cet endroit s'adresse indistinctement à tous les Prêtres: *Seniores* (ou, selon le Grec, *Presbyteros*)... *obsecro*: expression qui peut renfermer également les Evêques & tous les Prêtres: que leur recommande-t-il? De paître le troupeau de Dieu: *Pascite gregem Dei*. Comment cela? *Providentes non coactè, sed spontaneè*, en veillant sur eux par une inspection qui ne leur impose aucune contrainte, mais qui n'exige d'eux qu'une soumission volontaire;

& enfin, *neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis*, „ non en dominant sur „ ceux qui vous sont échus en partage, „ mais en vous rendant vous-mêmes les „ modeles du troupeau." Quant à ce que M. B. dit, que dans l'Ancien Testament la tribu de Lévi est appellée Κλῆρος, & en Latin *Clerus*, il auroit bien fait de citer l'endroit: car on ne trouve le mot Latin *clerus* qu'une seule fois dans l'Ancien Testament; c'est dans le Pseaume LXVII. où l'on lit: *Si dormiatis inter medios cleros.* On ne se persuade pas volontiers que M. B. ait cru voir là la tribu de Lévi. . Seconde note: les „ Lais ou Laïcs, *Laici*, ont été appellés „ du Grec λάος, qui signifie Peuple." Cela est exactement vrai. Les notes les plus courtes sont souvent les meilleures. La raison en est simple: c'est que l'Auteur que l'on commente ayant dit l'essentiel, on risque presque toujours après lui d'en dire trop: & que dire en effet après un homme également sçavant & judicieux qui a dit l'essentiel?

M, Fleury, après avoir parlé du *Clergé* en général, traite des *Irrégularités* & de la *Tonsure*; des quatre *Ordres mineurs*, & des trois *Ordres sacrés*; des *Sousdiacres* & des *Diacres*; des *Prêtres* & des *Evêques*; il s'étend particuliérement sur ceux-ci: il parle de leur *promotion* & de leur *consécration*, de leurs *fonctions intérieures & extérieures*;

des *Archevêques*, *Patriarches*, *Primats*; des *érections & suppressions d'Evêchés*, &c. Delà il passe aux *Chanoines*; *Curés*, *Chorévêques*, *Archiprêtres*, *Archidiacres*, *Vicaires généraux*, *Pénitenciers*, *Théologaux*. Il vient aux *Universités*; *Colleges*, *Séminaires*. Nous ne pouvons nous arrêter sur tant d'objets: disons un mot des Universités, ou du-moins des Ecoles qui les précéderent.

M. Fleury observe qu'il y avoit eu de tout temps des Ecoles dans toutes les Eglises Cathédrales & dans les principaux Monasteres. Sur cela M. B. fait cette note: „ Les principales Ecoles étoient dans les „ Métropoles. Mais il se trouvoit quel„ quefois de plus habiles Maîtres dans les „ Eglises particulieres. Dans les Cathédra„ les, l'Evêque ou quelque autre Clerc sous „ lui, tel que le Chancelier, l'Ecolâtre ou „ Précepteur, enseignoit les jeunes Clercs. „ Dans l'Occident, l'Ecole la plus illustre „ jusqu'à S. Grégoire, fut celle de Rome, „ laquelle tomba dans le même siecle. Le „ Moine S. Augustin & autres qui furent „ envoyés par Saint Grégoire en Angle„ terre, y formerent une Ecole, qui con„ serva les études du pays, tandis qu'elles „ s'affoiblissoient dans le reste de l'Euro„ pe; en Italie, par les ravages des Lom„ bards; en Espagne, par l'invasion des „ Sarrasins; en France, par les guerres „ civiles. De cette Ecole d'Angleterre

„ ſortit S. Boniface, qui fut l'Apôtre de „ l'Allemagne, & le Fondateur de l'Ecole „ de Mayence & de l'Abbaye de Fulde. „ Alcuin, venu auſſi d'Angleterre, forma „ l'Ecole de Tours. De-là vint l'Ecole du „ Palais de Charlemagne, encore très-cé„ lebre ſous le regne de Charles-le-Chau„ ve; celles de S. Germain de Paris, de „ S. Germain d'Auxerre, de Corbie, de „ Reims & de Lyon. Les Normands dé„ ſolerent enſuite les Provinces maritimes „ de France. Les Etudes ſe conſerverent „ vers la Meuſe, le Rhin, le Danube, „ dans la Saxe & dans le fond de l'Alle„ magne. En France, l'Ecole de Reims ſe „ ſoutint juſqu'à l'établiſſement de l'Univer„ ſité de Paris, qui fut, comme on l'a dit, „ au commencement du douzieme ſiecle. „ *Diſc. ſur l'Hiſt. Eccléſ. de M. Fleury, Tom.* „ *XIII. p.* 49. Cette note eſt en effet tirée du diſcours cité. On ne peut mieux expliquer le texte d'un Auteur, qu'en rapprochant ainſi les autres endroits de ſes Ouvrages où il traite les mêmes ſujets.

Voici un ſecond point de vue ſous lequel on peut conſidérer les *perſonnes* qui ſont l'objet du Droit Eccléſiaſtique. „ Tous „ les Chrétiens, dit M. Fleury, ſont *Ré*„ *guliers* ou *Séculiers*. Les *Réguliers* ou „ *Religieux* ſont ceux qui ſe ſont engagés „ par vœu à vivre ſuivant une certaine re„ gle; les *Séculiers* ſont tous les autres fi-

„ deles qui sont demeurés dans le siecle, „ c'est-à-dire dans le commerce du mon„ de, soit *Clercs*, soit *Laïcs*; comme aussi „ entre les *Réguliers*, les uns sont *Laïcs* „ & les autres *Clercs*." M. Fleury traite donc ici de *l'origine & du progrès de la Vie Monastique*; il parle successivement des *différens Ordres de Religieux*. On peut, dit„ il, les rapporter à cinq genres: *Moines*, „ *Chanoines*, *Chevaliers*, *Freres Mendians*, „ *Clercs Réguliers*". Les plus anciens *Clercs Réguliers* sont les *Théatins*, institués en 1524. „ Dix ans après, dit M. Fleury, „ S. Ignace de Loyola, jetta les fonde„ mens de sa Société, par le vœu qu'il fit „ avec ses dix premiers compagnons en la „ Chapelle basse de Montmartre, près de „ Paris. Son Institut fut approuvé l'an „ 1540 par le Pape Paul III. Il avoit pour „ but le service du prochain dans tous les „ besoins spirituels, le catéchisme, la pré„ dication, la controverse contre les Hé„ rétiques, l'administration de la péniten„ ce. Il nomma sa compagnie *la Compa„ gnie de Jésus*, qui s'est étendue par tou„ te la Terre habitable, avec le succès que „ chacun voit". Il trace ensuite une idée très sommaire de cet Institut, sur quoi M. B. donne aussi quelques notes qui se réduisent de-même à de simples notices sur les caracteres qui distinguent dans cet Institut les Ecoliers, les Coadjuteurs & les Profès, ainsi que leurs différentes Maisons.

M. Fleury traite ensuite des *Vœux* & de la *Profession Religieuse*, de la *pauvreté* & des *autres observances régulieres*, de la *cléricature des Reguliers* & de *leurs exemptions*; des *réformes* de divers Ordres Réguliers; du *gouvernement des Réguliers*; des *Religieuses* & des *Hermites*. Il termine cette premiere partie par ce qui concerne les *Privileges du Clergé* séculier & Régulier. Nous passons rapidement sur tout cela, parce qu'il faut finir.

La seconde Partie traite des *choses* qui sont la matiere du Droit Ecclésiastique: elles sont de trois sortes; *choses spirituelles*, telles que les *Sacremens*, &c.; *choses sacrées*, telles que les Eglises, &c.; *choses temporelles*, telles que les biens de l'Eglise, &c. Nous ne pouvons entrer sur cela dans aucun détail.

La troisieme Partie a pour objet les *Jugemens Ecclésiastiques*. M. Fleury y traite d'abord de la *Jurisdiction Ecclésiastique* en général: ensuite il expose *par qui elle est exercée*, *sur quelles matieres elle s'étend*, *quelle est la forme des Jugemens*, *quelles sont les peines canoniques*. Cette derniere partie est terminée par un Chapitre *des Libertés de l'Eglise Gallicane*: morceau intéressant.

A la suite de ce Traité de M. Fleury se trouve un *Mémoire sur les affaires du Clergé de France*. „ Ce Mémoire, dit M. „ B. dans une note, fut composé en 1680

„ pour M. le Marquis de Segnelai, Secre-
„ cretaire d'Etat, ſur les Mémoires impri-
„ més & ſur quelques manuſcrits, princi-
„ palement de M. Patru, Avocat au Par-
„ lement."

Les *Tables* que M. B. a miſes à la fin du ſecond volume, contiennent, 1 le dénombrement des *Livres Sacrés*. 2 Une Table chronologique des *Conciles généraux* au nombre de *vingt*, en y comprenant les Conciles de Conſtance, de Bâle, de Florence & de Latran V. 3 Les différentes *Collections du Droit Romain*, tant Civil que Canonique, avec la maniere de les citer. 4 Les *Regles de la Chancellerie Romaine*, en diſtinguant celles qui ſont reçues dans le Royaume, de celles qui y ſont obſervées ſans y avoir été reçues, & de celles qui n'y ſont ni réçues ni obſervées. 5. Une Table des *Capitulaires*, *Pragmatiques*, *Concordats*, *Bulles & Indults* des Papes, *Ordonnances*, *Edits*, *Déclarations & Lettres-Patentes* de nos Rois, & des *Arrêts* les plus remarquables. 6. Un *Catalogue des Livres les plus néceſſaires pour l'étude du Droit Canonique Romain*, & des Matieres Eccléſiaſtiques & Bénéficiales; on y comprend ſous un titre particulier *les Actes qui concernent le Clergé de France*, comme formant un objet important & une collection très-conſidérable, dont peu de perſonnes connoiſſent toute l'étendue. 7 Une *Liſte des Livres les plus*

usités qui traitent de l'Histoire Ecclésiastique, comme devant contribuer à donner une plus parfaite intelligence du Droit Ecclésiastique. 8. Enfin, une *Table des Matieres contenues dans ces deux volumes*. Il est aisé de comprendre que ces Tables réunies suffiroient seules pour rendre cette Edition singuliérement recommandable. On pourroit peut-être les perfectionner; elles le méritent.

Avant la Table des Matieres, M. B. a inséré un Mémoire fort utile sur *l'ordre qu'on peut garder dans l'étude du Droit Canonique de France*. L'Auteur de ce Mémoire est M. *Le Merre*, Avocat au Parlement, Professeur en Droit Canonique au College Royal, & très-habile dans la connoissance de notre Droit Canonique. M. B. s'excuse de n'avoir pas placé cet Ecrit intéressant à la tête de l'Ouvrage; il n'en a eu communication que lorsque tout l'Ouvrage étoit imprimé, à l'exception de la seule Table des matieres, en sorte qu'il n'a pu le placer ailleurs.

LA SCIENCE DU GOUVERNEMENT, contenant le Droit Public Par M. DE REAL, Grand-Sénéchal de Forcalquier. 3 P. T. 4 1763. *Second Extrait.*

M de Real après, avoir donné une juste idée du Droit Public & du Gouver-

nement Oeconomique, a considéré en général la Souveraineté par rapport à son origine, à ses objets, à ses modifications, à ses effets, au pouvoir législatif, au pouvoir judiciaire, au pouvoir coactif, & généralement à tous les autres pouvoirs de la Souveraineté. Comme dans une matiere aussi importante l'Auteur ne veut laisser rien à desirer, il traite des droits de Cité, des différentes manieres de devenir & de cesser d'être sujet d'un Etat, des lettres de naturalité, de l'inauguration, du Sacre, du Couronnement des Rois, de leur minorité & majorité, des Régens du Royaume, des devoirs des Souverains & des sujets.

Nous choisirons dans tous ces différens Chapitres ce que nous croirons devoir intéresser le plus nos Lecteurs.

Peut-on résister par les armes au Souverain qui ne regne pas justement, le juger, le déposer? L'Auteur traite cette question avec toute la sagesse, & la discute avec toute la sagacité possibles. Il expose d'abord la diversité des opinions, les injustices faites aux Citoyens en général, & à quelques sujets en particulier, la difficulté de bien juger de la conduite des Souverains, l'injustice de la plupart des plaintes; il rapporte quelques considérations prises des malheurs des guerres civiles, établit le vrai état de la question, & conclud qu'un particulier ne doit en aucun cas résister par

la force à son Souverain, ni même le corps du Peuple quand les injustices sont équivoques, ou au-moins supportables: mais le peut-il dans le cas où le Gouvernement paroît tyrannique? Les Auteurs sont partagés. Les partisans de la liberté prétendent qu'il est très-facile de distinguer la conduite d'un Roi de celle d'un tyran. Les tirans rapportent tout à leur utilité, les Rois au contraire à l'utilité des peuples; ceux-ci accommodent leurs mœurs aux loix, ceux-là les loix à leurs mœurs; le Roi sçait qu'il a le glaive en main pour punir, mais il craint d'en faire usage, & aime mieux pour ainsi dire en émousser la pointe; le tyran ne punit que par caprice ou par passion: l'un regarde la vie, la liberté & les biens de chaque particulier comme autant de choses sacrées; l'autre s'imagine que tout est à lui: l'un enfin semblable à Dieu, dont il est la plus vive image, reçonnoît que tenant de lui la puissance, il doit gouverner ses peuples comme Dieu gouverne le Monde; l'autre au contraire ne faisant du bien à personne, & faisant du mal à tout le monde, se rend l'objet de l'horreur & de l'exécration du genre humain... On peut donc, disent ils, le déposer; mais il faut que ce soit la plus grande & la plus saine partie des sujets de tous les ordres, que la tyrannie soit notoire & de la derniere évidence.

A ces preuves qui renferment un mélange d'erreur & de vérité, les partisans de l'obéissance passive répondent qu'on trouve dans l'Histoire plus de Princes renversés du Trône pour avoir été trop bons ou trop foibles, que pour avoir été trop méchans... Que ceux-ci ont plus de ressource dans leur méchanceté, que ceux-là n'en trouvent dans la justice de leur cause, & dans la fidélité de leurs Peuples ... Qu'il peut arriver qu'un bon Prince soit flétri du titre de tyran par des gens qui ne trouvent pas à leur gré le gouvernement présent... Que les termes renferment plus souvent l'idée des passions de ceux qui les emploient, que celles des choses qu'ils signifient; que les murmures des peuples sont le plus souvent injustes; que n'ayant point été admis dans les cabinets des Princes, ils ne peuvent pas connoître les vrais besoins de l'Etat...

Pour la solution de cette célebre question, M. de R. distingue entre les Rois absolus, & ceux qui ne font que partager l'autorité avec le Peuple; entre les Rois absolus, & ceux dont l'autorité est soumise à la puissance du Peuple, tels qu'étoient les Rois de Lacédémone: il n'y a point de difficulté que Pausanias n'ait été licitement jugé, déposé & puni. Quant au Roi qui ne fait que partager l'auto-

l'autorité avec le Peuple, s'il en reprend sur la partie de la souveraineté qui ne lui appartient pas, on peut légitimement lui opposer la force. Le Peuple se trouve dans ce cas par rapport à son Prince, ce qu'est un Souverain par rapport à un autre Souverain.

Il n'y a que le Roi absolu à qui il ne soit pas permis de résister, parce qu'il est le seul en qui réside la puissance suprême. Cette vérité constante a été avouée du Paganisme même :

Regum timendorum in proprios greges.
Reges in ipsos imperium est Jovis. Horat.

„ Des Princes, dit l'Auteur, des Mi-
„ nistres dont la raison a été cultivée,
„ qui ont passé leur vie dans le cabinet,
„ & qui ont été nourris dans tous les
„ détours de la politique, ont bien de la
„ peine à suivre le fil des affaires publi-
„ ques, & on veut que des Citoyens ob-
„ scurs, sans lumieres, sans expérience,
„ puissent connoître des intrigues du ca-
„ binet, des événemens d'où dépendent
„ la gloire & le salut de l'Etat! Le Sou-
„ verain qui pour pouvoir réussir dans ses
„ projets, a dû les tenir secrets, sera con-
„ damné par des sujets remuans auxquels
„ il n'a pas dû faire connoître les motifs
„ qui le faisoient agir! Qu'un Roi échoue
„ dans une entreprise, nécessaire, bien

„ concertée, & bien conduite, le peuple
„ qui juge toujours sur les apparences &
„ par les événemens, le croira indigne
„ du Trône, & l'en précipitera. C'est
„ un inconvénient, il est vrai, que les
„ loix soient impunément violées par le
„ Prince destiné à les protéger; mais si
„ chaque particulier a le droit d'en prendre
„ connoissance contre l'autorité souverai-
„ ne, le gouvernement se trouvera sans
„ point fixe, & la politique sans princi-
„ pes; les révoltes seront légitimes, les
„ révolutions continuelles. Toutes les
„ fois qu'une partie du peuple s'imaginera
„ que l'Etat n'est pas conduit avec autant
„ de sagesse & de bonheur qu'il le peut
„ être, elle se croira en droit de prendre
„ les armes pour réformer ce qui lui pa-
„ roîtra mal. Les esprits hardis & fac-
„ tieux trouveront chaque jour de nou-
„ veaux prétextes pour exciter & pour fomen-
„ ter des troubles; le monde entier sera
„ un cahos horrible qu'il sera impossible
„ de débrouiller; & les Sociétés se trou-
„ veront sans subordination, les Empires
„ sans regles, les Rois sans autorité. "

Cette maxime puisée dans la raison, est encore fondée sur la loi & sur la pratique constante des Juifs & des Chrétiens. Le détail de ces preuves ne pouvant gueres tenir place dans cet Extrait, nous nous bornons à en conclure qu'il n'est jamais

permis de résister par la force aux Rois absolus; qu'on doit demeurer soumis à leur Empire, fussent-ils hérétiques, impies, persécuteurs.

Ce qu'on lit sur le pouvoir législatif paroît ne laisser rien à desirer, & peut-être tout Lecteur attentif conviendra-t-il que jusqu'à nos jours on n'a rien dit de mieux sur l'origine & le caractere des Loix, les ordres des Princes légitimes, les loix de l'usurpateur & du conquérant.

Nous sommes fâchés de ne pouvoir rendre ici en abrégé, sans le défigurer, ce que le sçavant Auteur de la Science du Gouvernement nous apprend sur la nature du pouvoir judiciaire, sur les crimes de leze-Majesté, de félonie, de péculat, sur le pouvoir de faire la guerre, la paix, les alliances, lever les impôts pour former un revenu à l'Etat, établir des Officiers, tolérer ou proscrire les sectes contraires à la Religion dominante, & en général certaines doctrines par rapport au repos public, d'empêcher toute association ou assemblée, de régler les rangs entre les Citoyens .... Nous croyons cependant ne pouvoir refuser à nos Lecteurs quelques exemples des peines qu'imposent diverses Nations aux Gouverneurs, aux Commandans... qui manquent à leur devoir.

„ Les Princes Allemands, remarque M. „ de R., vengent souvent sur leurs Gé-

„ néraux les mauvais ſuccès de leurs ar-
„ mes, & donnent dans toutes les occa-
„ ſions des exemples de ſévérité, qui
„ font voir que les Officiers des garniſons
„ doivent réſiſter à de lâches Gouver-
„ neurs. "

Le grand Guſtave-Adolphe, Roi de Suede, fit aſſembler le Conſeil de guerre pour juger un Colonel qui avoit rendu *Rain* où il commandoit, & qu'il pouvoit encore défendre. Comme cet Officier ne put prouver qu'il ſe fût mis en devoir de punir la rebellion des ſoldats,..on le condamna à être décapité, ce qui fut exécuté ... pour apprendre au ſoldat que ſi un lâche évitoit une mort glorieuſe, il la trouveroit ſur l'échaffaud, accompagnée d'ignominie.

Le Gouverneur de Heidelberg aſſiégé par le Maréchal de Lorges, n'ayant pas oppoſé toute la réſiſtance qu'il auroit pu faire, le Prince Louis de Bade qui commandoit l'armée, le fit arrêter ... il fut condamné à être dégradé de nobleſſe ... mené à travers l'armée par l'exécuteur de la haute juſtice, & à avoir la tête tranchée.

Le Duc de Bourgogne prit le vieux Briſac le 6 Septembre 1703, après treize jours de tranchée ouverte . . . le Comte d'Areo qui en étoit Gouverneur, eut la tête tranchée; & le Comte Marſigli qui commandoit ſous lui fut dégradé des ar-

mes, & ſon épée caſſée par la main du bourreau, *pour avoir conſenti à la capitulation qu'il devoit abſolument empêcher* (dit le jugement) *ayant mérité ſuivant la rigueur des loix militaires de perdre auſſi la tête.*

Frauger, ſous le regne de François premier, avoit été chargé en 1523 du commandement de Fontarabie: aſſiégé par Charles-quint, il rendit la place au bout d'un mois, par la défiance où il étoit des ſoldats Navarrois. Frauger fut arrêté ... on le fit monter ſur un échaffaud, on le dégrada de nobleſſe lui & tous ſes deſcendans.

Montgaillard, Gouverneur François de Creme en Italie, ne rendit la place que parce que la garniſon le força de capituler: il eut néanmoins la tête tranchée, parce que la garniſon n'étoit que de 600 hommes, & qu'il ſe faiſoit payer comme ſi elle eût été de 1700 complets.

Audry, Lieutenant pour le Roi, & Commandant des Iſles de Sainte Marguerite qu'il remit aux Anglois, fut déclaré atteint & convaincu du crime de lâcheté, & condamné à être dégradé de nobleſſe, des armes, & de la Croix de S. Louis par le Major de la Place d'Antibes, à la tête des troupes le 16 Novembre 1707.

S'il eſt des cas où les Officiers ſe trouvant deſtitués de loix & d'exemples ne peuvent recourir qu'à leurs propres lumieres,

M. de R. leur propose trois regles à suivre
„ 1. Si le Prince a décidé le cas par son
„ Code Militaire, il est du devoir du Gou-
„ verneur & de toute la garnison de se
„ conformer à cette décision souveraine.
„ 2. S'il ne l'a pas décidé, il faut consul-
„ ter la raison, & le conseil de guerre
„ est forcé de se déterminer par ses pro-
„ pres lumieres. 3. Dans le doute, la
„ garnison doit prendre le parti le plus
„ glorieux & le plus utile à l'Etat".

Nous croyons devoir renvoyer à l'Ouvrage même ceux qui desireront avoir des notions claires sur les droits auxquels un étranger non naturalisé ne participe pas, sur la pérégrinité & le droit d'aubaine, sur les sermens que les Rois font à leurs Sujets, & sur les tuteurs des Rois. L'Extrait de ce quatrieme volume ne peut être mieux terminé que par le portrait que l'Auteur trace du digne Ministre de Titus. Nous emprunterons, à peu de chose près, ses expressions. L'Homme-d'Etat doit être aussi distingué par les qualités de l'ame, qu'il l'est par l'autorité que lui donne le poste où il est élevé, & par l'éclat qui l'environne. Sa place est auprès du Trône, il soutient le Sceptre & partage le poids de la Couronne. L'expérience est comme le fondement de toutes les qualités qu'il doit avoir. Elle suppose qu'il est dans la maturité de l'âge, & qu'il a été employé de bonne heure aux affai-

res : il doit avoir un sens exquis, un jugement sûr, de l'esprit & de la solidité dans l'esprit, une teinture raisonnable des Lettres, la connoissance des Etats, de leur histoire, de leur constitution, & principalement de celui au gouvernement duquel il est employé : honnête homme, sans scrupule; ferme, sans dureté, mais sur tout si appliqué de pensée & d'affection aux affaires publiques, que le Prince puisse dire ce que le pere d'Alexandre disoit d'Antipater, *je dors, mais Antipater veille.* Tel est le portrait d'un parfait Ministre. Quand on écrit aussi noblement, & sur des matieres aussi importantes, on ne doit pas craindre de manquer de Lecteurs.

RERUM BOÏCARUM SCRIPTORES NUSQUAM ANTEHAC EDITI, *&c. c'est-à dire*, COLLECTION DES HISTORIENS DE BAVIERE, *publiée d'après les MSS. Par* ANDRE'-FELIX ORFELE. A. Ausbourg, chez Veith, 1763, *in-Folio*, 2 vol. Second Extrait.

LA Préface du second volume de cette collection contient des additions importantes, & des corrections essentielles pour plusieurs endroits du premier Tome, qu'il est nécessaire de lire avec attention : mais sans insister sur ces détails préliminaires, passons au volume même, & choisissons six à sept morceaux parmi ceux qu'il renferme.

I. Le Monaſtere d'*Ebersperg* près de Munich dont la fondation remonte juſqu'au IX Siecle, après avoir paſſé ſucceſſivement des Chanoines Réguliers de St. Auguſtin aux Moines Bénédictins, tomba enfin dans l'Ordre des Jéſuites, à qui Guillaume V. Duc de Baviere le donna en 1595. Aventin, Gewold & Hundius ont publié quelques pieces relatives à ce Monaſtere, & le Jéſuite *Adam Widel* en a même compoſé une Hiſtoire particuliere imprimée en 1698; mais les premiers n'ayant donné que des morceaux ſéparés, & Widel ayant mieux aimé écrire élégamment que de publier les pieces originales qui ſeules peuvent faire foi, M. OEFELE a cru ſervir ſa Patrie en faiſant imprimer les Antiquités elles-mêmes. On trouvera donc ici deux Chroniques d'Ebersberg, dont la premiere commence en 900 & finit à l'année 1045, le Nécrologe, un vieux Calendrier, les Chartres & la Chronologie hiſtorique des Abbés de ce Monaſtere. Les Chartres, qui ſont au nombre de deux cens vingt-huit, répandent de grandes lumieres ſur l'ancienne Hiſtoire de Baviere, elles font connoître les mœurs, les coutumes, la Topographie de cette contrée de l'Allemagne, & le Calendrier fournira aux Hagiographes une moiſſon très-abondante.

II. Nous ne faiſons mention de l'*Hiſtoire de S. Quirin*, Roi & Martyr qui ſe trouve

à

à la page 52, que pour avoir occasion de faire une Remarque qui peut intéresser les Antiquaires. Ce Saint étoit fils de l'Empereur Philippe, successeur de Gordien & de l'Impératrice Severa connue dans tous les monumens sous les noms de *Marcia Otacilia Severa*; or l'Anonyme, Auteur de la vie du Saint, dit en parlant de cette Impératrice, *Severa aliàs* GENOFEVA *dicta*; ce nom de *Genofeva* inconnu à Vaillant, Mezzabarbe, & au plus grand nombre des Ecrivains numismatiques que nous avons consultés, a-t-il été réellement porté par la femme de Philippe, ou n'est-ce là qu'une méprise de l'Historien de S. Quirin?

III. *Ladislas Suntheim* de Ravensbourg en Souabe, Chanoine de Vienne, & Chapelain de l'Empereur Maximilien I. est un des Hommes de lettres que ce Monarque admit dans sa familiarité, & qu'il envoya voyager dans l'Allemagne pour en visiter les Chartriers & les Bibliotheques, & y amasser tous les monumens qui pourroient servir à éclaircir l'Histoire, & sur-tout les généalogies des Princes Allemands. SUNTHEIM, qui étoit vraiment digne d'un tel choix, répondit pleinement à la confiance de l'Empereur, & l'on sçait que son *Histoire des Guelfes* & les *Tables de Closterneubourg*, la premiere publiée par Leibnitz

(Script. Brunſwic. Tom. 1.) & les ſecondes par Jérôme Pez (Rer. Auſtriac. Script.) ſont autant de fruits des recherches de ce Sçavant. M. OEFFELE préſente aujourd'hui pluſieurs autres Ouvrages du même genre de cet Auteur, tirés d'un manuſcrit original de Conrad Peuttinger, qui vraiſemblablement avoit eu en main les originaux de de SUNTHEIM. Ces nouvelles pieces, parmi leſquelles nous diſtinguons les généalogies des Ducs de Baviere & des Burgraves de Nuremberg, auſſi bien que les Antiquités de Bade & de Wirtemberg & une deſcription hiſtorique des Monaſteres de Franconie; ces nouvelles pieces, diſons-nous, éclairciſſent pluſieurs points importans de l'Hiſtoire d'Allemagne, & elles ſont d'autant plus précieuſes que SANTHEIM étoit, au jugement du docte Editeur, d'un caractere plus modéré, & avoit des lumieres plus ſûres que les autres perſonnes qui, par ordre de l'Empereur, firent avec lui ce voyage littéraire. Au reſte, quoique pluſieurs Ecrivains ayent parlé de SUNTHEIM, la perſonne & les Ouvrages de cet Ecrivain ne ſont point aſſez connus, & nous penſons avec M. OEFFELE que c'eſt dans l'Hiſtoire Littéraire d'Allemagne un vuide qui mériteroit d'être rempli par une main habile.

IV. VITE ARENPECK & VITE D'EBERS-

PERG qui vivoient dans le même tems, ont tous deux écrit une Chronique de Baviere: la ressemblance de leur nom, & peut-être plus encore l'identité de l'Ouvrage dont ils se sont occupés l'un & l'autre, les ont fait long-tems confondre & regarder par plusieurs Bibliographes comme un seul & même homme qui pouvoit avoir eu deux surnoms. Ces deux Ecrivains sont pourtant très-différents, puisque ARENPECK étoit Prêtre Séculier & Chapelain de l'Evêque de Frisingen, tandis que VITE, qui nous apprend lui-même que son nom de famille étoit *Stopffer*, vêcut dans la Profession Monastique à Ebersperg dont il fut Doyen & très-vraisemblablement Abbé. Les Ouvrages de ces deux Chroniqueurs sont tout aussi différens que leurs personnes, comme il est désormais facile de s'en convaincre en comparant la Chronique du Prêtre Séculier publiée par Pez, avec celle du Moine Bénédictin qui se trouve en partie dans ce volume. Nous disons *en partie*, car M. OEFELE, bien différent de ces compilateurs sans goût qui paroissent n'avoir en vue que de multiplier les volumes en copiant sans discernement tout ce qui tombe sous leurs mains, s'est bien gardé d'imprimer cette Chronique en entier; après le commencement du premier Livre, il passe tout de suite à une partie du troisie-

me, dont il tranfcrit tout ce qui a trait à la Baviere, & il publie le quatrieme Livre tout entier, parce que, quoiqu'il s'y trouve plufieurs hiftoriettes & quelques contes fondés uniquement fur des traditions populaires, on y rencontre plufieurs anecdotes que le Chroniqueur avoit puifées dans des monumens anciens qui n'exiftent plus. Tout le refte de l'Ouvrage a été fagement fupprimé, comme ne contenant que des Extraits informes de *Vincent de Beauvais*, d'*Antonin*, de *Rolewinck*, & des *Livres Pontificaux* qui ont été fi fouvent imprimés, & plus fouvent encore mis à contribution par les Annaliftes du moyen âge. Si les Compilateurs qui fe font mêlés de publier les anciens monumens, avoient eu le goût de M. OEFELE, fi, comme ce Sçavant, ils n'avoient eu d'autre objet dans leur travail que l'utilité publique, nos Bibliotheques ne plieroient pas aujourd'hui fous le poids de ces volumes énormes dont un trop grand nombre ne renferme que des minuties ou des monumens utiles publiés déjà plufieurs fois, & toutes ces amples & *très-amples* collections fe trouveroient réduites à quelques volumes moins nombreux, mais infiniment plus utiles.

V. On voit à la page 849 de ce volume des *Mélange hiftoriques de Ratisbonne* depuis l'année 508 jufqu'à 1519. Il paroît que

le docte Editeur ne faisoit pas d'abord beaucoup de cas de ce morceau, puisqu'ayant occasion de parler dans son premier volume de l'Anonyme qui l'a composé, il l'appelle (pag. 539) un Compilateur plus laborieux qu'instruit, *diligentior quàm doctior collector.* Sans-doute qu'une seconde lecture aura fait porter à M. OEFELE un jugement différent de cet Ouvrage qu'il publie en entier, en prenant la peine de ranger dans l'ordre chronologique tous les faits que l'Auteur avoit écrits sans suite. Nous trouvons effectivement dans ces mélanges quelques faits assez intéressans, par exemple, l'éloge d'un Conrad de Neuremberg (sous l'année 1484) lequel, quoiqu'aveugle de naissance, excella tellement dans la Musique Instrumentale, que plusieurs Princes voulurent le voir, le firent venir dans leurs Etats, & le comblerent de présens. Au reste cet endroit du Compilateur doit être corrigé par l'épitaphe de Conrad rapportée dans le premier volume de M. OEFELE, qui remarque en passant que ce célebre Artiste devoit trouver une place dans l'Ouvrage de *Doppel mayr* sur les Mathématiciens & Artistes de Nuremberg, & qui nous fait connoître en même temps un *Hulric Schuenberger*, Bavarois, devenu, quoiqu'il eût perdu la vue à l'âge de trois ans, non seulement excel-

lent Musicien & très habile dans toutes les parties des Mathématiques, mais fort sçavant dans les Langues Grecque, Latine & Orientales.

VI. BONIZON, Evêque de Sutrie, puis de Plaisance, vivoit dans le temps des trop fameuses disputes de Gregoire VII. avec l'Empereur Henri IV. Trop attaché à ce Pontife ambitieux, Bonizon fut la victime d'un zele qui étoit grand, mais ni assez réglé, ni *selon la science*; & après des exils & des peines de toute espece, il fut, dit-on, assassiné en 1089. Quoique cet Evêque ait laissé plusieurs Ouvrages, *Sigebert*, *Tritheme* & le plus grand nombre des Bibliographes Ecclésiastiques n'en ont point parlé. Le Sçavant Editeur supplée à cette omission par une Dissertation très-Sçavante sur la personne & les Ouvrages de *Bonizon*; il examine tout ce qui en a été dit, il discute les différens témoignages en les comparant entre eux, il indique ceux qui méritent plus de créance, il donne un catalogue exact des différentes productions de *Bonizon*, il assigne enfin les Editions de celles qui ont été imprimées, cite les autres qui sont restées manuscrites; & tout cela forme un morceau d'autant plus curieux, que *Bonizon* par les places qu'il a occupées, par la conduite qu'il a tenue & par les Ouvrages que nous avons de lui, méritoit réellement d'être connu. M. OEFE-

DE publie ensuite le Livre de cet Evêque *sur la persécution de l'Eglise*, qui, indépendamment des choses intéressantes qui sont l'objet principal de l'Ouvrage, contient plusieurs anecdotes curieuses sur l'Histoire de Baviere. Ce morceau seul exigeroit un Extrait; ainsi il est plus convenable de n'en rien dire du tout, que de le faire connoître imparfaitement. Parmi les Ouvrages de *Bonizon*, un des plus remarquables est le *Syntagma Decretorum*, espece de compilation dans le goût à peu près de celles de Yves de Chartres & de Burchard de Wormes, laquelle n'a jamais été imprimée. On n'en connoît encore que deux manuscrits (*), l'un à Vienne, l'autre à Brescia, sur lesquels M. OEFELE entre dans de très grands détails, mais qui ne sont pas tous également certains. Cet habile homme

* Nous pouvons assurer que cet Ouvrage ne se trouve dans aucune des grandes Bibliotheques de Paris, puisque nous l'avons inutilement cherché dans celle du Roi, de Ste. Genevieve, de St. Victor, de St. Germain, du College de Navarre &c. Peut être le conserve-t-on dans quelqu'autre de la Capitale ou de nos Provinces; en ce cas, & si quelque homme de lettres en avoit connoissance, nous le prierions de vouloir bien nous communiquer ce trésor littéraire, ou du-moins nous en donner une description dont nous ferions part à un Sçavant étranger qui desireroit publier ce monument Ecclésiastique.

dit, par exemple, que le commencement de l'Ouvrage qui manque dans le Ms. de Brescia se trouve dans le Ms. de Vienne, & qu'on peut suppléer ce dernier par l'autre; que l'*Abrégé de l'Histoire des Papes* est un Ouvrage différent de la *Somme des Décrets*, &c. Or ces assertions ne sont rien moins que fondées, puisque selon le témoignage d'un Littérateur qui a vu le manuscrit de Brescia, il est certain, 1. Que le morceau copié (pag. 790.) d'après le Ms. de Vienne par M. OEFELE, ne forme point du tout le commencement du premier Livre, mais seulement celui du quatrieme qui se trouve également dans le Ms. de Brescia. 2. Que l'*Abrégé de l'Histoire des Papes* est non pas un prologue seulement, mais une partie essentielle & inséparable du même quatrieme Livre du *Syntagma Decretorum*, dans lequel *Bonizon* traite de l'Eglise Romaine & des Papes (*). 3. Que le Ms.

(*) Le Ms. de la Bibliotheque Cottonienne cité par *Casimir Oudin*, comme contenant seulement cet *Epitome des Papes*, paroît d'abord faire une difficulté; mais il est aisé de la lever, en disant que ce Ms. ou contient tout ce quatrieme Livre de la Somme des Décrets, ou qu'il a été changé au commencement & à la fin pour l'usage de quelqu'un qui vouloit avoir ce morceau séparé, ou enfin que peut-être il renferme la très-grande partie de l'Ouvrage entier de *Bonizon* dont quelques commencemens manquent, ce qui aura déterminé Thomas Smith à donner

de Brescia contient *dix* livres, ce que sçait fort bien M. OEFELE, mais qu'il ne s'en trouve que *sept* dans celui de Vienne, le premier desquels répond au quatrieme du Ms. de Brescia, singularité qu'a ignorée ce docte Editeur, qui n'a sans-doute vu aucun de ces deux Mſſ. 4. Que le commencement de l'Ouvrage manque certainement aussi bien que plusieurs autres feuillets dans le Ms. de Brescia, de façon que, si l'on ne trouve pas un troisieme Ms. il faut désespérer d'avoir jamais cet Ouvrage entier. 5. Enfin, que ce même Ms. de Brescia contient, outre le *Syntagma Decretorum*, un fragment du Livre *de Ecclesiasticis Sacramentis* de *Bonizon*, qu'a publié en entier *Muratori*, ce que n'a pas vu le P. *Gradenigo* (*a*), qui dans sa *Brixia Sacra* donne une description de ce Ms & que ce fragment tel qu'il est, peut servir à corriger plusieurs fautes qui défigurent l'Edition donnée par Muratori.

VII. La derniere piece de ce Volume & de toute la collection, est un Recueil des

le Livre pour une *Histoire des Papes*, parce que ce morceau étoit le seul du Ms. qui fût entier.

(*a*) M. OEFELE désigne cet Ecrivain Théatin par les mots *Can. reg.* ; c'est une erreur, il falloit écrire *Cler. reg.* ces Religieux prenant le titre non de CHANOINES, mais de CLERCS réguliers.

donations faites à l'Abbaye des Chanoines Réguliers de Polling près Munich. Ce morceau, monument très précieux de l'antiquité du moyen âge, dans lequel on trouve des éclairciſſemens ſur Henri le Lion Duc de Baviere, auſſi bien que ſur l'origine de l'illuſtre Maiſon de Guelfe, eſt écrit ſur un parchemin de onze pieds & demi de long ſur ſix pouces de large, & il contient ſoixante donations faites en différens temps à l'Abbaye de Polling. On ſçait aſſez qu'il étoit d'uſage dans les Monaſteres d'avoir pluſieurs de ces parchemins fort longs, & auxquels à raiſon de leur forme on donna le nom de Rouleaux (*Rotuli*). Les uns étoient deſtinés aux Eloges hiſtoriques des Bienfaiteurs & des illuſtres Religieux, dont on conſignoit ſeulement les noms dans le Nécrologe; les autres étoient comme des abrégés des Chartres de donations, & tous étoient placés dans le Chapitre ou dans quelque autre lieu public, à-peu-près comme des eſtampes ou des cartes géographiques aſſujetties par un Umbilic autour duquel on peut les rouler. Quoique Dom Mabillon ait parlé aſſez au long de ces *Rouleaux* anciens, & qu'il en ait bien diſtingué les différentes eſpeces (*de Re Diplomat.* Lib. 1. Cap 19.) on n'eſt généralement point aſſez inſtruit du temps auquel s'introduiſit l'uſage des rouleaux, on ne ſçait pas trop bien ce qui y donna lieu, & ſur-tout quand

on a cessé de se servir de ces longs volumes, dont quelques-uns devoient être fort incommodes, eu égard à leur prodigieuse longueur ; & nous avouons que nous n'avons rien trouvé de satisfaisant sur ce point d'antiquité dans la *Chronique de Gotwic*, Ouvrage d'ailleurs excellent & très-justement estimé, non plus que dans notre nouvelle Diplomatique Françoise. On ne peut donc qu'avoir obligation à M. OEFELE, qui, en publiant ce Rouleau des donations de Polling, réveillera peut-être l'attention de ceux qui possedent d'autres manuscrits de la même forme, & fournira à quelqu'un l'occasion d'éclaircir suffisamment cette matiere. N'oublions pas au reste d'avertir que l'Editeur est redevable de cette piece précieuse à M. l'Abbé de Polling, dont nous annonçions il y a quelques mois (*) un grand Ouvrage, & qui mérite à tous égards les éloges que donne M. OEFELE à son érudition & à son amour pour les Lettres.

Terminons cet Extrait par une ou deux questions dictées par l'estime singuliere que nous a fait naître une lecture attentive de cette importante collection. Ces deux volumes contiennent des monumens de différentes especes ; les uns sont purement Ecclésiastiques, les autres n'ont rapport qu'à

(*) Dans nos Mémoires de Novembre 1762.

l'antiquité profane, d'autres tiennent à l'une & à l'autre branche, & néanmoins ils sont tous imprimés pêle-mêle, & sans aucune division qui les sépare entre eux.

N'eût-il pas été plus commode pour le Lecteur, que l'on eût fait deux ou trois classes distinguées de ces différentes pieces, & cette distribution n'auroit-elle pas donné au Recueil un ordre plus méthodique, plus satisfaisant? Autre question; nous avons observé en parlant de la Chronique de Baviere écrite par *Vite d'Eberſperg*, que M. OEFELE ne publioit qu'une partie de cet Ouvrage, & qu'il en avoit avec raison supprimé tout ce qui s'y trouvoit puisé dans les autres Chroniqueurs: cette précaution n'auroit-elle pas été nécessaire pour d'autres morceaux qui sont ici insérés; &, puisque l'Editeur ne vouloit donner que des pieces véritablement anecdotes, n'avoit-il pas encore plusieurs retranchemens à faire? Nous pourrions encore demander si les notes marginales ajoutées aux originaux dont on fait présent à la Littérature, ne devoient pas être plus multipliées; s'il ne reste pas encore beaucoup d'endroits qui sembloient exiger des éclaircissemens & même des corrections; si enfin la partie Typographique ne devoit pas être soignée avec plus d'attention, l'*errata* plus étendu, &c. mais nous aimons mieux finir, en assurant les Lecteurs que si toutes ces questions étoient

fondées, elles ne porteroient que sur des imperfections bien légeres, & qui nous permettroient au plus de dire à M. OEFELE avec le Poëte Latin :

Hoc precor emenda : quod si correxeris unum,
Nullus in egregio corpore nævus erit.

(Ovid. Trist. Lib. V. Eleg. 13.)

TRAITÉ ABRÉGÉ DE PHYSIQUE, à l'usage des Colleges. Par M. DE SAINTIGNON, Procureur-Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de Notre Sauveur ; de la Société Royale des Sciences & des Arts de Metz, &c. 6 vol. *in*-12. *A Paris, chez Durand, Libraire*, 1763. *Second & dernier Extrait.*

LA troisieme Partie, qui commence à la page 308 du troisieme volume, traite des Elémens communs, & de ce qui y a rapport. Elle se divise en quatre Sections, auxquelles on a ajouté une cinquieme sur les Météores. La premiere Section a pour objet général la terre considérée comme élément ; & descendant au détail, prend pour matiere les corps simples & les mixtes, les différentes especes de terres & les mines, les fossiles, les minéraux & métaux, les pierres, l'aimant & les montagnes. Dans la seconde Section, M. de Saintignon recherche la nature & les propriétés de l'eau

considérée comme liqueur, dans l'état de vapeur, & dans celui de congélation. L'air considéré en lui-même, son indestructibilité, sa fluidité, son élasticité, sa pesanteur, sa transparence, sa condensation & raréfaction, son utilité, son humidité, enfin l'atmosphere en général, occupent l'Auteur dans la troisieme Section. La quatrieme a pour objet la nature & les propriétés du feu, sa propagation, les moyens d'augmenter ou de diminuer son action, ses effets, enfin le tremblement de terre. Les Météores fournissent leur Section, dans laquelle M. D S. I. explique ce qui concerne le serein, la rosée, la gelée blanche, les brouillards, les nuées, la pluie, la neige, la grêle, le givre, le tonnerre, la foudre, l'arc-en-ciel, l'aurore-boréale, & les vents.

Quant à la quatrieme Partie, elle renferme en trois Sections ce qui regarde les corps vivans ou animés. On y traite donc des Plantes, de leurs parties, de leur végétation & de leurs maladies. Après avoir considéré la nature des animaux & leurs especes, l'Auteur expose son sentiment sur l'ame des Bêtes. L'homme, sa nature, sa description anatomique, le méchanisme de son corps, la circulation du sang, la respiration, la digestion & la nutrition, le mouvement animal, les sens, la mémoire & les habitudes, l'Histoire de l'Homme, sa pre-

miere origine, ſon enfance, & la durée de ſa vie, rempliſſent la troiſieme & derniere Section. L'Ouvrage eſt terminé par des Theſes de Phyſique, qui ſont comme la récapitulation de tout le Traité.

Ce ſeroit ici le lieu de ſuivre M. de Saintignon dans l'explication des Phénomenes, mais nous nous contenterons de propoſer quelques réflexions ſur le Syſtême Phyſique qu'il adopte. Un premier reproche que l'Auteur donne, ce ſemble, occaſion de lui faire, eſt d'avoir bien expoſé les difficultés contre les ſyſtêmes de Deſcartes & de Newton, mais d'avoir ſouvent diſſimulé les réponſes de leurs partiſans. Ce Cours de Phyſique étant deſtiné à ſervir de Livre claſſique, il falloit éviter de mettre les jeunes gens dans le cas de ſe prévenir ſans fondement contre les hypotheſes de ces deux grands hommes. Un point eſſentiel à la fidélité du Maître eſt de ne rien déguiſer à ſes diſciples, & de mettre ſous les yeux les armes réciproques des Antagoniſtes en matiere d'opinion. L'expoſé circonſtancié de ces démêlés eût pu remplacer des longueurs & des redites qui ſe préſentent en certains endroits du Traité.

Au reſte, la faute eſt réparée, ſi le ſyſtême de M. de la Perriere mérite effectivement la préférence que lui donne M. de Saintignon. Or qu'en doit-on penſer? Nous obſerverons d'abord qu'il ne faut pas

le juger d'après les apparences desavantageuses que lui donne la façon dont il a été exposé par M. de la Perriere dans son *Méchanisme de l'Electricité & de l'Univers* : le style barbare de cet Ouvrage auroit défiguré la pensée la plus heureuse & la mieux conçue. C'est un corps dont il faut rassembler & joindre les membres épars & mutilés, si l'on veut prendre une juste notion de sa beauté ou de sa difformité.

Que l'on n'exige dans un Systême Physique que de la simplicité, cet avantage, il faut l'avouer, ne manquera pas à celui-ci: les ressorts n'y sont pas trop multipliés. Mais ce n'est pas la seule qualité, ni même la constitution primitive d'une bonne hypothese. Elle doit être conforme aux loix du mouvement établies dans l'Univers, & ne pas être contredite par des observations qui la détruisent. Celle qu'adopte M. de Saintignon satisfait-elle à ces conditions ?

1. On suppose, comme nous l'avons dit dans notre premier Extrait, que le Soleil & le fluide universel au centre duquel il est plongé, agissent & réagissent continuellement l'un sur l'autre dans la direction des rayons de la sphere: il n'y a rien que de très-possible dans cette hypothese. Mais que ces impulsions suffisent pour donner aux Planetes leur mouvement de rotation ; c'est ce qu'on ne peut admettre. Ces impul-

pulsions ont la même force à toutes les extrémités des diametres qui sont dans le plan de l'axe, elles y ont la même obliquité: la pression est aussi la même dans tous les points de la circonférence de chaque cercle parallele à ce plan: il ne doit donc point en naître un mouvement da rotation. Cette raison vaut d'autant mieux contre M. de la Perriere, qu'il donne le démenti à toutes les Académies, qui regardent la Terre comme une espece d'Ellypsoïde, & s'obstine à en soutenir la sphéricité. C'est mal-à-propos que l'on prend pour exemple la petite boule creuse de métal, livrée au jet de la fontaine artificielle. Si la projection de l'eau étoit exactement opposée à celle de la gravité, & que rien ne la changeât, la boule de métal ne prendroit point le mouvement de rotation, à moins que son centre de gravité ne fût différent du centre de figure. Mais effectivement, dira M. de Saintignon, les Planetes n'étant point homogenes dans toutes leurs parties, leur centre de gravité ne coïncide pas avec celui de figure. Voilà bien une breche réparée, mais il s'en forme une seconde. Toutes les Planetes tournent d'Occident en Orient; quelle en est la raison? Car enfin qu'un globe de matiere de même densité que l'eau y soit plongé, & qu'il y ait un hémisphere un peu plus pesant que l'autre, la partie qui rend cet hémisphere plus pe-

ſant, ou bien ſe tournera vers le centre de la Terre, ce qui n'aide point M. de Saintignon, ou pourra au moins regarder indifféremment l'Orient & l'Occident; en un mot répondre ſucceſſivement à tous les points qui terminent ſon horiſon. Faut-il donc encore une nouvelle ſuppoſition pour placer toutes les parties plus peſantes des Planetes vis à-vis le même point du firmament, ſi l'on veut qu'elles ſe meuvent dans le même ſens? Ce n'eſt pas tout: les heures ne ſeront plus de la même durée, le cours des aſtres ne ſera plus uniforme. La raiſon en eſt bien ſimple: la rotation ſera plus lente ou précipitée ſelon que l'extrémité du rayon le plus peſant s'éloignera ou ſe rapprochera du lieu inférieur de la Planete. Plus d'équinoxe, quand le Soleil répond à l'Equateur. La premiere roue de la machine n'eſt-elle pas déjà défectueuſe?

2. Du ſeul mouvement de rotation des Planetes, M. de la Perriere fait dériver celui de leur progreſſion, qui n'aura plus lieu dans ſon hypotheſe, ſi elle ne ſuffit pas pour faire tourner les corps céleſtes autour de leur axe. Un autre inconvénient dans ce ſyſtême, eſt que les Planetes décrivent des orbites exactement circulaires. Comment donc expliquer les périhélies & aphélies, les périgées & apogées de la Lune, & les ſituations pareilles de tous les ſatellites à l'égard des Planetes du premier or-

dre autour desquelles ils se meuvent? Les Astronomes ont pris constamment, selon M. de la Perriere, les apparences pour réalités dans ces rapports tant de fois observés: les aphélies & périhélies, les périgées & apogées n'ont jamais été que des illusions d'Optique. Quelles en sont les preuves? L'Auteur du systême s'efforce bien d'en donner; mais celles qu'il produit démontrent seulement qu'il ne fut jamais Géometre, & que ses connoissances Physiques se réduisent à un magasin de faits dont il n'a pas combiné les raisons.

3. Voici en quels termes M. de la Perriere s'explique sur la pesanteur des corps, dans l'Extrait qu'il a publié en 1761. „ La „ force comprimante (du fluide universel) „ sur tous les points de la circonférence des „ spheres (dérivées) est dirigée vers le „ centre seul du globe (planétaire): de-là „ toutes les parties de la Planete qui s'e- „ cartent de son centre y sont poussées „ avec accélération de vîtesse par cette im- „ pulsion centripete. L'activité des spheres „ planétaires, composée des forces *d'inci-* „ *cence & de reflexion*, diminue progressive- „ ment du centre à la circonférence, où „ elle se distribue à plus de parties". Qu'il „ y a d'observations à faire sur cet article ! Arrêtons-nous aux principales. D'abord, si M. de la Perriere s'en tient à ses principes, la réaction des

atmoſpheres planétaires étant égale à la preſſion du fluide univerſel, les corps ſeront autant pouſſés vers la circonférence que vers le centre: ils ne ſeront donc plus peſans. En ſecond lieu, quand toutes les impulſions ſolaires ſe décompoſeroient de maniere à diriger une partie de leurs forces vers le centre de l'atmoſphere planétaire, comme elles n'ont pas la même incidence à tous les points de cette ſphere dérivée, leur effet n'y ſera pas le même; la peſanteur ſpécifique des corps variera à chaque heure, & différera dans tous les cercles paralleles d'un hémiſphere. Enfin, par la même raiſon que *l'activité des ſpheres planétaires diminue progreſſivement du centre à la circonférence où elle ſe diſtribue à plus de parties*, elle doit diminuer auſſi de même dans les couches ſphériques du fluide univerſel à meſure qu'elles s'éloignent du Soleil. En conſéquence, l'hémiſphere terreſtre tourné vers la circonférence de la ſphere ſolaire, recevra de plus foibles impulſions, ainſi que tous les corps plongés dans cette partie: la gravité ſpécifique ſera donc moindre la nuit que le jour, &c.

4. Le flux & reflux de la mer eſt un phénomene qui dans tous les ſiecles a fait le tourment des Phyſiciens; & de tous les ſyſtêmes qu'il a enfantés, aucun n'eſt encore dans le cas de ſatisfaire pleinement. Peut-être au reſte n'en propoſera-t on jamais que

de pires. La correſpondance obſervée entre le cours de la Lune & les marées, a fait croire au plus grand nombre des Phyſiciens, qu'il ne falloit point chercher ailleurs que dans l'influence de cet Aſtre la cauſe du mouvement alternatif des eaux de la mer. Quelques-uns cependant n'ont regardé cette correſpondance que comme accidentelle, & ont recouru à des explications indépendantes des poſitions de la Lune. M. de la Perriere va plus loin; il nie ce rapport entre les mouvemens lunaires & les marées. A-t-il mis de l'exactitude dans ſes obſervations? Ou plutôt ce qu'il dit avoir vu n'eſt-il effectivement que ce qu'il a cru ou deſiré voir?

Les anciens Sçavans, contemplateurs de la Nature, nés pour la plupart dans les régions baignées par la Méditerranée, n'étoient pas fort inſtruits des détails du Phénomene, & ne furent pas heureux dans l'explication qu'ils en donnerent. Ils prêtoient à la Lune la vertu de cauſer une efferveſcence ou ébullition dans les eaux de l'Océan: Blancanus (*in Spherâ Mundi. L.* 5. *c.* 11.) adopte ce ſyſtême, que les Modernes ont regardé avec raiſon comme une hypotheſe chimérique, fondée ſur des qualités occultes.

Galilée, dans ſon quatrieme dialogue ſur le ſyſtême du Monde, avance qu'il n'y auroit aucun flux ni reflux, ſi la Terre étoit

immobile. Il prétend enſuite que le mouvement des parties de la Terre eſt inégal, parce qu'il eſt composé du mouvement annuel & du mouvement journalier, dont l'un empêche l'uniformité de l'autre; d'où il arrive, dit-il, que les eaux de la mer, ainſi qu'un liquide inégalement mu dans un vaſe, ſe portent alternativement d'un côté à l'autre.

Kirker explique le flux & reflux à l'aide des propoſitions ſuivantes, qu'il croit ſuffiſamment établies. Il prétend, 1. Que le Soleil par ſon mouvement annuel entraîne la mer du Midi au Nord, & du Nord au Midi. 2. Que la Lune cauſe le mouvement de la mer qui la fait monter & deſcendre deux fois en vingt-quatre heures, & par lequel elle croît plus dans les nouvelles & pleines Lunes que dans les quadratures. 3. Que le Soleil attire la mer par ſa chaleur, & que la Lune la dilate par ſa tiédeur; ce qui produit l'effuſion de ſes eaux de tous côtés. 4. Que la Lune eſt toujours dans une même diſpoſition à l'égard de toute la mer, de ſorte que ſi l'on n'obſerve pas dans tout l'Océan un même mouvement des eaux, il faut l'attribuer à la diſpoſition des Côtes, Iſles, fonds de mer, détroits, débordemens des Rivieres, &c.

Entre les Phyſiciens qui ont fait des Traités particuliers pour expliquer en détail toutes les circonſtances du flux & reflux de la

mer, nous citerons César d'Arcons, Scalberge Miniere, & le R. P. Jaques Alexandre, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.

César d'Arcons, dans un Traité imprimé à Bordeaux en 1667 pour la seconde fois, établit pour principe que tous les corps ont une tendance vers le centre de l'Univers, & que pour cette raison la surface des eaux de la mer est toujours à égale distance de ce centre. Il ajoute que la Terre a un mouvement de libration du Sud au Nord, & du Nord au Sud le long de son axe: que quand la Terre est portée vers le Nord, les eaux ont leur mouvement du Nord au Sud, & quand elle est à son point de réflexion Nord, où elle demeure 12 minutes, il est pour lors basse mer dans tout le demi-globe de la Terre, depuis l'Equateur jusqu'au pole septentrional où se fait le plus grand abaissement des eaux, tandis qu'il est haute mer dans tout le demi-globe méridional: le contraire arrive quand la Terre se porte au Sud. César d'Arcons soutient encore que la marée ne s'accorde avec le cours de la Lune, que parce que la Terre demeure 12 minutes dans chaque point de réflexion: & comme il y a quatre de ces points chaque jour, le flux vient le lendemain 48 minutes plus tard, & coïncide par ce moyen avec le passage retardé de la Lune par le Méridien.

Scalberge Miniere, dans un Ouvrage imprimé à Chartres en 1680, attribue les marées à la force des rayons du Soleil joints à ceux de la Lune, & croit l'avoir assez prouvé en faisant remarquer que les marées sont plus fortes dans les nouvelles & pleines Lunes... Dans la nouvelle Lune, dit-il, les rayons du Soleil agissent conjointement avec l'influence de la Lune: dans la pleine Lune le Soleil d'un côté darde ses rayons sur la Terre, la Lune lance les siens sur l'autre hémisphere. Quant au retard de 48 minutes chaque jour, il le trouve dans l'immobilité des eaux pendant 12 minutes à chaque haute & basse mer.

Le Traité du flux & reflux que le R. P. Jaques Alexandre publia en 1726, avoit été couronné à Bordeaux le premier Mai de la même année. L'Auteur donne à la Terre trois mouvemens; le 1 sur son axe: le 2 autour de la Lune; le 3. autour du Soleil. De ce que les corps dans leurs mouvemens libres disposent leur petit diametre suivant la ligne de leur direction, il déduit que l'axe de la Terre est plus grand que le diametre de l'Equateur; que les eaux de la mer étant susceptibles d'une nouvelle figure, elles doivent se disposer de façon qu'elles allongent le diametre du globe qui coupe à peu près à angles droits la ligne de direction du mouvement de la Terre autour de la Lune: d'où il arrive qu'el-

qu'elles ſont plus élevées en deux parties diamétralement oppoſées, &c.

Tout le monde connoît le ſyſtême de Deſcartes & celui de Newton ſur le flux & reflux de la mer. On ſçait, ou du moins on doit avouer de bonne foi, que bien qu'ils ayent droit à la préférence ſur tous les autres, chacun d'eux laiſſe ſubſiſter des difficultés conſidérables. C'eſt ce qui a engagé M. de la Perriere à en propoſer un nouveau *, & M. de Saintignon à l'appuyer. On a vu dans notre premier Extrait que cette nouvelle explication eſt fondée ſur ces propoſitions. 1. L'air eſt peſant. 2. La chaleur le raréfie & diminue ſa peſanteur. 3. Le ſoleil échauffe l'atmoſphere, & la chaleur eſt très-grande dans la Zone torride. 4. Les eaux tendent toujours à ſe mettre en équilibre.

La premiere & la derniere de ces propoſitions ſont inconteſtables; la troiſieme, pour être admiſe, ne doit point exclure les variations notables qui ſurviennent chaque jour dans la température de l'Atmoſphere à la Zone torride, variations trop fréquentes, & ſouvent trop conſidérables pour être compatibles avec l'uniformité ſenſible des marées. Quant à la ſeconde propoſition, elle n'eſt pas vraie dans toutes ſes parties,

* Ce ſyſtême n'eſt nouveau que par l'enſemble : ſon Auteur en a emprunté les différentes parties de ceux que nous venons d'expoſer.

& ſpécialement pour le cas dont il s'agit ici. La chaleur raréfie bien l'air dans la Zone torride; mais la preuve que la peſanteur de l'atmoſphere n'en eſt pas ſenſiblement altérée, c'eſt que le Barometre n'y baiſſe pas réguliéremeut toutes les fois que le Soleil y paroît ſur l'horiſon, & à meſure qu'il s'approche du Méridien; ce qui devroit cependant arriver. Dans cette Zone, ainſi que dans les autres, ce n'eſt ni le froid ni le chaud qui reglent les mouvemens du mercure dans le Barometre.

La ratéfaction d'une partie d'air iſolée de l'atmoſphere en diminue la peſanteur, parce qu'elle n'a lieu qu'en diminuant la maſſe: c'eſt ce qui arrive ſous le récipient de la machine pneumatique. Mais en plein air l'effet doit être bien différent, à moins qu'une raréfaction ſubite & conſidérable ne produisît une altération inſtantanée de la peſanteur, parce que l'équilibre ne ſe ſeroit pas rétabli aſſez promtement.

Que la chaleur du Soleil raréfie l'air qui domine ſur la Zone torride, pluſieurs raiſons y maintiendront ſa peſanteur: M. de la Perriere choiſira celle qui lui conviendra; le Barometre lui apprend qu'il doit ſe contenter des cauſes que nous allons indiquer, ou ſe donner la peine d'en découvrir d'autres 1. Il sueroit en vain pour prouver que l'atmoſphere, qui regne entre les deux tropiques, ne peut pas en ſe raréfiant s'élever

vers la partie supérieure sans refluer du côté des Poles: qui nous a dit que l'atmosphere ne peut être en équilibre sans affecter la forme sphérique? La même quantité d'air pressera donc alors les eaux de la Zone torride. 2. Quand même l'air reflueroit vers les Zones tempérées, qui garantiroit que le mouvement, excité par la chaleur dans les parties propres de l'air & dans les exhalaisons qu'il soutient, ne suffit pas pour compenser par une pression centripete la masse d'air qui auroit pris son écoulement du côté des poles? Enfin la chaleur du Soleil se fait sentir par degrés, & les colonnes latérales ont tout le temps de rétablir l'équilibre en communiquant toute leur compression.

Une difficulté particuliere s'éleve ici contre M. de la Perriere. Cette diminution de pesanteur dans l'air qui couvre la Zone torride ne peut, ce semble, s'accorder avec le reste de son systême. Les corps sont pesans, selon lui, parce qu'ils sont portés vers le centre du globe par les impulsions solaires: mais ces impulsions sont toujours plus fortes sur la Zone torride, puisqu'elles y sont plus directes. Ainsi, prétendre après cela que la chaleur diminue la gravité de l'air; c'est dire que les impulsions solaires le rendent à la fois pesant & léger: de quelque façon que la chaleur agisse.

Les Cartésiens & les Newtoniens de bon-

ne soi avouent que dans quelques Phénomenes particuliers, tels que pourroient être la dureté & l'élasticité, l'application de leurs systêmes éprouve de grandes difficultés: M. de la Perriere, & M. de Saintignon ont bien soin de le faire remarquer. Mais comment la nouvelle hypothese les tire-t elle d'affaire? Ils supposent la dureté & l'élasticité existantes par un décret du Créateur, non à-la-vérite tout à coup dans la masse entiere des corps, mais dans les élémens qui les composent. Avec deux ou trois données pareilles rien n'arrêteroit plus.

Nous avions encore bien des réflexions à proposer, mais il ne s'agit pas ici d'une lutte réglée. Le Traité publié par M. de Saintignon pour l'usage des jeunes gens, ne sera point mis certainement dans la classe des Ouvrages sans mérite. S'il y a des longueurs & des redites assez fréquentes, les choses y sont en général bien présentées. On a fait un crime à M. de Saintignon d'avoir copié; mais outre que ceux qui lui ont fait ce reproche se sont trouvés très-souvent eux-mêmes dans la nécessité de copier plus ou moins, parce qu'ils n'avoient rien de nouveau à proposer, notre Auteur en prévient dans sa Préface de façon à ne pouvoir plus être confondu avec les Plagiaires.

LETTRE aux auteurs de ces Mémoires sur un Ouvrage de JARLANDUS, Chanoine de St. Paul de Besançon, intitulé CANDELA.

M. Le Baron DE SENKENBERG publia l'année derniere, Messieurs, une Dissertation sur les anciennes collections de Canons, & particuliérement sur le Recueil de Jarlandus ou Garlandus intitulé *Candela* (*). Ce dernier Ouvrage étant peu connu du sçavant Dissertateur, il eut recours à quelques amis qui le servirent sans-doute avec zele, mais dont j'ose dire que les éclaircissemens ne sont rien moins qu'exacts. C'est ce que je vais essayer de prouver, Messieurs, moins dans la vue de relever des fautes, que pour répondre aux desirs de M. *de Senkenberg* lui-même, qui, sur la fin de sa Dissertation, invite ceux qui possedent l'Ouvrage de Jarlandus à le lui faire connoître un peu plus particuliérement que ne l'ont fait ceux auxquels il s'est adressé.

La *Candela*, qui est très-certainement partagée en 26 livres & non point en 22 seu-

(*) Cette Dissertation se trouve dans la *Bibliotheca Juris Canonici* de M. Riegger, imprimée à Vienne en 1761. Part. 2. pag. 65. & suiv. Nous en avons rendu compte dans nos Mémoires de Mai de l'année derniere: mais l'abondance des matieres nous a empêché de publier cette lettre-ci aussi-tôt que nous l'aurions voulu.

lement, comme l'a avancé *Ericus Mouritius*, est une collection de Passages des Peres, de Canons des Conciles, & de Décrétales des Papes, telles que celles que nous ont données *Burchard*, Evêque de Wormes, *Yves* de Chartres, *Gratien*, & plusieurs autres: chaque Livre est partagé en Chapitres quelquefois longs & souvent très-courts, car plusieurs ne contiennent qu'un seul Extrait de Pere ou un Canon. Quoique Jarlandus paroisse avoir voulu mettre quelque ordre dans son Recueil, il l'a si peu observé qu'il revient dans différens Livres aux mêmes matieres, ce qui rend son Livre d'un usage assez incommode. Il a mis à contribution tous les Ouvrages des Ecrivains Ecclésiastiques à mesure qu'ils sont tombés sous sa main; outre S. Jérôme, S. Augustin, S. Jean Chrisostôme & S. Grégoire, dont il tire le plus grand nombre de ses Extraits, il a puisé encore dans Amalarius, dans Julien Pomerius, dans Paterius, Evipius, Jean Diacre, Haymon & plusieurs autres dont la liste seroit trop longue. Pour les Décrétales des Papes, il se sert également des authentiques, & de celles dont la supposition a été si bien démontrée dans le dernier siecle; & il emploie toutes les décisions des Conciles généraux ou particuliers dont il a eu connoissance. Ce que je viens de dire suffit pour montrer que la Compilation de Jarlan-

dus n'a rien de commun que le titre avec le petit Ouvrage publié par Jean Juste Chartreux, puisque ce dernier est un Traité contre les Luthériens, dans lequel l'Auteur appelle *Noctes* les opinions des Novateurs qu'il réfute par des argumens qu'il lui plait de nommer *Candela* (*). Il s'en faut bien au reste que le Recueil de Jarlandus soit aussi méprisable que veut le faire croire (pag. 91.) un des amis de M. de Senkenberg; & je pense au contraire qu'il pourroit être de quelque utilité pour la restitution de plusieurs Textes des Auteurs qui y sont cités, & en général pour éclaircir plusieurs points des Antiquités Ecclésiastiques. Je pourrois, Messieurs, donner bien des preuves de ce que j'avance ici, mais je me borne à une ou deux qui vous feront juger des autres. Sirmond, Baluze & tous ceux qui ont ramassé les Actes des Conciles ou les Capitulaires de nos Rois, rapportent la décision du Concile de Thionville

(*) Je n'ai point vu l'Edition de ce Livret donnée par Eucharius Cervicornius en 1527 *in* 8. dont parlent Possevin & Echard, & qui est citée dans la *Biblioth. Bunav.* Tom. 3. vol. 3. pag. 1189. mais on en conserve une dans la Bibliotheque Mazarine aussi *in*-8. imprimée en caractères Gothiques, sans date & sans nom de Ville ni d'Imprimeur, qui me paroît être la premiere; car celle de 1527 porte en frontispice dans le *Catal. Bibl. Bunav. ab ipso Autore aucta & recognita.*

tenu en 821, contre ceux qui maltratoient les membres du Clergé; mais aucun de ces Compilateurs ne dit que Charles-le-Chauve assista à ce Concile, circonstance que nous apprend Jarlandus, qui ajoute sur ce sujet des détails intéressans, & que je copie au bas de la page (a).

(a) Ludovico Imperatore adhuc superstite; *dit-il*, (Lib. X. Cap. 74.) Antistites & Primates Galliæ & Germaniæ *cum Karolo Rege ejusdem Ludovici filio*, &c. Il copie la décision du Concile, après quoi il ajoute: „ Compositio illorum erit quibus injuria infertur, id est, „ Clericorum: Banni erunt Episcopi & insuper solidi quos hæc Synodus addidit; banni „ autem ideo Episcopales dicuntur, quia satisfactio peccantium in Clericos est à Regibus „ Episcopis concessa. In eodem concilio est „ institutum ut de singulis gradibus Subdiaconi „ singulæ compositiones solvi cogantur. Est „ ergo ejus compositio mille & centum solidi, „ & præter hos præfata Synodus ccc. solidos addidit Episcopo. Est iterum longè post prædictam „ Synodum, tempore videlicet Arnulphi Regis, „ gravius de compositione Clericorum ita statutum: si aliqua vis injusta alicui clerico illata fuerit, de singulis ordinibus sua compotio, in triplum persolvatur insuper & bannus. „ Je crois devoir remarquer que dans les trois Mss. de Jarlandus, l'Archevêque de Mayence qui présida à ce Concile s'appelle *Agistolphus*, tandis que les autres Collecteurs des Conciles le nomment *Aistolphus*, & qu'il porte le nom d'*Haistuphus* dans son Epitaphe rapportée par Serarius. (Moguntiac. Rer. Lib. IV.) On lit aussi dans ces trois Mss. *morti dato* au-lieu de

Pour peu que l'on ſoit verſé dans la connoiſſance des anciens Rits Eccléſiaſtiques, on ſçait que les *ſcrutins* étoient des épreuves ou examens par leſquels on faiſoit paſſer les Cathécumenes avant de les admettre au Baptême. Les Liturgiſtes anciens s'accordent preſque tous ſur le nombre de ces ſcrutins; mais ils different entre eux ſur l'ordre que l'on gardoit dans la pratique de ces uſages, auſſi-bien que ſur le temps où on les obſervoit: Jarlandus, qui traite ce ſujet dans le premier Chapitre de ſon 13. Livre, ne ſe contente pas de donner là-deſſus, conformément à ſon plan, un ou deux paſſages de Peres ou de Conciles; après avoir rapporté un morceau d'Amalarius & un autre de l'Ordre Romain, il diſcute lui-même la matiere (*b*), & ce qu'il dit donne

Mordritato, qui au reſte a la même ſignification, comme on peut le voir dans Ducange, Gloſſ. Lat. med. & inf. ætatis, verbo *Morth*.

(*b*) „ Legi de ſex reliquis ſcrutiniis quia primum celebrandum eſt ſecundâ feriâ tertiæ ſeptimanæ Quadrageſimæ; ſecundum ſabbato ejuſdem ſeptimanæ, quartum verò & quintum in ſeptimanâ quintâ quibus diebus placuerit; ſimiliter ſextum & ſeptimum in ultimâ ſeptimanâ, quibus diebus opportunum viſum fuerit Eccleſiaſticis. Hoc tamen cavendum eſt ut ſcrutinia incipiant ſecundâ feriâ tertiæ ſeptimanæ ut prædictum eſt, & finita ſint in vigiliâ Paſchæ .... Ex Amelarii tamen libro perpenditur quia in quintâ feriâ & in ſabbato

la plus grande vraiſemblance à l'opinion de ceux qui penſent que le temps des ſcrutins varioit dans la très-grande partie des Egliſes qui ne ſuivoient pas le Rit Romain.

Les deux exemples que je viens de donner ſuffiſent, ce ſemble, Meſſieurs, pour montrer que la *Candela* de Jarlandus n'eſt point un Recueil auſſi peu important que l'a penſé l'Homme de Lettres conſulté par M. de Senkenberg ; & ils prouvent encore que c'eſt préſenter une idée très-peu juſte de cette compilation, que de la donner (comme on le fait pag. 91.) pour *un Ouvrage rempli de queſtions épineuſes que l'Auteur a moins traitées en Canoniſte qu'en Théologien* des XI & XII. Siecles. J'aurois ſans-doute ſatisfait davantage les amateurs des Antiquités Eccleſiaſtiques en

„ ultimæ ſeptimanæ Quadrageſimæ celebranda „ ſint ultima duo ſcrutinia ; ait enim XII. Cap. „ Lib. I. in die Cœnæ Domini Pœnitentes ve„ niunt ad abſolutionem . . . . Hæc Amelarius: „ in quibuſdam tamen Eccleſiis ſecundum ſcru„ tinium fit quartâ feriâ tertiæ hebdomadæ, „ quartum ſextâ feriâ quartæ hebdomadæ, quin„ tum ſecundâ feriâ quintæ, ſextum ſextâ feria „ ejuſdem ; ſe primum alicubi fieri ſolet, alicubi „ minimè. „ Il eſt bon de comparer tout ce morceau avec les temoignages de Vicecomes, de Guillame Durand, & des autres Ecrivains que rapporte le P. Martenne de *Antiq. Eccl. Ritibus.* Tom. 1. pag. 82.

donnant un Extrait en forme de cette collection; mais outre que ce que j'en ai dit est plus que suffisant pour le plus grand nombre des Lecteurs, une Notice plus étendue m'auroit mené trop loin ; je finis donc par quelques observations sur les MSS. de Jarlandus, qu'il est d'autant plus nécessaire de faire connoître qu'ils sont fort rares.

J'en connois trois à Paris que j'ai examinés avec la plus grande attention, sçavoir, un à S. Victor, une autre chez les PP. Jacobins de la Rue S. Jaques, & le troisieme à Ste. Genevieve. Le premier qui est *in-folio* (cotté 988) est écrit à deux colomnes ; &, loin d'être *omnind mancus*, comme on l'avance pag. 83, c'est le plus complet des trois, puisqu'il n'y manque que les deux derniers Chapitres du 26. Livre, c'est-à-dire, deux feuillets tout au plus : il paroît avoir été écrit aussi bien que les deux autres au commencement du XIII. Siecle. Le Ms. des PP. Jacobins est un grand *in-4.* écrit d'un très-gros caractere & à longues lignes. La Table des matieres qui est entiere dans le Ms. précédent, aussi bien que dans celui dont je parlerai tout-à-l'heure, ne se trouve dans celui-ci que pour les sept premiers Livres; il est de plus en fort mauvais état; car il finit au Chap. 20. du 14. Livre, & dans ce qui reste plusieurs feuillets ont été arrachés. Quelque

considérables que soient ces lacunes, ce Manuscrit est précieux ; parce qu'outre qu'il contient beaucoup moins d'abrégés que les deux autres, ce qui est important à cause de la multitude des noms propres, l'écriture en est très-grosse & très-belle. Enfin le Ms. de Ste Genevieve est un gros *in*-8. de 239 feuilles, assez bien écrit, dans lequel se trouve une lacune de deux ou trois feuillets à la fin du 9. Livre, & qui ne va que jusqu'au commencement du 23. ce qui prouve que l'on a eu tort d'avancer qu'il étoit plus complet que celui de S. Victor. Ce sont-là, Messieurs, les seuls manuscrits de Jarlandus que je connoisse (*). Comme je n'ignorois pas que son Ouvrage étoit encore chez les PP. Jacobins de Troyes, aussi bien que dans l'Abbaye de Clairvaux, j'ai essayé d'en avoir communication, dans l'espérance que je pourrois peut-être trouver à la fin ou au commencement de l'un de ces volumes quelques notes intéressantes sur l'Auteur ou sur sa Collection ; mais toutes mes instances ont été inutiles ; les PP. Jacobins de Troyes m'ont fait répondre qu'ils ne pouvoient déplacer leurs

(*) Il n'y en a certainement point dans la Bibliotheque du Roi, non plus que dans celles de St. Germain, de Sorbonne, du College Mazarin, &c. au moins les Catalogues de ces riches Dépôts Littéraires n'ent font-ils pas mention.

Mſſ. ſans encourir l'excommunication, & les Religieux de Clairvaux qui viennent de reconſtruire le vaiſſeau de leur Bibliotheque, auroient inutilement cherché le Ms. de Jarlandus dans l'endroit où ils ont dépoſé pêle-mêle leurs Livres, en attendant que le nouveau bâtiment ſoit fini : tout ce que j'ai pu ſçavoir du Ms. de Troyes, à l'aide d'un ami qui a bien voulu l'examiner, c'eſt que c'eſt une volume petit *in-folio*, écrit très-proprement à deux colonnes, dont les quatre premiers Livres manquent en entier, mais qui du reſte eſt fort bien conſervé, & qui contient la fin de l'Ouvrage qu'on chercheroit inutilement dans les trois autres. On n'y voit en aucun endroit le nom de Jarlandus, & le Livre finit par cette formule ordinaire: *Explicit Candela, Deo gratias.*

Je ſuis avec l'eſtime la plus ſincere, Meſſieurs, &c.

A Paris, ce 22 Mars 1763.

Nous renvoyons au prochain volume de nos Mémoires l'Article des Nouvelles Littéraires, *nous bornant pour celui-ci aux deux annonces qui ſuivent.*

DE PARIS.

Deux Epitres de S. Clément Romain, disciple de Pierre Apôtre, tirées pour la premiere fois d'un Ms. du Nouveau Testament Syriaque, & publiées avec la Version Latine, par J. J. Wetstein, &c. seconde Edition. 1763. *in*-8. de 76 pag. En annonçant cette Traduction Françoise dans nos Mémoires de 1757 (Août) nous disions: „ Il „ seroit difficile d'imaginer quelque cho„ se de plus simple & de moins recherché. „ Le Traducteur ne s'est attaché qu'à être „ clair & littéral; il a compté sur l'em„ pressement du Lecteur à n'estimer que „ le fond des choses, indépendamment de „ la maniere dont elles seroient présen„ tées. „ Cette Traduction reparoît aujourd'hui, & on y ajoute la Version Latine de M. Wetstein, afin, dit-on, *de rendre plus communes* ces Epîtres de S. Clement. Le Traducteur François qui paroît un homme difficile, se plaint des Auteurs du *Journal des Sçavans*, parce qu'ils n'ont pas parlé avec *assez d'étendue* de sa production; & de nous, parce que, quoique notre annonce ait été fort courte, nous avons, à son avis, trop parlé. Il force donc quelques-unes de nos expressions pour leur prêter un sens qu'elles n'ont pas naturellement, & nous lui *paroissons avoir rapporté avec com-*

plaisance une pensée de M. Wetstein, parce que nous l'avons rapportée sans l'altérer : là-dessus il nous fait plusieurs questions, il veut bien nous apprendre ce que nous croyions sçavoir déjà; & il finit par dire en parlant du *Journal des Sçavans* & de nos Mémoires: *On voit que les Jugemens insérés dans les Ouvrages périodiques destinés à éclairer la Littérature, ne sont souvent que des croquis informes ou précipités qui ne satisfont ni l'attente des Auteurs ni celle du Public.* Nous remercions l'Anonyme de la politesse qu'il nous a faite de nous envoyer un Exemplaire de sa Brochure; mais, si cet honnête homme qui nous est inconnu compte que nous lui répondions comme il nous parle, nous ne *satisferons point son attente*: & nous le prierons d'agréer que nous ne le regardions pas comme un interprete infaillible des Jugemens du Public, que nous croyons servir selon son goût, en ne l'entretenant pas trop long-tems des mauvaises querelles que voudroient nous faire certaines gens. La Brochure en question a été imprimée à Rouen sans nom d'Imprimeur, & on n'indique pas le Libraire qui doit la vendre.

Mémoire sur la Carte de l'ancienne Palestine ou de la Terre-Sainte, par M. de l'Isle, Astronome Géographe de la Marine, &c. A Paris, chez l'Auteur, dans l'Abbaye Royale de Ste. Genevieve, 1763. 21 pag.

in 4. Ce Mémoire est relatif à la Carte qu'il accompagne, & dont nous ne pouvons donner une idée plus juste qu'en transcrivant le titre entier; le voici: *Terræ Sanctæ Tabula, è Scripturæ Sacræ, Flavii Josephi, Eusebii & Divi Hieronimi, innumerisque aliorum Historicorum Commentatorum, Geographorum, Viatorum, sive veterum, sive recentium, Romanorum, Græcorum, Hebræorum, Arabum. &c. testimoniis & relationibus delineata. Opus posthumum* Guillelmi de l'Isle, *primarii Regis Geographi, ex Archivo Geographico erutum & editum à* Josepho-Nicoloa de l'Isle, *Auctoris fratre, Rei Navalis Astronomo-Geographo, sub auspiciis illustrissimi DD. Ducis* de Choiseul, &c. Nous croyons que ce titre ne dit pas trop: nous avons vu nous-mêmes la Carte originale, dessinée de la main de feu *M. de l'Isle*, & les Recueils immenses d'extraits sans nombre que ce célebre Géographe avoit rassemblés pour assurer les positions respectives des lieux qu'il se proposoit de placer sur sa Carte. Le fruit d'un tel travail a été de démêler les équivoques des noms qui pouvoient occasionner une contradiction apparente entre les textes des différens Auteurs, de découvrir d'un côté les divers lieux désignés souvent par un même nom, de distinguer de l'autre les différens noms sous lesquels un même lieu a été connu en des siecles diffé-

différens, de parvenir de cette maniere à n'omettre rien, à ne rien confondre. La Carte est de deux feuilles, une moindre étendue n'auroit pas permis les détails dans lesquels on est entré. Le Mémoire imprimé donne une légere idée de ces détails : la Terre-Sainte est non seulement divisée en ses douze Tribus ; on y a ajouté de plus les divisions en usage du temps d'Hérode & de ses successeurs. Chaque lieu y est désigné par le nom qu'il portoit primitivement, par ceux sous lesquels il a été connu de Pline, de Ptolémée, de Strabon, enfin par celui qu'il porte maintenant. L'attention de l'Auteur ne s'est pas bornée aux villes, aux bourgs, aux villages, aux montagnes, aux vallées, aux rivieres, aux lacs, aux torrens, aux forêts : les puits, les citernes, les arbres même célebres, mentionnés dans les Ecritures, ont trouvé leur place dans cette Carte. On y a ajouté les routes indiquées dans les Itinéraires & dans les Relations de Voyages.

Cette Carte paroit n'être que le commencement d'un Ouvrage dont M. *de l'Isle* se propose d'enrichir la Géographie. Les deux volumes *in*-4o. d'extraits sur la Terre Sainte faits par feu *M. de l'Isle*, dont son illustre Frere nous donne ici une Notice, ne sont, dit-il, qu'une petite partie d'un pareil travail que le premier avoit fait sur la Géographie, tant ancienne que

moderne, de toute la Terre : les Cartes manuſcrites deſſinées de ſa main, & qui n'ont point encore été publiées, forment plus de vingt portefeuilles *in folio*, que l'on conſerve au dépôt de la Marine. Quel tréſor pour le Public, ſi ces Cartes, ou du-moins ſi les plus curieuſes & les plus eſſentielles d'entre elles ſortent de l'obſcurité où elles paroiſſent enſévelies depuis trente-huit ans, pour voir enfin le jour dont elles ſont dignes à tous égards ! *M. de l'Iſle* nous donne ici l'idée d'un de ces portefeuilles : il comprend cent-dix-ſept Cartes, & ces Cartes ne regardent que la Syrie, l'Aſie mineure, la Paleſtine & les Pays circonvoiſins. Quelques-unes paroiſſent avoir été déjà gravées : on pourra choiſir entre les autres celles qui ſeront jugées les plus dignes d'être publiées. Pour revenir à celle que l'on publie actuellement, nous finirons par dire, indépendamment du préjugé que le nom de l'Auteur & celui de l'Editeur doivent faire naître en ſa faveur, qu'elle nous paroît très-curieuſe, très-inſtructive, & très-bien exécutée de la part du Graveur, ſi l'on en excepte cependant quelques fautes légeres, plus faciles à corriger qu'à appercevoir.

ADDITION DE L'EDITEUR D'HOLLANDE.

SUITE DU CATALOGUE

De Livres Nouveaux. *

81. Nouvelle Culture de la Vigne par M. Maupin, *in*-12. Chez *Musier fils*.

82. Discours de Réception de M. l'Abbé de Radonvilliers, Sous-Précepteur des Enfans de France. Chez *Brunet*.

83. La Divinité de la Religion Chrétienne, vengée des Sophismes de Jean-Jaques Rousseau; seconde & troisieme Partie d'Emile, ou de l'Education, 2 volumes *in*-8. de 532 pages Chez *Desaint & Saillant*.

84. Arrêt notable du Parlement de Rouen, du 12 Février, qui condamne l'Abbé *Carpentier*, Prêtre, à une réparation d'honneur, & à des dommages & intérêts envers le Sieur Watelet fils, Négociant de Rheims. Chez *Simon*.

85. Arrêt du Parlement de Dauphiné, du 21 Mars, qui reçoit le Procureur-Général, appellant comme d'abus, des Bulles, Brefs & Confirmatifs des Instituts des soi-disant Jésuites, & ordonne la Saisie de

(*) Voyez l'addition Mars 1763. page 230.

leurs Biens. Chez *le même.*

86. Arrêt du Parlement de Dijon, du 18 Mars 1763, qui ordonne que les Constitutions des soi-disant Jésuites, apportées au Greffe, seront remises au Procureur-Général. Chez *le même.*

87. Arrêt du Parlement de Flandres, du 14 Mars 1763, qui nomme des Economes aux différens Colleges des soi-disant Jésuites de la Province de Flandres. Chez *le même.*

88. Recueil Elémentaire d'Architecture du Sieur de Neufforge, Architecte & Graveur. L'Auteur continue de distribuer ses Cahiers de six en six Planches. Celles du cinquieme volume paroissent, & le Cahier se vend chez l'*Auteur.*

89. La Renommée Littéraire, nouvel Ouvrage périodique par une Société de Gens de Lettres. PROSPECTUS : cette Feuille se diribue deux fois par mois. On s'adresse pour souscrire chez *L. Prault*, *Cailleau*, *Desaint Junior.*

90. Analyse de la Coutume d'Artois, avec la dérogation des Coutumes locales. Brochure *in*-12. de 170 pag. Chez *Charpentier.*

91. Contes Moraux de Mlle. Uncy, Tome III. & IV. *in*-12. Chez *Vincent*,

92. Arrêt du Parlement de Navarre, du 8 Mars 1763, qui condamne une Lettre écrite à un Magistrat, au su et du Compte ren-

du par M. Faget de Ponys, Avocat-Général en ce Parlement. Chez *Simon.*

93. Troisieme Recueil du Journal des Arrêts & Arrêtés du Parlement de Provence, concernant l'affaire des soi-disant Jésuites. Chez *le même.*

94. Arrêt du Parlement de Rouen, du 2 Mars 1763, qui sous le bon-plaisir du Roi, réunit le College du Mont au Corps de l'Université. Chez *le même.*

95. Arrêt du Parlement de Toulouse, au sujet de l'Edit du Roi, donné à Versailles au mois de Mars 1762; concernant les ci-devant soi-disant Jésuites. Chez *le même*

96. Arrêt & Arrêté du Parlement de Rouen, du 24 Mars 1763, au sujet des Lettres-Patentes du Roi, portant surséance de l'Arrêt de cette Cour, du 3 Mars précédent, concernant les ci-devant soi-disant Jésuites. Chez *le même.*

97. Traduction des Pseaumes & des trois Cantiques du Nouveau Testament en vers François, sur des airs choisis anciens & nouveaux, avec un Cantique historique de S. Maurice & de la Légion Thébaine. *in-12.* relié. Chez *la veuve Le Breton.*

98. Le dernier Cahier du second volume du Corps complet de l'Agriculture de France, sous le titre de L'AGRONOMIE, dédié au Roi. Au moyen de ce Cahier, les six

volumes de l'année 1762 ſont complets.

La Société qui travaille à la confection de cet Ouvrage, va ſe conformer à l'Avertiſſement qu'elle a publié il y a quelque temps pour les 9 volumes qui ſeront diſtribués en 1763.

On prévient que l'on commencera par fournir les volumes qui traitent du Commerce, des Arts & Métiers. La rentrée des différentes réponſes ſur les termes locaux des Provinces, n'eſt pas encore entiérement faite, & ces éclairciſſemens de la part de MM. les Subdélégués de MM. les Intendans, & de celle de MM. les Correſpondans de la Société, ſont eſſentiels pour l'Agriculture pratique dont on va traiter. On ſouſcrit pour cet Ouvrage chez *Deſpilly*, *Libraire.*

99. Le troiſieme Recueil du Guide des Laboureurs. Chez *le même.*

100. Arrêt du Conſeil du Rouſſillon, du 8 Mars 1763, qui défend la publication & l'uſage de la Bulle *in Cœnâ Domini*, de Paul V. en date du 16 des Calendes de Mai 1609. Chez *Simon.*

101. Arrêt du Parlement de Bretagne, du 28 Février 1763, qui fait défenſe aux Ecoliers du College de Rennes qui n'ont pas ſatisfait à l'Arrêt du 22 Janvier dernier, de ſe préſenter audit College, juſqu'après l'avoir fait. Chez *le même.*

102. Arrêt du Parlement de Bordeaux, du 22 Décembre 1762, qui homologue le Traité & l'Accord passé le 21 Octobre 1762, par les différens Corps de la Ville de Sainte, & de l'Avis de M. l'Evêque, avec les Religieux Bénédictins, pour le remplacement du College de cette Ville, ci-devant tenu par les soi-disant Jésuites. Chez *le même.*

103. Arrêt du Parlement de Toulouse, du 16 Mars 1763, qui condamne deux Ecrits, l'un intitulé, *Lettre de M. de Saint Pons à M. le Procureur-Général de ce Parlement*; & l'autre, *Mémoires présentés au Roi par deux Magistrats du Parlement d'Aix, contre des Arrêts & Arrêtés de leur Compagnie.* Chez *le même.*

104. Arrêt du Parlement de Navarre, du 8 Mars 1763, qui condamne un Imprimé contenant des Brefs, adressés au *Roi*, aux *Evêques de France*, & aux *Cardinaux* de *Choiseul*, de *Rohan*, de *Bernis*, & de *Rochechouart.* Chez *Simon.*

105. Arrêt du Parlement de Rouen, du 21 Février 1763, qui ordonne au Doyen de la Faculté de Théologie de Caen, de se rendre à la suite de ce Parlement pour rendre compte de sa conduite. Chez *le même.*

106. Arrêté du Parlement de Dauphiné, du 21 Mars 1763, au sujet de l'Edit du

Roi, donné à Versailles au mois de Mars 1762. Chez *le même*.

107. Arrêt du Parlement de Bourgogne, du 18 Mars 1763, qui condamne le Mémoire présenté au Roi par deux Magistrats du Parlement d'Aix. Chez *le même*.

108. Déclaration du Roi, du 24 Décembre 1762, registré en Parlement le 16 Mars suivant, concernant les privileges en fait de Commerce. Chez *Prault*, *Libraire*.

109. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 10 Mars 1763, au sujet des Droits à percevoir à l'entrée des *Sucres vergeois* venant de l'Etranger dans le Royaume. Chez *le même*.

110. Recueil de Planches sur les Sciences, les Arts Libéraux, & les Arts Méchaniques, avec leur explication, deuxieme livraison, faisant 2 vol. in-folio brochés.

111. Histoire du Divorce d'Henri VIII. Roi d'Angleterre, & de Catherine d'Arragon, *in*-12. Chez *Durand*.

112. Etat Militaire de France pour l'année 1763. Sixieme édition. Chez *Guillyn*.

113. Lettre de Jussion donnée à Versailles le 8 Avril 1763, pour enregistrer sans délai les Lettres-Patentes du 21 Mars dernier au Parlement de Rouen. Arrêt de ce Parlement, du 12 Avril suivant, qui ordonne l'enregistrement desdites Lettres-Patentes. Chez *Simon*.

Ar

114. Arrêt du Parlement de Bordeaux, qui autorise l'Econome préposé à la regie des biens des ci-devant Jésuites, à payer les réparations, & les appointemens des nouveaux Maîtres dans lesdits Colleges, nonobstant l'opposition des créanciers des Jésuites. Chez *le même.*

115. Traité abrégé de la Danse, par le Sieur Josson l'ainé, Maître à danser, petit *in*-12. A Angers chez *Jabier*, & à Paris chez *Guillyn*, *Libraire.*

116. Traité des Oeillets, par l'Auteur du Traité des Jacintes, *in*-12. Chez *Desaint & Saillant.*

117. Nouveau Traité sur l'Arbre nommé *Acacia.* A Bordeaux chez les Freres *Labottiere*, & à Paris chez la Veuve *Pierre.*

118. La premiere Feuille du quatrieme Recueil du Guide des Laboureurs ou de l'Agriculture-pratique : elle traite cette semaine des *Métbodes pour labourer les terres.* Ouvrage utile aux Curés & aux Laboureurs.

119. Le Journal de Clavessin, par M. Clement, *mois de Mai.* Ce sont des Pieces de Musique. Chez *Madame Vendôme.*

120. Les Stations de la Passion de Notre Seigneur Jesus-Christ, avec l'Histoire, des Réflexions & des Prieres, &c. Ouvrage utile aux Ecclésiastiques, & aux Particuliers, *in*-12. relié. Chez *Lottin le jeune*, *Libraire.*

121. Instructions Chrétiennes sur les

huit Béatitudes, ou Abrégé de la Morale de l'Evangile, par M. *Cabrisseau, Théologal de Rheims, in* 12. Chez *le même.*

122. Sentence de la Sénéchaussée de Lyon, du 12 Mars 1763, qui condamne une Brochure intitulée, l'*Observateur François, sur les Assertions dangereuses* enseignées par les soi-disant Jésuites. *A Lyon chez Valfray, & à Paris chez Simon, Libraire.*

123. Arrêt du Parlement de Bordeaux du 28 Mars 1763, qui condamne un Ecrit anonyme contre le Régime de la Congrégation de Saint Maur. Chez *le même.*

124. Arrêt du Parlement de Bordeaux, du 9 Mars 1763, qui ordonne que les Créanciers des ci-devant Jésuites, des trois Maisons de Bordeaux, s'uniront dans la Personne d'un Syndic. Chez *le même.*

125. Arrêt du Parlement de Toulouse, du 9 Avril 1763, qui autorise de nouveau l'Econome-Général des Jésuites, à recevoir le prix des ventes desdits biens, nonobstant toute opposition. Chez *le même.*

126. *Novitius, seu Dictionarium Latino-Gallicum Schreveliana Methodo digestum*: Dictionnaire Latin-François, &c. 2. vol. *in*-4. Chez *Lottin.*

127. MM. de *Montandre* & de *Roussel*, Auteurs de l'*Etat Militaire de France*, annoncé dans notre Catalogue précédent, donnent avis qu'ils joindront à ce Livre tout ce qui concerne la Gendarmerie & les Régimens Suisses, aussi-tôt que les Ordon-

nances qui en régleront l'état, paroîtront.

Ce Supplément sera imprimé de même format, & sera distribué à tous ceux qui seront porteurs du Livre. Chez *Guil yn Libraire.*

128. Catalogue des Livres de la Bibliotheque de M. l'Abbé de Méserguy, Acolyte du Diocese de Beauvais. Chez *Hérissant.*

129. Institution Ecclésiastique par M. l'Abbé Fleury, Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confesseur du Roi. Nouvelle édition augmentée de Notes & de deux Tables, l'une des Loix Ecclésiastiques, l'autre des Livres qui traitent du Droit pareillement Ecclésiastique, par M. Boucher d'Argis, Avocat au Parlement, & Conseiller au Conseil Souverain de Dombes, 2. vol. *in*-12. Chez *T. Hérissant.*

130. Recueil sur l'Electricité Médécinale, *in* 12. 2. vol. reliés. Chez *Vincent*, & chez *Didot le jeune.*

131. Lettres Patentes du Roi, portant Réglement pour l'administration des Colleges de la Ville de Lyon, du 19 Avril 1763. Chez *Simon.*

132 Arrêt du Conseil-d'Etat du Roi, du 17 Avril 1763, qui ordonne qu'à l'avenir lesBestiaux pourront entrer & sortir du Royaume, en payant un & demi pour cent de leur valeur, conformément à l'étatannexé, où est fixée leur évaluation, & les exempte de tous droits à la circulation dans le Royaume. Chez *Prault.*

133. Collection de Décisions nouvelles, & de Notions relatives à la Jurisprudence actuelle, par M. DENISART, P. au Châtelet, 3 vol. *in*-4. de 800 pages chacun. Troisieme édition, revue, augmentée & proposée par souscription: le premier volume paroîtra vers le 10 Juillet prochain; le second au premier Janvier 1764, & le troisieme au 10 Juin suivant.

En souscrivant on payera *L.* 12.
En recevant le second. . . *L.* 6 } 21 *l.*
En recevant le troisieme. . *L.* 3.

Chez *Chardon Libraire.*

134. *Joullain expose en vente les Estampes représentant:*

L'Amour enchaîné par les Graces, par M. Beauvarlet, d'après le Tableau orignal de M. Boucher:

Le jeune Joueur d'Instrumens par M. Deville, d'après le Tableau de Schalken:

135. *Le Bourguemestre, encore par M. Beauvarlet, d'après le Tableau original d'Adrien Ostade:*

136. *Le Jeu de Cochonnet, & les Chanteurs, par MM. Moitte & Charbonnée, d'après les Tableaux originaux de David Teniers. Ce sont deux Pendans.*

137. Arrêts du Parlement de Paris, des 14 & 18 Janvier 1763, qui donne Acte au Procureur-Général du Roi, qu'il ne prétend rien pour Sa Majesté dans la propriété des terreins & bâtimens appartenans aux ci-devant soi-disant Jésuites, Rue

Saint Jaques, Rue Saint Antoine, Rue du Pot de-fer; à Gentilly, à Mont-Louis & à Mont Rouge, *in*-12. de près de 300 pages. Chez *Simon.*

138. Arrêt du 23 Mars dernier de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence, qui déclare l'Arrêt du Parlement de cette Province, en date du 16 Février dernier, aux chefs, contenant cassation de celui rendu en ladite Cour des Comptes, le 18 du même mois, nul & de nul effet, comme attentat formel à la Jurisdiction de cette Cour des Comptes, *in*-12. de 21 pages. *A Aix chez la veuve Joseph David, & à Paris chez Simon.*

139. Arrêt du Parlement de Bordeaux, du 29 Mars 1763, qui condamne deux Mémoires imprimés & présentés au Roi, par M. d'Eguille, Président à Mortier, & par M. de Montvallon, Conseiller-Clerc au Parlement d'Aix, *in*-12. de 16 pages. Chez *le même.*

140. Remontrances au Roi par la Cour des Comptes, Aides & Finances de Normandie, sur les Lettres-Patentes du 10 Août dernier, qui valident les impositions levées dans les Généralités de Rosen & de Caen, pendant les années 1759 & 1760. *in*-12. de 15 pages. Chez *le même.*

141. Menuets nouveaux pour deux Violons, ou par dessus de Viole, par Joanni

Sebetosky, œuvre deuxieme. Chez *Leclerc*, *Marchand de Musique*.

142 Six Sonates pour le Clavessin, dédiées à M. Gaviniés, par Jean Godefroy Ekard, premiere œuvre, & gravées par Petit. Chez *le susdit Leclerc*.

143 Concerto a Flauto traversiero obligato, con due Violino e Basso, del Signor Antonio Forni; gravé par Madame Vandôme. Chez *le même*.

144 Sinfonia a due Violini, due Flauti, Alto e Basso, composte da Felice Bambini, exécuté au Concert spirituel de Paris le 2 Avril dernier, gravé par L. Charpentier. Chez *le même*.

145 Lecture de Piété à l'usage des Religieuses. Chez *Mequignon*.

146 Le Bienfait rendu ou le Négociant, Comédie, *in*-12. broché, de 97 pages, caractere de Cicero, avec interligne. Chez *Prault le jeune*.

147 Comptes rendus aux Chambres assemblées du Parlement de Paris, des Biens, Fondations, &c que possédoient ci devant les soi-disant Jésuites, dans les différentes Villes & Banlieues du Royaume.

S ç a v o i r.

Compte concernant les College & Séminaire de Nevers, par M. de l'Averdy, Conseiller au Parlement, en date du 15

Mars 1763. *in*-4. de 202 pages, à deux colomnes. Chez *Simon*.

Idem, concernant le College de Langres, encore par M. de l'Averdy, en date du 19 Mars 1763. *in* 4. de 182. pages. Chez *le même*.

Idem, concernant le College de Moulins, par M. le Préſident Rolland, en date du 19 Mars 1763. *in* 4. de 168 pages. Chez *le même*.

Idem, concernant le College de Mâcon, par M. Rouſſel de la Tour., *in*-4. 216 pages. Chez *Simon*.

On trouve également chez ledit *Simon* ces mêmes Pieces en un format *in*-12.

148 Eſſai hiſtorique ſur Paris par M. de Sainte-Croix, troiſieme édition, augmentée d'un volume: le tout forme maintenant 4 volumes *in* 12. brochés, caractere de Cicero interligné. Le Portrait de l'Auteur ſe trouve en tête. *A Paris* chez *Duchesne*.

Supplément du même Ouvrage pour les éditions précédentes, un vol. *in* 12. broché, & ſuſdit caractere. Chez le même.

149 Le Langage de la Religion, par l'Auteur du Langage de la Raiſon, (M. Caraccioli,) *in*-12. relié, de 360 pag. *A Paris chez Nyon*.

150 Arrêté du Parlement de Paris, du 19 Mai 1762, qui ſupprime le Décret de l'Inquiſition de Rome du 13 Avril dernier,

lequel portoit condamnation d'une Ordonnance, & Instruction Pastorale de M. l'Evêque de Soissons, Chez *Simon.*

151. Arrêt du Parlement de Dauphiné, du 19 Avril 1763, qui autorise le Conseiller-Commissaire député par la Cour, à prendre le serment de Congréganistes, & à interroger les Aggrégés aux trois Congrégations établies chez les Jésuites, *in*-12. de 16 pages. *A Grenoble*, & se trouve *à Paris* chez *Simon.*

152. L'Heureuse Rencontre, Cantatille à deux voix, dessus & haute-contre, ou deux dessus avec simphonie, dédié à Madame la Marquise de Pignolles, par M. Legat de Furcy. Les paroles sont de M. Guichard. Chez *Leclerc.*

153. *Quinti Horatii Flacci Carmina nitori suo restituta*, *in* 12. *Parisiis Typis J. Barbou, Viâ S. Jacobeâ*; relié en veau, doré sur tranche. Cet Ouvrage forme une suite à la collection des Auteurs Latins, qui forme aujourd'hui 32 vol. *in*-12.

154. Recueil d'Estampes gravées d'après les beaux Tableaux & Desseins des principaux Peintres des Ecoles Romaines & Vénitiennes qui sont en France, dans le Cabinet du Roi, dans celui de Monseigneur le Duc d'Orléans, &c. par les soins de M. Crozat, avec un Abrégé de la vie des Peintres, & une Description historique de chaque Tableau, en deux grands

volumes 2 in-fol. forme d'Atlas. Chez *Bazan.*

Les 2 volumes de Grozat, de 182 Estampes sur papier Colombier & en feuilles, dans deux Portes-feuilles.

Idem, sur papier de grand-Aigle fin, dans deux Portes feuilles.

Les 118 Estampes qui composent le Cabinet de M. d'Aiguille, sont sur papier grand-Aigle fin, en feuilles, dans un Porte-feuille.

Idem, papier ordinaire.

Le 2 volumes de M. Bazan, en feuilles.

Ledit Sieur Bazan a des Assortimens de toutes sortes d'Estampes étrangeres & Françoises, tant anciennes que modernes, & des Desseins de tous les Maîres.

155. La Jurisprudence de la Médecine en France: Traité Historique & Juridique, dédie à M. SENAC, Conseiller d'Etat & premier Médecin du Roi, broché. *in*-12. 8 vol. *Chez Didot.*

156. Retraite du Pere MARIN, Minime, Auteur des Romans intitulés: VIRGINIE, la parfaite Religieuse & autres, 2 vol. *in*-12. *Chez Dessaint & Saillant.*

157. Principes généraux pour servir à l'Education des enfans, particuliérement à ceux de la Noblesse Françoise. *in*-12. 3 vol. brochés, *Chez Le Mercier.*

158. Esprit de la Motte le Vayer. *in*-

12 broché. *Chez Vincent & Panckouke.*

159. Bibliographie instructive, ou Traité de la connoissance des Livres rares & singuliers, disposé par ordre de matieres & de facultés, suivant le systême commun par *Guillaume-François Debure le jeune, Libraire, chez qui ce Livre se vend.*

Le volume de Théologie paroît maintenant.

160. Piece de Clavecin, composée sur l'Ariette de *Titon* & l'*Aurore*. Chez *Leclerc*.

161. La Constance couronnée, Cantatille à voix seule avec grande symphonie, dédiée à Madame GUYOT DE S. MICHEL, & composée par M. *Lebœuf*, Organiste de Ste. Genevieve de Panthemont, &c. *chez le même.*

162. Discours prononcé dans l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, par M. l'Abbé Coyer, *in*-4. Broché, de 80. pages. Chez *Duchesne.*

163. Les deux Cousines, ou la Bonne Amie, Comédie en un Acte, mêlée d'Ariettes notées, par M. de la Ribardiere. Broché. *Chez le même.*

164. Le Droit des Evêques, *in*-4. 2 vol. Broché. Chez *Desperez.*

165. L'Ecole des Femmes, ou Discours d'un Mari à sa Femme, *in*-12 Chez la Veuve *Pierre.*

166. Collection de Gravures d'Architecture: Recueil de 12 Planches de la composi-

tion du Sieur du Dumont, Professeur d'Architecture.

Planches composition Dorique, avec les détails.

8. Planches, parallele d'Entablement & de Charpente à l'Italienne.

8. Planches, Fenêtres des plus beaux Palais de Rome.

8. Planches de Ruine d'Architecture.

6. Planches d'Etudes de différens Maîtres d'Italie.

La Fontaine de Bernin, Ville Panphile.

Parallele des Plans des plus belles Salles de Spectacles d'Italie & de France, où sont deux Projets de l'Auteur, avec leurs coupes.

12. Planches renfermant les Plans, Coupes, Profils, Elevation & Détails de la Sacristie & Trésor de N. D. de Paris, composition du célebre M. Soufflot.

30. Planches des Etudes sur Saint Pierre de Rome, levés & mesurés sur le lieu, par le susdit Dumont.

Salon à l'Italienne.

Cette Collection se vend en tout, ou en partie, chez le susdit *Dumont*.

167. 3. Cahiers de 21 Sujets des traits de l'Histoire Universelle, Sacrée & Profane, par M. Lebas. Chez *Rosselin*, *Marchand d'Estampes*.

168. 12. Oeuvres Prussiennes, chacune de 23. morceaux, gravés d'après Rembrand,

par Schmidt. Chez *Lesueur*, *Graveur sur Bois.*

169. L'Esprit de la Religion Chrétienne opposé aux Mœurs des Chrétiens de nos jours, par M. l'Abbé Compas, *in*-12. Chez *Mérigot pere.*

170. Recueil des Ouvrages qui ont remporté les prix à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, en 1761, 1762 & 1763, par M. le *Chevalier de la Tremblaye*, *in* 8. de 41 pages. Chez *Vallat la Chapelle.*

171. La Manie des Arts, ou la Matinée à la mode, Comédie, par M. Bochon. Chez *Jorry.*

172. Oraisons choisies de Cicéron, traduction nouvelle, avec le Latin à côté, & des Notes sur l'édition de Grævius, 2 vol. *in* 12. Chez *Barbou.*

173. Arrêt du Parlement de Provence, du 17 Mai 1763, qui condamne un Ecrit intitulé: *Premier & second Mémoire*, présentés au Roi par M. le Président de l'EGUILLE, de 16 pages *in*-12. *A Aix chez la Veuve de J. David, & à Paris chez Simon.*

174. Comptes, Arrêts & Arrêtés du Conseil Souverain de Roussillon, concernant les Jésuites, *in*-12. de 58 pages. Chez le susdit *Simon.*

175. Arrêt du Parlement de Paris, *des* 21 *Août & 16 Octobre* 1597, rendu sur

le Plaidoyer de feu M. Marion. Ces Pieces concernant les Jésuites, ont été référées dans le Compte rendu au Parlement de Paris, le 8 Mars dernier, au sujet des Etablissemens qu'avoit cette Société à Lyon; & étant intéressantes, on a cru devoir le réimprimer. La Brochure qui le contient a 31 pages *in*-12. & se trouve chez *Simon*.

176. Lettres-Patentes du Roi, *du* 5 *Mars* 1763. en interprétation de celles *du* 2 *Février aussi* 1763, concernant l'abbréviation des procédures, & la diminution des frais dans la discussion des Biens des Jésuites.

177. Arrêt du Parlement de Paris, *du* 8. *Juin* 1763, sur le fait de l'Inoculation, *in*-8. de 8 pages. Chez le susdit *Simon*.

178. Oeuvres diverses de M. l'Abbé de la Marre. Ce sont des Poésies Lyriques, & ce Recueil se trouve chez *Pankouke*.

179. 6. Sonates en trio pour un Clavecin, un Violon, une Basse, composées par *Antonio Filitz*, Musicien de S. A. S. Monseigneur l'Electeur Palatin. A Manheim, & se trouve à Paris chez *de la Chevardiere*.

180. Le *Guy de Chêne*, partition in folio, avec les parties séparées, Comédie représentée sur le Théâtre Italien de Paris. Chez le susdit *de la Chevardiere*.

181. Sonates pour un Clavecin, un Violon & une Basse, qui peuvent s'exécuter aussi sur la Harpe ou le Luth, mêlées d'Ariettes, chantées au Concert Spirituel par MM. *Duport* & *Kobaut*, & composées par M. *Kobaut*, Musicien de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conty. Chez le susdit *de la Chevardiere.*

182. Le Départ Interrompu, ou les Amours Nocturnes, Comédie en deux Actes, par M. de Lautel, *in*-8. broché, de 16 pages. Chez *C. Hérissant, Libraire.*



TABLE
DES
ARTICLES

Du *Journal des Sçavans*, JUILLET 1763.

TABLE DES ARTICLES

Des *Mémoires de Trévoux*, JIULLET 1763.

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

COMBINÉ AVEC LES

MÉMOIRES DE TRÉVOUX.

Suite des CLXX Volumes

DU JOURNAL DES SÇAVANS.

AOUT 1763.

N°.  8.

A AMSTERDAM,
Chez MARC-MICHEL REY.
MDCCLXIII.

CATALOGUE

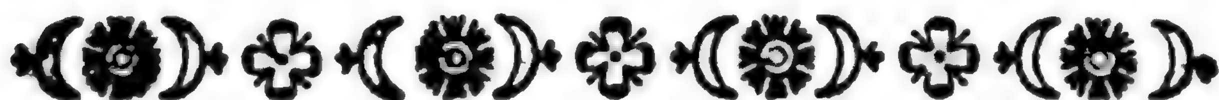
de Livres nouveaux qu'on trouve chez

REY, Libraire à Amſterdam.

ABrégé Chronologique de l'Hiſtoire du Nord, 8. 2 vol. 1763.
Dupuis & des Ronais, Coméd. 1763.
Les Contradictions, 1763.
Les Soirées du Palais Royal, 1763.
Mon Chef-d'Oeuvre, 8. 1763.
Tablettes Chronologiques de l'Abbé Langlet, 8. 3 *vol. Nouv. Edit. augmentée conſiderablement, Paris* 1763.
Pſeaumes de David mis en Vers François & en Muſique en IV Parties, 8. *Nouv. Edition.*
Ambaſſades de Meſſieurs de Noailles en Angleterre, par Vertot, 5 vol. Paris 1763.
Poëtique de Mr. de Marmontel, 8. 3 vol. *fort jolie édition.*
Additions à l'Hiſtoire Univerſelle de Mr. de Voltaire, 8. Tom. I.
Eſſai ſur l'Horlogerie par Ferd. Berthoud 4. 2 vol. fig. 1763.
Hiſtoire du Czar Pierre I. 8. Tom. 2.
Aſſertions (Extrait des) des Jéſuites; 8. 3 vol. 1763.
Dictionnaire de Phyſique in 4. 3 vol. fig.
——— du Citoyen, 8. 2 vol. 1761.
Amélie, Traduit de l'Anglois, 8. 3 part. 1763.
Hiſtoire de Jonathan Wild, 8. 2 vol. 1763.
——— de la Maiſon de Tudor par Hume, 4. 2 vol. Paris 1763.
——— des Inſectes des environs de Paris, 4. 2 vol. Paris 1763. avec 22 planches.

JUILLET 1763. EDIT. DE PARIS.

LE JOURNAL DES SÇAVANS.



AOUT 1763.

RECUEIL DE ME'DAILLES DE PEUPLES & DE VILLES *qui n'ont point encore été publiées, ou qui sont peu connues.* A Paris chez H. L. Guerin & L. F. Delatour, 1763. Avec Approbation & Privilege du Roi.

PREMIER EXTRAIT.

IL y a long-temps que nous aurions dû avoir rendu compte de cet important Ouvrage, mais un événement nous en a empêché, & nous oblige même de com-

mencer par les deux derniers volumes; ce qui est assez indifférent, puisque les matieres ne se tiennent point. Dans un second Extrait nous parlerons du premier, & ainsi nous entrons tout de suite en matiere. Nous allons essayer de faire connoître le second volume destiné aux Médailles de l'Asie. L'Auteur commence par le Bosphore Cimmérien, où les eaux du Tanaïs, séparant l'Europe de l'Asie, tombent des Palus Méotides dans la Mer Noire. Toute la partie du continent qui s'étend du côté de la Colchide, a formé un Royaume assez étendu qui a subsisté pendant près de huit siecles. On a donné plusieurs Médailles de ses Rois, mais aucune de ses Villes. On en trouve une ici de Phanagoria. Sur la Colchide on en donne une de Dioscurias, Ville célebre par son Commerce. On en rapporte également peu du Pont Cappadocien, de la Cappadoce, du Pont Polémoniaque. Le Pont Galatique en fournit davantage. On en voit d'Amasie patrie de Strabon, d'Amisus, de Gaziura, de Laodicée, de Pimolis & de Sébastopolis. Delà on passe à la Galatie. Les Gaulois qui s'y établirent & qui donnerent leur nom à cette contrée, étoient trois Peuples, les *Tolistoboges*, les *Trocmes* & les *Tectosages*. On a des Médailles Impériales sur lesquelles ces noms se trouvent. Le premier sur une de L. Verus, le second sur plusieurs de

Septime Sévere, & le troisieme sur des Médailles de Tite & de Domitien. On en rapporte ici une de Ville, qui est la seule que l'on connoisse. Elle a été frappée à Ancyre, qui prit le nom de Sébaste pour faire sa cour à Auguste.

L'Auteur donne ainsi successivement toutes les Médailles de Villes des différentes contrées de l'Asie Mineure. Nous ne le suivrons pas dans ces détails qui nous conduiroient au delà des bornes de nos Extraits; nous nous attacherons seulement à quelques observations. A l'occasion d'une Médaille d'Amastris, Ville de la Paphlagonie, on fait remarquer que cette Ville semble avoir pris le titre de Sébaste. Cependant on ne connoît aucune autre Médaille, ni aucun Monument ancien où cette Ville ait pris un pareil titre. On sçait qu'après que César Octavien eut pris le titre d'Auguste, plusieurs Villes d'Italie, des Gaules & d'Espagne affecterent pour lui marquer leur zele & leur dévouement, de changer le nom qu'elles portoient auparavant en celui d'Auguste ou de Sébaste, de sorte que ce titre est devenu un nom propre. Les Villes Grecques suivirent cet exemple. Mais on ne trouve point que d'autres Villes ni d'autres Peuples ayent pris avec leurs noms ce titre, si ce n'est Amastris dont on publie la Médaille, & une autre des Thessaliens. La rareté de ces Médailles fait

juger que cet usage ne continua point, & même qu'il fut défendu.

La Bithynie offre un assez bon nombre de Médailles. On releve ici Vaillant, qui a attribué à la Ville d'Adrianopolis de Thrace toutes les Médailles qui ont pour légende ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. On pense que plusieurs de ces Médailles appartiennent à la Ville de même nom située dans la Bithynie, sur-tout celle de Septime Sévere, qu'il a rapportée avec la légende ΑΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤ ΒΞ. Cette datte de l'année 62. procede sans-doute d'une Ere qui avoit pour origine les bienfaits que cette Ville reçut de l'Empereur Hadrien lorsqu'elle prit son nom. Or il n'y a point d'exemples que des Villes de Thrace ayent marqué sur leurs Monnoies des époques procédant d'aucune Ere ; ce qui au-contraire est fort ordinaire pour les Villes de la Bithynie.

Les Médailles de Phrygie nous font connoître plus particuliérement une Ville appellée Blaundos, dont il n'est fait aucune mention dans les anciens Auteurs, si ce n'est dans Ptolémée & dans Etienne de Bysance.

On n'a point d'exemples qu'il ait été publié aucune Médaille pareille à celles des N. 33, 34 & 35 sur la Phrygie. Le terme d'Epictete que contient leur légende, signifie *acquis*, *ajouté*. La Phrygie & l'Æ-

tolie s'étant étendues en différens temps, donnerent à ces agrandissemens le nom d'*Epictete*. Par rapport à la Phrygie dont il s'agit ici, il y avoit la grande, la petite & la Phrygie Epictete; c'est à cette Phrygie que l'on doit attribuer plusieurs Médailles sur lesquelles on lit ce mot.

Tous les Cabinets des Antiquaires sont pourvus abondamment des Médailles de la Ville de Smyrne en bronze, mais on en trouve peu en or & en argent On en rapporte ici une d'or, qui a pour type un Léopard, une autre où cette Ville prend le titre d'*Hadriane*, sans-doute en reconnoissance de quelque bienfait qu'elle avoit reçu de l'Empereur Hadrien. A l'occasion de quelques Médailles qui ne désignent point la qualité des Magistrats dont le nom est inséré sur ces Médailles, l'Auteur fait quelques observations sur l'usage où l'on étoit à Smyrne, comme dans la plupart des autres Villes de l'Asie Proconsulaire, de marquer sur les Monnoyes les noms des différens Magistrats. Le Gouvernement de cette Ville étoit Démocratique, le Sénat nommoit à toutes les charges, & les Décrets s'y rendoient au nom du Peuple. Il y avoit deux *Strateges* ou Préteurs, qui étoient comme les premiers Magistrats, l'un Civil & l'autre Militaire. C'étoit le nom du premier qui étoit inscrit sur les Monnoyes. Mais si son nom se trouve seul désigné

par sa qualité sur plusieurs Médailles, il y en a beaucoup d'autres qui contiennent avec son nom celui d'un ou de deux autres Magistrats, & un plus grand nombre où il n'y a que le nom d'un ou de deux Magistrats, sans désignation de leur qualité. On cite ici deux exemples de ces trois especes de Médailles. De-là on conclut qu'il y a tout lieu de croire que le nom qui se lit sur le plus grand nombre des Médailles de Smyrne, ne contenant chacune qu'un nom simple de Magistrat sans désignation de qualité, est celui du Préteur Civil de l'année où ces Médailles ont été frappées, lequel étoit en même temps *Eponyme*. Ce Magistrat étoit assez connu par sa dignité de premier Magistrat de la Ville, pour qu'il ne fût pas nécessaire d'ajouter sa qualité à son nom. On réfute ici le sentiment de ceux qui ont cru que ces noms sans titre ni qualité étoient ceux des Prêtres *Eponymes*, c'est-à-dire qui donnoient leur nom aux années dans lesquelles ils avoient été faits Eponymes par le Sénat, qui ne les nommoit chacun *Eponyme* que pour un an. D'autres se sont également trompés, en pensant que ces noms sans autres titres étoient des noms de Médecins.

Quant aux Médailles où l'on trouve des noms de Magistrats qui exerçoient d'autres Magistratures, on observe que quand un Préteur étoit élu dans le temps qu'il possédoit une Magistrature différente, compati-

ble

ble avec la Préture, comme celles de *Sophiste* & de *Questeur*, quand il arrivoit que dans l'année de sa Préture on lui conféroit une autre Magistrature, comme celle d'*Asiarque* ou de *Grand Prêtre*, sur les Médailles qu'il faisoit frapper, il joignoit le titre de ces Magistratures à celui de Préteur, & le plus souvent à son nom simplement, lequel suffisoit seul pour désigner le Préteur sur les Monnoyes. On cite ici plusieurs Médailles qui servent à appuyer ce sentiment.

On passe ensuite aux Médailles sur lesquelles, outre les noms de Proconsuls & de Préteurs qu'elles contiennent, on voit un autre nom sans titre qui est précédé de la Particule ΕΠΙ. On remarque qu'il y a peu de Médailles Autonomes de Smyrne où cette Particule se trouve avant le nom des Préteurs, mais qu'on la voit sur le plus grand nombre des Impériales où ces Magistrats sont dénommés; ce qui a fait juger que les Préteurs étoient Eponymes à Smyrne. On ajoute qu'il faut qu'il y ait eu un temps où les Prêteurs n'étoient point Eponymes, mais des Prêtres, des *Stéphanophores* ou d'autres Ministres de la Religion. Il se pourroit, vu le peu de Médailles de cette espece, que le Sénat eût fait Eponymes, par extraordinaire, ceux qui y sont nommés.

L'Auteur donne ensuite les Médailles de la Lydie, de la Carie, de la Lycie, de

l'Isaurie, de la Pisidie, de la Pamphylie, de la Cilicie, & de la Syrie; il est impossible dans un extrait de donner une idée d'une foule de petites observations curieuses qui concernent chaque Médaille, leur rareté, leurs époques, quelques lettres & quelques monogrammes qui sont dans le Champ. Ces petites discussions très-courtes & très-précises dans cet Ouvrage doivent être consultées par les Antiquaires; ainsi nous passons toutes ces observations sous silence, pour nous arrêter davantage sur les Médailles Phéniciennes. L'Auteur croit pouvoir soupçonner que les Phéniciens avoient deux sortes de caracteres sur leurs Médailles, les unes majuscules & les autres cursifs. Il remarque encore que la plupart des caracteres Phéniciens ont été empruntés des Samaritains & formés à leur imitation.

Divers Critiques avoient fait la même observation, & n'en étoient pas plus avancés pour expliquer les Monumens Egyptiens. Quoique les Lettres des Phéniciens viennent de la même source que celles des Samaritains, des Hébreux & des autres Peuples voisins, elles ont, suivant la différence des lieux & des temps, éprouvé de si grandes altérations, qu'à l'exception d'un petit nombre elles conservent quelquefois à peine des traces de leur premiere forme, & se confondent d'autrefois avec des lettres toutes différentes. D'où il résulte que

ces rapports généraux qu'on trouve entre l'Alphabet Phénicien & ceux des autres Langues Orientales ne suffisent pas pour éclaircir le premier. Ajoutons à cela que les mots des Langues Orientales n'étant le plus souvent composés que de deux ou trois lettres, dès qu'un de leurs élémens est incertain, il est très-difficile de lire & d'entendre ce mot. On donne ici une Médaille de la Ville de Marathus, sur laquelle on lit ces mots, מרתע, ce qui fait *Marato.*

Dans cet article de la Syrie on ne rapporte de Médailles Phéniciennes que celles de Marathus. Toutes les autres sont Grecques; on en donne une de Palmyre que l'on regarde comme unique, plusieurs de Séleucie, &c. Delà on passe à la Phénicie proprement dite. On sçait que les Phéniciens furent les premiers Peuples qui firent un grand Commerce, & qu'ils devinrent si puissans par leurs richesses & par leurs forces maritimes, qu'ils posséderent, pour ainsi dire, l'empire de la Mer. Les Villes de Sidon & de Tyr contribuerent le plus à cette puissance. On ignore quand ces Peuples commencerent à faire fabriquer des Monnoyes; il paroît seulement en qu'ils avoient du temps qu'ils étoient sous la domination des Perses, puisqu'il s'en trouve dont les Types, évidemment Persans, sont accompagnés de caracteres Phéniciens & d'autres d'Alexandre le Grand, qui furent frappées à Acre lors de son paf-

ſage en Syrie, dont les légendes ſont en pareils caracteres. Mais on ne donne ici que des Médailles dont les légendes en caracteres Grecs déſignent le temps de leur fabrication, après que la Syrie fut tombée ſous la poſſeſſion des Succeſſeurs d'Alexandre. On en trouve de Béryte, de Dora, d'Orthoſiade, de Sidon. A l'occaſion des Médailles de cette Ville, l'Auteur fait obſerver que depuis le Regne de Séleucus Nicator, le Langue Grecque s'étant introduite dans la Syrie, les Villes qui auparavant n'avoient que des Monnoyes en lettres Phéniciennes, en firent frapper avec des légendes Grecques; mais comme tout le Peuple ne parloit pas encore cette Langue & n'en connoiſſoit pas les caracteres, on mit le nom de la Ville en Grec & en Phénicien. Telles ſont les Médailles des numeros 19, 20, 21 & 22, ſur leſquelles outre le mot ΣΙΔΩΝΟΣ ou ΣΙΔΩΝΙΩΝ, on lit en lettres Phéniciennes לצרבם *Sydoniorum*, comme ſur celles de Tyr, avec le mot ΤΥΡΟΥ on voit לצר *Tyriorum*. Après Sidon, aujourd'hui appellée Seïd, vienent Tripoli & Tyr; de-là on paſſe aux Médailles de la Paleſtine dans ſa plus grande étendue; on en donne des Villes d'Agrippiade, d'Acé ou Ptolémaïs, d'Aſcalon, de Gaza, de Joppé, de Juliade, de Canata, de Taba & de Philadelphie. Nous remarquerons ſur Gaza qu'on n'en avoit point

encore vu avec le nom ΜΕΙΝΩ, qu'on lit ſur la Médaille autonome N. 16. Cette Ville prit le ſurnom d'Iona en mémoire de ce que Jo y avoit abordé, & qu'elle y avoit demeuré quelque temps avant que de paſſer en Egypte. Sur pluſieurs de ſes Médailles on lit le mot de *Marna*, qui vient, à ce que l'on prétend, de ce que la principale Divinité du lieu étoit Jupiter *Cretæus*, que l'on appelloit *Marnas* dans cette Ville. Ce mot ſignifie en Syriaque, ſuivant le Cardinal Noris, *Dominus hominum*; mais pour la juſteſſe de cette interprétation il faudroit qu'il y eût ſur les Médailles un Σ, ainſi il ſeroit mieux de rendre ce mot par *Dominus noſter*. A l'égard de ΜΕΙΝΩ, c'eſt le Minos de Crete qui avoit été dans cette Ville.

Ce ſecond Volume eſt terminé par les Médailles de Méſopotamie qui ſe réduiſent à deux, l'une de Carrhes ou Haran & l'autre de Callirhoé, & par une d'Arménie. On n'a point encore vu de Médailles Grecques frappées en Arménie avec des noms de Villes. On en donne ici une que l'on croit être d'*Arxata*; car la légende, à l'exception des trois premiers caracteres, eſt fort difficile à lire, non pas qu'elle ſoit mal conſervée, mais à cauſe de la forme ſinguliere des lettres.

Le troiſieme volume commence par l'Egypte. Il eſt aſſez ſingulier qu'on ne con-

noiſſe point de Médailles de ce Pays frappées avant le regne d'Alexandre le Grand. Cependant il y a lieu de croire que les Egyptiens avoient des Monnoies particulieres, puiſque les Phéniciens & les Philiſtins en avoient. Celles qui reſtent de ce Pays ſont Grecques & frappées par les Lagides. Le lieu de la fabrication n'eſt point marqué ſur ces Médailles, ſi ce n'eſt par de ſimples lettres, qui ſont regardées, quoique ſans preuve, comme des initiales de noms de Villes. Sous les Romains il en a été frappé beaucoup qui ont été recueillies par Vaillant, par M. l'Abbé Belley; mais on n'en trouve aucune contenant des noms de Villes, ſi ce n'eſt avec des têtes d'Empereurs, & par conſéquent on n'en a point d'Autonomes. On croit cependant en avoir trouvé trois que l'on donne. La troiſieme qui a pour légende ΘΕΟΥ ΠΑΝΟC eſt certainement de fabrique Egyptienne & frappée à Panopolis; mais il paroît ſingulier qu'une tête de femme ſoit repréſentée ſur cette Médaille avec le nom du Dieu Pan. On penſe que cette femme eſt Iſis, qui étoit la Divinité ſuprême & générale de toute l'Egypte.

La Cyrénaïque fournit un bien plus grand nombre de Médailles, qui ſervent à faire connoître que ce Pays a été très floriſſant, quand même l'Hiſtoire ne nous en inſtruiroit point. Les différentes Villes de cette

contrée, indépendamment des Monnoies communes à tout le Pays, en avoient encore chacune qui leur étoient particulieres. On en cite de Cyrene, d'Arsinoé, de Barcé, d'Héraclée, de Ptolémaïs & de Phycus. La plupart de ces Médailles portent d'un côté la figure de Jupiter Ammon qui étoit adoré dans tout le Pays, où cette Divinité avoit un Temple très-célebre au milieu d'un désert qui confinoit à la Cyrénaïque & à la Marmarique. Mais quelques autres Médailles que l'on publie dans ce Recueil, nous apprennent encore que la Nymphe Cyrene, Apollon & Diane étoient aussi en vénération particuliérement dans la Ville de Cyrene.

Nous ne dirons rien des Médailles de la Syrtique, Pays dont la plus grande partie forme ce que l'on appelle le Royaume de Tripoly, ni de celles de la Byzacene où étoit Hadrumet, Ville dont on n'avoit encore publié aucune Médaille. On en rapporte ici trois.

Arrêtons-nous un moment sur la Zeugitane où étoit située Carthage. On n'a que quelques Médailles Autonomes en bronze de cette Ville depuis qu'elle a été Colonie Romaine, mais il en subsiste une grande quantité en tous métaux du temps qu'elle étoit République. Les unes sont sans légende, ou n'ont que quelques lettres Puniques: les autres, en moindre nombre,

ont des légendes en cette Langue. On en rapporte ici deux de cette derniere espece. La Médaille n. 6. a été regardée comme une Médaille de Carthage, parce qu'on a cru y lire ce mot בקרקת *Bkarkat* en lettres Puniques que nous remettons ici en Hébreu. Mais l'Auteur de ce Recueil obſerve que la ſeconde & la quatrieme lettre que l'on prend pour des Coph, ſont des Aleph, comme on le voit ſur d'autres Médailles de Phénicie; ainſi ce mot doit être lu באראת *Bârât*, ce qui ne convient plus à Carthage. On n'aſſigne point à quelle Ville cette Médaille peut appartenir. Mais avant que de ſe décider pour l'une ou pour l'autre de ces lettres, ne ſeroit-il pas néceſſaire d'avoir quelqu'autre Médaille qui ſervît à déterminer davantage la valeur de ces lettres. Une de Corcyre qui eſt citée ailleurs, paroîtroit faire croire que les lettres dont il s'agit ſont des Coph.

Puiſque nous en ſommes ſur ces Médailles, on nous permettra de rapprocher ici les deux articles, dans leſquels l'Auteur parle plus ſinguliérement des Médailles Phéniciennes, & des Médailles Puniques & Numidiques. Il commence par obſerver que les Alphabets Phéniciens qui ont été donnés, préſentent de grandes différences entr'eux, qu'on y voit pluſieurs caracteres qui ne ſe rencontrent ſur aucune des Mé-

dailles frappées en Syrie, & qu'il y a de ces caracteres auxquels les Auteurs donnent des valeurs différentes. Cela vient, ajoute-t il, de ce que l'on n'a point eu égard aux lieux d'où étoient les Inscriptions, & aux Médailles dont on a pris les caracteres pour en former les Alphabets; par-là on a confondu ceux qui sont purement Phéniciens avec ceux qui ont souffert des altérations dans les Colonies. Cette diversité vient encore de ce que ces Inscriptions ont été mal lues & mal expliquées. Il faudroit donc, conclut l'Auteur, donner, comme M. l'Abbé Barthélemy a fait, un Alphabet particulier pour chaque Inscription; par là on auroit les caracteres Phéniciens des différentes Provinces. Il faudroit encore distinguer les caracteres dont la valeur est connue d'avec ceux qui ne le sont point.

On donne ici 25 Médailles Phéniciennes. Il y en a plusieurs qui au-dessus du Type, au milieu de deux lettres Phéniciennes, ont un monogramme Grec qui désigne le nom de la Ville; tels sont celles d'Arades, de Laodicée, de Béryte, &c. Mais on ignore ce que veulent dire les lettres Phéniciennes; elles ne sont que des abrégés qui désignent ou des dates ou des titres. Sur plusieurs de ces Médailles, on voit dans le champ des lettres éparses qui ne sont pas plus aisées à expliquer, quoiqu'on puisse les lire, parce que leur expli-

cation dépend de l'Hiſtoire de ces Villes que nous ne connoiſſons point aſſez. Il en eſt de-même des époques. Elles ſont précédées du mot *Schat* qui ſignifie l'*an*; enſuite l'on voit des *N* & des lignes perpendiculaires & d'autres tranſverſales. On a pris les *N* pour le nombre 100, les lignes tranſverſales pour 10, & les autres pour des unités.

La Médaille n. 25. eſt de la Ville de Sidon, puiſqu'on y lit l'*Tſdonim*, c'eſt à-dire, *Sidoniorum*. On voit enſuite le mot *Am*, qui ſignifie *Mater*, titre que Sidon s'attribuoit comme Ville principale qui en avoit fondé pluſieurs autres; le reſte de la légende n'eſt point expliqué. Comme elle nous paroît aſſez curieuſe pour mériter plus ſinguliérement notre attention, on nous permettra de nous y arrêter un moment, & d'en donner l'explication qui paroît ſe préſenter à nous, laiſſant aux Antiquaires à juger de ſa juſteſſe. Ainſi après les mots l'*Tſdonim Am* Sidoniorum Metropolis, nous liſons un Kaf & un Mim, ce qui fait *Kam*; mot qui ſignifie *fortis*, *ſtrenuus*; enſuite un Beth qui eſt la prépoſition *in*, à la troiſieme ligne un Aleph & un *Phe*, c'eſt-à-dire *Af*, *conſpectus*. *B'Af in conſpectu adverſus*; après viennent un *Aleph*, un *Kaf* & un *Tau*, ce qui fait *Akt inimicitia*, *odium*; à la 4 ligne eſt le mot *Tſour* ou le nom de la Ville de Tyr. Ainſi cette Médaille renferme ces mots:

לצדנם *l'Tſdonim*
אמכבמב *Am Kam b*
אקאבת *Af Akt'*
צר *Tſour*

c'eſt-à-dire, *Sidoniorum Metropolis ſtrenua vel fortis adverſus odium* vel *inimicitiam Tyri*; de Sidon Métropole, capable de réſiſter à la haine & à l'inimitié de la Ville de Tyr, ou qui ne redoute point l'inimitié des Tyriens. Cette explication convient à l'état de ces deux Villes toujours ennemies & rivales comme Rome & Carthage. Elle eſt ſimple & facile à ſaiſir, tous les mots qui la compoſent exiſtent encore, & il ne faut point recourir à des étymologies forcées pour en former le ſens.

On donne ici 27 Médailles Puniques & Numidiques, qui ſont encore plus difficiles que les Phéniciennes, d'autant plus que nous connoiſſons moins l'Hiſtoire de ce Pays. On a des Médailles de Juba avec des légendes qui peuvent faire reconnoître les caracteres des autres Médailles pour les ranger dans la claſſe de celles de la Numidie. Quant à la lecture on n'oſe la tenter, parce que l'on n'auroit que des conjectures fort incertaines. Il y a pluſieurs autres Médailles Puniques ſur leſquelles on ne fait que propoſer les conjectures de M. Swinthon; nous n'oſons nous y arrêter, d'autant plus que l'Auteur n'a prétendu donner toutes ces Médailles que dans le

dessein d'exciter les Sçavans à les examiner. Nous terminerons cet article des Médailles Phéniciennes par deux Médailles de Malthe qui sont dans les mêmes caracteres. Plusieurs Sçavans avoient cru y voir le nom de cette Isle, en lisant מלת Mim, Lamed, Tau, ce qui fait *Malt.* Mais cette lecture ne peut subsister, la premiere lettre n'étant point une M. On trouve ici une troisieme Médaille de Malthe, sur laquelle on lit le nom du Magistrat Arruncanus Balbus qui ne se rencontre nulle part.

Après les Médailles Puniques, on en trouve plusieurs en caracteres inconnus ou incertains. Les trois premieres sont chargées de caracteres qui ne se voient sur aucun Monument. Elles sont venues de la Caramanie par le Port de Satalie, & elles ressemblent assez par leurs Types, & surtout par leur fabrique, aux Médailles de Celenderis en Cilicie. On sçait que dans ce Pays, il y avoit plusieurs Nations Barbares qui parloient des Langues differentes, & qui par conséquent pouvoient avoir des caracteres particuliers. Ce qui sembleroit appuyer cette conjecture, c'est que quelques-uns de ces caracteres se retrouvent sur une Médaille de la Ville d'*Arxata* en Arménie.

La Médaille n. 4. a été trouvée en Chypre; elle est mal conservée, & les lettres qui sont dessus sont presque effacées. On la croit, par sa fabrique, antérieure aux

regnes des Séleucides & des Lagides. Le Type présente quelque chose de singulier. C'est un cercle ou grand anneau surmonté d'une croix; cette figure n'a point encore été vue sur des Médailles, mais on l'apperçoit sur beaucouq de Monumens Egyptiens; c'est ce que les Antiquaires ont appellé un *Tau* ou une clef. Parmi ces Médailles, en caracteres inconnus, il y en a trois apportées de Caramanie; on croit pouvoir les attribuer à Sidé, Ville de Pamphylie. Il y en a deux autres que les Antiquaires ont cru être d'Hannibal, mais les lettres de la légende n'ont aucun rapport à son nom. On ignore où elles ont été frappées. Nous ne nous arrêterons pas plus long-temps sur ces Médailles, qui n'offrent que des conjectures que l'Auteur propose sans prétendre rien établir. Ses observations pourront dans la suite conduire les Sçavans à les expliquer, ainsi nous y renvoyons le Lecteur.

Il y a encore une autre classe de Médailles, qu'il appelle Médailles incertaines; ce sont celles dont les Types, les revers & les légendes ne font point connoître le lieu où elles ont été fabriquées. Plusieurs sont de la plus grande antiquité. L'Auteur présente ses conjectures & laisse aux Sçavans à juger; il n'a donné ces Médailles que parce qu'elles pourront peut-être fournir occasion à quelqu'un de faire des recher-

ches qui serviront à faire connoître où elles ont été fabriquées.

Une partie très-considérable de cet excellent Recueil, sont les Médailles des Isles. Presque toutes les Isles de la Méditerranée avoient leur Monnoie particuliere, & on en trouve une assez grande quantité; au-lieu de les rapporter avec celles des Contrées près desquelles la plupart de ces Isles étoient situées, on a estimé qu'il convenoit mieux de les rassembler toutes par ordre Alphabétique, sous un seul & même titre, & de marquer seulement la situation de chaque Isle en rapportant les Médailles qui y ont été frappées. Nous ne nous arrêterons ici que sur les plus considérables.

1. Aradus est une Isle située sur la côte de Phénicie, à moins d'une lieue de distance de terre ferme; elle n'est proprement qu'un rocher qui n'a gueres plus d'un quart de lieue de tour. Malgré sa petitesse, il y a eu des temps où elle a eu des Rois, ainsi que les autres Villes principales de Phénicie, & elle a possédé une partie considérable du Continent qui étoit vis-à-vis. Elle a eu une Ere particuliere fixée à l'an 992 de Rome. Les dates y sont marquées sur ses Médailles en caracteres Grecs, accompagnés d'une lettre Phénicienne, dont il n'est pas aisé de connoître le sens. On donne 15 Médailles de cette Isle.

2. L'Isle de Corcyre, aujourd'hui Cor-

ſou, eſt très-connue. Les deux premieres Médailles repréſentent une vache qui allaite un veau, ſont très-anciennes & des premiers temps de la fabrique des Médailles. On publie ici 20 Médailles de cette Iſle, quelques-unes ſouffrent des difficultés que l'Auteur examine.

3. L'Iſle de Crete, aujourd'hui Candie, fournit auſſi un grand nombre de Médailles. On en trouve ici des Villes d'*Aptera*, d'*Arcadia* Colonie des Arcadiens, d'*Eleutherna*, d'*Elyrus*, d'*Hyerapytna*, d'*Itanus*, de *Gnoſſe;* ſur les Médailles de cette Ville on a repréſenté le fameux Labyrinthe qui étoit dans ſon voiſinage; ſur pluſieurs on le voit d'une forme ronde, ſur d'autres, d'une forme quarrée, & celles-ci ſont les plus anciennes. Les Villes de *Cydonia*, de *Lampa*, de *Lyttus*, de *Polyrrhenium*, de *Præſus*, *de Prianſus*, *&c.* fourniſſent également des Médailles, ce qui prouve la richeſſe du Cabinet de l'Auteur.

4. Il reſte peu de Médailles de Chypre, on en donne de Salamine & de Soli. Les Médailles de Rhodes, au-contraire, ſont très-nombreuſes & communes en argent & en bronze; en conſéquence on n'en publie ici que huit.

5. Les Médailles de Sicile ſont au nombre de 67. Il n'a été recueilli & publié d'aucun Pays un auſſi grand nombre de Médailes que de cette Iſle; de-même il n'y

en a point ſur leſquelles on ait fait plus d'obſervations & de commentaires. L'Auteur n'a point intention d'entrer ici dans toutes ces explications, ni de diſcuter ſi pluſieurs des Médailles attribuées à des Villes de Sicile, n'en ſont pas, comme elles le paroiſſent; il ſe borne ſeulement à en rapporter quelques-unes qui appartiennent à différentes Villes de cette Iſle, dont pluſieurs n'ont point été publiées. Les Villes dont il rapporte des Médailles ſont *Agyrina*, *Adranus*, *Ætna*, *Acræ*, *Acragas*, *Alæſa*, *Aluntium*, *Aſſorus*, *Gela*, *Egeſta*, *Eryx*, *Zanclé*, *Thermæ*, *Himera*, *Calacta*, *Camarina*, *Centuripæ*, *Cephalœdium*, *Leontini*, *Lilybaum*, *Longoné*, *Mazara*, *Megara*, *Menæ*, *Meſſana*, *Orra*, *Panarmus*, *Selinus*, *Solus*, *Syracuſe*, *Tauromenium*, *Hybla*. Arrêtons-nous un moment ſur *Orra*, lieu que l'on ne trouve dans aucun ancien Auteur. On ſoupçonne que les Grecs qui avoient emprunté des Latins le mot ὄῤῥα, pour ſignifier un magaſin à bled, ont écrit ce mot ὄῤῥα, & que les Médailles, dont il s'agit, ont été frappées dans un lieu habité par des Grecs où il y avoit un magaſin de cette ſorte. Les Romains en avoient dans pluſieurs Provinces; tels ſont l'*Horreum Margi* dans la Myſie, l'*Horrea Celia* dans la Byzacène; ainſi les mot ORRA ΓΟR qu'on lit ſur la Médaille, peuvent avoir

avoir été mis pour ὅρρεα Γόργιυ; *Georgium*, ſuivant Diodore de Sicile, étoit un lieu de cette Iſle où vraiſemblablement les Romains avoient raſſemblé des bleds.

Ce volume eſt terminé par un Supplément conſidérable qui contient des Médailles auſſi curieuſes que les précédentes. La premiere qui eſt remarquable, eſt attribuée à la Ville d'Æla ou Æla, Port de la Mer Rouge dans l'Arabie Pétrée.

On y lit ΑΕΛΑΝΩΝ, que l'on avoue cependant ſouffrir quelque difficulté. Il faut conſulter dans l'Ouvrage même les réflexions de l'Auteur.

Sur la planche 124, on trouve une ſuite de Médailles Gauloiſes qui viennent du Cabinet de M. de Cleves. On en avoit déjà donné ſur les planches, 3, 4, 5 & 6. Les Médailles, dont il s'agit ici, concernent *Duratum* ou *Juliobona*, *Ærenatium*, *Viritium*, *Vicus Julius*, les *Diablintes*, *Litanobriga*, *Conovium*, *Roveca*, *Comios*, les *Sequani*, *Abudos*, *Lus*, &c. Les douze planches ſuivantes contiennent des Médailles Impériales; l'Auteur les a miſes à la ſollicitation de pluſieurs Sçavans qui les ont jugées néceſſaires dans ce Recueil, d'autant plus qu'on y trouve pluſieurs Villes dont on ne connoiſſoit point de Médailles de cette eſpece. On en donne encore quelques autres qui ont le même objet. Nous renvoyons pour ces détails à

l'Ouvrage même, que les Antiquaires doivent toujours avoir sous les yeux, comme un des meilleurs, des plus curieux & des mieux faits qui ait encore paru en ce genre. Nous sommes fâchés que la modestie d l'Auteur l'oblige à cacher un nom qui a bien mérite des Lettres. Mais son cabin est bien capable de le faire connoître; o sçait en général que telle Médaille exist dans le cabinet de M. de Cleves, telle autre dans celui de M. Pellerin, &c. Ainsi les Antiquaires reconnoîtront facilement de qui est le cabinet qui en renferme un si grand nombre. Ce volume est terminé par deux Tables, l'une des Médailles avec l'indication du métal, & l'autre des Peuples.

ESPRIT; SAILLIES & SINGULARITÉ'S DU P. CASTEL. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Vincent, 1763. *in*-12.

CE titre analogue au génie du P. Castel, annonce très-bien le caractere des Opuscules Philosophiques que contient ce Recueil. L'Editeur, dans une espece de Préface qu'il intitule *Introduction Préliminaire*, donne un abrégé de la vie du P. Castel, qui se réduit aux liaisons qu'il a eues avec M. de Fontenelle, le P. de Tournemine, M. l'Abbé de S. Pierre & M. le Président de Montesquieu. Quant au-reste, le P. Castel nâquit à Montpellier le 11

Novembre 1688, entra chez les Jésuites le 16 Octobre 1703, vint à Paris vers la fin de 1720, & y mourut le 11 Janvier 1757. Il étoit de la Société Royale de Londres, de l'Académie de Bordeaux & de celle de Rouen. Il travailla long-temps au Journal de Trévoux, où l'on compte trente-huit morceaux de lui, parmi lesquels on distingue sur-tout les Analyses de la Théodicée de Leibnits. On trouve aussi vingt-deux Lettres ou Dissertations du même Auteur dans le Mercure. L'Editeur donne la liste de ses autres Ouvrages, & apprécie ses talens avec beaucoup de goût & d'équité; il convient que le P. Castel étoit souvent dominé par l'imagination; que tout Philosophe Géometre qu'il vouloit être (& qu'il étoit, selon l'Editeur), „ il „ a de temps en temps passé la ligne que „ lui traçoit la Géométrie, tant pour le „ fond des choses que pour la maniere de „ les dire;" mais il soutient que quand le P. Castel a pu retenir sous les Loix de la raison cette puissance d'imaginer qui étoit en lui au degré le plus éminent, „ il n'a „ dit que du vrai, & ce qui est très-digne „ de remarque, ajoute-t-il, il l'a dit du „ style le plus attrayant & le plus conve- „ nable."

Pour attrayant, le style du P. Castel l'est presque toujours; pour convenable, l'Editeur a raison de faire sentir qu'il ne l'est que

par momens. Quoi, par exemple, de moin convenable que ce ſtyle?

„ Le péché d'Adam n'eſt venu que d „ ce qu'Eve, formée pour vivre en ſociét „ avec Adam ſeul, entra en ſociété d „ Raiſonnement, de Philoſophie & de Thé „ logie avec les Bêtes, avec la plus mé „ chante de toutes, avec le Serpent. „ Serpent étoit le Démon ſans-doute, i „ n'en étoit pas moins bête pour cela, a „ yeux d'Eve au-moins, qui en fut pou „ tant la bête ce jour-là: tant les bêt „ peuvent déniaiſer les hommes!"

Y a-t-il encore bien de la convenanc dans toutes les parties de cette énumératio des avantages de la ſociété?

„ Elle nous donne des Tailleurs qu „ nous habillent, des Cordonniers qui nou „ chauſſent, des Marchands de toutes ſor „ tes, des Médecins, des Hôpitaux, de „ Prêtres qui nous baptiſent, nous prê „ chent, nous abſolvent, nous enterrent, „ & nous menent en Paradis comme par l „ main."

Sous la plume d'un autre Ecrivain que le P. Caſtel, ce dernier trait n'auroit-il pas l'air d'une ironie indécente & irreligieuſe?

En général le ſtyle du P. Caſtel eſt vif, franc, naturel, naïf même, jamais tourné, jamais arrangé; il s'élance du premier tranſport du cœur, il conſerve toute l'énergie

du sentiment. C'est le langage, ce sont souvent les idées d'une femme d'esprit, qui sçait sentir, peindre, & ne sçait pas écrire. Le P. Castel n'écrit point, il répand son ame, il laisse couler sans méthode & sans réserve les torrens de son imagination. Sa véhémence, son incorrection, ses négligences sont piquantes, pittoresques, quelquefois basses & voisines du burlesque; il amuse, il entraîne, il fait rire, il touche, & tout cela souvent dans le même moment. Il a du moins comme feu M. de Marivaux (dont il est d'ailleurs si différent) l'avantage d'être plus original, plus lui-même, d'avoir une physionomie de génie plus marquée, plus caractérisée, que le commun même des bons Ecrivains.

Ce Recueil contient quarante-six Articles absolument détachés, & dont les objets n'ont pour la plupart rien de commun. L'esprit de l'Auteur court sur la surface de ces objets, & n'en approfondit aucun; cependant il pense beaucoup & souvent très-bien. Son article *des François* est d'un bon François, celui *de la Royauté* est d'un bon Sujet & d'un vrai Philosophe. L'article *des découvertes* est d'un esprit juste & sage.

„ Une découverte, dit l'Auteur, est un
„ microscope, qui rend visibles mille ob-
„ jets qu'on avoit sous les yeux & qu'on

„ croit avoir toujours vus, parce qu'on „ voit nettement qu'on les avoit sous les „ yeux.

L'article *des nouveautés* est d'un homme qui les aime, mais seulement dans les genres où elles peuvent être utiles.

„ Dans toute nouveauté, *dit-il*, de que „ que espece qu'elle puisse être, il y „ toujours la partie du mal-entendu & cell „ de l'imagination, qui tiennent longtemps „ en échec les plus utiles inventions. Il „ n'y a que la Religion, où les nouveau- „ tés soient positivement mauvaises, & tout „ le monde y court."

L'article *des Sauvages* est encore plus attachant que négligemment écrit; tout y est peint, on voit leurs mœurs, leurs usages, leur espece de Gouvernement, &c.

Dans le Chapitre intitulé, *De la Physique par rapport à la Politique*, l'Auteur fait sentir les avantages infinis de la circulation dans l'un & l'autre de ces deux ordres de choses. Le fonds de cette idée peut être commun; mais le talent de l'Auteur est de rendre ce principe d'une fécondité sensible dans les détails.

Le Chapitre *de l'action des hommes sur la nature*, est celui de tous qui ressemble le plus à un Traité; il est presque profond, il est d'ailleurs assez méthodique.

L'Auteur remarque dans la nature une

tendance constante à séparer les divers élémens dont elle est composée, à rassembler la masse entiere de chacun de ces élémens ; à les placer ainsi séparés les uns des autres, dans l'ordre qu'indiquent leurs différens degrés de pesanteur, la terre sous l'eau, l'eau sous l'air, & à leur procurer par cette séparation l'incorruptibilité & l'immortalité. Ce sont précisément cet ordre & cette séparation, où tend la nature, que les hommes détruisent par une action continuelle, par mille mêlanges, par mille combinaisons, par mille labyrinthes où ils égarent la nature pour l'empêcher d'arriver à son but, & pour l'en éloigner de plus en plus. Mais cette action des hommes sur la nature peut être réduite à deux points principaux : aux mêlanges, & à l'interruption de l'équilibre.

Quant au premier point, l'Agriculture, les Arts, les Métiers, les travaux, les occupations diverses des hommes, l'action même de manger, de se nourrir, &c. tout n'est que combinaison, mêlange, confusion de substances ; les élémens sont sans-cesse versés & reversés les uns dans les autres, & la nature égarée ne peut plus retrouver sa voie originaire, si étrangement brouillée.

Quant à l'interruption perpétuelle de l'équilibre établi par la nature, ne voit-on

pas que des travaux humains il résulte sans-cesse des abaissemens & des rehaussemens alternatifs en mille endroits de la terre, tant dans l'intérieur qu'à l'extériuer? Nos édifices, nos levées de terre, nos maisons, nos Villes rompent deux fois l'équilibre: „ 1. En „ ce qu'elles surchargent la colonne de „ terre qui les supporte. 2. En ce qu'elles „ déchargent les colonnes qui supportoient „ les matériaux, &c."

„ C'est donc, dit l'Auteur, la volonté „ libre des hommes qui altere, façonne, „ détruit la plupart des corps, & qui met „ la nature en voie de produire des corps „ sujets à des destructions & à des altéra„ tions continuelles; *c'est nous, en bonne* „ *Physique, autant qu'en bonne Morale, qui* „ *répandons sur tout ce qui nous environne le* „ *sceau de notre mortalité.*"

Cette derniere idée Morale avoit été noblement exprimée par M. le Chancelier Daguesseau dans son Discours, *Des causes de la décadence de l'éloquence*: „ Nous nais„ sons foibles & mortels, & nous impri„ mons sur tout ce qui nous environne le „ caractere de notre foiblesse & l'image de „ notre mort."

On trouve vers la fin de ce Recueil deux paralleles, qui semblent devoir être intéressans; l'un est celui de Descartes & de Newton, l'autre est celui de Bayle & de M. Rousseau de Geneve. L'impartialité

té nous paroît le principal mérite du premier. Le second peut être sujet à contradiction. Est-ce bien caractériser Bayle & M. Rousseau, de dire que Bayle va à l'esprit par le cœur, & que M. Rousseau va au cœur par l'esprit? Bayle ne dit rien & ne veut dire au cœur, & M. Rousseau parle à la fois au cœur & à l'esprit.

Le Livre finit par une pensée sur la mort, pensée qui, avec le plus grand air de prétention, nous paroît obscure & alambiquée.

„ Notre vie n'est qu'une Epigramme,
„ dont la mort est la pointe."

Voilà tout ce que l'Auteur trouve à dire sur la mort, & cette petite phrase forme pourtant à elle seule un article particulier.

VOYAGE EN FRANCE, EN ITALIE & AUX ISLES DE L'ARCHIPEL, *ou Lettres écrites de plusieurs endroits de l'Europe & du Levant en 1750, &c. avec des observations de l'Auteur sur les diverses productions de la Nature & de l'Art. Ouvrage traduit de l'Anglois.* A Paris, chez Charpentier, 1763. Avec Approbation & Privilege du Roi, 4 vol. *in*-12. le premier de 348; le second de 330; le troisieme de 376; le quatrieme de 379 pages.

L'AUTEUR de cet Ouvrage est, dit l'Editeur Anglois dans un Avertissement,

un Seigneur fort riche qui pendant toute ſa vie a eu une grande paſſion pour les voyages. Il a fait part de ſes obſervations à un de ſes amis, & à ſon inſçu & ſans ſa participation on les a publiées, en retranchant toutes les choſes indifférentes qui pouvoient ſentir la correſpondance ſuivie. On a encore omis des particularités qui n'étant que des réponſes aux Lettres d'un ami, pouvoient ne point être entendues du Lecteur ni l'intéreſſer. Ce voyage eſt diſtribué en forme de Lettres. Dans la premiere, l'Auteur donne une idée de la correſpondance qu'il ſe propoſe d'avoir avec ſon ami. Il promet de lui donner la figure d'une Ville, le nombre de ſes retranchemens, ſa diſtance des autres places voiſines, les commodités qui s'y rencontrent. Il commence par Boulogne ſur mer, & s'arrête un moment ſur la Tour antique qu'on y voit. Il parle enſuite d'Amiens, de S. Denis & de ce qu'il y a de remarquable dans cette Ville. Pour juger du ton qui regne dans cet Ouvrage, nous tranſcrivons ici ſon début ſur cette Ville. „ Je ne comptois pas en „ y arrivant, *dit-il*, trouver rien qui méri„ tât mon attention ni la vôtre; mais on „ ne doit pas toujours juger ſur les appa„ rences. J'ai vu ici tant de choſes dignes „ d'admiration, que je commence à avoir „ une meilleure idée de mon voyage. J'é„ tois tenté de me regarder comme une eſ-

„ pece de Don Quichotte, cherchant les a-
„ ventures, & marchant sur les traces de
„ ceux qui, faute de rencontrer des Géans
„ sur leur route, avoient été réduits a sui-
„ vre l'exemple de ce bon Chevalier, &
„ à s'informer de tous les Moulins à vent
„ qu'ils voyoient. Mais je trouve ici quan-
„ tité de choses qui m'ont fait changer de
„ sentiment. Quand on est de bonne hu-
„ meur, on trouve un certain caractere de
„ beauté jusque dans les objets qu'on avoit
„ négligés, comme peu dignes d'être re-
„ marqués.

Arrivé à Paris, l'Auteur décrit le Palais des Thermes. „ Je suis choqué, *dit-il*,
„ que dans un quarré si célebre, que l'on
„ a consacré à l'étude des Sciences & des
„ Arts polis, on ait si peu d'égard pour
„ ce morceau précieux d'antiquité, & qu'il
„ soit si indignement employé aux plus
„ vils usages " Nous ne nous arrêterons point sur la description rapide & peu exacte qu'il fait de Paris, de Versailles & des autres Maisons Royales. Tout le premier volume est presque destiné à ces objets; l'Auteur y parle encore de Nemours, de Lyon, d'Avignon, d'Aix, de Marseille & de Toulon. Il paroît s'être particuliérement attaché aux monumens antiques; il décrit un Autel trouvé à Lyon en 1704 chargé d'une Inscription. Cet Autel étoit

destiné à l'espece de sacrifice appellé *Taurobole.*

Le second & le troisieme volume sont employés à la description de l'Italie, c'est-à dire de Genes, de Pavie, de Milan, de Bresse, de Vérone, de Padoue, de Venise, de Ferrare, de Ravenne, de Rome, de Livourne, de Florence, de Boulogne, &c. Toutes ces Villes avec les monumens qui s'y trouvent, ont été tellement fréquentées & si souvent décrites par une foule de Voyageurs plus ou moins instruits, que ce seroit abuser du public que d'extraire ce que l'on en dit ici, d'autant plus qu'une relation de voyage sans nom d'Auteur est comme un morceau historique sans autorités & sans garants. S'il y a des choses curieuses & intéressantes qui n'ayent été vues de personne, on n'ose y ajouter foi, parce qu'on ignore quel est celui qui les a vues, son caractere, ses connoissances & son dessein; on peut même soupçonner que de pareilles rèlations ont été faites dans un Cabinet.

Dans le quatrieme volume, l'Auteur parle de Pays moins connus, quoiqu'ils ayent été très-fréquentés par les Voyageurs; ce sont les Isles de l'Archipel. Il commence par celle de Crete. „ Je suis „ maintenant, mon cher...., *dit-il*, sur le „ terrein sacré de l'Isle de Crete, si célé- „ brée anciennement par les Poëtes & par

„ les Hiſtoriens. Il faut dire adieu aux
„ beaux Appartemens, aux Palais & aux
„ Jardins ; adieu à la curioſité pour les
„ Antiques & pour les productions char-
„ mantes des Modernes: adieu à la con-
„ verſation ſpirituelle & polie des Italiens.
„ Je ſuis tranſplanté au milieu d'un Peu-
„ ple qui paſſe la moitié de ſa vie à dor-
„ mir, dont le ſouverain plaiſir eſt de cau-
„ ſer après avoir pris le caffé, & qui paſſe
„ les intervalles de ſon temps à manger du
„ riz & boire de l'eau. Vous voyez que
„ je ne ſuis pas enthouſiaſmé des Muſul-
„ mans. En effet, j'ai quitté tant de plai-
„ ſirs, qu'il ne me reſte que de la mauvai-
„ ſe humeur contre tout ce que je trouve-
„ rai dans le Levant. Je commence à re-
„ gretter d'avoir entrepris un long voyage
„ qui me promet ſi peu de plaiſir & d'a-
„ grément."

L'Auteur décrit avec aſſez de briéveté l'Iſle de Crete, commençant par la Ville de Candie. Il parle du Mont Ida; l'Apennin lui avoit paru terrible, cependant ce ne ſont que des pentes douces & agréables en comparaiſon du Mont Ida. Il arriva au ſommet après beaucoup de fatigues. C'eſt une montagne rude, ſtérile, & deſagréable, dont le pied qui s'étend conſidérablement de tous côtés, occupe le centre d'une Iſle extrêmement jolie. La neige remplit un nombre de cavernes ſur la plus

haute partie de la montagne, & paroît y séjourner depuis plusieurs siecles. La route pour en descendre est effrayante, on ne rencontre que des rochers & des précipices. En quittant le Mont Ida, l'Auteur visita les ruines de l'ancienne Gortyne. Elles sont dispersées au pied de quelques petites montagnes dans les plaines de Missaria, environ à deux lieues de la base du Mont Ida. On y apperçoit un très-grand amas de granite, de porphyre & des plus beaux marbres du monde, des jaspes & d'autres pierres du plus grand prix jettées au hazard, travaillées en pilastres & en ouvrages de revêtement. Le travail de tous ces morceaux le dispute à la richesse des matériaux. Il subsiste encore une des portes; l'arcade en est noble, & chaque partie du travail peut passer pour un chef-d'œuvre. Près de-là on voit deux colonnes du plus fin granite, taillées chacune d'une seule pierre. Elles ont plus de dix-huit pieds de longueur. Ailleurs on apperçoit de magnifiques vestiges de Temples.

L'Auteur visita encore le Labyrinthe. ,, ,, C'est un souterrein étroit, obscur & ir- ,, régulier, qui tournoye & forme mille ,, détours si embarrassés, qu'ils paroissent ,, le résultat d'un pur hazard. Il occu- ,, pe toute la cavité ou l'intérieur d'une ,, montagne par ses différentes allées &

„ par ses détours. La montagne est une
„ de celles qui sont placées au pied du
„ Mont Ida, & elle n'est pas éloignée
„ de plus de deux ou trois milles des rui-
„ nes dont on vient de parler. Il regne
„ dans ces souterreins une obscurité tota-
„ le. L'entrée est une ouverture rabo-
„ teuse formée par la nature, elle n'a pas
„ plus de cinq pieds de hauteur. On
„ croiroit que le lieu où elle conduit a
„ été renversé sans dessus dessous par
„ quelque accident. Le plafond en est
„ uni & plat, mais le plancher est rude
„ & inégal. On voit au toît une gran-
„ de variété de pierres dont quelques-unes
„ sont fort belles. On pénetre ensuite
„ dans une caverne d'une étendue pro-
„ digieuse qui sert comme d'antichambre.
„ Son pavé est rude & va un peu en
„ pente; à mesure que l'on avance, on
„ découvre des ruelles, des allées & des
„ chemins de traverse si variés & si en-
„ trelassés, qu'il est facile de s'y perdre."
L'Auteur suivit une de ces routes l'espa-
ce de trois bons quarts de mille, & trou-
va deux grandes cavernes ou appartemens.
Il se contenta de visiter l'entrée de quel-
ques routes trop dangereuses à cause de
la multitude de leurs détours. Il décrit
avec assez de détail ce monument singulier
de l'antiquité. Ensuite il parcourt les au-
tres Isles de l'Archipel, s'attache à l'His-

toire naturelle & aux monumens. Mais c'est peut-être nous arrêter trop long-temps sur un Ouvrage rempli d'observations ou fausses ou peu exactes, plein de partialité pour des Anglois contre les François, & trop long pour le peu de choses curieuses que l'on y trouve & qui sont par-tout ailleurs. Ces Lettres sont, dit-on, un larcin fait à l'Auteur; on pouvoit les laisser dans l'oubli, comme tant d'autres Lettres que des Voyageurs peu éclairés écrivent à leurs amis.

ESSAIS MILITAIRES OÙ L'ON TRAITE DES ARMES DE'FENSIVES *des raisons qui les ont fait quitter, de la nécessité de les reprendre, avec un examen des armes du Soldat Romain, joint à une Dissertation sur la nature des stratagêmes :*

> *Sic volvenda ætas commutat tempora rerum,*
> *Quod fuit in pretio, fit nullo denique honore.*
> Lucrece l. v.

*par M. J. de M***, Lieutenant Colonel d'Infanterie.* A Amsterdam, chez Gosse, Marchand Libraire 1763. se trouve à Paris, chez Mérigot Pere, vol. *in* 8. de 248 pages.

L'ART de la guerre offre des sujets continuels de méditation à quoiconque sçait

penser & réfléchir. Les plus petites choses s'enchaînent avec les grandes, toutes sont dépendantes les unes des autres, & l'on doit s'appliquer à les perfectionner toutes. La Tactique peut être envisagée comme particuliere ou comme générale. La premiere renferme tous les détails, le choix des Soldats, l'habillement, l'armement, les exercices, l'ordonnance & la disposition des différens corps. L'autre est l'art de mouvoir une armée & de conduire la guerre : elle est la science des Généraux, celle-ci dépend nécessairement de la premiere, dont il s'agit plus particuliérement dans cet Ouvrage. L'Auteur dans son premier plan ne se proposoit de parler que des armes défensives & de l'inutilité de reprendre les piques, en démontrant l'analogie de nos armes offensives avec celles des Romains; mais pour établir ses principes, il a été obligé de s'étendre sur toute l'Ordonnance Romaine, dont peu de gens ont, dit-il, une connoissance exacte. Il en donne une description suivie autant que son Ouvrage a pu le permettre, il indique les changemens qui y sont arrivés en différens temps, & releve les erreurs de ceux qui en ont parlé avant lui. Par exemple, M. le Chevalier Folard dit qu'après la troisieme Guerre Punique on ne parloit plus de *Hastaires*, de *Princes* & de *Triaires*, & que l'on combattoit par Cohortes; cepen-

dant l'on voit dans Salluste que Métellus se servit encore de l'ancien ordre contre Jugurtha, 39 ans après la ruine de Carthage. Ce ne fut donc que Marius dans la guerre des Cimbres & des Teutons qui changea la forme de la Légion; ensuite ces Légions furent formées de toutes sortes de peuples, au-lieu qu'auparavant on choisissoit parmi les meilleurs Citoyens ceux qui devoient les composer. La Cavalerie souffrit également des changemens, elle s'abâtardit insensiblement, & se recruta comme l'Infanterie.

Après quelques observations générales sur la Milice Romaine dont l'Auteur a fait le fond de son avertissement, il entre en matiere, & dans un premier article il parle des armes défensives chez les François, comparées avec celles des Romains. On croit, dit l'Auteur, que l'invention de la poudre & l'usage des armes à feu ont dû faire changer la maniere de combattre & de s'armer, & que c'est pour cette raison que l'on a abandonné les casques, les cuirasses, les boucliers & toutes les armes défensives. Cependant, continue-t-il, en considérant nos armes comme armes de jet ou comme armes de main, elles produisent à peu près le même effet que celles des Anciens; nos coups de feu sont comme les fleches, les frondes & les javelots lancés; nos épées, si elles étoient d'une bon-

ne trempe & si nous sçavions nous en servir, seroient égales à celles des Romains. Leur *Pilum* ne valoit pas notre Bayonnette qui réunit deux armes offensives. Ce n'est donc point à l'invention de la poudre que l'on doit attribuer le changement dont il s'agit, mais au relâchement de la discipline & à la mollesse; l'habitude de multiplier ses aises les a fait chercher dans l'exercice des armes. De même chez les Romains, à mesure que les Légions se corrompirent, elles s'apperçurent de l'incommodité de leur armure. Lorsque Charles VII. voulut avoir une Infanterie réglée, il lui donna des jacques, un casque; & comme on ne croyoit pas, lorsque les arquebuses furent inventées, pouvoir y résister, on chercha seulement à se garantir des arbaletes & des traits; ensuite on trouva la cuirasse trop pesante, on la quitta, & insensiblement l'Infanterie perdit l'usage des armes défensives. C'est ce que l'Auteur se propose de développer dans plusieurs paragraphes. Dans le premier il entreprend de démontrer que c'est envain que l'on se persuade que nous sommes beaucoup plus braves aujourd'hui qu'autrefois, parce que nous sommes accoutumés à combattre à découvert. Il remarque que toutes les batailles étant décidées aujourd'hui par le feu, nous nous battons de loin & avec beaucoup de ménagement; que l'un des deux

partis n'en vient aux mains que quand il se sent quelque supériorité, & que l'autre prend ordinairement la fuite. Les Anciens, au contraire, après avoir essuyé d'abord un orage de fleches, de frondes, &c. marchoient à l'ennemi. Nous ne suivrons point l'Auteur dans les réflexions qu'il fait à ce sujet; d'où il résulte que nous avons cherché à gagner de l'avantage dans la multitude des machines & dans la promptitude de leur service, comme chez les Romains, à mesure que la discipline se perdoit, on a multiplié ces machines & le nombre de troupes.

Dans un second Paragraphe, l'Auteur fait voir que les Grecs & les Romains, qui ont connu la Discipline Militaire ont toujours été persuadés que la force des armées dépendoit moins du nombre que de la bonne constitution des troupes. C'est ce qu'il fait voir par plusieurs exemples. Il en a été de-même chez nous jusqu'à la paix des Pyrenées. Pour completter ces armées immenses, on ne considete plus la force ni la qaalité du Soldat: on prend une jeunesse foible qui peut à peine porter son mousquet; ainsi la mollesse, l'ignorance & la multiplication des troupes ont fait négliger les armes défensives, & s'opposent à leur rétablissement. Ces vices de la Constitution Militaire subsistant toujours arrêtent les talens.

L'Auteur, dans ce troisieme Paragraphe, examine les exercices du Soldat Romain; dans un quatrieme, il répond à ceux qui lui objecteroient qu'il seroit difficile actuellement de nous accoutumer au port de la cuirasse; dans le suivant il combat le sentiment de M. le Maréchal de Saxe, qui ne donnant point de cuirasse au Fantassin, veut qu'il ait un grand bouclier. On observe ici que le bouclier a moins d'avantage & de résistance que la cuirasse; mais il ne faut pas en même temps par trop de précaution couvrir un Gendarme de fer depuis les pieds jusqu'à la tête, comme nous avons fait; il lui étoit impossible alors de se relever: ainsi, suivant l'Auteur, le casque & la simple cuirasse suffisent. Il juge également nécessaire de garantir le cheval par quelques-unes des pieces dont on se servoit autrefois, parce que l'on tire ordinairement aux chevaux. Les Paragraphes suivans ont toujours pour objet la nécessité des armes défensives & leur utilité; l'Auteur le prouve par plusieurs exemples pris de l'Histoire; il n'interdit pas cependant l'usage du bouclier pour l'Infanterie en général; il voudroit qu'il y en eût une certaine quantité par bataillon pour servir dans les assauts, dans les escalades, & dans les attaques.

On prétend communément que les batailles étoient autrefois beaucoup plus sanglantes qu'elles ne le sont aujourd'hui:

d'où l'on a conclu que les armes défensives sont inutiles, puisqu'elles ne diminuent point la perte des hommes. L'Auteur répond que les combats étoient plus meurtriers, parce que l'on s'approchoit & que l'on se mêloit davantage; de plus, que le fort du carnage étoit dans la déroute. En soutenant son sentiment sur la nécessité des armes défensives, il s'éleve par-tout contre le luxe & la mollesse qui font rejetter tout ce qui peut gêner. " Comment, dit-il, faire marcher des troupes
„ pesamment armées dans plusieurs lieux,
„ lorsqu'on les a accoutumées à ne pas
„ faire l'exerccie au soleil, qu'on leur fait
„ monter la garde sous des arbres, afin
„ que Messieurs les Officiers qui la voient défiler, soient à couvert de l'ombre? On a vu un jour un Régiment
„ de distinction, pour éviter de se crotter
„ dans une tranchée, passer sur le revers; cela est assurément très-brave,
„ mais c'est encore une plus grande preuve de délicatesse. „ On oppose à cela les exemples de Zénobie, de la Comtesse de Montfort & de plusieurs autres femmes, qui étant armées de pied en cap ont soutenu toutes les fatigues de la guerre.

L'Auteur remarque que, lorsqu'on prit en Europe les armes défensives, on ne garda point de mesure, qu'on se piqua de ne laisser aucun endroit du corps décou-

vert, ainsi les Gendarmes ressembloient plutôt à des enclumes qu'à des gens armés pour la guerre. On ne fut pas plus raisonnable pour l'Infanterie, qui, malgré cela, ne fut jamais généralement bien armée.

L'armure étant trop pesante, il étoit naturel d'en rejetter une partie, on la retrancha toute entiere. Du Bellay & la Nouë, afin qu'on la conservât, citoient les Romains, qui selon notre Auteur ne furent pas aussi pesamment armés qu'on le croit ordinairement.

Après avoir parlé des armes défensives & de la nécessité de les porter, l'Auteur s'arrête sur la coëffure & l'habit du Fantassin. Il parcourt les différens habits dont on s'est servi pour l'Infanterie, il voudroit que l'on adoptât celui que propose M. le Maréchal de Saxe, qui est composé d'un gillet, d'une veste un peu ample, & d'un manteau à la Turque avec un capuchon, avec cette différence qu'on ajouteroit à la veste des revers qui se croisent sur la poitrine, avec des petits paremens aux manches, &c. Il faut le consulter pour le reste de cet habillement. Il critique également la coëffure ou le chapeau, dont la qualité est mauvaise & la forme incommode. On a essayé inutilement de rémédier aux inconvéniens de cette coëffure. L'Auteur propose le

casque que les Grecs & les Romains ont porté. Cette coëffure qui coûtera neuf livres & qui pourroit durer quinze ans, en la faisant de cuir bouilli garni de lames de fer, sera moins coûteuse que le chapeau qui se vend trois livres cinq sols, & qui se renouvelle tous les trois ans. L'habitude & l'exercice rendront le casque moins incommode à ceux qui d'abord le trouveroient trop pesant: d'ailleurs il est un moyen de garantir & de conserver davantage les Soldats. Ainsi toute Nation chez laquelle une légere incommodité sera capable de balancer de grands avantages, fera, dit l'Auteur, rarement des progrès dans l'Art Militaire. Quoique le casque ne soit point à l'épreuve de la balle, il n'en sera pas moins utile, en ce qu'il garantira des coups perdus & mal chargés qui ne sont pas en petit nombre; il parera des pierres dans une tranchée, du coup de sabre, &c.

L'Auteur termine ce Traité des armes défensives par l'examen de la chaussure du Fantassin, qui n'est, *dit-il*, pas mieux censée que le reste. Après en avoir exposé les inconvéniens, il propose de donner au Soldat une culotte qui descendroit jusqu'auprès de la cheville du pied, & seroit fendue depuis le dessous du genou jusqu'en bas, qui auroit des œillets pour la lasser, & où on laisseroit une patte sous le lassage pour cacher la chair & donner la facilité

de

de ſerrer plus ou moins. Il ajoute à cela un chauſſon de veau bien paſſé & maniable qui ſe chauſſera à cru avec une demi-bottine, qui montera de trois grands pouces au-deſſus de la cheville du pied. Elle ſera à double ſemelle bien piquée avec un rang de cloux rivés autour de la ſemelle, & ſous le talon qui ne doit avoir que huit lignes de haut.

Dans un ſecond Traité, l'Auteur donne un examen des armes des Romains comparées avec celles de notre Infanterie. Il propoſe d'abord une Infanterie peſamment armée, mais dont une partie ſera armée à la légere; il examine la diſpoſition des armées Romaines dans différentes batailles où l'Infanterie particuliérement a réſiſté à la Cavalerie; ce qui prouve que notre Infanterie, armée comme l'Auteur le veut, peut avoir le même avantage. Il faut avoir recours à l'Ouvrage même ſur cette matiere que l'Auteur examine avec beaucoup d'attention, & où il paroît avoir fait une étude particuliere de la Milice Romaine.

Après avoir parlé de la Milice peſamment armée & des avantages que l'on peut en tirer, l'Auteur paſſe à ce qui concerne les armés à la légere, dont le véritable uſage nous eſt peu connu, parce que nous n'avons point de peſamment armés. Ces deux corps chez les Anciens étoient bien diſtingués. L'Infanterie légere s'employoit pour

toutes les affaires de vivacité & de légéreté; on l'entrêmeloit avec la Cavalerie, & comme elle étoit très-leste & très-exercée à la course, elle chargeoit avec elle. Les plus habiles Généraux dans les derniers temps s'en sont servis avec avantage, & on s'en serviroit encore si on vouloit en former de pareils. L'Auteur cependant préféreroit la Cavalerie légere, c'est-à-dire, les Dragons; il marque l'usage que l'on peut en faire & la place qu'ils doivent occuper. Dans ce quatrieme article, il parle de l'épée Romaine; dans le suivant, de l'origine de la Légion & de son ordre, ensuite de ses armes offensives; il traite en même temps de l'ordre de bataille formé sur le systême proposé, de l'origine des grandes armées & des abus qui en résultent; dans le septieme article du changement fait dans les Légions de la forme de la seconde Ordonnance Romaine; dans le huitieme, de la Cavalerie; dans le neuvieme, l'Auteur donne la retraite d'Antoine faite en Médie, & ajoute quelques observations sur cette expédition. Il termine son Ouvrage par les stratagêmes & quelques anciennes Loix de la guerre.

L'Auteur de cet Ouvrage plein de zele pour la réforme de la Milice, attaquant avec vigueur le luxe & la mollesse qui regnent dans les troupes, paroît avoir étudié les Anciens & juger en homme du métier

de leur Tactique; il en prend ce qui peut nous être utile, & rejette ce qui ne convient point à nos mœurs & à notre caractere. Nous laissons aux Militaires à juger des réformes qu'il propose; nous nous contentons ici d'avoir exposé ses idées; si elles ne sont pas reçues, l'Auteur n'en mérite pas moins des éloges.

ELE'MENS DE PHARMACIE THE'ORIQUE ET PRATIQUE : *Contenant toutes les opérations fondamentales de cet Art, avec leur définition & une explication de ces opérations par les principes de la Chymie ; la maniere de bien choisir, de préparer, & de mêler les Médicamens, avec des Remarques & des Réflexions sur chaque procédé; les moyens de reconnoître les Médicamens falsifiés ou altérés; les Recettes des Médicamens nouvellement mis en usage; les Principes fondamentaux de plusieurs Arts dépendans de la Pharmacie: tels que l'Art du Confiseur, & ceux de la préparation des eaux de senteur, & des liqueurs de Table. Avec une Table des vertus & doses des Médicamens; par M.* BAUME', *Maître Apothicaire de Paris, & Démonstrateur en Chymie.* A Paris, chez la veuve Damonneville & Musier fils, Didot le jeune, & de Hansy, 1762. Avec Approbation & Privilege du Roi, vol. *in*-8. de 854 pages.

LA Pharmacie eſt un art qui enſeigne à connoître, choiſir, préparer & mêler les médicamens. La connoiſſance, le choix, la préparation & la mixtion des médicamens ſont donc l'objet de la Pharmacie.

Ainſi un Ouvrage de Pharmacie doit être diviſé naturellement en quatre parties: dans la premiere, on doit indiquer les caracteres diſtinctifs des drogues dont on ſe ſert; dans la ſeconde, comment on doit les choiſir, en quel temps on doit ſe les procurer, la maniere de les ſécher & celle de les conſerver; dans la troiſieme, les préparations qu'il faut leur faire ſubir avant de les mettre en œuvre; enfin dans la derniere on montre comme on doit les mêlanger pour en former des médicamens composés. Cet ordre eſt celui que ſuit M. Baumé dans ſes Elémens de Pharmacie.

Quant à la premiere Partie, il a cru devoir d'autant moins s'y arrêter, qu'elle a été traitée ſupérieurement par des Auteurs dont les Livres ſont entre les mains de tous les Médecins & de tous les Pharmaciens.

La ſeconde Partie qui traite de l'élection des médicamens, ou de la maniere, du temps de ſe procurer les drogues ſimples, & de ce qu'il faut obſerver dans leur récolte, eſt traitée avec beaucoup d'étendue, d'une maniere nouvelle, & l'Auteur y enſeigne beaucoup de choſes qui n'avoient point en-

core vu le jour, quoique plusieurs ne soient pas inconnues. Les regles qu'il se propose d'établir dans le choix des médicamens, sont fondées sur des observations & sur les principes de la saine Physique.

L'Ouvrage qui lui a servi singuliérement est la Pharmacie de Sylvius, Médecin de la Faculté de Paris, imprimée en 1541. L'Auteur regarde ce Traité comme ce qui a été enseigné de mieux jusqu'à présent sur la Pharmacie, relativement à l'élection des médicamens simples, à leur récolte, & à la maniere de les conserver; „ depuis lui, „ ceux qui ont travaillé sur le même sujet, „ n'ont presque rien ajouté. L'Ouvrage de „ Sylvius est trop prolixe, mais il est fa- „ cile à *concentrer*. Le fond de la Doctri- „ ne que je vais exposer dans cette secon- „ de Partie, appartient à ce Médecin. „ M. Baumé traite d'après Sylvius, dans des articles séparés, du temps de cueillir les simples, de se procurer la racine, de la maniere dont on doit procéder aux choix des Plantes, à celui des fleurs, des fruits, à celle de les dessécher, conserver leur vertu & même leur couleur. Quoiqu'il ne soit pas d'une nécessité essentielle pour la Médecine que les fleurs qu'on emploie conservent leurs couleurs & leurs formes, M. Baumé a cru devoir publier le procédé par lequel on en vient à bout. On lave une suffisante quantité de sablon fin pour en séparer les matie-

res étrangeres; on le fait sécher; on le passe ensuite au travers d'un tamis, afin d'en ôter les matieres grossieres, qui n'ont point été enlevées par le lavage. Ensuite on choisit pour chaque fleur ou pour chaque plante un vaisseau de terre de forme convenable. On fait choix des plantes les plus belles & cueillies dans un temps sec, & on observe de leur laisser une tige suffisante. On met un peu de sable sec & chaud au fond du vase, pour assujettir la plante, & empêcher qu'elle ne touche aux parois latérales du vaisseau, qu'on emplit du même sable, mais peu-à-peu, en ayant soin d'étendre à mesure les feuilles & les fleurs sans les gêner. On met du sable jusqu'à ce que la plante en soit recouverte environ de deux travers de doigt, après quoi on expose le vaisseau dans une étuve, chauffée à-peu-près à cinquante degrés, & on l'y laisse un jour ou deux, quelquefois davantage, à proportion que les plantes sont épaisses & succulentes: alors on fait couler le sable légérement sur du papier, & on sépare la plante qui a conservé toute sa forme & ses couleurs.

Le Pere Ferrari n'employoit que la chaleur du Soleil pour dessécher les plantes, mais il n'est pas possible de jouir toujours de la chaleur de cet astre: d'ailleurs celle de l'étuve réussit aussi bien. Il remarque encore qu'il y a certaines fleurs qui exi-

gent quelques légeres opérations, pour conserver l'adhérence de leurs pétales, comme la tulipe: il faut avant de l'enterrer dans le sable, couper le fruit triangulaire qui s'éleve au milieu de la fleur; par ce moyen les pétales restent mieux attachés à la tige.

Après avoir donné les meilleurs préceptes sur la maniere de conserver les drogues simples, M. Baumé développe les fraudes horribles & meurtrieres que commettent impunément tous les jours les Marchands & les Colporteurs de drogues, en substituant à une drogue rare & de prix une autre commune à laquelle ils donnent la couleur & le port de la véritable.

Les drogues simples étant dans la Médecine d'un usage journalier, il seroit à souhaiter qu'on veillât à ce que de ce côté le Public fût bien servi. On ne craint point d'abandonner à des gens sans études, sans connoissances & dans une ignorance crasse, le soin de conserver & de vendre les plantes. Cette partie de la Pharmacie, qui est une des plus essentielles, devroit être tenue par les Apothicaires mêmes, ou par une Communauté soumise à la Faculté de Médecine, dont les Membres soutiendroient examen, chez qui l'on feroit la visite, qui auroient toutes les commodités pour conserver selon l'Art, & comme il convient, les feuilles, les fleurs & les ra-

cines dont on a besoin tous lss jours. La Faculté de Médecine de Paris mériteroit quelque reproche à cet égard, si l'on ne sçavoit qu'elle a nommé des Commissaires pour travailler à un plan concernant la Discipline à observer à ce sujet.

On se propose trois choses dans la préparation des médicamens simples. 1. De les rendre plus durables; 2. plus efficaces; 3. plus faciles à prendre & moins dégoûtans.

Les opérations par lesquelles on obtient ces différens effets sont décrites dans la 3. Partie. Il ne nous est pas possible de suivre notre Auteur dans toutes ses opérations. Nous dirons seulement qu'il s'attache à présenter les procédés qu'il croit les meilleurs; qu'il en donne de nouveaux, quand il le juge nécessaire; qu'il ajoute aux anciens ce qu'il croit devoir y ajouter, réforme, retranche, & qu'une théorie lumineuse est la regle de sa conduite.

Après avoir examiné les trois premieres parties de la Pharmacie, & avoir établi des régles générales pour conserver & disposer les Médicamens simples à être mêlangés, on passe à la quatrieme partie qui a pour objet le mêlange des Médicamens.

Les médicamens mêlangés ou composés sont de deux especes: les uns sont appellés Magistraux, & les autres Officinaux. Les Magistraux sont ceux que les Médecins prescrivent à mesure qu'ils sont nécessaires.

Les

Les Officinaux sont ceux que les Apothicaires ont coutume de tenir toujours prêts pour y avoir recours dans l'occasion.

Les médicamens sont plus ou moins composés. M. Baumé prescrit, d'après Gaubius, la maniere de les mêlanger, de les combiner; il commence par les préparations les plus simples ou les moins compliquées, pour passer aux plus difficiles; & il a toujours l'attention d'appuyer sur le but ou l'objet que l'on se propose.

Cet Ouvrage qui n'est pas susceptible d'analyse est estimable, & devient même nécessaire à tout Médecin & Pharmacien, 1. Par le point de vue sous lequel est envisagée la Pharmacie: la Chimie & la Physique sont le flambeau qui éclaire les opérations du Pharmacien; ainsi les préceptes sont à l'abri des variations; les procédés qu'on obtient sont soumis à des regles sûres & constantes. 2. Par la quantité de formules, de recettes & de découvertes qu'on y trouve.

Pour peu qu'on fasse réflexion sur la nature de l'entreprise de M. Baumé, sur le plan qu'il suit, sur la maniere dont il procede, on s'appercevra aisément que son Ouvrage doit prêter aisément à la critique; que bien des procédés ne seront pas adoptés de plusieurs Artistes, que quelques-uns seront regardés comme incertains, &c. M. Baumé est prêt de répondre à toutes les

objections, d'éclaircir & d'étendre les endroits obscurs ou trop concis, d'ajouter ce qui pourroit manquer, enfin de rétracter ses erreurs, si on les lui fait connoître.

Les fautes qui peuvent être dans le Livre de M. Baumé, seront rachetées par le grand nombre de connoissances excellentes qu'on y puisera. Mais ce qu'on y verra avec peine, c'est l'affectation qu'il fait paroître à critiquer des opinions qu'il ne goûte pas, & qu'il attribue à un homme célebre à juste titre. Il faut passer l'éponge sur tous ces endroits, qui déparent un peu l'Ouvrage de M. Baumé.

LETTRE A. M. MACQUART, *Docteur Régent de la Faculté de Médecinne de Paris, Médecin de l'Hôpital Royal* dit *de la Charité, & Censeur Royal.*

ON vient de me renvoyer mon Manuscrit intitulé, *Réflexions sur les Constitutions Epidémiques d'Hippocrate*, que vous avez bien voulu prendre la peine de lire, & auquel vous avez donné votre Approbation en des termes dont je suis très-reconnoissant. Cela devroit m'enhardir à publier ce petit Ouvrage, que je viens encore d'augmenter de la Traduction des quarante-deux Histoires & de l'Analyse des Commentaires de Galien sur chacune de ces Histoires. Mais le degré d'exactitude que je me propose, sur-tout dans la Traduction du Texte,

m'engage à mettre sous les yeux des Gens de l'Art quelques morceaux de cette Traduction, dans l'espérance d'en recevoir des conseils dont je sens tout le besoin. Après quatre années d'un travail assez assidu sur cette matiere, je crains plus que par le passé d'être moi-même le profanateur des mysteres que j'entreprens de divulguer. C'est ce qui m'a fait prendre le parti de vous adresser, Monsieur, la Traduction de la premiere Constitution, vous priant de vouloir bien la faire insérer dans le Journal des Sçavans, s'il est possible, & de la communiquer par cette voie à ceux qui prennent quelque intérêt à un Ouvrage que l'illustre Freind disoit être *absolument achevé & qui ne laissoit rien à desirer.*

Je suis avec respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble
& très-obéissant
Serviteur.

J. J. DESMARS.

A Boulogne, le 9 *Avril* 1763.

EPIDÉMIQUES D'HIPPOCRATE.
Premiere Constitution.

A Thase, vers l'équinoxe d'Automne & jusqu'au coucher des Pléïades, il plut beaucoup & continuellement. Les pluies étoient douces & les vents souffloient du Midi. Durant l'Hyver les vents étoient pareillement Méridionaux. Ceux de Septentrion soufflerent peu. La sécheresse fut remarquable pour la saison, & tout l'Hyver fut assez semblable au Printemps, pendant lequel on continua d'observer des vents Méridionaux, un froid assez sensible & presque point de pluie. Le temps fut couvert & nuageux la plus grande partie de l'Eté. Il ne plut point Les vents étésiens soufflerent rarement, foiblement & par intervalles. Ainsi des vents constamment Méridionaux & de la sécheresse caractériserent cette Constitution.

Les fievres ardentes parurent vers les premiers jours du Printemps à la suite des vents Septentrionaux qui avoient formé un contraste de peu de durée avec la Constitution générale de l'année. Peu de personnes en furent attaquées. Elles furent bénignes, rarement accompagnées d'hémorrhagies, & personne n'en mourut. Bien des gens eurent des parotides, les uns d'un côté seulement, les autres des deux côtés; la

plupart ſans fievre, quelques uns avec un peu de chaleur fébrile. Toutes ces tumeurs ſe diſſipoient ſans accidens, & ſans venir à ſuppuration. Elles étoient molles, grandes, larges, ſans inflammations, ſans douleur, & diſparurent toutes inſenſiblement. Ces tumeurs ſe faiſoient obſerver dans les adoleſcens & les jeunes-gens, ſur-tout dans les Lutteurs & les Athletes, rarement dans les perſonnes du ſexe. La plupart eurent des toux ſeches ſuivies peu après d'enrouemens; quelques uns de ces derniers eurent le teſticule droit ou gauche, d'autres l'un & l'autre douloureux & enflammés; les uns avec fievre, les autres ſans fievre, ſouvent avec de grandes douleurs. D'ailleurs, ces maladies ſe diſſiperent ſans le ſecours de l'Art.

Mais au commencement de l'Eté & durant toute cette ſaiſon & juſques dans l'Hyver, grand nombre de ceux que la Phtiſie minoit depuis long-temps, furent réduits à garder le lit; dans le même temps cette maladie fit des progrès ſenſibles dans beaucoup de ceux qu'on ſoupçonnoit d'en être attaqués, & ceux qui avoient des diſpoſitions à la Phtiſie en reſſentirent pour lors les premieres atteintes. Le nombre des morts fut conſidérable. La plupart de ces derniers moururent, & de ceux que la maladie réduiſit à garder le lit, aucun, que je

ſçache, n'échappa à une mort prompte. La maladie étoit plus aigue & la catastrophe plus précipitée qu'il n'eſt ordinaire dans ces cas-là, tandis que les autres maladies compliquées de fievre, même les plus longues, étoient légeres & bénignes. Nous en ferons mention ci-deſſous. En un mot, de toutes les maladies de cette Conſtitution, la Pthiſie fut la plus grave, & la ſeule qui enleva beaucoup de malades.

Dans ces Phtiſies on obſervoit ordinairement de l'*horreur* dans les accès. La fievre étoit continue, aigue, ſans intermiſſion parfaite. Elle avoit les caracteres de l'hémitritée. Un accès modéré étoit ſuivi le jour d'aprés d'un redoublement qui enchériſſoit ſur le précédent, & la maladie devenoit plus aigue. Les ſueurs étoient continuelles. Elles n'occupoient point tout le corps. Le froid des extrémités étoit conſidérable, & la chaleur ſe rétabliſſoit difficilement. Les déjections étoient bilieuſes, modiques, pures, ténues, mordicantes & fréquentes. Les urines étoient ténues, décolorées, crues & modiques, ou épaiſſes avec un ſédiment modique, mal conditionné, cru & hors de ſaiſon, la toux étoit petite & fréquente; les crachats cuits, modiques & expectorés difficilement. Ceux qui avoient une toux violente ne crachoient rien de cuit, mais des crudités juſqu'à la fin. La plupart d'entr'eux avoient mal à la gorge

dès le commencement & durant tout le cours de la maladie, avec rougeur & inflammation; une humeur modique, ténue, âcre, diſtilloit ſur cet organe. La conſomption faiſoit des progrès rapides, & le malade empiroit à vue d'œil, un dégoût univerſel & continuel, point de ſoif; enfin le délire ſurvenoit aux approches de la mort. Telles étoient les Phtiſies de cette Conſtitution.

Pendant l'Eté & l'Automne quantité de fievres continues & modérées. Ces maladies étoient longues, mais d'ailleurs ſans ſymptômes fâcheux. La plupart avoient un flux de ventre qu'ils ſupportoient facilement, & point d'autre incommodité notable. Les urines étoient communément d'une bonne couleur, mais pures, ténues & avec coction vers le fondement. La toux étoit modérée, l'expectoration facile, point de dégoût. Ils prenoient volontiers & avec ſuccès des alimens. Enfin ces fievres different de celles des Phtiſiques. L'*horreur* étoit ſuivie d'une petite ſueur, les redoublemens étoient vagues & incertains. Ils ne parvenoient point à une intermiſſion parfaite, & ſuivoient aſſez les périodes des fievres tierces. La moindre durée de ces fievres étoit de vingt jours, la durée commune de quarante. Beaucoup ne furent jugées qu'au quatre-vingtieme. Quelquefois ces fievres ne garderent point cet ordre, & furent jugées irréguliérement

& ſans criſe. La plupart de ces dernieres furent ſujettes à de promptes rechûtes, dans leſquelles on obſervoit l'ordre des jours indiqués ci-deſſus. Ces fievres ſe prolongeoient quelquefois juſques dans l'Hyver; mais de toutes les maladies de cette Conſtitution, la Phtiſie ſeule fut funeſte, les autres n'étoient point mortelles.

DE LA NATURE ET DES PRINCIPAUX USAGES *de la plus ſimple eſpece de nombres trigonaux, avec deux Tables Aritbmétiques, dont la premiere donne d'abord & ſans la moindre peine, outre la ſolution de divers autres problêmes, la racine quarrée de tout quarré, exprimé par un nombre entier, & ſitué entre l'unité & quarante mille millions. La ſeconde qui n'eſt que de ſept pages, aide à trouver, auſſi facilement, la racine cubique de tout cube, exprimé par un nombre entier, & ſitué entre l'unité & deux cent ſeize mille millions. Ouvrage traduit du Latin, par M.* DE JONCOURT, *Docteur & Profeſſeur en Pbiloſopbie, par l'Auteur même.* A la Haye, chez M. Huſſon, 1762. & ſe vend à Paris, chez Briaſſon.

LES nombres dont il eſt queſtion dans cet Ouvrage, doivent leur naiſſance à la théorie des combinaiſons. Lorſque l'on a pluſieurs quantités *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, &c. que l'on ſe propoſe de les prendre deux à deux

de toutes les manieres possibles, on forme une suite de termes *ab*, *ac*, *ad*, *ae*
bc, *bd*, *be*
cd, *ce*
de

dont la somme s'appelle triangulaire ou trigonale, à cause de la figure que représente l'assemblage de tous les termes dont elle est composée. Trouver le nombre triangulaire ou trigonal qui répond à un nombre naturel quelconque, au nombre 7, par exemple, c'est sommer la série 6, 5, 4, 3, 2, 1. Le trigonal de 8 est de même la somme de 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1. L'Analyse montre que ces séries se somment en multipliant le nombre proposé par celui qui en differe d'une unité, & en prenant la moitié du produit.

Par cette méthode qui est assez courte, on peut éviter l'ennui des additions très-nombreuses que l'on seroit obligé de faire pour avoir le nombre triangulaire, ou, ce qui revient au même, celui des combinaisons, qui répond à un nombre donné, lorsque ce nombre est un peu grand.

Dans la vue d'éviter, non seulement ces additions nombreuses, mais l'opération beaucoup plus simple de la seule multiplication qui en tient lieu, quelques Calculateurs avoient pris la peine de construire une Table des nombres triangulaires laquelle alloit jusqu'à 10000. L'Auteur de l'Ou-

vrage dont nous rendons compte, a doublé cette suite, & a poussé ainsi sa Table jusqu'à 20000; ce qui peut être fort commode pour ceux qui s'occupent des combinaisons. Mais indépendamment de cet avantage, la relation qui est entre les quarrés parfaits & les nombres triangulaires, peut rendre ceux-ci également utiles pour trouver, tant les quarrés, que les racines de toutes sortes de nombres. Que l'on demande, par exemple, le quarré de 67, on cherche dans la Table le triangulaire ou trigonal de ce nombre qui est 2278, & celui qui est immédiatement au dessus 2211; leur somme 4489, est le quarré proposé.

M. de Joncourt enseigne l'opération inverse de celle-ci, pour trouver les racines quarrées. Il montre aussi comment on peut trouver les cubes & leurs racines, en faisant un usage de la même Table, lequel est, comme on le pense bien, beaucoup plus compliqué que l'opération par laquelle on détermine les quarrés; mais se trouve cependant fort simple, lorsqu'on la compare aux calculs qu'il faudroit faire sans le secours d'aucune Table. Cette méthode renferme des adresses d'Analyse dont il ne nous est pas permis de rendre compte dans un Extrait. Nous invitons donc les Amateurs de ces matieres à recourir au Livre même que nous annonçons. Au reste, pour donner toutes les facilités possibles à ceux

qui ont besoin de faire des extractions de racines cubiques, l'Auteur donne une Table des cubes qui va jusqu'à 600.

THE'ATRE ET OEUVRES DIVERSES DE M. PANNARD, *Quatre volumes; le premier contenant les Pieces représentées sur les Théâtres des Comédies Françoise & Italienne, des Divertissemens exécutés sur les mêmes Théâtres, des Vaudevilles avec la Musique; le second, des Opéra Comiques, avec des airs notés; le troisieme, la suite des Opéra Comiques, des Divertissemens d'Opéra Comiques, des Vaudevilles avec la Musique, des Pieces Fugitives; le quatrieme, la suite des Pieces Fugitives.* A Paris, chez Duchesne, 1763. *in-12.* Avec Approbation & Privilege du Roi.

ON a nommé M. Pannard *le La Fontaine du Vaudeville & le Pere du Vaudeville Moral*; c'est en effet par ce genre, & par l'usage qu'il en a fait pour la Morale, que M. Pannard peut prétendre à quelque célébrité. Les divertissemens qu'il a composés pour différentes pieces, dont il n'étoit pas l'Auteur, en ont toujours augmenté le succès, & quelquefois les ont soutenues dans leur chûte. Dans ses propres Pieces, dont plusieurs ont réussi, & dont quelques-unes, telles que l'*Impromptu des Acteurs*, *le Magasin des Modernes*, *&c.* ont encore

aujourd'hui du ſuccès; c'eſt toujours le divertiſſement qui fait le plus de plaiſir, & où l'on trouve le plus de talent original. Ses couplets peignent les mœurs de la Nation, les caracteres de chaque âge, les défauts de chaque état, ſans aucune alluſion perſonnelle; tout le monde eſt peint, & perſonne ne l'eſt. Une coupe heureuſe, des mots choiſis & chantans, de la gaité, de la penſée, de la correction, une critique enjouée de nos défauts & de nos ridicules: voilà le mérite de ces couplets: malheureuſement tous ces frivoles tableaux de notre frivolité ne ſervent qu'à l'augmenter encore.

Non tali auxilio, nec defenſoribus iſtis
Tempus eget.

Nous avons moins beſoin d'eſprits aimables qui nous faſſent rire de nos mœurs, que de génies éloquens & terribles qui nous en faſſent rougir.

Les Ouvrages Dramatiques de M. Pannard, ſoit ceux qu'il a compoſés ſeul, ſoit ceux qu'il a faits en ſociété avec MM. Sticoti, Laffichard & Favart, s'ils n'avoient pas été recueillis, étoient du moins connus ſéparément, ainſi que la plupart des Vaudevilles, Chanſons & autres œuvres du même Auteur; mais on a groſſi ce Recueil de diverſes Pieces Anacréontiques, Fables

& Oeuvres Morales, qui paroissent aujourd'hui pour la premiere fois.

„ Nous espérons, dit l'Editeur dans son „ Avertissement, qu'on les lira avec d'au- „ tant plus de plaisir, qu'on n'y trouve ni „ tours d'imagination forcés, ni métapho- „ res tirées, ni termes empoulés, ordinai- „ rement très-voisins du galimatias. La seu- „ le nature, avec sa noble simplicité, gui- „ de la plume de M. Pannard."

Il est fâcheux que ces déclamations contre les tours d'imagination & contre les métaphores, cette horreur des termes empoulés & du galimatias, cet éloge du naturel & de la simplicité, soient devenus l'excuse ordinaire du défaut absolu de Poésie, de sentimens & de noblesse. Examinez ces Auteurs qui parlent sans cesse de naturel, de simplicité, qui parodient avec tant de plaisir le noble & le sublime par les bassesses emphatiques du vil amphigouris, vous verrez que ce sont pour la plupart de foibles Prosateurs, qui avec la fureur éternelle de rimer, n'ont presque jamais pu faire un vers, des ennemis secrets de la Poésie. qu'ils cherchent pourtant & qui les fuit; vous verrez que c'est la chaleur même du sentiment, la hardiesse de l'imagination qu'ils attaquent sous le nom de galimatias. On cherche trop à nous éblouir par de beaux mots, & on néglige trop de présenter des idées exactes. Le naturel, la

ſimplicité ſont néceſſaires ſans-doute, & ſans eux rien n'eſt beau; mais ils ne ſuffiſent pas ſeuls, ils ne formeroient qu'un Ecrivain médiocre, & jamais un Poëte.

Ingenium cui ſit, cui mens divinior atque os,
Magna ſonaturum, des nominis hujus honorem.

La Fontaine, ſi ſon naturel étoit moins heureux, moins varié, moins brillant, ſi ſa ſimplicité étoit moins fine & moins piquante, s'il n'avoit de grands traits de Poéſie en tout genre, La Fontaine lui-même ne ſeroit point La Fontaine.

Ce ſeroit auſſi mal louer M. Pannard que de réduire ſon mérite au naturel & à la ſimplicité. Quoiqu'en général il n'ait pas aſſez de Poéſie, il a de la fineſſe, de la délicateſſe. & quelquefois cette philoſophie de ſentiment qui anime les bons Ouvrages de Madame Deshoulieres. On trouve dans ſes Pieces Anacréontiques, & en général dans ſes pieces fugitives, beaucoup de traits bien penſés & bien ſentis, tels que ceux-ci:

Puiſque vous le fuyez, ſes feux ont du retour.
Ne vous y trompez pas, Sylvie,
La peur d'aimer eſt de l'Amour.

. . . .

Le plaiſir eſt fils de l'amour,
Mais c'eſt un fils ingrat qui fait mourir ſon pere.

En dormant l'autre jour à l'ombre d'un bocage,
Je croyois voir Zéphire à Flore offrir ses vœux.
L'amour applaudissoit à leur doux badinage,
Et sur l'émail des près mille Bergers heureux
Formoient d'aimables jeux.
Dans ce bocage alors vous parûtes, Sylvie;
Votre abord m'éveilla, mes yeux virent le jour.
Flore, zéphirs, bergers, prairie,
Tout disparut, hormis l'amour.

On voit combien il seroit dur & injuste d'appliquer à M. Pannard ces vers que Boileau place à la suite de l'éloge du Vaudeville:

Mais pour un vain bonheur qui vous a fait rimer,
Gardez qu'un sot orgueil ne vous vienne enfumer.
Souvent l'Auteur altier de quelque chansonnette,
Au même instant prend droit de se croire Poëte.
. . . .
Encore est-ce un miracle en ses vagues furies,
Si, bientôt imprimant ses sottes rêveries,
Il ne se fait graver au devant du Recueil.

Les talens & la modestie de M. Pannard (*tout gravé qu'il est au-devant du Recueil*) le mettent également à l'abri de pareils reproches. Presque tous ses Ouvrages ont de l'esprit & de l'agrément, quoique dans un degré qui ne s'éleve pas assez au-dessus du médiocre: il ne nous paroît original que dans le Vaudeville. Ses Fables en général

manquent d'invention & du genre de Poésie qui leur convenoit.

Parmi la multitude très-variée des Opuscules qui forment ce Recueil, nous daignons à peine remarquer une espece singuliere de ces niaiseries difficiles, (*Difficiles nugæ*) si fort à la mode autrefois, & dont le bon Goût a proscrit l'usage. Ce sont des Couplets, intitulés, *Les Losanges*, & qui en effet figurent aux yeux des Losanges par la différente mesure des petits vers qui les composent.

VIE D'EDME BOUCHARDON, SCULPTEUR DU ROI. A Paris, 1763. *in*-12. Brochure de 130 pages.

LA vie des Artistes est presque toute entiere dans leur Art; leur vie mortelle n'est rien, ils ne vivent, pour ainsi dire, que de cette vie immortelle que leurs ouvrages leur procurent. Bouchardon (nous le nommons ainsi d'après son Historien, car la mort & la gloire le mettent au-dessus de ces formules d'usage par lesquelles la politesse amuse la vanité du commun des hommes) Bouchardon méritoit que son Histoire fût écrite par cet ami, par ce bienfaiteur des Arts, qui les connoît, qui les cultive, ou qui s'efforce de les encourager tous.

L'Académie de Peinture, où l'Eloge Historique de Bouchardon a été lu, est com-

composée d'Artistes & d'Amateurs ; „ ces
„ deux Ordres, dit l'Auteur, doivent se réu-
„ nir ; les uns travailler à l'honneur des Arts,
„ les autres à l'honneur des Artistes. "

Il est beau de parler ainsi, quand on sçait aussi bien que l'Auteur remplir l'un & l'autre objet, & réunir les titres que l'Académie admet, même séparés.

Le portrait de l'Homme & celui de l'Artiste, c'est-à-dire, la peinture des mœurs & celle des talens de Bouchardon, forment la division naturelle de cet éloge. On sent que l'Auteur parle d'après son cœur, lorsqu'il loue dans son ami, car il s'honore d'un ami tel que Bouchardon, la simplicité des mœurs, des manieres & des habits, la modestie, la droiture d'esprit & de cœur, le sens juste, le jugement sain, l'application au travail, l'amour de la retraite, l'éloignement de toute cabale & de toute intrigue, & qu'il oppose cette simplicité antique & vénérable à la Philosophie hautaine, aux tons décisifs & tranchans, à la légéreté, aux vices brillans par lesquels il croit voir de nos jours l'ignorance & la paresse usurper la réputation. Quoi qu'il en soit de ces idées générales sur le ton du siecle, il fait au moins une réflexion très-utile sur les inconvéniens de la dissipation pour les Artistes & les Gens de Lettres : " les hommes attachés aux Let-
„ tres & aux Arts, imitent les gens du

„ monde, & oublient que ceux-là sont
„ oisifs par état, tandis qu'ils doivent être
„ consacrés à l'étude & au travail. "

Bouchardon n'étoit occupé que de son Art, n'aimoit que son Art; ses mœurs étoient celles d'un véritable Artiste, & contribuoient à la perfection de ses talens.

„ Livré avec ardeur à l'Antique, aux
„ grands Maîtres modernes & à la Nature,
„ il sçut en quelque façon s'approprier le
„ talent des Anciens, le retrouver sur la
„ nature, distinguer le beau choix, les
„ suspensions, les laissés, le prononcé,
„ enfin les licences qui sont la base du
„ goût, & dont la distinction est si difficile
„ à faire.... Quand il travailloit d'après la Na-
„ ture, il s'échauffoit, il s'enflammoit, il ne
„ voyoit qu'elle, il la voyoit avec cet enthou-
„ siasme & ce feu que les Anciens croyoient
„ communiqué par le Trépied sacré. „

Il poussa l'amour de son Art & l'attention à suivre la Nature dans les moindres détails, jusqu'à se mettre plusieurs fois entre les jambes d'un cheval pour dessiner le ventre & toutes ses parties.

„ Avec quelle ardeur, poursuit M. le
„ C. de C. me parla-t-il, quelques heu-
„ res avant sa mort, au sujet d'un des-
„ sein que je lui portai, de la chair, des
„ passages des ombres & de la lumiere. „

„ Pénétré de son Art jusqu'à son der-
„ nier instant, & toujours vif à cet égard,

„ comment en parloit-il? Que de senti-
„ ment & de chaleur il sçavoit commu-
„ niquer à ceux qui l'entendoient!

Son habile Historien retrace & inspire à son tour cette chaleur & ce sentiment. Non content des leçons générales qu'il offre aux Artistes dans l'exemple des mœurs & des talens de Bouchardon, il ne manque pas une occasion particuliere de les éclairer sur les détails de leur Art, d'indiquer & de comparer les routes du succès; par tout on reconnoît un Amateur instruit, un Connoisseur sensible, un Zélateur des Arts, un juste appréciateur du mérite.

Le grand Sculpteur, objet de ses justes louanges, nâquit à Chaumont en Bassigny au mois de Novembre 1698; il avoit un frere cadet Sculpteur comme lui, qui mourut à la fleur de son âge en Suede, où il avoit été appellé pour des travaux que la Cour de Stockolm demandoit. Leur Pere professoit la Sculpture & l'Archirecture dans sa Patrie. Edme son fils aîné, qui est l'objet de cet éloge, s'appliqua d'abord à la Peinture; s'étant ensuite consacré à la Sculpture, il entra chez M. Coustou le cadet. En 1722 il remporta le grand prix de l'Académie; il partit peu de temps après pour aller étudier à Rome, il revint à Paris vers l'année 1733, il fut nommé Dessinateur de l'Académie des Belles-Lettres en 1736. Agréé de l'Académie de

Peinture en 1733, il y fut reçu en 1744, Adjoint à Professeur en 1745, Professeur en 1746; il est mort le 27 Juillet 1762; il laisse une sœur mariée à Paris, qu'il a instituée sa légataire universelle. L'Imprimeur dit *sa Légatrice*, & nous croyons devoir relever cette faute d'impression, parce qu'elle pourroit induire en erreur des gens du monde, qui sçachant imparfaitement leur langue, employent quelquefois ce mot pour signifier celle à qui le legs est fait, au lieu que si le mot *Légatrice* étoit d'usage, il ne pourroit signifier que *la Testatrice*. C'est *la Légataire* qu'il faut dire au féminin. comme *le Légataire* au masculin, pour signifier la personne à qui le legs est fait. L'éloge historique de Bouchardon est suivi de la liste de ses ouvrages, mais cette liste est bien plutôt une vraie description de ces ouvrages, faite de main de maître & pleine de goût, de sentiment & de science. Plusieurs des ouvrages que contient cette liste raisonnée, ne pouvoient être indiqués que par notre sçavant Auteur, parce qu'ils ne sont point sous les yeux du Public, & qu'il en a parlé d'après la connoissance particuliere qu'il en a eue: tel est, par exemple, le modele d'un tombeau du Cardinal de Fleury, qui n'a point été exécuté, & dont on trouve ici une magnifique description.

De tous les ouvrages connus de Bou-

chardon, le plus intéreſſant pour la Nation entiere, eſt celui dont la Capitale a été récemment décorée, & qui, en offrant aux cœurs l'objet de leur amour, offre en même temps aux yeux un grand objet d'admiration. Voici ce que dit M. de C. de ce précieux monument.

„ Bouchardon a travaillé plus de douze
„ années conſécutives à l'exécution de ce
„ bel ouvrage: heureuſement il a laiſſé la
„ Figure Equeſtre terminée & réparée ſous
„ ſes yeux. La nobleſſe de la diſpoſition,
„ celle des ornemens & des richeſſes trai-
„ tées avec ſobriété, la grandeur du trait,
„ le choix de la nature & le ſentiment de
„ la chair, me paroiſſent réunis dans cette
„ ſuperbe figure. La compoſition de ce
„ piédeſtal eſt à la fois nouvelle, grande,
„ ſage & agréable. „

On ſçait que Bouchardon a laiſſé ce piédeſtal imparfait, & que quelques jours avant ſa mort il a écrit à M. le Prévôt des Marchands & à Meſſieurs du Bureau de la Ville de Paris, pour les prier de confier le reſte de l'exécution de ce morceau aux talens de M. Pigal, ſi digne en effet d'unir ſes travaux à ceux du célebre Bouchardon, qui ne l'a demandé que par eſtime pour ſon mérite, & ſans qu'il y eût entr'eux de liaiſon particuliere.

On trouve à la ſuite de la liſte dont nous venons de parler, les deſcriptions de deux

des plus fameux ouvrages de Bouchardon, la Fontaine de la Rue de Grenelle & la belle Statue de l'Amour faisant un arc de la massue d'Hercule. La premiere de ces descriptions, qui est de M. Mariette, avoit été publiée en 1746. La seconde avoit été insérée dans le Mercure de Mai 1750. Toutes deux sont dignes des écrits auxquels elles sont jointes, & des monumens dont elles détaillent les beautés.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, *Année* 1757. *Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, tirés des Registres de cette Académie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale 1762. vol. *in* 4. de 784 pages, sçavoir, 216 pour l'Histoire & 568 pour les Mémoires. Avec 18 Planches en taille-douce.

PREMIER EXTRAIT.

NOTRE objet dans ce premier Extrait, est de faire voir les travaux de l'Académie sur la Physique générale, l'Anatomie, la Chymie & la Botanique. Dans un second, nous rendrons compte des Mémoires concernant l'Astronomie, la Géographie, la Méchanique, &c.

Les Mémoires du ressort de la Physique générale sont au nombre de quatre, 1. celui de M Guettard sur les Ardoisieres d'Angers,

2. Celui de M. Duhamel ſur les Embraſemens ſpontanés; 3. l'Extrait d'un Journal de voyage en Italie par M. de la Condamine; 4. les nouvelles Expériences faites avec les rayons ſolaires raſſemblés tant par réflexion que par réfraction, par M. l'Abbé Nollet.

Ce volume ne contient aucun Mémoire ſur l'Anatomie; on y trouve ſeulement quatre obſervations.

La Chymie fournit deux Mémoires, l'un de M. de la Sône, ſur un Sel ſemblable au ſel ſédatif, qui réſulte de la combinaiſon de l'acide du ſel marin avec l'antimoine; l'autre eſt de la Société Royale de Montpellier, il a pour Auteur M. Montet, déjà connu par de bonnes productions qui ſont inſérées dans les Mémoires de l'Académie. Il prouve dans le Mémoire, dont il eſt queſtion aujourd'hui, que le ſel lixiviel de tamaris eſt un ſel de Glauber parfait; il s'étend enſuite ſur l'emploi que l'on fait dans les fabriques de ſalpêtre, des cendres de tamaris.

La claſſe de la Botanique préſente deux Mémoires; le premier de M. Duhamel, contenant les obſervations Botanico-Météorologiques faites au Château de Denainvilliers, proche Pithiviers en Gatinois, pendant l'année 1756; le ſecond de M. Tillet, intitulé, *Conſidérations ſur quelques points d'Agriculture.* Nous paſſerions les

bornes qui nous sont prescrites, si nous entrions dans le détail des excellentes choses & des vues nouvelles que présentent tous ces Mémoires. C'est à regret que nous sommes obligés de nous arrêter seulement à quelques-uns.

Physique générale.

I. L'objet de M. Guettard dans son Mémoire est de rechercher les causes des vestiges d'animaux & de plantes qu'on trouve souvent empreints sur les ardoises d'Angers. Il donne d'abord la description du local des ardoisieres d'Angers, les travaux usités dans les ardoisieres; nous ne nous étendons point sur cette partie de son Mémoire, dans laquelle il se rencontre avec M Fougeroux, qui a fourni à l'Académie l'Art de tirer des Carrieres la pierre d'ardoise, de la fendre, & de la tailler, dont nous avons rendu compte dans notre premier volume du mois de Décembre dernier. Nous ne nous attacherons donc qu'à ce qui regarde les empreintes de plantes ou d'animaux qu'on trouve sur ces ardoises, & dont la formation & l'origine occupent M. Guettard.

Les empreintes de coquillages & de poissons sont très-communes sur les ardoises; celles des crustacés sont plus rares. Parmi les

les plantes, les marines, les mousses de mer, les *tremella*, les *fucus*, sont beaucoup plus rares dans les ardoises, que les fougeres. Il y de ces empreintes qui ont plus d'un pied de long, on y apperçoit comme la place d'un pédicule, l'irrégularité des contours, que prend une plante quand elle est racornie, séchée, chiffonnée, & comprimée entre deux corps durs; on y voit ces petits sillons que le corps de la plante a du produire dans la pierre; on y reconnoît enfin la souplesse & le jeu d'un corps moulé. M. Guettard fait mention des plantes qu'il a reconnues facilement.

Les empreintes d'animaux sont au coup d'œil plus caractérisées, & semblent déceler mieux leur origine que celle des plantes; une écreviffe de mer paroît sur une des ardoises de M. Guettard, avec deux serres très-bien formées, avec les côtes, les anneaux & le casque: une autre crustacée présente sur le côté une patte ou nageoire sillonnée, telle qu'on en voit dans plusieurs animaux de cette classe; une autre ardoise d'Angers est empreinte de plus de quarante petits animaux semblables à des especes de chevrettes: un quatrieme présente un animal assez semblable au pou de mer, espece de crabe plus petit & plus arrondi qu'une écrevisse.

Toutes ces ressemblances paroissent d'abord frappantes, comme l'observe M.

Guettard; cependant en étudiant le détail, en comparant ces empreintes avec les descriptions & les figures d'animaux rapportées dans les Livres d'Histoire Naturelle, on est assez embarrassé de trouver, même à-peu-près une espece dont on puisse prononcer l'identité avec celle des empreintes, & dont la ressemblance soit assez décidée pour un Naturaliste.

Les plantes, au moins certaines, paroissent gravées sur les pierres, avec des caracteres tels qu'on ne peut les méconnoître, de sorte qu'on peut assurer qu'elles ont été moulées sur des plantes entraînées dans la carriere, lors de sa fluidité.

Les observations de M. Guettard, présentées avec la candeur d'un Physicien qui cherche la vérité, & d'un homme profond, chez qui les connoissances étendues laissent beaucoup de doute, peuvent, si elles sont continuées dans le même esprit & avec la même sagacité, accélérer les progrès de l'Histoire Naturelle, & préparer, comme s'expriment les illustres Rédacteurs de ce volume de l'Académie, des découvertes intéressantes.

II. Un incendie arrivé à Brest, sans qu'on pût, ni qu'on dût en rejetter la cause sur rien du dehors, donne lieu au Mémoire de M. Duhamel.

Comme on fait une grande consommation de charbon de terre dans les ports, on

le conſervoit à Breſt dans un enclos, où le charbon amoncelé aſſez épais étoit expoſé aux injures de l'air. Des raiſons, ou des craintes ayant engagé à fermer l'enclos avec des planches de ſapin, peu de temps après le feu y prit, & on s'en apperçut par la fumée qui s'échappoit à travers les fentes de la porte.

Sitôt que la porte fut ouverte, il en ſortit une fumée fort épaiſſe, & on fut obligé d'y jetter beaucoup d'eau avant que les ouvriers commandés pour retirer le charbon, puſſent commencer cette opération.

On trouva un tambour de bois de ſapin, qui étoit dans le bâtiment vis à-vis la porte, à demibrûlé, de même qu'une poutre à laquelle le monceau de charbon touchoit; ces bois n'étoient point enflammés, mais ils étoient grillés & réduits en charbon. Le charbon foſſile qui étoit à la ſuperficie du monceau étoit ſeulement échauffé par la fumée qui l'avoit pénétré; mais celui qui étoit au centre du monceau, ou un peu au deſſous, avoit déjà perdu ſa partie inflammable, & étoit réduit dans une eſpece de mâche-fer; enfin le charbon de deſſous étoit très-bon, & il n'avoit pas même contracté de chaleur.

M. Duhamel qui rapproche toutes les circonſtances de cet événement, démontre qu'on ne peut atribuer la cauſe de cet incendie qu'au développement du flogiſtique

ou de la matiere grasse contenue dans le charbon de terre. Pour fortifier encore son sentiment, il rapporte des exemples de faits semblables, qui ne sont nouveaux, ni difficiles à expliquer pour les Physiciens, mais qu'il importe pour le bien de la Société de remettre quelquefois sous les yeux.

III. Histoire Naturelle, Physique, Pierres précieuses, Astronomie, Mesures anciennes, Mosaïques, Littératures, Beaux Arts, enfin tout ce qui peut-être l'objet de l'étude des connoissances humaines ont leur place dans la relation que donne M. de la Condamine de son voyage en Italie. Il n'est point de Pays qui fournisse autant de connoissances à puiser : (les Arts le sçavent) & les plus beaux monumens de l'Architecture, de la Peinture & de la Poésie, ont été mis dans le plus grand jour & étudiés avec soin. Nous souhaiterions pouvoir dire la même chose des richesses que ce Pays présente à l'Histoire Naturelle, & à la Médecine en particulier; les minéraux, les plantes, les eaux salutaires & minérales de ce beau Pays n'ont pas à beaucoup près occupé les génies de cette Nation, autant que les monumens qui nous restent de l'Antiquité.

M. de la Condamine animé de cette curiosité inquiette & courageuse, possédant de plus cet esprit philosophique qui envi-

ſage tous les objets ſous toutes leurs faces, nous donne des découvertes, des réflexions ſur tout ce qu'il a rencontré; nous ne pouvons le ſuivre dans ſon voyage qui mérite d'être lu en entier, & qui ſera goûté de ceux qui ont été ſur les lieux. Les deux articles les plus intéreſſans de ſa narration ſont 1. Celui qui regarde le Mont Veſuve. Le Philoſophe & l'homme avide de s'inſtruire s'y montre avec cette intrépidité qui fait voir que le guerrier n'eſt pas le ſeul qui ſçache braver les dangers & expoſer ſa vie. Nous ne rendrons pas compte ici des obſervations de ce Phyſicien relativement au Mont Veſuve, parce qu'elles ont beaucoup de rapport avec celles du P. de la Torré, dont nous avons fait mention dans notre Journal du mois de Novembre 1760.

Le deuxieme article de la narration de M. de la Condamine qui mérite qu'on s'y arrête, eſt la deſcription du fameux Gnomon de l'Egliſe Cathédrale de Florence, le plus grand de tous les monumens en ce genre; car il a deux cens ſoixante-dix-ſept pieds, du pavé de l'Egliſe juſqu'au centre de la plaque, c'eſt-à dire, plus de trois fois la hauteur de la Méridienne de S. Petronne de Bologne. On pourra ſe former une idée de la grandeur de ce Gnomon, en remarquant que la hauteur de ſa plaque, depuis le pavé, eſt de ſoixante-treize pieds

plus grande que celle des tours de Notre-Dame. Cependant un si beau monument de l'Astronomie moderne, construit par Paul Toscanelli il y a près de trois siecles, & dans un âge où les Arts & les Sciences n'avoient pas encore triomphé de la barbarie, étoit alors enséveli dans le plus profond oubli. M. de la Condamine, après en avoir bien examiné toutes les parties avec le Pere Ximenès, Jésuite, Professeur de Mathématiques, & avoir admiré les soins avec lesquels il avoit été construit, conclut qu'on pourroit le restaurer, & fit sur cela quelques représentions à M. le Comte de Richecourt, Président du Conseil de Régence de Toscane. Peu de temps après, il apprit à Rome que Sa Majesté Impériale, informée par ce Ministre de l'importance & de l'utilité de cette méridienne pour le progrès de l'Astronomie, avoit ordonné que rien ne fût épargné pour sa restauration.

Toutes les dimensions de la nouvelle Méridienne ont été prises en toises, pieds, pouces & lignes de Paris; elles ont été gravées sur le bronze, & incrustées ensuite dans le marbre du pavé de l'Eglise, conjointement avec celles de Florence; ce qui mene naturellement M. de la Condamine à l'examen des mesures anciennes, & particuliérément de celle du Pied Romain

Antique. Il donne à ce ſujet & développe le ſentiment des Sçavans, & croit d'après l'examen & une diſcuſſion critique de tous ces divers ſentimens, devoir ſe déterminer pour la meſure qui le fait de dix pouces un peu moins de onze lignes de long, comme tenant à-peu-près le milieu entre les variations auxquelles on peut ſoupçonner que le pied a été ſujet.

IV. L'inflammation des corps, à l'aide des lentilles & des miroirs, eſt un objet qui a été examiné par tant de Phyſiciens, & ſous tant de faces, qu'il doit paroître aſſez difficile de rencontrer aujourd'hui, dans des expériences ſur cette matiere, des faits d'une certaine importance. Cependant il ne paroît pas que les expériences faites avec le fameux miroir du Palais Royal ayent été tentées ſur les liqueurs, au moins ſur celles qui ſont inflammables, par les moyens ordinaires : apparemment on ne doutoit pas que ces dernieres ne ſe fuſſent enflammées aiſément, mais l'expérience prouve aujourd'hui le contraire. M. l'Abbé Nollet a ſoumis à l'action des rayons ſolaires réunis par réflexion & par réfraction, un grand nombre de liqueurs; aucune ne s'eſt enflammée par cette ſeule action; mais en faiſant brûler à côté de ces liqueurs & à l'aide des mêmes rayons quelques corps ſolides, comme du bois, du liege, du papier &c. elles ſe ſont enflammées. Nous ſom-

mes obligés de renvoyer au Mémoire même ces expériences intéressantes. Elles sont faites avec cette exactitude qu'apporte M. l'Abbé Nollet, & présentées dans les détails qui mettent à portée de les répéter.

Anatomie.

La premiere observation est à l'occasion d'un enfant sujet à l'épilepsie, qui se trouva guéri à la suite d'une opération de trépan qu'on fut obligé de lui faire après une chûte qu'il fit sur la tête. Dans la seconde communiquée par M. Bouché, on fait mention d'un fait qui prouve ce que peut produire une commotion dans le cerveau; nous le rapportons tel qu'il est dans l'Histoire de l'Académie.

Un jeune homme de Roubaix, Bourg situé près de Turcoin, paroissoit depuis son enfance absolument imbécille, & étoit reconnu pour tel par tous les Habitans du lieu, étant tombé sur la partie latérale & un peu postérieure de la tête, il se fit dans cet endroit une fracture à divers angles, laquelle comprenoit la partie inférieurte du pariétal & la partie postérieure du temporal, jusques vers la racine de l'apophise mastoïde; ce que l'on reconnut sensiblement par l'inspection des esquilles détachées à la suite de l'application de deux ou trois couronnes du trépan. La plaie étant guérie,

on fut fort ſurpris de voir que les facultés intellectuelles de ce jeune homme ſe déve-loppoient journellement au point qu'il par-vint en peu de temps au niveau des gens de ſon état pour le raiſonnement. Ce chan-gement avantageux dans ſon intelligence ne s'eſt point démenti ; car depuis pluſieurs années que cet accident lui eſt arrivé, il n'a pas paru moins entendu dans les fonc-tions du métier de blanchiſſeur de fil, qu'il a appris, que les autres ouvriers. Ces deux obſervations qui ne ſont rien moins qu'uniques, ſont intéreſſantes, c'eſt aux Médecins à en tirer des regles de conduite dans des cas particuliers. La troiſieme obſervation roule ſur le remede de M. de Stephens ; elle prouve que ſi ce remede n'eſt point capable de diſſoudre la pierre, il peut au moins ſoulager les pierreux, en en enduiſant d'un certain mucilage les aſpé-rités du calcul.

Chymie.

I. Le Mémoire de M. de Laſſone, con-cernant un ſel ſemblable au ſel ſédatif, qui réſulte de la combinaiſon de l'acide du ſel marin avec l'antimoine, eſt diviſé en trois articles principaux. Dans le premier on examine la combinaiſon de l'acide du ſel marin avec la partie réguline de l'anti-moine, combinaiſon d'où réſulte un com-

posé que les Chymistes ont nommé *Beurre d'antimoine*, espece de sel métallique & singulier, qui tombe en *deliquium*, & qui se décompose avec une grande facilité.

Le beurre d'antimoine est connu de tous les Chymistes, mais on n'avoit pas encore examiné dans des vues particulieres, ce qui résultoit de ce composé, après des *deliquium*, des distillations, & des rectifications répétées un grand nombre de fois, & poussées jusqu'où l'Art le permet. M. de Lassone a entrepris ce travail, il rend compte dans la premiere partie de son Mémoire de ce qu'ont donné toutes & chacune de ces distillations.

Par la distillation du *deliquium* du beurre d'antimoine, dépouillé, autant qu'il est possible, des parties régulines, on obtient trois matieres distinctes: 1. Des parties régulines pures, qui sont devenues volatiles; 2. Une espece d'esprit sulphureux, qui s'éleve immédiatement après le phlegme surabondant, & differe en cela d'un esprit acide très volatil, que donne l'acide vitriolique dans sa rectification: celui ci en effet passe toujours le premier ou en même temps que le phlegme, en lui laissant des propriétés singulieres. L'esprit sulphureux, que fournit le *deliquium* du beurre d'antimoine, montant au contraire après le phlegme, forme d'abord quelques vapeurs imperceptibles; elles se condensent

bientôt au bec de la cornue, & se rendent sensibles par quelques gouttes d'eau.

A la suite de l'esprit sulphureux vient une troisieme substance, qui est un beurre d'antimoine plus ou moins liquide; elle en recele une quatrieme d'une nature particuliere, & jusqu'à-présent inconnue. On ne sçauroit la retirer que d'un esprit de sel bien dépouillé des parties régulines; par conséquent on a recours à l'esprit de vitriol philosophique, où ce dépouillement est le plus complet. Cette matiere sur l'examen de laquelle M. de Lassone s'étend dans la seconde partie de son Mémoire, au premier coup d'œil, ressemble au sel sédatif; M. de Lassone la nomme sel d'antimoine. Il imprime sur la langue un goût acerbe, auquel succede un goût de douceur, tel que l'a le sucre de Saturne. Il n'est pas soluble dans l'eau froide, mais il l'est dans l'esprit de vin. Ce sel ne se sublime point par lui-même; exposé sur une lame de fer rouge au feu, il perd ses parties les plus subtiles; ce qui reste, prend la forme d'une matiere vitrifiée, laquelle étant dissoute dans l'eau chaude, se cristallise comme le sel sédatif. M. de Lassone voit plusieurs rapports entre cette derniere matiere saline & celle qu'il a découverte; la composition de l'une & de l'autre paroît être la même, une base vitrescible unie à un phlogistique concentré.

Le Mémoire est terminé par le détail d'une expéricnce qui assure encore au sel d'antimoine les propriétés du sel sédatif. Le célebre Sthal a composé du borax avec un crocus d'antimoine: le procédé qu'il a suivi n'est pas exposé d'une maniere nette, mais celui de M. de Lassone en devient l'explication. Il a fait un foie d'antimoine avec l'alkali extemporané; il y a versé de l'esprit de vin rectifié, il l'a décanté lorsqu'il a été bien coloré, & a laissé le crocus, pendant plus d'un an, dans le vaisseau de verre qui lui avoit servi, couvert seulement d'un papier. Au bout de ce temps le crocus avoit changé de couleur; il se pulvérisoit aisément; sa surface étoit couverte de parcelles blanches qui paroissent être une matiere saline: la masse du crocus étoit pénétrée de ces mêmes molécules. M. de Lassone versa dessus de l'eau bouillante, & après l'évaporation il eut un sel dont la plus grande partie se boursouffla sur une pelle rougie au feu & se réduisit en verre pareil à celui du borax. Ce sel ressembloit encore assez au borax par sa saveur & la figure de ses cristaux.

Qu'on suppose, si l'on veut, que l'alkali employé pour la préparation du crocus a servi de base au borax artificiel, au moins conviendra-t on que l'antimoine a fourni la matiere qui y tient la place du

ſel ſédatif; & par-là combien M. de Laſſone n'eſt-il pas autoriſé à inſiſter ſur la reſſemblance de ce ſel objet de tant de recherches, avec celui que nous devons à la préciſion de ſon travail. On ne ſçauroit trop deſirer, pour nous ſervir des termes de l'Hiſtorien de l'Académie, que M. de Laſſone répande un nouveau jour ſur un point de Chymie auſſi curieux; peut-être le borax artificiel que l'antimoine lui a fourni & l'eſpece de ſel ſédatif dont il eſt en partie formé, deviendront-ils par un examen opiniâtre le moyen de mieux connoître notre borax ordinaire, & conduiront-ils à une analyſe complette du vrai ſel ſédatif qui s'y trouve contenu.

II. M. Montet démontre dans ſon Mémoire que tous les ſels que l'on tire des tamaris reſſemblent parfaitement au ſel de Glauber; en effet, expoſés à l'air ils ſe réduiſent en farine, propriété qu'a éminemment le ſel de Glauber. Le goût de ce ſel eſt fort agréable, il imprime une fraîcheur ſenſible & une légere amertume, propriétés connues du ſel de Glauber; il prend beaucoup d'eau dans ſa criſtalliſation & ſe diſſout fort aiſément. Enfin on voit par les expériences multipliées de M. Montet, que le ſel de tamaris, dont on avoit ignoré juſqu'ici la nature, eſt un vrai ſel de Glauber, à baſe alkaline, pur, ou ſans

mêlange d'autre sel.

Cette découverte fournit un moyen d'avoir à peu de frais dans toutes les boutiques un sel de Glauber parfait. On sçait assez que le sel de Glauber artificiel ne peut se faire qu'à grands frais, & qu'il peut être mal préparé par des Artistes ignorans, qui sont ceux qui fournissent le plus communément les remedes de ce genre aux Droguistes & aux Apothicaires de Campagne; ici nous n'aurons point à craindre les mêmes inconvéniens.

Les Médecins pourront donc à l'avenir ordonner ce sel dans les cas où il convient, sûrs de le trouver par-tout bien préparé; & la Médecine en retirera un grand avantage pour le soulagement des Pauvres, à qui on pourra le donner sans craindre la cherté du remede.

Nous ajouterons, avec M. Montet, que par cette découverte la Province de Languedoc pourra faire un commerce considérable de ce sel, à cause du tamaris qui y croît abondamment dans certains cantons, & qu'on peut se procurer à peu de frais.

M. Hellot fit voir à l'Académie une petite bouteille dans laquelle il y avoit une espece de végétation formée par de particules aëriennes: elle s'étoit faite d'une maniere singuliere. M. Hellot voulant voir combien l'eau régale peut dissoudre

d'étain, & lui en ayant fait diſſoudre juſqu'à trois fois ſon poids, cette diſſolution s'épaiſſit enſuite, elle devint comme gommeuſe, & enfin tranſparente en ſe deſſéchant; mais pendant le deſſéchement, l'air qui étoit au fond de la bouteille, en s'échappant, y produiſit pluſieurs vuides qui formerent, par leurs divers arrangemens, & leurs différens contours, cette ſinguliere végétation.

Botanique.

Le Mémoire de M. Tillet, qu'on peut rapporter à la Botanique eſt diviſé en trois parties. L'Auteur dans la premiere s'étend ſur les cauſes morales qui font languir parmi nous l'Agriculture. Dans la ſeconde il ſe propoſe d'examiner quel eſt le temps le plus convenable pour les ſemailles, tant du ſeigle que du froment; dans la troiſieme il recherche en Phyſicien éclairé la cauſe de l'égalité aſſez conſtante qui ſe trouve dans les ſemences des plantes de même eſpece. Nous ſommes fâchés de ne pouvoir nous arrêter ſur ces deux parties, qui préſentent des découvertes intéreſſantes, des diſcuſſions pleines de ſagacité, & des moyens capables de hâter les progrès de l'Agriculture; nous ne nous arrêterons qu'à la premiere.

La cauſe principale qui fait languir l'A-

griculture eſt un eſprit d'intérêt trop marqué de la part des propriétaires des biens. Une autre cauſe du même genre eſt le défaut de propriété dans les Cultivateurs, & la néceſſité où ils ſe trouvent preſque tous de n'appliquer leurs travaux qu'à des fonds qui leur ſont étrangers. Dès ce moment ils n'ont point pour but eſſentiel l'amélioration des terres qu'ils font valoir; ils n'en attendent qu'un bénéfice paſſager, ils ne répandent les engrais qu'avec économie, & dans la vue ſeule d'un produit annuel; ils craindroient que les terres préparées de longue main & miſes dans le meilleur état où elles puiſſent ſe trouver, n'excitaſſent l'attention du propriétaire, & qu'à l'appas de quelque augmentation il ne les proposât bientôt à d'autres Fermiers. On obvieroit peut-être à cet inconvénient par des baux prolongés au-delà des bornes ordinaires & aſſez étendus, pour que les Cultivateurs, découragés par une eſpece de propriété momentanée, n'héſitaſſent point ſur l'amélioration des biens qui leur ſont confiés.

M. Tillet s'éleve enſuite contre le préjugé où l'on eſt que les Payſans n'ont que des connoiſſances très-bornées ſur l'Agriculture. Les Anciens qui ont écrit ſur l'Agriculture, ont fait ce même reproche aux gens de la Campagne de leur temps: cependant leurs Livres ſont remplis de

pra-

pratiques & de préceptes ſur l'Agriculture, qu'ils ne purent tenir que de ces mêmes gens dont ils mépriſoient les connoiſſances. Il en eſt de même des Payſans de nos jours ; on ne peut, ſans injuſtice, dit M. Tillet, leur refuſer des lumieres ſur l'Agriculture; on voit en beaucoup d'endroits la terre cultivée d'une façon qui le prouve. Le Laboureur ne ſçaura pas exactement les façons qu'on donne à la vigne, ni le vigneron, toutes les préparations qu'il faut donner aux terres pour leur faire produire d'abondantes moiſſons; mais ſi on les conſulte réciproquement, on verra qu'ils ont chacun des connoiſſances aſſez étendues ſur les objets dont ils s'occupent; ſi elles ne ſont pas plus conſidérables, ſi l'Agriculture entre leurs mains n'a eu que des progrès très-lents, ne l'attribuons qu'à la néceſſité qui, les attachant ſans ceſſe à leurs travaux, les empêche de pouvoir faire des réflexions bien ſuivies, ou des expériences aſſez étendues pour rendre ces progrès plus rapides.

„ Répandons l'aiſance dans nos Campa„ gnes, & nous verrons bientôt les travaux „ de l'Agriculture prendre une nouvelle „ vigueur, & la terre préſenter de toutes „ parts les plus belles moiſſons & d'abon„ dantes récoltes. "

PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'INTELLIGENCE *des Prophéties*. A Paris, chez Savoye, Libraire, Rue S. Jaques, &c. 1763. *in*-12. pag. 528.

TOUTE l'Ecriture Sainte est Prophétique, & Jésus-Christ en est l'objet général. Tel est le principe qu'on veut établir dans cet Ouvrage. Mais on avertit que Jésus-Christ est représenté dans ce divin Recueil de Prophéties, ou en lui-même, ou dans son corps mystique. De plus ce corps mystique y est encore considéré sous deux faces, tantôt relativement au ministere qui exerce les fonctions de son chef, tantôt eu égard à l'Eglise prise simplement pour l'Assemblée des Fideles. D'ailleurs le corps mystique de Jésus-Christ doit être envisagé en deux états, dont l'un a précédé l'Incarnation, l'autre lui a succédé, & la venue de Jean Baptiste est l'époque de la séparation des deux états. Autre distinction à faire dans le corps mystique de Jésus-Christ pour l'un & l'autre état; l'*intérieur* connu de Dieu, & dont les Justes & les Saints font partie; l'*extérieur*, qui paroît aux yeux des hommes, & qui renferme d'autres que des Justes & des Elus. Tels sont, suivant l'Auteur, les points de vue sous lesquels Jésus-Christ est l'objet de tous les Livres & de toutes les parties de l'Ecriture Sainte. Tout, jusqu'aux ré-

cits historiques, jusqu'au culte légal, y est Prophétique : souvent même les faits historiques du Nouveau Testament sont des Paraboles.

Il résulte de-là, qu'outre le sens primitif que la lettre présente, il faut reconnoître par-tout au moins *un* sens mystique, spirituel, renfermé dans le premier comme dans une allégorie ou dans une énigme. La plupart des Peres ont, dit-on, reconnu la vérité de ce principe; " mais comme ,, les explications allégoriques qu'ils ont ,, données des événemens rapportés dans ,, l'Ancien Testament, ne sont pas toutes ,, également heureuses, le dégoût qu'on a ,, eu de celles qui ont paru moins naturel- ,, les, est tombé par contre-coup sur le ,, principe même qui sert de fondement ,, aux allégories. ,, L'Auteur s'est flatté apparemment d'être plus heureux que les saints Docteurs dont il parle.

Il rappelle d'abord les paroles de Jésus-Christ, qui déclare qu'il est venu pour accomplir & non pour détruire la Loi ou les Prophetes; que le Ciel & la Terre passeront plutôt, que tout ce qui est dans la Loi manque d'être accompli, jusqu'à un seul ïota, & au moindre trait. Sur quoi il observe que si la Loi est ici nommée, c'est qu'elle étoit toute entiere une grande

Prophétie. Or, ajoute-t-il (1), " si tout
„ doit s'accomplir dans la Loi & dans les
„ Prophetes, tout encore une fois jusqu'à
„ un seul ïota & au moindre trait... il est
„ évident qu'on ne peut pas porter trop
„ loin la fidélité & l'exactitude à conser-
„ ver les expressions qu'il a plû au S.
„ Esprit d'employer dans les Prophetes.
„ S'il n'est pas permis de négliger la plus
„ petite lettre, ni le plus petit trait,
„ combien moins le seroit-il de négliger le
„ moindre mot? „ Conclusion: ce n'est
donc qu'en Jésus-Christ qu'on peut décou-
vrir le vrai sens de la Loi & des Prophe-
tes; " je ne dis pas seulement, ce sont
„ les termes de l'Auteur, (2) à l'égard de
„ certains textes principaux dans lesquels
„ le Christ est montré à découvert, mais
„ pour tout ce que la Loi & les Prophe-
„ tes renferment de Prophétique, sans au-
„ cune exception; puisqu'il n'y a *ni lettre*,
„ ni trait si petit qu'il soit, qui ne doive
„ nécessairement s'accomplir en Jésus-
„ Christ. „ Qu'on juge après cela, si par-
mi les Juifs, non seulement les Masore-
thes, mais les Auteurs des *Midrascim*, (3)
& les Cabalistes ont eu si grand tort de sou-
mettre toutes les lettres du Texte à un exa-

(1) P. 30
(2) P. 150.
(3) Commentaires allégoriques.

men si scrupuleux, de s'épuiser en interprétations mystiques, & de chercher des mysteres dans les caracteres & les points de l'Original Hébreu. La conséquence, si elle est juste, doit aller, ce semble, jusques-là : il faut chercher Jésus-Christ, non seulement dans les phrases & les expressions, mais encore dans les caracteres, dans leur combinaison, dans leurs moindres traits, puisque tout doit être Prophétique & avoir son accomplissement. Il naîtroit de-là du-moins un avantage, c'est que l'étude de la Langue Hébraïque seroit moins négligée, malgré l'abus qu'on en feroit.

Mais l'Auteur convient (1) que les Livres Divins, *où tout est sacré, jusqu'à un seul iota & au moindre trait, cachent une profondeur de sens qu'on ne peut entiérement pénetrer que par une grace très particuliere & très rare.* Comment s'assurer qu'en allégorisant tout, on ne *substituera pas le sens de l'homme à celui du S. Esprit*, & qu'on sera toujours favorisé de cette grace rare & particuliere, qui a manqué aux Saints Peres, dont on reconnoît que les explications ont été peu *heureuses*? L'inspiration, ou l'*enseignement intérieur* de l'Esprit Saint est nécessaire, selon l'Auteur, & il est important de ne pas se méprendre à cet égard, *afin d'éviter tout péril d'illusion, de séduction, & de fanatisme.* Quelle regle, faudra-t-il donc

(1) P. 32.

ſuivre, pour faire ce ſage & important diſcernement? „ Cette regle, dit-il, (1) „ eſt de rejetter comme une illuſion de „ de l'eſprit de menſonge, tout ce qui ſe „ trouve oppoſé à la croyance de l'Egliſe; „ mais les Peres qui ont mal réuſſi dans leurs interprétations allégoriques, ſe ſont-ils écartés de la croyance de l'Egliſe? C'eſt un ſentiment reçu parmi les Interpretes de l'Ecriture Sainte, que les paſſages de l'Ancien Teſtament cités dans le nouveau, ou n'ont qu'un ſeul ſens littéral relatif à la Nouvelle Alliance, ou ont un double ſens, dont le premier regarde quelque objet de l'ancienne Loi, & le ſecond figuré par le premier, a rapport à la Religion Chrétienne, ou enfin ne ſont allégués que dans un ſens d'*adaptation.* La plûpart de ces Interpretes ſe feroient d'ailleurs un ſcrupule, non ſeulement d'allégoriſer toute l'Ecriture, mais même de propoſer avec quelque confiance d'autres allégories que celles qui ſont manifeſtées par la Révélation, regardant toutes les autres, comme des ſens pieux qu'ils n'oſeroient attribuer à l'Eſprit-Saint. Or la conduite de ces ſages Commentateurs, qui taxent de témérité celle de Cocceïus & des autres *Figuriſtes*, eſt-elle oppoſée à la croyance de l'Egliſe? Pour ſe croire éclairé d'une lumiere rare & particuliere, & autoriſé à

(1) P. 21.

convertir toute l'Hiſtoire Sacrée en ſaintes allégories, il ne ſuffit donc pas qu'on n'avance rien de contraire aux Dogmes de la Religion & à la Doctrine de l'Egliſe; il faudroit de plus être muni d'une approbation préciſe & poſitive, émanée de l'autorité à qui ſeule il appartient de déterminer ce qui eſt véritablement de l'intention de l'Eſprit Saint. Sans ce ſecours, quelle préſomption n'eſt-ce pas de ſe croire *inſpiré* d'enhaut, & dirigé par un *enſeignement intérieur*, à donner au Texte Sacré d'autre ſens que celui que préſente la lettre même?

Si nous ne craignions d'abuſer de la patience de nos Lecteurs, nous rapporterions l'eſſai d'interprétation allégorique que l'Auteur, d'après ſes principes, donne au récit de la Création du Monde, prétendant que cette hiſtoire eſt un *Tableau Prophétique*, *dans lequel l'Eſprit de Dieu a pris plaiſir à repréſenter le Monde ſpirituel ou l'Egliſe*. Rien n'y eſt oublié: le Ciel, la Terre, les eaux, les ténebres, la lumiere, le ſoleil, la lune, les aſtres, les plantes, les animaux; en un mot, tous les ouvrages des ſix jours y ſont allégoriſés, & préſentés comme des traits du Tableau Prophétique relatif au Monde myſtique. Mais on nous reprocheroit la perte d'un temps qu'on peut ſûrement mieux employer. Qu'il nous ſoit ſeulement permis de rappeller le ſens que l'Auteur

donne à un paſſage de S. Paul, pour établir la néceſſité de prendre le récit de Moyſe pour une allégorie Prophétique. La foi nous apprend, dit le S. Apôtre, que la parole de Dieu a formé l'Univers, & a rendu viſible ce qui ne l'étoit pas. Tel eſt le ſens qu'on a toujours donné à ces paroles (1). *Fide intelligimus aptata eſſe ſæcula verbo Dei, ut ex inviſibilibus viſibilia fierent.* C'eſt ainſi que l'Auteur du Livre de la Sageſſe, que S. Paul paroît avoir imité, dit (2) que Dieu a tiré tout le Monde d'une matiere *inviſible* (*ex materiâ inviſâ*, ou *informe*, ſelon l'expreſſion Grecque. Mais l'Auteur traduit; „ c'eſt par la foi „ que nous comprenons que les ſiecles (les „ choſes matérielles & temporelles) ont „ été diſpoſés par la parole de Dieu, de „ maniere que les choſes viſibles fuſſent fai- „ tes *ſur les inviſibles*; „ c'eſt-à-dire, pour être *l'image d'un autre Monde, qui eſt celui que le Rédempteur devoit former.* Cette Verſion, ajoute-t-il, eſt la plus littérale & en même temps la plus naturelle qu'on puiſſe faire du Texte. Quel eſt l'*enſeignement intérieur* qui a pu dicter une interprétation auſſi nouvelle que mal aſſortie aux paroles de l'Apôtre?

Arrêtons-nous encore un moment pour conſidérer les avantages que l'Auteur croit ré-

(1) Hébr. xj. 3.
(2) Chap. xj. 18.

résulter du système qui convertit les récits historiques de l'Ancien & du Nouveau Testament en tableaux & allégories Prophétiques. Dans le dénombrement que le Pseaume LXXXII. fait des peuples ligués pour exterminer le Peuple du Seigneur, on lit les noms des Iduméens, des Ismaélites, des Moabites, des Agaréens, des habitans de Gébal, des Amalécites, des Assyriens, &c. „ De même donc, c'est la con-
„ clusion de l'Auteur, (1) que l'Apoca-
„ lypse montre une Sodôme spirituelle,
„ une Babylone spirituelle, une Egypte
„ spirituelle, *tenons pour certain* qu'il y a
„ aussi une Idumée spirituelle, un Ismaël
„ spirituel, un Moab, un Ammon, un
„ Amalec, un Assur spirituels & ainsi des
„ autres, & que c'est de ces peuples spiri-
„ tuels qu'il faut entendre tout ce que les
„ Pseaumes, les Prophetes, & en géné-
„ ral les Livres Saints disent des anciens
„ peuples qui ont porté ces noms. „ Que désignent donc ces ennemis des Hébreux? Les ennemis du Monde Mystique, de l'Eglise, les Juifs, les Payens, les Mahométans, les Hérétiques, les Schismatiques, & les Méchans. „ Cette explication des noms
„ des Peuples que l'Eglise appelle ses en-
„ nemis leve pleinement, ajoute-t-on, une
„ très-grande difficulté, qui se tire des
„ imprécations, des souhaits de vengean-

(1) P. 286.

„ ce, des déclarations de haine, & autres „ ſentimens ſemblables, qu'on lit dans plu- „ ſieurs Pſeaumes, Cantiques, & autres „ Textes des Prophetes. „ Car il eſt édifiant d'entendre l'Egliſe prier avec inſtance pour l'abolition de l'Incrédulité, de l'Héréſie, & du Vice.

Pour juger ſi la difficulté eſt bien levée, il faut ſe rappeller que, de l'aveu de l'Auteur, le ſens allégorique ſuppoſe le ſens primitif, littéral & naturel, qui lui ſert de baſe. C'eſt ſur quoi il s'explique bien poſitivement. Il fait même du principe du double ſens une application, qui ne ſera pas avouée de pluſieurs Interpretes, à la célebre Prophétie d'Iſaïe, *Ecce Virgo concipiet*, &c, dont il donne (1) le premier ſens à une fils du Prophete, & le ſecond à Jéſus-Chriſt. Il convient encore que ce Pſeaume, & d'autres, ont été écrits à l'occaſion des guerres de David contre les Nations voiſines, „ & qu'originairement les „ noms de Moab, d'Ammon, &c. ont été „ mis dans ces Cantiques, pour déſigner „ les Peuples qui les portoient. „ Il eſt donc vrai, ſelon la lettre, que David, & les Hébreux qui chantoient ſes Cantiques, réclamoient réellement la vengeance du Ciel contre les Peuples voiſins, leurs ennemis, & faiſoient des vœux pour leur entiere deſtruction. Le ſens primitif & naturel

(1) P. 195.

reste donc totalement chargé de la prétendue difficulté qu'on se flattoit de lever; il n'est point disculpé, pour être accompagné d'un sens allégorique, quelque raisonnable & édifiant que celui-ci puisse être. L'addition de ce nouveau sens ne remédie donc à rien.

A combien d'autres objets ne pourrions-nous pas appliquer cette observation? Et c'est à quoi nous osons prier l'Auteur de donner l'attention la plus sérieuse. Il n'aura pas de peine à se convaincre, que les sens mystiques & allégoriques n'écartent aucun des inconvéniens qu'on croit attachés à la lettre du Texte Sacré; ou bien il faut faire disparoître le sens primordial & naturel, & le remplacer uniquement par un sens spirituel, tout-à-fait étranger à la signification propre des termes. Ecueil funeste & déjà célebre par des naufrages. N'a-t-on pas vu des esprits téméraires oser avancer que le récit des miracles de Jésus-Christ tracé de la main des Evangélistes, n'est pas une histoire vraie à la lettre, mais une pure allégorie? Nous sommes bien loin de croire l'Auteur capable de ces excès, mais nous croyons pouvoir dire qu'on ne sçauroit trop se méfier du goût pour les sens mystiques & allégoriques. L'illusion en ce genre est facile; & pour peu de respect qu'on ait pour le Texte Sacré, quelle crainte ne doit-on pas avoir de

s'exposer à présenter comme des Oracles de l'Esprit Saint, ce qui peut n'être que le fruit d'une pieuse imagination? Aussi en pareil cas, le mérite de quelque succès ne pourroit être que bien médiocre : & l'Auteur ne persuadera pas que l'entreprise, qu'il a ébauchée, soit environnée de si grandes difficultés. Veut-on se rendre justice? on verra qu'il ne faut pour cela que du loisir, une ame sensible & pénétrée des vérités de l'Evangile, avec quelque chaleur dans l'imagination. Supposons même que le plan, tel qu'il est tracé, soit exactement rempli dans toutes ses parties, il n'en résultera jamais qu'un objet de lecture pour l'oisive & pieuse ignorance. Quel bonheur encore, si ce n'est pas un objet de risée ou d'indignation, même pour les Chrétiens sensés?

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE MILAN.

Dell' identità de' Sacri Corpi de' Santi Fermo, Rustico e Procolo, che si venerano nella Chiesa Cattedrale di Bergamo, Dissertazione d'Anton. Tommaso Volpi, Curato di Villasola, Accademico transformato, ed Eccitato, dedicata all illustrissima Città di Bergamo.

In Milano 1762. *Nella Regio-Ducale Corte.* in 4. p. 380.

On conſerve & on honore dans l'Egliſe Cathédrale de Bergame des Reliques, ſous le nom des Saints Martyrs, Ferme & Ruſtique, & de S. Procule, Evêque de Vérone. Les Véronois prétendent avoir en entier les corps de tous ces Saints, & ſoutiennent en conſéquence que les Reliques de Bergame ou ſont fauſſes, ou du moins ne ſont pas véritablement de ceux dont elles portent le nom. Pour ſa défenſe, Bergame allegue qu'une bonne partie des corps des trois Saints a été tranſportée de Vérone dans ſon Egliſe Cathédrale. Telle eſt l'opinion que veut établir M. Volpi: ainſi dans la premiere partie il produit les preuves qui favoriſent cette tradition, & réfute les raiſons qu'on oppoſe pour la détruire. Dans la ſeconde il diſcute les moyens ſur leſquels les Véronois fondent leur opinion, & ſe fait fort de démontrer que c'eſt à tort qu'ils prétendent avoir en entier les corps des trois Saints. Il ſemble que pour la derniere partie de cette controverſe, il y a un moyen plus sûr & plus abrégé que celui de la plume. Il ne s'agit que de voir & d'examiner de bonne foi ſi les SS. Corps conſervés à Vérone ſont entiers, ou non. Après quoi il ſera plus aiſé d'apprécier la tradition des Citoyens de Bergame.

DE FLORENCE.

Raccolta di Cento Pensieri diversi di Anton. Domenico Gabbiani Pitore Fiorentino, fatti intagliare in rameda Ignazio Enrico Hugford, Pittore, e suo discipulo, nel modo e forma, che sono gli originali esistenti nella sua Collezione in Firenze, e dal medesimo dedicata a sua Eccelenza il Sig. Bali di Breteuil, Ambasciatore della Sacra Eminentissima Religione Hierosolimitana in Roma. In Firenze 1762. *nella Stamperia Moückiana. in fol.*

Nous apprenons que la gravure de ces desseins de Gabbiani, Peintre Florentin, faite par M. Hugford son Disciple, est très-estimée pour son exactitude & sa fidélité, de sorte que l'art du Graveur a parfaitement imité les traits de l'Auteur

Juliani Cæsarini S. R. E. Diaconi Cardinalis de inserendâ in Symbolum particulâ Filioque *Dissertatio* ἀνέκδοτος, *habita in Concilio Florentino. E. M. S. Bibliothecæ Cæsareæ Mediceæ Laurentianæ eruit, & nunc primùm ex Græco Latinè reddidit Rudesindus Andusilla Presbyter Benedictinus Congragationis Vallis Umbrosæ. Florentinæ* 1762. *Ex Typographiâ Moückianâ in*-4. p. 63.

Cette Dissertation, qui n'avoit point encore paru, sur l'insertion du *Filioque* dans le Symbole, n'avoit pas été composée en

Grec par le Cardinal Césarini; mais elle fut traduite en cette Langue par le Secreraire du Concile de Florence. Le P. Andusilla, Professeur en Langue Grecque au Couvent de la Sainte Trinité à Florence, a traduit cette Piece en Latin, & a publié sa traduction avec le Grec.

Vita della Ven. Serva di Dio suor Maria Agnese di Giesu Carmelitana Scalza, Fundatrice del Monasterio di S Teresa, in Firenze .... Scritta da F. Ildefonso di S. Luigi Sacerdote Professo della Provincia di Toscana dello Stesso ordine. In Firenze 1762. *Nella Stamperia di Pietro Gaetano Viviani. in* 4. *p.* 281.

Le P. Hildephonse de St. Louis, Auteur de la vie de la vénérable Sœur Marie Agnez de Jésus, Fondatrice du Monastere de Sainte Therese à Florence, a enrichi son Ouvrage de remarques utiles à différentes branches de l'Histoire Ecclésiastique.

Theologia Scholastica Nivardi del Riccio Florentini in Collegio S. S. Vincentii & Anastasii ad Aquas Salvias, sive trium fontium de Urbe olim Lectoris, postea ibidem Abbatis Ordinis Cisters. de Deo ad extra seu Creatore, sive de Angelis & operibus sex dierum. Florentiæ 1762 *ex Typographiâ Imperiali.* page 310. *in* 8

Collezione Istorica di Casi Chirurgici metodicamente disposti, e con note illustrati da Giu-

ſeppe Cavallini di Cepolini, alumno nel Regio Spedale di S. Maria Nuovo di Firenze Tom. I. Part. I. Sopra i tumori inflammatori d'iſpezione Chirurgica. In Firenze 1762. *appreſſo Andrea Bonducci.* p. 248. *in*-4.

C'eſt un Ouvrage dont on promet la continuation: M. Cavallini y a mis pour Préface une Diſſertation ſur la reſtagnation des fluides du corps humain. Ce Volume renferme 148 Obſervations Chirurgicales ſur les tumeurs inflammatoires.

Diſſertazioni e Lezioni di Sacra Scritura publicate da Alfonſo Niccolai, della Comp. di Geſù, Teologo di S. M. C. in Toſcana. Libro della Geneſi. Tomo ſettimo riveduto & corretto dall' Autore. In Firenze 1762. *appreſſo Gaëtano Pietro Viviani. in*-4. p. 425. Ce ſeptieme Volume finit avec la Geneſe.

Des Perſonnes Charitables ont fait ſous l'autorité publique une contribution, au mois d'Août 1762, *en faveur de vingt pauvres enfans, pour être traités gratis de la petite vérole par Inoculation dans l'Hôpital de S. Matthieu.*

De i Diſcorſi Toſcani del Dottore Antonio Cocchi Medico ed Antiquario Ceſareo, dedicati a ſua Eccellenza la Sig. Conteſſa d'Orford. Parte ſecunda. in Firenze 1762. *Appreſſo Andrea Bonducci. in*-4. p. 280.

Cette ſeconde Partie du Recueil des Diſcours Italiens du celebre Cocchi contient 13 Pieces. La treizieme, qui regarde la

Henriade de M. de Voltaire, est en François, parce qu'on n'a pu retrouver l'original Italien.

DE LUCQUES.

Iscrizioni Antiche Disposte per ordine di varie classi ed Illustrate con alcune annotazioni da Benedetto Passionei Duca, 1763. *Per Giovanni Riccomini con licenza de Superiori*, 1 vol. p. 196.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE.

Traité de l'utilité de la Cigue dans la Chirurgie, par M. Leber, Docteur & Professeur en Chirurgie, &c. A Vienne, chez J. T. Tratner, 1762. grand *in*-8. Cet Ouvrage composé en Allemand est dédié à M. Stork, à qui on doit la connoissance des effets de la cigue dans plusieurs maladies. M. Leber assure s'être servi très-utilement de cette plante dans des squirres, des cancers, des ulceres, des fistules, des rhumatismes, des maladies des yeux, dans des maladies vénériennes, dans la maladie Angloise, &c.

DE MUNICH.

Bayerische Geschichte, &c. c'est-à-dire,

Histoire de Baviere 1762. *in*-4. chez Jean Jacob Vetter. On annonce cette Histoire de Baviere, comme la plus exacte & la mieux écrite de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent.

DE LEIPZIG.

Traduction Allemande de l'Histoire de Jean Sobieski, Roi de Pologne, par M. l'Abbé Coyer, 3 vol. *in*-12. chez Weidmann.

Joannis Theodori Eller, Med. Doctor. Borussorum Regi à Consiliis intimis & Archiatri, Class. Phys. Acad. Reg. Scient. Colleg. Suprem. Med. Colleg. Medico Chirurg. ut & omnium Medic. rerum ac Chirurg. totius regni Præsidis ac Direct. Regior. Exercit. Med. primor &c.

Observationes de cognoscendis & curandis morbis, præsertim acutis. Chez la veuve Wolsterdorf 1762. *in*-8.

Johann. Ulrich Bilguers, &c. Anweisung zur, &c. c'est-à-dire, *Instructions pour la pratique de la Chirurgie dans les Hôpitaux d'armées, par M Bilguer, Docteur en Philosophie, en Médecine & en Chirurgie, Chirurgien Général dans les Armées du Roi de Prusse, Membre de l'Académie des Curieux de la Nature & des Sociétés de Gottinguen & de Mayence.* A Glogau & à Leipzig, chez Gunther 1763. grand *in*-8.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES.

A critical Dissertation on the Poems of Ossian, the son of Fingal, c'est-à-dire, *Dissertation Critique sur les Poésies d'Ossian, fils de Fingal*, *in* 4. chez Becket.

Les Poésies Erses ou Galigues découvertes & traduites par M. Macpherson, & qui semblent former un nouveau genre de Littérature en Angleterre, sont l'objet de cette Dissertation, qui contient des observations sur la Poésie ancienne, & principalement sur celle des Celtes: on s'attache à y prouver l'antiquité des Ouvrages d'Ossian, à donner une idée de l'esprit & du ton qui y regnent; on examine le Poëme de Fingal sur les regles connues de l'épopée; on attribue cette Dissertation au Docteur Blair, Professeur de Rhétorique & de Belles-Lettres dans l'Université d'Edimbourg.

Temora, an ancient Epick Poëme, &c. c'est-dire, *Temora, ancien Poëme Epique, en* 8 *livres, auquel on a joint plusieurs autres morceaux de Poësie composés par Ossian, fils de Fingal, le tout traduit de la Langue Erse ou Galigue par Jaques Macpherson, in* 4 *chez Becket & de Hondt.* Le premier Livre de ce Poëme avoit déjà paru parmi les Pieces imprimées à la suite du Poëme de Fingal.

Au reste, nous avons déjà entretenu plusieurs fois nos Lecteurs de ces Poésies Galiques ou Erses.

Lettres on Religions Retirement, Melancholy and Enthusiasm. C'est-à dire, Lettres sur la Retraite, la Mélancolie & l'Enthousiasme, par M. Jean Langhorne, *in*-8. chez *Peyne.*

The cure of Saul a Sacred Ode. C'est-à-dire : *la Guérison de Saül* : Ode Sacrée, chez *Davis* & *Reiners.*

Cette Ode est du Docteur Brown, connu par divers Ouvrages, tels que *les Essais sur les Caractéristiques du Lord Shaftsbury*, *l'appréciation des Mœurs Angloises*, &c.

Notæ sive Lectiones ad tragicorum Græcorum veterum Eschyli, Sophoclis, Euripidis quæ supersunt Dramata, deperditorumque reliquias. Auctore Benjamino Heath ; Oxonii & Londini, apud T. Peyne.

A Dissertation on the, rise, union, &c. C'est-à-dire, *Dissertation sur l'origine, l'union & les effets de la Poésie & de la Musique ;* où, en marquant leurs progrès, on montre en même temps les circonstances qui les ont éloignées quelquefois l'une de l'autre, & comment elles se sont corrompues toutes deux ; Ouvrage du Docteur Brown.

Essay on the Bitbe off a Mad Dog. C'est-à-dire, *Essai sur la morsure d'un Chien enragé*, par Daniel Pierre Layard, Docteur en Médecine, Membre de la Société Roya-

le & du College des Médecins, *in*-8. chez *Rivington.*

PAYS-BAS.

D'AMSTERDAM.

Verdediging van de eer der Hollandsche Natie.

Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret. Hor.

C'est-à-dire, *Défense de la Nation Hollandoise*, &c. A Amsterdam, chez Yntima & Tiboel, 1763. *in*-8.

L'objet de cette Brochure est de venger la Nation Hollandoise, qu'on trouve cruellement insultée par les Auteurs Anglois de *l'Histoire Moderne* ou *Continuation de l'Histoire Universelle*, Tome trente unieme.

DE LA HAYE.

Lettres familieres & autres de M. le Baron de Bielfed,

Quod sit, esse velit, nihilque magis.
Mart. Liv. x. Ep. 47.

à la Haye. Chez Pierre *Gosse* Junior, & *Daniel Pinet*, Libraires de S. A. S. 1763. 2 vol. *in*-12.

D'UTRECHT.

Proef eener Nederduitsche Vertaling van de Essais de Théodicée, &c. C'est-à dire, Essai d'une Traduction Hollandoise des Essais de Théodicée du célebre M. de Leibnitz, contenant le Discours Préliminaire sur la conformité de la Foi avec la Raison, aussi bien que la Préface de M. de Leibnitz, traduits en Hollandois & enrichis de Remarques, par M. Jean Petsch. Chez *Roeland de Meyere* 1763. grand *in*-8.

DE GRONINGUE.

Ger. Nicolai Herquenii. Arcad Socii, & Acad. Reg. Par. Litter. & Antiq. Ministri Italicorum Liber unus. Groningæ. Typis Jacobi Bolcii, Bibliop. 1762. in-8. *pag* 52.

Nous avons annoncé au mois de Février 1761. l'*Iter Venetum* de M. Heerkens, qui a publié depuis six Lettres en forme d'Elégies, où se trouvent quelques-unes des observations qu'il a faites dans le cours de son voyage en Italie. Il annonce de plus une autre production sous le titre d'*Iter Romanum*. Celle dont nous parlons est enrichie de quelques notes curieuses & instructives. M. Heerkens, parlant de Venise, à l'occasion de l'usage des Musles qui servent à faire payer aux Inquisiteurs d'Etat, les *dénonciations secrettes*, avoit dit, Eleg. 2.

Quà fera suspicio, regnat, trepidoque pavori
Advena cum miseris civibus usque litat.

Et on avertit dans la Note sur cet endroit, que l'Auteur s'est trop laissé prévenir contre une pratique qui tend à intimider la populace : *victus illi leonum... ad vulgi terriculamentum Venetiis expositi, Autoris quoque animum plus æquo videntur affecisse.* Quelques coups de crayon ne donnent pas une idée favorable de plusieurs des lieux que l'Auteur a parcourus.

Quodlibet ad facinus magna est audacia Romæ,
Nusquam plus Italo corde vigoris inest. Eleg. 4.

La sixieme Lettre adressée à M. Fagel contient de sages avis sur la sobriété nécessaire à ceux qui voyagent en Italie, sur le choix des alimens, sur la qualité des vins, sur les dangers contre lesquels il faut être en garde, &c. S'il en faut croire l'Auteur, le fanatisme sanguinaire ne regne nulle part moins qu'en Italie, & les femmes des Grands & des gens bien élevés sont plus libres à Rome & ailleurs qu'à Paris. L'impunité rend le Peuple audacieux.

Non aliis plebs ulla minus fanatica terris,
Proque suis non est sanguinolenta Deis.
Sed lis & rixa, rabiesque timenda popelli

Heu, quoties ſævi vulneris ira parens!

. . . .

Non herus à famulo, non hòſpes ab hoſpite tutus,
Vulnus & à monacho ſæpè cucullus habet.
Dum fuimus Romæ, ſcelerum genus omne peregit,
Non impunè aliis ira cruenta plagis

. . . .

Nobilibus cultiſque viris mens lenis & æqua
Eſt nihil; illorum cur vereare domos?
Nec ſunt zelotypi, nec, ſi ruit avia conjux,
Vincla vel e miſero ſperat amore necem.
Non ita Pariſiis mulier, quàm libera Romæ,
Quàm quâ Arnus volvit, quaque Timavus aquas.

Eleg. 6.

DE PARIS.

Hiſtoire des Druſes, Peuple du Liban, formé par une Colonie de François, avec des Notes Politiques & Géographiques, par M. Puget de S. Pierre, avec figures. A Paris, chez Cailleau *Libraire, Rue S. Jaques, près les Mathurins, à S. André* 1763. 1 vol. in-12. *de* 358 *pages.*

Calendrier des Princes & de la Nobleſſe de France, contenant leur état actuel par ordre alphabétique, par l'Auteur du Dictionnaire Généalogique, Héraldique, Hiſtorique & Chronologique, pour l'année 1763. A Paris, chez Ducheſne, Libraire, 1763. in-12. Avec Approbation & Privilege du Roi.

Nous

Nous avons rendu compte (dans notre Journal d'Août 1757.) du Dictionnaire Généalogique, dont ce nouvel Ouvrage n'est qu'un Extrait, & on peut juger, par ce que la vérité nous força de dire alors, si le titre d'Auteur de ce premier Ouvrage est un titre de recommandation pour le second. Le premier étoit censé contenir les Généalogies & l'Histoire de la Noblesse, celui ci se borne au Catalogue des personnes nobles, actuellement existantes, objet beaucoup trop vaste encore & mal rempli. Ces sortes d'Ouvrages ne devroient jamais être entrepris sans mission, sans caractere, du moins sans des moyens sûrs de parvenir à la plus grande exactitude possible. Les omissions y sont offensantes, les erreurs presque inexcusables; celles de l'Auteur le sont en elles-mêmes, & indépendamment de la délicatesse de l'objet elles le sont par leur multitude & par leur qualité. L'Auteur se trompe jusques sur les titres & sur l'état des Maisons les plus connues, telles que celles de Bauffremont, de Lenoncourt, de Fénelon, de Bezons, de Nettancourt, de Beaumont, &c. A l'égard des Familles moins connues, il est évident que l'Auteur s'en est rapporté à sa mémoire, & aux instructions vagues de la conversation; le tableau de ces familles est souvent défiguré au point d'être mécon-

noiſſable. L'erreur vient naturellement ſe placer preſque par-tout, & la notoriété publique n'eſt pas même un guide ſûr pour l'Auteur. D'ailleurs ce Calendrier de 1763, tantôt répete les articles du Calendrier de 1762, tantôt ſe borne à y renvoyer, ſans qu'on voye d'autre raiſon de cette différence que l'envie de faire un volume d'une groſſeur déterminée. Plus cet Ouvrage eſt de nature à inſpirer la curioſité, & même une ſorte de confiance, & plus nous avons dû annoncer combien il étoit défectueux. L'Auteur pourroit parvenir au moins à un certain degré d'exactitude, en ſe procurant des Mémoires circonſtanciés & des tableaux fideles de l'état actuel des *Familles* dont il a connoiſſance. Si ces Familles peuvent vouloir tromper ſur l'ancienneté de leur origine, elles n'ont pas le même intérêt ſur ce qui concerne uniquement leur état actuel. A l'égard des branches qu'une longue ſéparation pourroit avoir rendu étrangeres les unes aux autres, on pourroit en ſuivre la trace d'après les différens Nobiliaires ; mais après tous ces ſoins, on ne pourroit encore proteſter trop hautement que les omiſſions ne prouveroient que l'ignorance de l'Auteur, & ne ſeroient point une excluſion. Lorſqu'enfin on ſeroit parvenu à n'avoir que des omiſſions & peu d'erreurs, on ne répéteroit plus

dans les Calendriers ſuivans les articles des précédens; on ſe contenteroit d'y renvoyer, en marquant ſeulement les mutations de chaque année, & en faiſant des additions à meſure qu'on acquerroit de nouvelles connoiſſances. Voilà tout ce qu'un particulier ſans miſſion peut faire, à ce qu'il nous ſemble, pour diminuer, autant qu'il eſt en lui, la défectuoſité inévitable d'un pareil Ouvrage; mais voilà ce que l'Auteur n'a point encore fait. Nous nous ſerions donné la peine de relever ſes erreurs, ſi elles euſſent été beaucoup plus rares.

La différence du Patriotiſme National chez les François & chez les Anglois, Diſcours lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon, par M. Baſſet de la Marelle, premier Avocat-Général au Parlement de Dombes, & Académicien Aſſocié. A Lyon, chez Aimé de la Roche, 1762. Avec permiſſion. Brochure *in* 8.

L'objet de ce Diſcours eſt de prouver que l'eſprit de Patriotiſme eſt plus puiſſant en France qu'en Angleterre même, où certainement on eſt bien perſuadé du contraire. Ces diſcuſſions qui rentrent dans la grande queſtion de la meilleure nature du Gouvernement, demanderoient peut-être à être faites de ſang froid, & ſans aucune influence de haine ni d'amour. Cependant, lors même qu'elles ſont le fruit de la politi-

que du moment, & qu'elles ne ſont données qu'aux circonſtances, elles peuvent ſurvivre à ces circonſtances qui les ont fait naître, ſi elles ont d'ailleurs un mérite réel. L'Ouvrage que nous annonçons, (quoiqu'il ſe ſente un peu d'avoir été fait dans un temps où les diſpoſitions pacifiques paroiſſoient encore éloignées, & quoique le zele du citoyen & l'ardeur de l'ennemi y animent d'un feu un peu vif les raiſons du Philoſophe,) eſt plein de vues & d'idées, qui conſerveront toujours leur prix. L'Auteur établit un principe général, ingénieux & très-fécond, c'eſt que „ c'eſt bien „ moins dans l'attaque que dans la *défenſe*, „ que la qualité de Patriote ſe montre avec „ éclat." Or en examinant, ce principe à la main la ſuite entiere de l'Hiſtoire des deux Nations, il trouve les François beaucoup plus Patriotes que les *Anglois*. Il obſerve de plus que le Patriotiſme a, dans chaque Etat, des objets qui lui ſont propres; qu'en France, la gloire du Prince & l'honneur de la Nation, formerent dès l'origine de la Monarchie le grand objet du Patriotiſme; que la liberté politique eſt depuis longtemps l'objet de prédilection du Patriotiſme en Angleterre; il examine laquelle des deux Nations a été la plus fidelle à ſon objet de Patriotiſme, il prononce en faveur de la France, en prenant tou-

jours l'Histoire pour Juge. Il a le talent des tableaux historiques, il sçait écarter & rapprocher à propos, insister sur les faits favorables à son système, glisser sur ceux qui pourroient l'être moins, ou les expliquer d'une maniere ingénieuse. Cette maniere d'appuyer ses raisonnemens sur l'Histoire, n'est pas toujours sans replique, parce que dans une longue suite de siecles, à travers la multitude des faits, la variété des circonstances & le cahos des révolutions, on trouve des exemples de tout. Cependant ou l'expérience Politique n'est rien, ou elle est le résultat des observations de l'esprit sur les événemens que l'Histoire fournit. Celles de M. de la Marelle ont de la justesse, de la finesse, de la méthode, & son style a de la noblesse & de l'élégance

Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand, par l'Auteur de Charles XII. Tome second, 1763. *vol.* in-8. *de* 318 pages. Se trouve à Paris, chez Panckoucke.

L'Esprit de la Mothe le Vayer, par M. de M. C. D. S. P. D. L. 1763. *volumes* in-8. de 500 pages. A Paris, chez Panckoucke.

Discours sur l'Histoire Ecclésiastique, par M. l'Abbé Fleury, Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confesseur du Roi. Nouvelle Edition, augmentée des Discours sur la Poësie

des Hébreux, sur l'Ecriture Sainte, sur la Prédication, sur les Libertés de l'Eglise Gallicane. On y a joint le Discours sur le renouvellement des Etudes Ecclésiastiques depuis le XIV. Siecle, par M. l'Abbé Goujet, Chanoine de S. Jaques de l'Hôpital. A Paris, chez Jean Thomas Hérissant, 1763. Avec Approbation & Privilege du Roi, 1 vol. *in* 12. de 530 pages. Nous rendrons compte incessamment des additions faites à cet Ouvrage.

Conférences sur divers sujets de Morale & de Piété, par le R. P. de Graveron, Prêtre de l'Oratoire. A Paris, chez le même, 1763. Avec Approbation & Privilege du Roi, 2 vol. *in*-12, le 1 de 458, le 2 de 500 pages.

Dissertation sur ce qu'il convient de faire pour diminuer ou supprimer le lait des femmes, &c. Ouvrage couronné par la Société Hollandoise des Sciences; à Harlem, le 21 Mai 1762; par M. David. A Paris, chez Vallat-la-Chapelle, 1763. Avec Approbation & Privilege du Roi. Brochure *in*-12. de 96 pages.

Ce qu'il convient de faire pour augmenter, diminuer, ou supprimer le lait des femmes. Quels accidens il occasionne le plus souvent, & comment on peut les prévenir? Tel étoit le sujet du prix proposé par l'Académie de Harlem, qui a couronné la Dissertation de M. David.

Cette Dissertation est divisée en trois Paragraphes ou Chapitres. Dans le premier, notre jeune Auteur expose avec beaucoup de maturité & de discernement tout le systême de la menstruation, dont la connoissance est nécessaire pour traiter avec succès la question proposée. Dans le deuxime, il traite le premier membre du sujet, sçavoir ce qu'il convient de faire pour augmenter, diminuer ou supprimer le lait; il expose à ce sujet la conduite des meilleurs Praticiens; la théorie qu'il donne est puisée dans les sources les plus estimées. M. David ajoute quelques idées qui sont les siennes, & qui sont neuves. Nous pouvons porter le même jugement de la troisieme partie.

Traité des fievres de l'Isle de S. Domingue. A Paris, chez P. G. Cavelier, 1763. Avec Approbation & Privilege du Roi.

Ode sur la Paix.

On peut être Héros sans ravager la Terre.

Boileau.

in 8. de huit pages.

L'Auteur de cette Ode a sçu faire de belles Strophes sur ce sujet heureux, mais f é. Telle est celle-ci:

Tu souris, & de Mars domptant la fiere audace,
Tu vois fuir les combats devant tes yeux sereins;
Ton aspect fait tomber la guerre & la menace
Du front des Souverains.

Le Poëte fait avec l'Auteur de l'Esprit des Loix, des vœux justes sans-doute, mais mal écoutés, pour l'abolition de l'esclavage des Negres.

Eh! peux-tu sans pitié, voir un or tyrannique
De l'Africain servile acheter les malheurs?
L'humanité qu'outrage un abus politique
Te présente ses pleurs.
Des enfans du Niger affranchis le rivage;
De la nature enfin ose venger les droits:
Fais que l'humanité, brisant leur esclavage,
Signe aux Traités des Rois.

Marc Michel Rey exposera en vente au mois de Septembre prochain la nouvelle édition de l'*Arithmétique Universelle de Newton* qu'il a promise. Elle est accompagnée d'un Commentaire composé par Mr. J. de Castillon Professeur à Utrecht. On a conservé les pieces que le célebre s'Gravesande avoit ajoutée à la fin de son édition, & on y en a joint plu-

plusieurs autres fort interressantes. Le tout en 2 volumes, *in*-4 avec 40 planches en taille-douce & coûtera *f* 12:- de Hollande en feuille; *f* 15:- 15. ou trois Ducats relié en veau. Les éditions précédentes de l'Arithmétique Universelle sont épuisées, ainsi sans parler du commentaire, où on trouve des choses qu'on chercheroit ailleurs envain, l'Editeur espere que le public lui sçaura gré d'une entreprise nécessaire pour completter les NEWTONI OPERA OMNIA.

Livres Nouveaux qu'on trouve chez Rey à Amsterdam.

Additions à l'Essai sur l'Histoire Universelle par Mr. de Voltaire, 1 vol. 8. 1763. pour servir de Supplément à l'Edition de en 7 vol. de 1757.

Histoire de Russie sous le Regne du Czar Pierre I. dit le Grand 8. 2 volumes avec figures.

——— idem Tome 2. séparement, 8. 1763.

Oeuvres Galantes & amoureuses d'Ovide, contenant l'Art d'aimer, le Remede d'Amour, les Epîtres & les Elegies amoureuses. *Nouvelle Edition*, 2 vol. 12. 1763.

L'Homme en Société ou vues sur la Population, 8. 2 vol. Amst. 1763.

Olimpie Tragédie de Voltaire, 8. 1763.

JUIN 1763. EDIT. DE PARIS.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AOUT 1763.

L'ECOLE DE LA CHASSE *aux chiens courans, par M.* LE VERRIER DE LA CONTERIE, *précédée d'une Bibliotheque historique & critique des* Thereuticographes. *A Rouen, de l'Imprimerie de* Nicolas & Richard L'Allemant, 1763. *in*-8. 2 vol.

L'Ouvrage que nous annonçons au Public aura infailliblement & des lecteurs & des admirateurs : outre qu'il est curieux, instructif & intéressant par le sujet qu'il traite, on voit qu'il a été composé par des Auteurs dans qui l'honnêteté & la modestie vont de pair avec les lumieres & les talens. Ils laissent à d'autres la vanité de

vouloir être seuls consultés, & qu'on ne lise qu'eux sur la matiere qu'ils ont entrepris de discuter. Ceux-ci plus raisonnables paroissent ne desirer rien tant que de voir qu'on s'instruise ailleurs. Ils indiquent les principales sources où l'on peut puiser des instructions plus détaillées & plus étendues encore que celles qu'ils donnent; ils louent ceux qui les ont précédés lorsqu'ils ont mérité des éloges, & ils ne prétendent point à l'honneur de les effacer tous. On ne sçauroit trop exhorter ceux qui écrivent à imiter un procédé si estimable. Le vrai moyen d'obtenir l'estime du Public, c'est de ne refuser la sienne à aucun de ceux qui la méritent. Un Auteur qui n'admire que lui seul, peut s'assurer qu'il sera seul à s'admirer. La vanité cache & fait haïr le mérite: la modestie le montre tout entier & le fait aimer.

L'Ecole de la Chasse est distribuée en deux Parties, dont l'une contient une courte & judicieuse analyse des Auteurs qui ont écrit sur cette matiere; l'autre renferme les regles qu'il faut observer à la Chasse, & la peinture des agrémens dont ce noble exercice est accompagné. Cette derniere contenant des détails de pratique fort instructifs, mais dont l'exposition n'intéresseroit qu'un très-petit nombre de nos Lecteurs, nous renvoyons au Livre même ceux qui seront curieux de les lire, & nous nous bor

nons dans cet Extrait à la Bibliotheque historique. Elle commence à *Xénophon*, ce littérateur, ce héros admirable, dont les écrits & les exploits ont fait douter s'il étoit plus beau de bien écrire pour l'instruction de la Patrie, que de bien faire la guerre pour sa défense. Ce grand-homme s'est amusé à écrire sur la Chasse & l'a fait supérieurement, comme il faisoit toute autre chose. L'homme de génie se fait sentir par-tout, jusques dans les bagatelles, quand il daigne s'en occuper. Voici le tableau que les Rédacteurs de cette *Bibliotheque* (Mrs. L'Allemant) en ont tracé. „ Xénophon né „ à Athenes, vivoit 400 ans avant l'Ere „ Chrétienne: héros à jamais célebre par „ la retraite des dix mille, Historien judi„ cieux, Philosophe politique, toujours „ couvert d'une gloire solide, indépendan„ te de la fortune, il fit respecter l'huma„ nité. Sa constance inaltérable lui pro„ cura de longs jours loin de sa patrie, & „ il sçut les rendre agréables par les res„ sources de l'amitié, le bon emploi du „ temps & les amusemens de la Chasse: la „ pureté de son style & la délicatesse de „ ses pensées le firent surnommer *l'Abeille* „ *Attique* " &c.

Ensuite Mrs. L'Allemant entrent dans le détail de l'Ouvrage de Xénophon sur la Chasse. Ils indiquent les points qu'il a traités, l'ordre dans lequel il les a dispo-

ſés, la maniere dont il a préſenté chaque objet, enfin les Traductions & les Editions qui ont été faites de cet excellent Traité.

Après l'article de Xénophon, Mrs. L'Allemant paſſent aux autres Ecrivains de l'antiquité qui ont travaillé ſur la même matiere. On voit paſſer ſucceſſivement en revue pluſieurs Ecrivains célebres: *Arrien de Nicomédie*, ſurnommé *Xénophon le jeune*, parce qu'il en avoit les talens & le mérite militaire, & qu'il avoit, comme lui, écrit & imité les grandes actions & les amuſemens des héros: *Oppien de Cilicie* dont les vers qu'il avoit faits ſur la Chaſſe & ſur la Pêche parurent ſi beaux à l'Empereur Caracalla, qu'il lui fit donner un écu d'or pour chacun: récompenſe ſinguliere de la part d'un Prince qui n'avoit pas en recommandation la généroſité plus que les autres vertus. *Phæmon* ou Démétrius Pépagomene, *Gratius* & *Néméſien* dont le premier étoit contemporain d'Ovide & ſon émule, l'autre vivoit du temps de Numérien, & oſoit quelquefois être ſon rival dans la carriere des Lettres, fonction délicate & critique à remplir auprès d'un Empereur, ſi un Grand-homme étoit ſuſceptible de jalouſie comme un ſimple Littérateur.

A ces noms célebres dans la République des Lettres ſuccedent les noms de *Frederic ſecond*, d'*Albert le Grand*, de *Beliſaire Aquaviva*, du *Cardinal Adrien*, &c. Les plus

connus parmi les Auteurs agréables que citent Mrs. L'Allemant, sont *Fracastor*, *Vaniere*, *Æneas Sylvius* devenu Pape sous le nom de Pie II. *Gaston de la Bigne*, *Passerat*, *Perraut*, *de Thou*. Mrs. L'Allemant ont la sagesse de passer légérement sur les Auteurs dont les Ouvrages sont moins importans. Pour ceux qui ont quelque mérite, ils s'y attachent davantage; ils les analysent avec soin, ils en font sentir les beautés & remarquer les défauts. On trouve par-tout des recherches sçavantes & curieuses, tant sur les regles de la Chasse & les ruses qu'il y faut employer, que sur ce qui concerne le style des Auteurs, leur maniere de composer, l'avantage qu'on peut tirer de leurs Ouvrages. Les articles de Fracastor, de Vaniere & de M. de Thou nous paroissent mériter une attention particuliere. L'Alcon de Fracastor est annoncé comme un des plus beaux Poëmes Latins qui soient sortis de la plume des modernes. Mrs. l'Allemant ne veulent pas qu'on place cet Auteur à côté de Virgile, comme l'a fait Scaliger, mais ils veulent qu'on ne lui refuse pas l'estime singuliere qui lui est dûe. Peu de Poëtes, aucun peut-être, n'ont imité plus parfaitement Virgile, & n'ont donné à leurs vers plus de ressemblance avec ceux de ce Poëte inimitable. Il faut même être connoisseur pour appercevoir la différence des deux styles, & sentir la supériorité du modele sur son imitateur.

Le Pere Vaniere est cité avec enthousiasme par Mrs L'Allemant : tous les vrais Littérateurs en jugent comme eux. Cet Auteur a répandu dans ses Poésies une richesse, une aménité, un goût antique qui enchantent les amateurs de la Latinité. *On croiroit*, disent nos Bibliographes, que Vaniere *est né dans les beaux siecles de Rome*. Dans son sixieme Chant, Vaniere traite des Parcs, de la maniere de les former, de les planter, de les peupler ; & à cette occasion il peint merveilleusement bien les ruses des animaux & la façon de les surprendre. Au-reste, comme le remarquent Mrs. L'Allemant, *le Pere Vaniere a moins eu dessein de décrire les préceptes de la Chasse, que d'en chanter les agrémens*, & ils le citent, *non pour en proposer les leçons, mais pour en faire admirer les beautés*.

L'article de M. de Thou est fort étendu, & il intéresse : on aime à voir les portraits divers qu'on y trace de ce grand-homme, qui réunissoit tant de mérites différens. Ici on admire l'Homme d'Etat, là l'Homme de Lettres ; ensuite le Magistrat & l'Homme aimable. L'Ouvrage que l'on analyse est son Poëme de la Fauconnerie, qu'on a fait imprimer à la suite de la Pœdotrophie de Ste. Marthe ; ce qui a fait croire à quelques Ecrivains qu'il étoit du même Auteur. MM. L'Allemant relevent cette erreur, dans laquelle sont tombés les Editeurs des Dictionnaires

de Trévoux & de Moréri après Duverdier de Vauprivas. Voici comme MM. L'Allemant traitent ce morceau. Nous le citons en partie afin de mettre le lecteur en état de juger la maniere & le ſtyle du 1 volume que nous analyſons „ Tout dans ce Poëme
„ ſe préſente ſous les traits les plus ingé-
„ nieux de la Mythologie , . . L'Auteur
„ traite-t-il des oiſeaux qu'on peut appri-
„ voiſer? Il les préſente ſous deux faces:
„ les uns ne ſont ſenſibles qu'au leurre qui
„ les ramene, & les autres entendent avec
„ plaiſir la voix du maître qui les rappelle.
„ Entre les faucons de même eſpece, il
„ aſſigne les différences qui déſignent leur
„ âge & le temps auquel on les a pris. La
„ femelle ſurpaſſe les mâles en force, en
„ grandeur & en courage; enſorte que de
„ trois qui ſe trouvent dans une ponte,
„ deux ſont femelles, le mâle eſt le troi-
„ ſieme & reſte le dernier au fond du nid,
„ d'où il eſt appellé Tiercelet. A ce trait,
„ qui ne ſe rappelle, dit le Poëte, les Hé-
„ roïnes du Thermodoon, la Guerriere
„ Penthéſilée, l'intrépidité d'une Sémira-
„ mis, le courage d'une Zénobie, . . Les
„ Aigles quelquefois ſe réuniſſent: l'une
„ contrefait la voix des chiens, remplit
„ de terreur les oiſeaux & les quadrupe-
„ des; l'autre parcourt avec grand bruit
„ les vaſtes eſpaces de l'air; l'ombre de ſa
„ marche obſcurcit la clarté du jour: le
„ Cerf épouvanté fuit vers d'autres retrai-

„ tes ; l'Aigle tombe sur lui, l'arrête & le
„ dévore avec fureur, .. M. de Thou passe
„ ensuite aux Faucons, .. décrit-il chaque
„ païs qui les produit? La fable, l'histoi-
„ re, les phénomenes les plus surprenans
„ de la Nature servent à varier les lointains
„ de ses tableaux, où l'imagination se plaît
„ à s'égarer, où cependant la raison trou-
„ ve encore à se fixer". Le reste est écrit dans le même goût. On voit que MM. L'Allemant ont beaucoup lu pour composer cette Bibliotheque ; & ce qui est encore d'un plus grand prix, qu'ils ont lu bien.

Terminons cet Extrait par la conclusion aussi modeste que judicieuse qu'ils ont mise eux-mêmes à la fin de leur Ouvrage, & par une ou deux observations qui pourront être de quelque utilité dans une seconde Edition. „ Nous sommes par-
„ venus, disent-ils, à notre but, si l'en-
„ semble de cette Bibliotheque, par la
„ multiplicité des ouvrages de tant d'illu-
„ stres Ecrivains, est propre à faire valoir
„ la noblesse de l'Art Théreutique ; & si
„ nous pouvons, par la variété de nos ob-
„ servations, prouver que l'Ecole de la
„ Chasse tient également à l'histoire des
„ hommes qui la cultivent, & à l'histoire de
„ la Nature dont elle paroît avoir été la clef,
„ par l'usage que les Naturalistes ont fait
„ des Thereuticographes. Au reste si quel-
„ quefois nous nous sommes trompés sur

„ l'Histoire Naturelle & la Thereutique,
„ nous déclarons que nous ne nous pi-
„ quons d'être ni Chasseurs ni Naturalistes.
„ Nous avons plutôt parlé en Littérateurs
„ d'après les Ecrivains qui ont le mieux
„ traité de l'une & de l'autre partie. Sur
„ ce qu'on n'a pu voir, dirons-nous avec
„ Pline, il faut bien s'en rapporter à la
„ foi des Auteurs. *Fides penes auctores*
„ *sit.* „

Quoique le plus grand nombre des Ouvrages composés sur la Chasse soit indiqué dans cette *Bibliotheque*, elle est à cet égard susceptible d'augmentations qui ne la rendroient que plus complette. Fabricius cite (*Bibliogr. antiq.* pag. 833 & 34. Edit 1760) quelques Auteurs dont on ne parle point ici, & le seul Catalogue de M. Falconet en contient plusieurs * que MM. L'Allemant n'ont point connus. Nous croyons qu'en consultant les autres Bibliographes on découvriroit encore plusieurs Ouvrages sur cette matiere, & nous sommes au moins certains que l'on trouveroit un grand nombre d'Editions différentes de celles que l'on cite, & qu'il seroit fort bien d'indiquer dans une Bibliotheque dont l'objet principal est de faire l'Histoire des Livres. Faute d'avoir consulté les différentes sources, on oublie ici des choses qu'il convenoit de dire: comme, par exemple, que

* Depuis le no. 9296 jusqu'au 9333.

le Poëme de *Noël le Comte* a été réimprimé très-correctement à Londres en 1726; que le Livre *de Canibus* de *Caïus* l'a été en 1619 *in folio*; que l'on a de ce dernier une traduction Angloise imprimée à Londres en 1576. *in*-4. (*a*) &c. Tous ces détails appartenoient directement à une *Bibliotheque historique des Thereuticographes*, & ils devoient, ce semble, s'y trouver plutôt que la notice de quelques Ouvrages presque étrangers à la Chasse, tels que le P. *Vaniere*, le Poëme *du Chien* de *Jean Dracci* &c. Nous ne faisons ici que de légeres observations, parce que nous voulons être courts; mais il est aisé de sentir tout ce que nous aurions à dire, si nous faisions un examen plus particulier de cette production (*b*), &

(*a*) Voyez dans TANNERI *Biblioth. Britann. Hibern.* pag. 145. un très-bon article de *Caïus*.

(*b*) Nous ne citerons qu'un seul endroit de la page 26, où MM. L'Allemant s'expriment ainsi: ,, Simler dit que Georges Logus, Editeur ,, de Némésien, a composé quelques autres vers ,, latins, *c'est tout ce qu'on en sçait*. ,, Si ces Auteurs avoient voulu faire quelques recherches *ils en auroient sçu* davantage sur *Logus*. *Cunradus* leur auroit appris que cet Ecrivain étoit Comte Palatin, Conseiller Impérial, Chanoine de Breslaw, Doyen de Sainte Croix de la même ville, & qu'il mourut le 11 Avril 1553, âgé de 68 ans (*Silesia Togata*, pag. 177.) Hankius cite plusieurs vers latins de Logus, aussi bien que des Lettres à Ferdinand I. Roi de Hongrie, écrites en 1529, & à la page 201 (de *Silesiis*

si nous n'aimions beaucoup mieux donner des éloges que faire des critiques.

Quoi qu'il en soit, il résulte de cet Ouvrage non seulement que la Chasse a fait de tout temps l'amusement & les délices des premiers hommes du monde, mais encore qu'elle a agréablement occupé la plume des plus illustres Ecrivains. On aime à voir parmi les Auteurs qui ont écrit sur cette matiere, les noms de Xénophon, d'Arien, du Cardinal Adrien Castellisi, de Frederic second Empereur d'Allemagne, d'Æneas Sylvius Pape, de Gaston de Foix, de M. de Thou., &c. Ainsi la Chasse a tour-à-tour exercé le corps & l'esprit des héros & des gens de lettres. Point d'exercice plus noble, plus utile & plus selon la nature. Les premiers hommes ont tous été chasseurs, tous devroient l'être & le seroient encore, si le séjour des villes ne nous rendoit pas si foibles & si paresseux; & si le jeu, les visites inutiles, & des études plus inutiles encore, n'avoient éteint

indig. eruditis) il rapporte une inscription qui enseigne toutes les qualités de notre Sçavant Silésien dont on trouve plusieurs Poësies dans les *Deliciæ Poëtarum Germanorum*, *Parte 3. pag.* 1252. Enfin nous sommes persuadés que dans l'Ouvrage des Sçavans du nom de *George*, publié en 1712 par *Manzelius* que nous n'avons pas sous la main, il doit y avoir d'autres éclaircissemens sur cet Ecrivain.

dans nous le goût pur des amusemens naturels & des plaisirs innocens.

BIBLIOGRAPHIE INSTRUCTIVE, *ou Traité de la connoissance des Livres rares & singuliers, contenant un Catalogue raisonné de la plus grande partie de ces Livres précieux qui ont paru successivement dans la République des Lettres depuis l'invention de l'Imprimerie jusqu'à nos jours, avec des notes sur la différence & la rareté de leurs Editions, & des Remarques sur l'origine de cette rareté actuelle*, &c. *Par* GUILLAUME-FRANÇOIS DE BURE *le jeune, Libraire.* Paris, chez l'Auteur 1763. *in*-8. de 600 pages.

IL est assez singulier que malgré l'avidité avec laquelle on recherche depuis quelques années en France les Livres rares, nous n'ayons eu jusqu'ici aucun Ouvrage complet dans notre langue qui apprît à les connoître. Les Littérateurs étrangers se sont beaucoup plus occupés de cet objet que nous, &, sans parler des Ouvrages de VON SEELEN, de GERDESIUS, de VOGT, de SCHELHORN &c. tout le monde connoît la *Bibliotheque curieuse* dont la continuation a cessé par la mort de DAVID CLÉMENT. Tous ces Ouvrages sont fort sçavans, & l'on ne peut en révoquer en doute l'utilité; mais sont-ils aussi bien di-

gérés qu'ils pouvoient l'être? Doit-on toujours en croire leurs Auteurs ſur le dégré de rareté qu'ils aſſignent à pluſieurs productions littéraires? Eſt-il même poſſible que ceux qui ont écrit ſur les Livres rares ayent parlé toujours avec exactitude, ſi, comme cela eſt évident, la rareté des Livres eſt relative au temps, aux pays, aux circonſtances? L'impatience avec laquelle on attendoit la *Bibliographie* que nous annonçons, & la ſorte d'avidité avec laquelle nous entendons dire qu'on la lit, ſemblent réſoudre aſſez bien ces queſtions: ainſi, ſans nous y arrêter plus long-temps, fixons un moment nos regards ſur le nouvel Ouvrage, & eſſayons de le faire connoître.

Après une Epître dédicatoire à M. *Gaignat* ſi connu par ſon amour éclairé pour les Livres, on trouve un *Diſcours préliminaire* de 12 pages, dans lequel M. *de Bure* rend compte des différens objets qu'il s'eſt propoſés, & des moyens qu'il a cru devoir ſuivre pour les remplir. Laiſſons parler l'Auteur lui-même. „ La ſcience des Livres peut, *dit-il*, être conſidérée ſous „ deux différens points de vue particuliers, „ ſçavoir, la connoiſſance des Livres par „ rapport à l'homme de lettres, & la connoiſſance des Livres par rapport à l'amateur & au curieux.

„ Le premier de ces objets nous offre la „ connoiſſance propre d'un Livre, *quant au*

„ *fonds*, qui puisse nous mettre en état de
„ porter un jugement exact & certain sur
„ sa bonté ou son utilité, & d'en faire
„ distinguer le faux d'avec le vrai. Cette
„ partie qui est la science des Gens de
„ Lettres, ne regarde précisément que les
„ Sçavans.... Le second qui n'est pure-
„ ment que Typographique, fait, à propre-
„ ment parler, la science d'un Libraire;
„ elle consiste dans la connoissance exacte
„ & certaine des Livres par rapport à leur
„ valeur actuelle dans le Commerce, à la
„ différence des Editions, à leur mérite
„ particulier, & au choix que l'on en doit
„ faire, à leur rareté plus ou moins con-
„ sidérable, à leur singularité, & à l'art de
„ distinguer les Editions originales d'avec
„ les contrefactions qui en auront été faites
„ différentes fois & en différens lieux sous
„ la même date & sous le même for-
„ mat."

C'est à cette derniere maniere d'envisager les Livres que s'attache M. *de Bure* dans sa *Bibliographie instructive*, & comme l'on distingue ordinairement deux especes de Livres, sçavoir ceux qui sont généralement estimés, & ceux que l'Auteur appelle *livres rares, livres d'idée ou de fantaisie*, ce sont ces derniers qui forment proprement l'objet auquel il s'est attaché d'une maniere très-particuliere, & il ne parle des premiers que *pour remplir exactement toutes les divisi-*

ons d'un systême général de Bibliographie. Tel est donc précisément l'objet de cet Ouvrage; on y donne un état méthodique des Livres rares & recherchés *des amateurs & des curieux*, tandis que les Livres excellens & consacrés par l'estime générale n'y marchent, pour ainsi dire, qu'à leur suite, & seulement pour remplir les vuides qu'auroient laissés dans le systême Bibliographique les *livres de fantaisie.*

Mais comment procede-t-on dans l'exécution de ce plan, quelle est la marche que l'on y suit? C'est ce qu'il faut encore laisser dire à M. *de Bure*, que l'on sera sans doute charmé d'entendre lui-même „ Les „ Livres des deux différens genres sont, „ dit-il, annoncés (dans cette Bibliothe- „ que) & rangés indifféremment les uns „ avec les autres dans la classe propre à „ chacun d'eux, mais avec une distinction „ particuliere pour les articles rares. Les „ titres des Livres y sont pris *avec la derniere* „ *exactitude*, & nous avons eu soin d'éviter, „ autant qu'il nous a été possible, les fau- „ tes qui se glissent si facilement dans les „ chiffres qui indiquent les années, dont „ la moindre inexactitude est de grande „ conséquence.

„ A la suite des titres nous donnons „ une explication Bibliographique & la des- „ cription de ces mêmes Livres. La pre- „ miere sert à instruire de leur singularité „ &

„ & de la *qualité de leur rareté* plus ou
„ moins considérable, avec la maniere de
„ distinguer les Editions primitives ou ori-
„ ginales d'avec celles qui *auront* été ou
„ mutilées ou contrefaites. La seconde n'est
„ purement qu'une simple description par-
„ ticuliere, mais exacte, *du composé* des
„ volumes (laquelle n'a eu toutefois lieu
„ qu'à l'égard des articles qui nous ont
„ paru le mériter, & que nous avons pu
„ vérifier). Elle indique le nombre des
„ feuillets ou des pages, & en spécifie ex-
„ actement les premiers & les derniers, qui,
„ faisant pour l'ordinaire *& presque toujours*
„ une partie séparée, pour ainsi dire, du
„ volume, sont fort sujets à manquer dans
„ la plupart des exemplaires, & rendent
„ pour lors un Livre imparfait, sans que
„ l'on puisse facilement s'en appercevoir....
„ Nous ne donnons *rien que d'exact* à ce
„ sujet, soit dans les explications de rare-
„ té, soit dans la description particuliere
„ qui les suit, laquelle a été prise avec
„ soin sur les exemplaires mêmes qui exis-
„ tent à Paris.... & qui nous ont mis en
„ état de confronter le plus d'exemplaires
„ qu'il nous a été possible d'un même
„ Ouvrage". (pages 8, 9 & 10.)

L'exposé que l'on vient de voir de la mar-
che de cet Ouvrage, fait sentir à merveille aux
lecteurs qu'il n'est point susceptible d'analyse:
comment en effet seroit-il possible de réunir

ensemble des morceaux tous isolés entr'eux, & de rapporter en abrégé cette multitude immense de Notices, qui, quoiqu'elles doivent énoncer tout ce qui est nécessaire, doivent aussi être courtes & serrées? L'unique parti que nous ayons donc à prendre, est de mettre sous les yeux du lecteur un ou deux articles de cette Bibliographie, dont il connoîtra mieux, à ce moyen, la méthode, & sera plus à portée de saisir le mérite.

„ BIBLIA SACRA LATINA *ex Hebræo, per Santem Pagninum, cum præfatione & scholiis Michaëlis Villanovani. Lugduni, à Porta 1542. in folio.*

Le mérite de cette édition consiste dans les notes marginales dont elle est ornée, & qui sont du fameux Michel Servet: les exemplaires en ont été supprimés & défendus avec soin, ce qui les a rendus rares, & la valeur en augmente en France, depuis que le mérite de sa rareté y est mieux connu."

Description du Volume.

„ Six feuillets séparés se trouvent au commencement, qui renferment le Titre, la Préface de Servet sous le nom de Villanovanus, une autre de Jean Nicolas Victorius, & le Prologue de Santes Pagnini. Suit après le corps du volume, qui commence un feuillet 1, & finit avec l'Apocalypse au

feuillet 267; doit suivre ensuite un discours de Santes Pagnini, adressé à Thomas Sartini Florentin, qui forme un feuillet séparé, seul & non chiffré, & qui doit être suivi d'une partie de feuillets non chiffrés, qui contient les *Interpretationes Nominum*, dont les signatures du bas des pages sont depuis la lettre A a jusques & compris la lettre E e, avec ces mots à la fin: *Finis Libri Interpretationum Nominum*, *&c.* On doit trouver ensuite un feuillet seul & séparé, qui contient un *Errata*, avec le Registre des signatures, & la souscription de l'année ainsi: *Lugdini excudebat Gaspard Trechel*, *anno M. D. XLII.* „

„ JOHANNIS COCHLÆI *Concilium delectorum Cardinalium*, *&* *aliorum Prælatorum*, *de emendandâ Ecclesiâ*, *anno* 1538: *accessit Æquitatis discussio super Concilio delect. Cardinalium*, *&c. ad tollendam*, *per generale Concilium*, *inter Germanos in Religione discordiam*: *excus. anno* 1539. *in*-8.

Petit volume écrit d'une maniere fort vive. Les exemplaires en sont rares & très-difficiles à trouver.

Description du Volume.

Les feuillets de ce volume ne sont point chiffrés, mais distingués seulement par les signatures que l'on remarque au bas des pages; la premiere signature A commence au

feuillet du Titre, & les autres ſuivent à l'ordinaire juſques & compris la lettre H. Chaque ſignature eſt de quatre feuillets, à l'exception ſeule de la derniere qui n'en a que trois, ce qui forme, pour la totalité du volume, 31 feuillets, à la fin du dernier deſquels on lit en grandes lettres capitales ce qui ſuit: *Anno* M. D. XXXVIII. „

„ VALENTINI VANNII, *Paſtoris Eccleſiæ quæ eſt in Candſtat, Judicium de Miſsâ Tubingæ*, 1557. *in*-8.

Ouvrage curieux, rare, & très-recherché des amateurs.

Deſcription du Volume.

Les feuillets ne ſont point chiffrés, mais diſtingués par des ſignatures qui ſe remarquent au bas des pages, depuis la lettre A juſques & compris la lettre P, qui en eſt la derniere."

Nous avons choiſi les numéros les plus courts de cette *Bibliographie* pour ne pas trop allonger notre Extrait; il faut voir dans le Livre même ceux qui ſont plus étendus, & qui roulent ſur des Livres plus importans que ceux dont on vient de voir les Notices. Nous avons lu avec plaiſir les articles des Polyglottes, celui de la Bible Latine du College Mazarin, qui paroît à M. *de B.* avoir été imprimée entre 1450 & 1455;

ceux des Bibles de 1462, de 1465, de 1471, de 1472, de 1476 (la premiere imprimée à Paris) de 1590, (connue sous le nom de *Bible de Sixte V*) de 1656, &c. aussi bien que les morceaux sur les Pseautiers de 1457 & de 1459, sur les Ouvrages de *Michel Servet*, de *Pierre Paul Vergier*, & plusieurs autres qu'il seroit inutile & trop long d'indiquer.

Il est impossible que dans un Ouvrage de cette nature on ne trouve bien des fautes, aussi M. *de B.* reconnoît-il lui-même avec raison que celui qu'il donne au Public *est encore éloigné de ce point de perfection où il peut atteinde & être porté un jour* (pag. xiij). Nous y avons effectivement remarqué plusieurs erreurs; quelques-unes même sont tres-considérables, & paroissent devoir être relevées, dans la crainte que le silence de la part des Critiques ne passe pour être moins l'effet d'une modération toujours louable que d'une ignorance repréhensible.

Nous pourrions donc & nous devrions peut-être indiquer au moins les plus fortes méprises que nous avons apperçues dans cet Ouvrage; mais nous aimons mieux laisser ce soin à d'antres, inviter M. de B.... à travailler avec une attention encore plus grande à la continuation de la tâche littéraire qu'il s'est imposée, & finir en avertissant que ce premier volume ne contient que les Ouvrages de Théologie, & qu'il

s'y trouve à la fin une Table fort ample; aussi bien qu'un *relevé* de tous les articles qui y sont indiqués, & qui se trouvent dans la Bibliotheque du Roi.

ESSAI D'EDUCATION NATIONALE, ou Plan d'Etudes pour la Jeunesse: déposé le 24 Mars 1763 au Greffe du Parlement de Bretagne, par Messire LOUIS-RENÉ DE CARADEUC DE LA CHALOTAIS, Procureur-Général du Roi au même Parlement. 1. vol. *in*-12 de 154 pages.

IL paroissoit juste que le Magistrat qui avoit excité avec tant d'ardeur le zele du Ministere public contre les abus & les vices de l'Education actuelle, proposât au moins un Plan esquissé de la Réformation qu'il avoit sollicitée. Assez instruit pour éclairer ses Concitoyens, & trop bon Patriote pour ne pas réflechir sur les conseils qu'il lui paroîtroit nécessaire de leur donner, M. D. L. C. ne pouvoit s'égarer que par distraction: qui n'y est pas sujet? Nous n'avons point été trompés dans notre attente: il ne s'agit plus que de suivre notre guide, en profitant cependant de la liberté qu'il nous laisse de jetter un coup d'œil sur la route dans laquelle il nous engage.

Après avoir exposé quelques réflexions préliminaires sur l'utilité des Lettres M. D. L. C. passe à la maniere de les enseigner.

„ Notre éducation se ressent par-tout, *dit il*,
„ de la barbarie des siecles passés, où l'on
„ ne faisoit étudier que ceux que l'on de-
„ stinoit à la Cléricature, où l'on n'avoit
„ de livres que ceux qui étoient copiés
„ par des Moines ;.. où la Philosophie se
„ réduisoit à disputer sur les Livres d'A-
„ ristote ;... où la Théologie & la Juris-
„ prudence n'aboutissoient qu'à des dispu-
„ tes d'Ecoles ou à des opinions de Doc-
„ teurs,... Au renouvellement des Let-
„ tres & des Sciences, les ténebres qui
„ couvroient l'Europe depuis si longtemps,
„ disparurent ;... mais l'éducation fut trop
„ concentrée dans les Colleges, & elle
„ est restée presque toute scholastique :...
„ la Jeunesse quitte le College sans avoir
„ presque rien appris qui puisse lui servir
„ dans les différentes professions."

Mais le plus grand vice de l'éducation, ajoute M. D. L. C. est le défaut absolu d'instruction sur les vertus morales & politiques ; défaut, poursuit-il, qui sera peut-être inévitable, „ tant que l'éducation sera
„ confiée à des personnes qui ont renoncé
„ au monde, & qui loin de chercher à le
„ connoître, ne doivent songer qu'à le fuir,..
„ Le bien de la société exige manifeste-
„ ment une éducation civile ; & si on ne sé-
„ cularise pas la nôtre, nous vivrons éter-
„ nellement sous l'esclavage du pédantisme.
Quand il seroit vrai que le pédantisme fût

le défaut des François, ce seroit un ridicule plutôt qu'un vice; mais s'il rend l'éducation défectueuse, c'en est assez pour le proscrire. Si, par exemple, le libertinage d'esprit & de cœur venoit à prendre des forces sur les débris du pédantisme, & de ce que M. D. L. C. appelle *notions monastiques*, il est clair qu'alors le mal seroit plus grand, mais on y pourvoiroit. Quant à présent l'illustre Magistrat demande ,, pourquoi les Colleges ,, sont administrés par des Moines ou par ,, des Prêtres ". Ce n'est pas que les Ecclésiastiques doivent être exclus de la classe des personnes propres à conduire la Jeunesse dans la carriere des Lettres: ,, je recon- ,, nois avec plaisir, dit M. D. L. C qu'il ,, y en a plusieurs dans les Universités & ,, dans les Académies qui sont très instruits ,, & très-capables d'instruire. *Je n'omettrai* ,, *pas les Prêtres de l'Oratoire, qui sont dé-* ,, *gagés des préjugés de l'Ecole & du Cloître,* ,, *& qui sont Citoyens*; mais je réclame ,, contre l'exclusion des Séculiers. Je pré- ,, tends révendiquer pour la Nation une ,, éducation qui ne dépende que de l'Etat, ,, parce qu'elle lui appartient essentielle- ,, ment; parce que toute Nation a un droit ,, inaliénable & imprescriptible d'instruire ,, ses membres; parce qu'enfin les enfans de ,, l'Etat doivent être élevés par des mem- ,, bres de l'Etat". Nous ne pouvons que garder un silence respectueux sur l'applica-

tion

tion des raiſons qui fondent cette réclamation. *Ne quid nimis*: maxime admirable & trop ſouvent oubliée. Au reſte, le Corps Eccléſiaſtique conviendra ſans peine que dans le choix des Maîtres, il faut avoir égard non à la robe, mais aux talens & aux qualités morales que demande la fonction d'Inſtituteur; il conviendra encore que M. D. L. C. s'éleve avec beaucoup de feu contre „ *l'eſprit monacal qui depuis plus de deux* „ *ſiecles*, dit-il, *embarraſſe les Etats policés*, „ *par des entraves de toute eſpece*". Mais les Eccléſiaſtiques feroient un aveu contraire à la bonne foi & au témoignage des Annales, s'ils convenoient que cet *eſprit monacal* regne ſur-tout depuis deux ſiecles.

Le grand nombre des Prêtres & des Colleges, la multitude des ſujets engagés dans les profeſſions qui *n'apportent aucune valeur réelle dans l'Etat*, & *qui vivent aux dépens des autres*, l'âge auquel il convient d'entrer au College & d'en ſortir, enfin la néceſſité de réformer les études, ſont encore des objets ſur leſquels roulent les réflexions préliminaires de M. D. L. C. De-là il paſſe aux principes d'un nouveau Plan ſubſtitué à la pratique des Colleges. C'eſt en cet endroit qu'ayant fait obſerver que les premieres connoiſſances de l'homme ſont les ſenſations, ou tiennent immédiatement à l'uſage des ſens, M. D. L. C. conclud avec raiſon que la regle fondamentale de toute mé-

thode d'instruction est de commencer par ce qui est sensible pour s'élever par degrés à ce qui est intellectuel; par ce qui est simple pour parvenir à ce qui est composé, & de s'assurer des faits avant de rechercher les causes. „ Une précaution nécessaire, ajou„ te-t-il, c'est que l'on ne rejette pas, com„ me on fait, toute la peine & tout le tra„ vail sur les enfans: c'est en quoi l'usage „ des Colleges est le plus vicieux, parce „ qu'il y a un trop grand nombre d'Eleves „ dans une seule classe. C'est aux Maîtres „ à faire travailler les enfans; ils doivent se „ charger de ce qu'il y a de plus pénible, „ & l'État doit soulager les Maîtres, autant „ qu'il est possible, en faisant composer par „ des gens habiles des Livres élémentaires „ & classiques".

Dans la méthode proposée par M. de la Chalotais, l'éducation du premier âge, jusqu'à dix ans* environ, se réduit aux moyens qu'il va lui-même détailler; nous emprunterons quelquefois jusqu'à ses expressions.

Il n'est rien de mieux pour la lecture que le Bureau Typographique. En supposant maintenant que les enfans sçachent lire & écrire, qu'ils sçachent même dessiner, „ ce „ que je regarde comme nécessaire", dit

* C'est à dix ans à peu près que M. D. L. C. fixe l'entrée des enfans au College, & leur sortie vers 17 ans.

„ M. D. L. C. les premiers objets dont on doit les occuper depuis cinq ou ſix ans juſqu'à dix, ſont l'Hiſtoire, la Géographie, l'Hiſtoire Naturelle, des Recréations Phyſiques & Mathématiques : connoiſſances qui ſont à leur portée, parce qu'elles tombent ſous les ſens, qu'elles ſont les plus agréables, & par conſéquent les plus propres à occuper l'enfance. Ces objets ſont d'ailleurs la baſe & les matériaux de nos idées, le fondement de la Vie Civile, de toutes les Sciences & de tous les Arts.

Si on laiſſe les enfans juſqu'à un certain âge ſans leur donner des notions de l'Hiſtoire, ils ſe trouveront dans le cas où nous ſommes par rapport aux Annales de la Chine & du Japon que nous avons tant de peine à imprimer dans notre mémoire, parce que les noms des hommes, des villes & des fleuves n'ont jamais frappé notre oreille. Mais quelles hiſtoires faut-il offrir aux enfans? Que l'on compoſe pour eux des hiſtoires de toute nation, de tout ſiecle, & ſur-tout des ſiecles derniers : que celles-ci ſoient plus détaillées, & qu'on les leur faſſe lire les premieres : qu'on écrive pour eux des vies d'hommes illuſtres dans tous les genres, dans toutes les conditions & dans toutes les profeſſions, de héros, de ſçavans, de femmes & d'enfans célébres, &c. qu'on leur faſſe des peintures vives des grands événemens, des exemples mémorables de

vice ou de vertu, de malheur ou de prospérité, &c. Il faudroit que l'instruction fût toute faite dans ces Livres; qu'on n'y laissât presque rien à ajouter au Maître; qu'à la suite de chaque histoire on plaçât des questions pour s'assurer si l'enfant a bien entendu, s'il a retenu, & s'il n'a pas laissé échapper sur-tout l'essentiel. On réserveroit pour le second âge l'arrangement des faits dans leur ordre chronologique, la suite des Empires, les principes qui servent de fondement à la certitude historique, & les usages innombrables de l'histoire.

La Géographie, qui est encore une affaire des yeux & de la mémoire, ne doit point être séparée de l'Histoire; mais il faut qu'elle soit à la portée des enfans, & qu'on les fasse voyager agréablement sans entrer dans un détail sec & ennuyeux. On leur fera remarquer dans les différentes contrées ce qu'il y a de principal & de curieux, les faits les plus frappans, la patrie des grands hommes, les batailles célebres; enfin tout ce qui peut attirer utilement leur attention relativement aux mœurs, aux coutumes, aux productions naturelles & aux arts. Quand les enfans seront plus avancés, on leur fera faire un second & un troisieme voyage de Géographie historique, politique, physique & mathématique.

L'utilité, l'agrément & la facilité de l'Histoire Naturelle demandent qu'on la

place au rang des premieres études. Il ne s'agit point encore de raiſonner ni de découvrir des rapports & des cauſes; il ne faut que voir beaucoup & ſouvent. Qu'on montre d'abord les différens objets, tels qu'ils paroiſſent aux yeux; la figure, avec une deſcription exacte & préciſe, ſuffit: lorſqu'on pourra préſenter l'objet même, l'impreſſion en ſera bien plus vive & plus durable. On pourra égayer les éleves par quelques traits de la vie & du caractere des animaux, de la culture & de l'uſage des plantes, des propriétés & de l'emploi des minéraux: mais en tout cela il faut de la ſobriété: point de longs détails, rien de fabuleux. Il n'eſt point encore queſtion de méthodes ſçavantes; la premiere diviſion générale des trois regnes ſuffira. Pour le détail on s'attachera d'abord aux objets qui ont plus de rapports avec nous, qui ſont les plus néceſſaires & les plus utiles. On donnera la préférence aux animanx domeſtiques ſur les ſauvages, & à ceux du pays ſur les étrangers. Les plantes qui ſervent d'alimens & de remedes ſeront auſſi préférées.

Les Obſervations Phyſiques & Aſtronomiques, les Expériences & les Méchaniques entreront encore dans le Plan des Etudes du premier âge. On conçoit bien juſqu'à quel point doivent aller alors ces connoiſſances, & qu'il ne s'agit pas de faire à

dix ans un Physicien, un Astronome, un Méchanicien. Il y auroit de la folie à prétendre qu'un enfant s'occupât de la démonstration métaphysique de la divisibilité de la matiere à l'infini; mais rien n'empêche qu'on ne lui fasse voir qu'un grain de Carmin teint dix pintes d'eau, & qu'on ne lui rende sensible l'extrême divisibilité des corps, &c. Pourquoi ne pourra-t-on encore lui faire conclure d'expériences répétées, que plus le point d'appui dans un levier est éloigné de la puissance qui donne le mouvement, plus la force est grande, &c.? Est-il au-dessus de la portée de concevoir l'arrangement des corps célestes, qu'on peut lui rendre sensible? Ne peut il être disposé à sçavoir pourquoi la Lune paroît presque aussi grande que le Soleil, quoique celui-ci soit environ cinquante millions de fois plus considérable, &c.? Ses premieres évaluations de grandeur & de distance seront au-dessous du vrai, ou bien n'auront point de bornes: mais ce seront autant de pas qui le conduiront à estimer juste. Il seroit à desirer que les enfans fussent de bonne heure familiarisés avec des Globes, des Cartes, des Spheres, des Thermometres & des Barometres; qu'ils sçussent faire usage de la regle & du compas, ne fût-ce que pour s'amuser; qu'ils apprissent qu'il y a un art de rapprocher les objets les plus éloignés, & d'apperce-

voir ceux qui leur ſemblent imperceptibles. Qu'on leur faſſe connoître le plus grand nombre d'objets qu'il ſera poſſible; tout ſera bon, pourvu que tout ſoit exact.

C'eſt en ſuivant pas à pas un enfant qu'on lui inculquera dès les premieres années les notions élémentaires & fondamentales des Mathématiques; objets bien plus faciles à ſaiſir que les idées abſtraites de la Grammaire. Ces différens exercices, avec de la danſe & de la muſique pour les enfans au-deſſus du commun, rempliront le but de la premiere éducation. Les Fables de La Fontaine ſeront propres à cet âge, quoi qu'en penſe l'eſprit de paradoxe. Du reſte, des promenades, des courſes, de la gaieté, des exercices du corps l'étude même doit ſe préſenter ſous l'appas de l'amuſement.

Que les Eleves ayent atteint dix ans, il ſera temps alors de commencer le cours de Littérature Françoiſe & Latine ou d'Humanités; on ne diſcontinuera pas cependant les opérations du premier âge. Pour ceux qui en auront le goût, on ajoutera l'étude du Grec; cette langue & la Latine ſont les deux ſources de la vraie & ſolide érudition. On pourroit auſſi conſeiller l'Anglois pour les Sciences, & l'Allemand pour la Guerre. Mais dans toute inſtitution, il faut donner le pas à la langue maternelle, qui eſt la plus néceſſaire dans tout le cours de la vie: or l'expérience nous apprend qu'on ne la

sçait jamais que très-imparfaitement, lorsqu'on ne l'a pas étudiée.

Il faut ouvrir la carriere de la Littérature par une Grammaire générale & raisonnée, qui contienne les fondemens de l'art de parler, qui donne une idée nette de toutes les parties du discours, où l'on voye ce qui est commun à toutes les langues, & leurs principales différences. Après ce premier degré auquel il ne faut pas trop longtemps s'arrêter, parce que l'usage est le meilleur maître en fait de Langues, on doit passer à la lecture des Auteurs; & la premiere opération seroit de faire faire aux enfans, sur un Livre François qu'ils entendent, la construction des phrases, suivant les notions de la Grammaire générale qu'ils auroient apprise, & de la Grammaire Françoise qu'ils apprendroient en même temps. Ensuite ils passeroient à un abrégé de Grammaire Latine qui en marqueroit les différences avec la Grammaire Françoise: après quoi on les mettroit à l'explication du Latin, de Phedre, par exemple, avec des chiffres qui marquent la construction, ou bien avec une traduction interlinéaire....

Dans la seconde ou même la troisieme année, il seroit temps, si l'on veut, de joindre les thêmes à l'explication des Auteurs Latins. Pour cela, on choisiroit un Auteur bien traduit en François: après en avoir donné quelques morceaux choisis à

traduire, il faudroit comparer le François avec celui du Traducteur; & quelque temps après l'enfant mettroit la traduction en Latin, que l'on corrigeroit sur le texte original. Ce seroit le moyen d'apprendre les deux Langues.

Veut on former le goût des jeunes-gens? Qu'on les mette à portée d'examiner les principes & les regles des productions de l'esprit; qu'on les exerce à juger, à comparer; qu'on leur fasse lire les bons Critiques, & sur-tout étudier les grands Maîtres. On aura soin de les accoutumer à rendre compte de ce qu'ils ont lu ou entendu: après un Sermon, un Plaidoyer, une Tragédie, &c on leur fera exposer en termes clairs & précis le sujet, le plan, l'ordre, les preuves du Discours, l'intrigue du Drame, en les habituant à saisir le caractere du style. Il ne peut y avoir rien de plus utile pour eux que de comparer les bons Auteurs qui ont traité les mêmes sujets en prose ou en vers. Si on sçait faire succéder ces différens exercices, on n'aura plus à demander ce que feroient des enfans, si on ne les occupoit pas soir & matin de thêmes, de particules, de prosodies, de vers Grecs & Latins, d'amplifications, de figures de Rhétorique.

Outre les opérations déjà indiquées, relativement à la Littérature Françoise & Latine, le second âge en demandera quel-

ques autres. Les jeunes-gens feront alors des extraits, des analyses; Ils écriront l'éloge d'un grand homme, des lettres, non des épîtres en l'air sur des faits ou sur des matieres qu'ils ignorent, mais sur ce qui leur est arrivé, sur leurs occupations, leurs divertissemens, leurs peines; ils feront le récit d'une cérémonie, d'une fête à laquelle ils auront assisté. On les exercera à faire des définitions ou au moins des descriptions exactes des choses. Un autre exercice à joindre à celui des définitions, feroit de comparer les mots qui paroissent synonimes, de marquer leurs différences, & d'indiquer les véritables opposés, quand cela se peut. S'agit-il d'échauffer des imaginations froides, & de faire enfanter des esprits stériles? Qu'on leur décompose un acte de Racine, par exemple, & qu'on le réduise à l'état primitif où il pouvoit être dans l'esprit de l'Auteur avant de se livrer à sa verve.

Apprendre à lire, à écrire, à manier le crayon, est l'exercice du premier âge: apprendre à bien lire, à bien prononcer, à bien écrire & à bien dessiner, est celui du second. On y joindra toujours la Musique, l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, l'Histoire Naturelle. C'est alors qu'on doit commencer à étudier la Nature sur la Nature même, les Arts & Manufactures dans les atteliers. Aux faits

historiques appris dans l'enfance, il faudra joindre l'Histoire générale des Nations; & ce qui n'est pas moins utile, celle des Sciences, & sur-tout des Arts qui ont le plus de rapport à nos besoins.

Quant à ce qui concerne la Géographie, il faudroit pour cet âge un second Tome qui réunît l'ancienne & la moderne, l'ancien & le nouveau Monde, les divisions exactes des Empires suivant les derniers Traités, la description des Pays, non par un détail ennuyeux de Villes, de Bourgades ou d'Intendances, mais par la situation, la qualité, la fertilité, les productions du terrein, la population, les mœurs des Peuples, le Gouvernement, la Religion, les Loix, les forces, la puissance par mer & par terre, les richesses, le commerce, &c. On pourroit y faire entrer des réflexions sur la Politique, sur l'intérêt des Princes.

A l'égard de l'Histoire, la matiere étant déjà préparée dès le premier âge par les récits de la vie des Grands-hommes qui ont figuré dans le monde, des Sçavans illustres, & des Artistes; par les tableaux des grands événemens & des grandes révolutions; on donneroit aux jeunes gens d s Histoires où la morale fût éclaircie, les réflexions plus approfondies, les maximes du Droit des Gens, les principes du juste & de l'injuste, ceux d'une bonne ad-

miniſtration, plus fortement établis, en s'arrêtanr davantage, comme on l'a dit, ſur l'Hiſtoire moderne. Quant à la Chronologie, on pourroit ſe contenter d'expliquer la Mappe Monde hiſtorique imprimée en 1740. L'important ſeroit de donner à la Jeuneſſe des principes & des regles pour ſçavoir l'uſage qu'on doit faire de l'Hiſtoire, pour diſcerner la certitude des faits, & peſer l'autorité des Hiſtoriens.

Enfin M. D. L. C. ſuppoſant ſes Eleves à l'âge de prendre une connoiſſance étendue de la nature & de leurs devoirs, il propoſe, ſur la réforme de la Philoſophie, des vues qui annoncent un eſprit philoſophique. Il vient au ſoin de la ſanté, à la connoiſſance des affaires, & à l'étude de la Religion, objets que doit néceſſairement envisager une bonne Inſtitution Nationale. De-là il paſſe à deux abus qu'il apperçoit dans les Colleges: le premier ſont les cahiers de Rhétorique & de Philoſophie auxquels il veut que l'on ſubſtitue des Livres publics, compoſés par ordre du Roi. Le ſecond abus eſt, dit-il dans les leçons de mémoire: M. D. L. C. regrette le temps & la peine employés à charger la mémoire de leçons que les jeunes gens doivent oublier, ſans ceſſer pour cela de ſçavoir les Langues: il préfere avec raiſon que l'on faſſe apprendre par cœur les plus beaux morceaux de Littérature Fran-

çoise & Latine.

Tel est le fond du Plan d'Education Nationale proposé par M. D. L C. : les personnes intelligentes suppléeront aisément pour les détails. Nous ne pouvons qu'approuver en général les vues patriotiques qui ont formé ce Projet. Il y auroit bien quelques propositions détachées & indépendantes en quelque façon du corps du Plan, sur lesquelles on pourroit faire des observations, mais nous laissons ce soin à d'autres ; la matiere est délicate, *periculosæ plenum opus aleæ.*

RECUEIL DE MÉDAILLES de Peuples & de Villes qui n'ont point encore été publiées, ou qui sont peu connues. Tom. I. contenant les Médailles d'Europe, *in*-4. *A Paris chez Guerin & de Latour*, Second Extrait.

ITALIE.

C'Est chez les Italiens qu'on trouve un plus grand nombre d'Auteurs qui aient écrit sur les anciennes Villes & sur les Monnoies de leur Païs. La liste qu'on pourroit donner de leurs Ouvrages seroit trop longue & sans doute défectueuse, parce qu'on ne les auroit pas tous connus. M. Pellerin se borne à ce qui regarde les Médailles d'Italie qui n'ont pas encore été

données, & à des remarques sur quelques-unes de celles qu'on a déjà publiées.

Les Monnoies de cette partie de l'Europe, au nombre de 61, se trouvent réparties dans les Planches 7, 8, 9, à l'exception des trois dernieres, qui ayant été omises d'abord, sont renvoyées à la Planche 10. Ces Médailles & les Notes qu'on y a jointes ont pour objet 34 Villes & quatre Peuples de l'ancienne Italie. Ceux-ci sont les Locriens, surnommés Epizéphiriens, à cause du Promontoire *Zephyrium*, qui étoit dans leur voisinage; les Lucaniens & les Lycianiens. Cette curieuse Collection nous présente, pour les Villes, 31 Médailles qui n'avoient pas encore été vues, & quatre pour les Peuples ci-dessus nommés. Il ne nous est pas possible d'entrer dans une discussion exacte de tant de sçavantes recherches. Contentons-nous d'en extraire ce qui nous paroîtra le plus intéressant.

Il n'est point rare d'appercevoir sur les Médailles ce qu'on appelle aujourd'hui, dit M. Pellerin, *des armes parlantes*. Le bras courbé qui se voit au revers d'une Médaille de la ville d'*Ancone*, marque la courbure qui forme le port qu'elle a sur la Mer Adriatique; & c'est de cette espece de coude qu'elle a pris son nom. La ville de *Cardia* a pour type un cœur, ainsi appellé en Grec. Le symbole des Isles *Cleï-*

des eſt une clef, celui de *Rhodes* une roſe, &c.

La Médaille d'*Æſernia*, ville des Samnites au n. 2. Planch. 1. eſt différente par le type de celle que Mayer & Beger ont donnée. Elle differe auſſi de celle du Muſée de Vienne, dont la tête eſt caſquée & porte à droite cette légende: AISERNI. Le revers n'a point de légende. Il repréſente un Aigle écraſant un ſerpent qui fait effort pour s'élancer vers lui. Celle de M. Pellerin a d'un côté une Tête de vieillard avec une barbe épaiſſe & couronnée de laurier. On voit derriere de longues & fortes tenailles, qui ſont un des ſymboles de Vulcain. De l'autre côté, ce mot VOΛKANON, fait la légende: Au revers, un char à deux chevaux conduit par un homme nud juſqu'au deſſous de la ceinture; il tient les rênes de la main gauche, mais il n'eſt pas aiſé de diſtinguer ce qu'il porte dans la droite. L'Exergue porte ΑΙΣΕΡΝΙΝΟ. Dans le Cabinet de Theupolo, il y a une Médaille aſſez ſemblable. Mais au revers, une Victoire vole au deſſus du char, & la tête de l'autre côté eſt celle d'un homme ſans barbe avec une eſpece de bonnet & une couronne de laurier par deſſus. Le VOΛKANON qui ſert de légende, a fait attribuer mal-à propos cette Médaille *aux Peuples d'Italie appellés* VOLSCI. Nous en trouvons une de la même ville dans

Musellius. La Tête est précisément la même que celle qui vient d'être citée. Une suite de points mise à l'endroit de la légende, annonce que celle-ci est effacée. Pour le revers, il est en tout pareil à celui de M. Pellerin. On y remarque distinctement un foudre dans la main droite de la figure placée sur le char, ce qui montre que c'est un Jupiter. Il y a seulement dans l'Exergue ΑΙΣΕΡΝΙΩ, ce qui ne fait pas une grande différence.

On n'avoit point encore vu de Médailles en or de la ville de *Cales* en Campanie. Nous sommes redevables à l'Auteur de la connoissance qu'il nous donne d'une de cette espece. Elle porte une Tête de Minerve, & au revers une Victoire sur un char à deux chevaux.

Les Monnoies de Capoue portent assez communément une légende en caracteres Osques, *qu'on prononce* CAPU. Goltzius & Beger qui y ont lu ΚΩΩΣ, les ont en conséquence faussement attribuées à l'Isle de *Cos*.

Patin, Mezzabarbe & Beger avoient regardé celles qui portent en légende *Valentia*, comme appartenantes à la ville de Rome, parce qu'elle avoit été ainsi appellée anciennement. Le P. Hardouin & Liebe ont démontré la fausseté de ce sentiment, & ces Médailles sont aujourd'hui reconnues pour être de Valentia, qu'on nom.

nomme auſſi *Vibo*, & à qui antérieurement on donnoit le nom d'*Hippo* ou *Hipponium*. Celle qu'on donne ici eſt la 55. à la Pl. 9. Liebe qui en cite deux à peu près ſemblables, prétend que les noms qui ſe liſent du côté de la tête ſont des noms de familles Romaines, qu'il faut ajouter à la collection de Morel. Mais cette opinion eſt ſans vraiſemblance, & en particulier les mots qui dans la Médaille de ce n. 55. commencent par AHI & par TRINI, ne ſont point connus pour être des noms de Citoyens Romains.

On trouve à la Planche 10. 14 Médailles que notre ſçavant Antiquaire appelle *Incertaines*. Nous renvoyons les curieux aux remarques lumineuſes qu'il fait ſur quelques-unes ſeulement, & qui ne ſont gueres ſuſceptibles d'Extrait.

COTE D'ILLYRIE.

Sous ce titre ſont compriſes les Médailles des villes ſituées ſur toute la côte de la Mer Adriatique, depuis l'Iſtrie juſqu'à l'Epire.

La premiere de la Planche 11. paroît être de la ville d'*Alvona*, aujourd'hui Albona, dans la Liburnie, & dont on n'avoit encore publié aucune Médaille. On ſoupçonne que cette ville étoit anciennement habitée par les Grecs.

Des trois Médailles d'argent de *Dyrrachium*, qu'on voit aux n. 6, 7, 8, les deux dernieres, ſans lettres ni légende, ſont des premiers temps où l'on commença chez les Grecs à frapper des monnoies. L'Auteur nous renvoie là-deſſus à l'eſſai d'une Paléographie Numiſmatique de M. l'Abbé Barthelemi. Dyrrachium étoit une ville très-ancienne, connue auſſi ſous ſon premier nom, qui étoit *Epidamnus*. Ses Médailles en argent du poids d'une dragme, ſont beaucoup plus communes que celles qui en peſent juſqu'à trois. On les connoît, ſans autre ſecours, au type d'une vache qui allaite un veau.

EPIRE.

On donne ici à ce Païs les bornes qu'il avoit autrefois entre les monts Cérauniens & le golfe d'Ambracie; l'Epire avoit des monnoies communes qui étoient d'uſage dans tout le païs. Mais la plupart de ſes villes en faiſoient fabriquer de particulieres, & c'eſt de ce nombre que ſont les 13 de la Pl. 12. Elles ont preſque toutes quelque choſe de particulier. Les quatre de *Damaſtium*, qui commencent au n. 6, ſont d'argent. Mais leur fabrique groſſiere ſe reſſent de la ruſticité de ceux qui habitoient aux environs des monts Cérauniens, dont ce lieu n'étoit pas éloigné.

Aucun Antiquaire n'a vu, ou au moins n'a connu ces Médailles, puiſque perſonne n'en a encore donné de Damaſtium.

ACARNANIE.

Cette Contrée très-étendue du côté de la mer, depuis le golfe d'Ambracie, aujourd'hui le golfe de *Larta*, juſqu'à l'embouchure du fleuve Acheloüs, étoit fort reſſerrée dans le continent; & c'étoit ſur la côte de la mer & les bords de ce fleuve que la plus grande partie de ſes villes avoient leur emplacement.

La premiere des 17 Médailles qui rempliſſent la 12. Planche, eſt une de ces monnoies communes à tout le païs. D'un côté, Jupiter nud & debout tient le foudre de la main droite, & porte l'Aigle ſur la gauche. Le nom *des Acarnaniens* ſert de légende. De l'autre côté, c'eſt la Tête du fleuve Acheloüs, avec le nom d'un Magiſtrat. Spanheim a remarqué que Patin s'eſt trompé, en prenant ſur une autre Médaille du même peuple, cette Tête d'Acheloüs, pour celle du Minotaure.

Il eſt prouvé par la monnoie de la ville d'*Actium*, n. 4, & par celles de trois autres villes n. 5, 6 & 7, que leurs habitans étoient originaires de Corinthe; outre leur forme & leur matiere, elles ont comme cette derniere ville, le cheval Pégaſe d'un

côté, & de l'autre la tête de Pallas. On en peut conclure que les Colonies Grecques gardoient ſur leurs monnoies les types des lieux d'où elles étoient ſorties, & qu'il eſt ſouvent facile de remonter, par leurs ſymboles, juſqu'à leur origine, lorſque les anciens Auteurs ne nous en diſent rien.

M. Pellerin nous met, par occaſion, en garde contre une erreur dans laquelle eſt tombé Paruta d'après Goltzius, en attribuant à Syracuſe nombre de Médailles, & ſur-tout celles qui ont ſous le cheval Pégaſe la lettre ο, qui eſt tout à la fois & l'ancien K Grec, & l'initiale de la ville de Corinthe. C'eſt donc à cette derniere qu'il faut reſtituer les monnoies où cette lettre ſe trouve.

Les Médailles des nombre 13, 14 & 15 ſont de *Leucade*, ville ſituée dans une presqu'Iſle du même nom, & n'ont pas été données juſqu'ici.

ÆTOLIE.

Sa côte maritime expoſée au midi, étoit bornée au couchant par le fleuve Achéloüs, & au levant par le golfe de Corinthe, aujourd'hui de Lépante, & par la Locride. Au nord ſes limites n'ont pas toujours été les mêmes, & il y a eu un temps où les conquêtes les ont pouſſées juſqu'en Theſſalie.

Les Médailles pour cet article se réduisent à trois, Pl. 14. La premiere est une des monnoies qui étoient en usage dans toute l'Ætolie. Il y avoit entre elle & la Thessalie des Peuples appellés Athamanes, qui quoique voisins des deux étoient pourtant plus particuliérement unis avec les Ætoliens. La Région qu'ils habitoient étoit appellée *Athamanie*. On n'a point encore vu de Médaille de ce Peuple à qui appartient celle du n. 2.

On ne connoissoit point non plus de Monnoie d'*Apollonie* en Ætolie. Celle du n. 3. est incontestablement de cette ville. Tout concourt à le persuader. Elle ressemble à plusieurs Médailles des Ætoliens & par sa fabrique & par ses types, qui sont une mâchoire de sanglier & un fer d'épieu ou de haste.

LOCRIDE.

Strabon la divise en deux parties. L'une s'étendoit depuis le mont Parnasse jusqu'à l'Ætolie, la Phocide & le golfe Corinthiaque; l'autre depuis le mont Parnasse venoit jusqu'au golfe Maliaque vers les Thermopyles. Les *Locriens-Ozoles* occupoient la premiere; les habitans de la seconde étoient nommés *Locriens-Epicnémidiens*.

Entre les cinq monnoies des Ozoles, la

premiere placée au n. 4. Pl. 14. eſt très-ancienne; ce qu'il eſt facile de connoître au quarré concave qui entoure la tête de Pallas. Au revers le Pégaſe eſt remarquable par une bride, qu'on rechercheroit inutilement ailleurs.

Les Epicnémidiens ne faiſoient d'abord qu'un ſeul Peuple avec les Opontiens qui ſe ſéparerent d'eux dans la ſuite, & dont la Capitale étoit la ville d'*Opus*. Avant leur ſéparation ils portoient tous également le nom de Locriens. Chacun de ces deux peuples a dans la même Planche 14. quatre monnoies qui lui ſont aſſignées.

Phocide.

Située entre la Locride & la Béotie, elle avoit pour villes principales Delphes & Elatée, avec quelques ports ſur le golfe Corinthiaque. Les Médailles de ces villes ſont rares. On n'en trouve preſque que de celles qui étoient communes à toute la Phocide. Les ſept premieres de la Planche 15. ſont de cette eſpece & très-connues, à l'exception de celle du n. 5, qu'on n'avoit point encore publiée.

La Médaille de la ville de Cypariſſus en Phocide, n'eſt pas plus connue. Elle eſt du plus grand module, & eſt aiſée à reconnoître, tant par ſa légende ΚΥΠΑ, que par le Trépied environnné d'une couronne. Sa

Tête est celle d'Apollon, qui a sa Lyre devant lui.

PÉLOPONNESE.

Cette Péninsule, qui est *la Morée* d'aujourd'hui, a la mer Crétique au levant; au couchant & au midi, la mer Ionienne, & le golfe de Corinthe au nord. On y comptoit six différentes contrées, qui étoient l'Achaïe, l'Elide, la Messénie, la Laconie, l'Argolide & l'Arcadie.

Le Péloponnese ressembloit assez par sa forme à celle d'une feuille de Platane, qu'on voit en effet sur les deux premieres Monnoies de la Planche 16, qui sont plus rares que celles dont le symbole est une Tortue, telle que celle du n. 3.

Achaïe.

L'Achaïe étoit une des principales parties du Péloponnese. Elle avoit la ville d'*Ægium* pour capitale. Les Monnoies communes à tout ce païs, & dont on trouve un grand nombre, se distinguent par un monogramme formé des deux premieres lettres du mot Achaïe. D'autres lettres répandues dans le champ, sont sans-doute les initiales des noms de différens Magistrats. On en voit un exemple au n. 4. de

la Planche 16. Les Médailles des nombres 6 & 7 étoient inconnues.

Entre les quatre monnoyes de la ville d'Ægium, celle du n. 10. eſt remarquable par la légende entiere du nom de cette ville, & par le monogramme de l'Achaïe qui ſe trouve au revers avec le nom du Magiſtrat *Ariſtodamus.*

Les 14 Médailles de Corinthe, & celles de Patras au nombre de ſix à la Planche 17. demanderoient auſſi une diſcuſſion, dans laquelle il ne nous eſt pas poſſible d'entrer.

Elide.

C'eſt entre l'Achaïe & la Meſſénie qu'on place cette partie du Péloponneſe dont nous voyons trois monnoies a la Planche 18. Celle d'*Eurydicium* eſt à la tête, & porte au revers pour légende ce même mot en Grec. On ſçait qu'il y avoit en Elide un Bois ſacré de ce nom; mais M. Pellerin n'aſſure pas qu'il ait été aſſez peuplé, pour qu'on y ait frappé des Médailles.

Il adjuge à la ville de Pylos dans la Triphylie, plutôt qu'à deux autres villes du même nom, la ſeconde Médaille; & il donne la 3. à Phea, ville d'Elide, avec quelque doute néanmoins, parce qu'elle n'eſt pas d'une parfaite conſervation.

Meſſé-

Meſſénie.

On n'avoit point encore entendu parler des Monnoies en argent de la ville de Meſſene. Les n. 4. 5 & 6 de la Planche 18, nous en font connoître juſqu'à trois : la Tête qui y eſt repréſentée, paroît être celle de Jupiter ſurnommé Ithomate, à cauſe d'Ithome, place forte des Meſſéniens où ce Dieu, qui étoit leur principale Divinité, avoit un Temple célebre. D'autres veulent que ce nom ait été dérivé de celui d'Ithoma ſa nourrice.

Les Médailles Impériales de la ville de *Thuria* ſont aſſez connues, mais on n'en avoit vu aucune de celles qui étoient particulieres à cette ville. La 11. de la même Pl. eſt de ce nombre. Elle a une Chouette pour revers, & en légende les cinq premieres lettres de Thuria. Le grand Trident marqué ſur le revers de la 12. Médaille, auſſi bien que ſon monogramme, la font regarder comme étant de la ville de *Pylos* en Meſſénie, qui avoit un port. Les villes maritimes ſont ſouvent déſignées par un Trident.

Laconie.

L'Auteur nous donne dans la Pl. 19. ſeize Médailles de ce païs. Ce ſont celles de *Lacédemone* ou Sparte, d'*Aſine*, de *Dyrra*.

chium de *Taletes* & de Malée; ce lieu étoit un Promontoire qu'on nomme aujourd'hui le Cap *Malée* ou Malio. A l'occasion de l'oiseau volant qu'on voit sur le revers des trois dernieres monnoies, M. Pellerin remarque que les Antiquaires même donnent ordinairement le nom d'Aigles à ces oiseaux volans, qui sont les types de plusieurs lieux maritimes & de diverses Isles de la Méditerranée. *Ils ressemblent* néanmoins *beaucoup plus à des pigeons* ou colombes, *qu'à des Aigles.*

Argolide.

Dix-huit Médailles pour cette partie du Péloponnese occupent la Pl. 20. & se rapportent aux villes d'*Argos*, d'*Epidaure*, de *Cléones* & de *Troesene*. Celles d'Argos avec le nom entier d'Argiens, sont aussi rares que celles des Lacédémoniens avec la légende de tout le nom de ceux-ci. La 1. de cette Pl. dont le champ concave du revers n'a qu'un grand A dans son milieu, est de la plus haute antiquité. Cet A est la premiere lettre du mot *Argos.* Le loup qui se trouve de l'autre côté étoit le symbole général de toute l'Argolide.

Arcadie.

Ce Païs est situé au milieu du Péloponnese. Les monnoies que Goltzius a pu-

bliées avec le nom des Arcadiens marqué tout au long, ſont plus que ſuſpectes. Toutes celles qu'on connoît de ces Peuples, n'ont communément que les trois premieres lettres de leur nom, réunies dans un monogramme. La Pl. 21. comprend 18 de leurs Médailles. Une partie des monnoies Arcadiennes ſont faciles à diſtinguer à la vue du Dieu Pan, qui y paroît avec deux petites cornes au deſſus du front. On s'eſt perſuadé que ce qui ſe trouve dans le revers au-deſſus du monogramme, étoit la flûte champêtre formée de ſept tuyaux inégaux. Il y a plus d'apparence que c'eſt une de ces corbeilles myſtérieuſes, dont le P. Panel parle fort au long dans ſon Traité des *Ciſtophores*. On ne doit point avoir égard aux Médailles citées par Goltzius. Il a pris ces corbeilles pour des flûtes champêtres, qu'il y a figurées avec les ſept tuyaux. Son interprétation des lettres répandues autour du monogramme n'eſt pas plus heureuſe. C'eſt néanmoins ſur elle qu'il s'eſt cru bien fondé à référer ces Médailles à la ville de *Rimini* en Italie. Le P. Hardouin eſt tombé dans la même erreur.

Les Médailles depuis le n. 8. juſqu'à la fin de cette Planche, ſont celles qui étoient propres aux villes *Alea*, *Mantinea* dont on n'avoit point encore de Médailles, *Megalopolis* qui étoit la Capitale de l'Arcadie, *Tegea* & *Stymphalus*. La tête & le col de

l'oiseau Stimphalide présentés sur une Médaille de cette derniere ville au n. 14, & qui n'avoient pas encore paru sous cette forme, méritent une attention particuliere. On y reconnoît la justesse de ce que Pausanias avoit dit de cet oiseau, qui selon lui ressembloit assez à la Cigogne, sinon qu'il avoit le bec beaucoup plus fort & non recourbé.

M. Pellerin ne parle de la monnoie marquée au n. 7. & de quelques autres semblables dont Goltzius & le P. Hardouin ont fait mention, que pour avertir qu'il est très-douteux qu'elles soient de la ville d'*Eva* en Arcadie; ce que M. l'Abbé Barthelemi avoit déjà observé. Celle de ce n. 7. ressemble beaucoup à des Médailles de la Cyrénaïque, où il est à croire qu'elle a aussi été frappée.

Les Médailles des n. 16 & 17. *n'ont jamais été publiées.*

Il n'y a point de Médailles propres de la Ville de Phénéos. Vaillant en a donné deux qui sont Impériales, & qui ont pour légende ΦΕΝΕΑΤΩΝ, au lieu qu'on lit dans la derniere de cette Planche ΦΕΝΕΤΩΝ; ce qui ne fait pas une grande différence.

CONFERENCES sur divers sujets de Morale & de Piété, par le R. P. DE GRAVERON, Prêtre de l'Oratoire. *A Paris*, chez *Jean*

Thomas Hérissant, 1763. *in*-12 *deux volumes, dont le premier contient environ* 470 *pages, & le second* 500.

LE nom de l'Auteur fait l'éloge de l'Ouvrage. „ Tous ceux qui ont connu „ le R P. de Graveron sçavent, comme „ le dit l'Editeur, que c'étoit un homme „ d'un esprit juste, exact, à qui un long „ exercice du saint Ministere avoit donné „ une grande connoissance du cœur hu„ main. Il en a fait usage dans ces In„ structions, où il entre dans les détails „ les plus intéressans, avec une netteté & „ une précision qui ne laissent rien à de„ sirer. Aussi elles attirerent un concours „ de monde prodigieux, & furent extrê„ mement goûtées de tous les Auditeurs."

Mais pour en connoître mieux encore le mérite, il faut les considérer en elles-mêmes; ce sont véritablement des *Conférences* dans le sens propre de l'expression, c'est-à-dire des *Entretiens*, où après un court Exorde, sont proposées successivement à l'Orateur diverses *questions* auxquelles il répond. On a cru que cette méthode seroit plus capable de fixer l'attention des Auditeurs, qui semblent s'intéresser davantage à écouter la réponse que l'on fait à des questions qu'eux-mêmes auroient pu faire.

Ces *Conférences* sont au nombre de vingt-quatre. Les *douze premieres* qui forment le

premier volume, ont été évidemment destinées à instruire les fideles pendant le Carême. C'est ce que l'on apperçoit dès l'exorde de la premiere Conférence, où le P. de Graveron parlant de la Loi donnée aux Israélites, dit: „ Cette le Loi divisée en „ deux tables de pierre, où Dieu lui-même „ l'avoit écrite, contenoit *dix Commande-* „ *mens*; c'est ce que nous appellons *le* „ *Décalogue*. Les *trois premiers* reglent nos „ devoirs envers Dieu... Les *derniers* re„ glent ce que nous nous devons à nous„ mêmes, & ce que nous devons au pro„ chain. C'est cette Loi, mes Freres, que „ j'ai cru devoir prendre pour le sujet de „ nos entretiens: mais il est trop vaste „ pour l'embrasser en même temps dans „ toute son étendue, & je me réduirai, „ *durant ce Carême*, à vous entretenir des „ *trois premiers Commandemens*."

Ces douze premieres Conférences ont donc pour objet *l'Adoration*, la *soumission à la volonté de Dieu*, la *crainte* de ses jugemens, la *confiance* en sa miséricorde, la *Priere*, l'*Amour de Dieu*, le *desir du Ciel*; tout cela considéré comme renfermé dans l'étendue du premier Commandement. Le second donne lieu de traiter du *Jurement* & des *Vœux*: & l'explication du troisieme se borne à ce qui concerne la *Sanctificatian du Dimanche*.

Qu'est-ce qu'*adorer Dieu*? C'est la *pro-*

miere Question qu'examine le P. de Gr. & il montre comment Dieu doit être adoré *en esprit & en vérité*. Mais si le culte dû à Dieu doit être *intérieur*, pourquoi donc dans la Religion tant *d'extérieur*? Seconde *Question* à laquelle il répond en montrant qu'il est une sorte de culte extérieur qui est inséparable du culte intérieur. Mais l'adoration n'appartient qu'à Dieu: & cependant dans le langage commun de l'Eglise, le terme d'*adorer* est employé à l'égard des créatures; on adore la croix; le culte religieux que l'on rend à Dieu, on le rend à ses Saints; comment accorder ce langage, ces honneurs, avec le précepte de n'adorer que Dieu? *Troisieme Question* à laquelle le P. de Gr. répond en distinguant le culte & l'adoration que l'on doit à Dieu d'avec l'odoration de la croix & les honneurs que l'on rend aux Saints. Enfin quand & en quel temps faut-il adorer Dieu? *Quatrieme* & derniere *Question* à laquelle il répond en montrant qu'il faut adorer Dieu toujours & en tout temps, & comment on peut satisfaire à cette obligation: ce qui lui donne lieu d'expliquer les deux manieres différentes d'adorer Dieu, c'est-à-dire, *l'adoration virtuelle & actuelle*.

Dieu étant le souverain Maître que nous devons sans-cesse adorer, il exige de nous une entiere & continuelle *soumission à sa volonté*, parce que sa volonté est seule l'arbitre & la cause de tout ce qui nous ar-

rive, & qu'elle est seule la regle de nos actions. Cette *soumission à la volonté de Dieu, comme regle de nos actions*, se trouvera souvent rappellée dans la suite du développement de ses dix Commandemens; il s'agit donc ici uniquement de la *soumission à la volonté de Dieu, comme cause des événemens.* Elle doit s'étendre généralement à tout, parce qu'il n'est aucun événement que Dieu n'opere & ne conduise, à la réserve du péché, qui demande une explication particuliere. Cette soumission n'est point incompatible avec les sages précautions que l'on doit prendre pour prévenir les maux, ou y remédier. Mais elle doit aller jusqu'à souffrir les injustices que nous éprouvons de la part des hommes; parce que Dieu, sans être l'Auteur de l'injustice, la fait servir à ses desseins, auxquels nous devons nous soumettre. Cette soumission, sans affoiblir la juste douleur que doivent nous causer nos péchés, doit nous porter à adorer humblement les desseins de Dieu qui les a permis, & à porter sans découragement les foiblesses qu'il nous laisse.

Pour suivre les différens sentimens où doit nous faire entrer le souvenir de la majesté du Dieu que nous adorons, le P. de Gr. après avoir parlé de la soumission à la volonté de Dieu, traite de la *crainte* de ses jugemens. Il commence par exposer ce que c'est que la crainte en général, & com-

bien d'especes on en distingue; il examine si elles sont toutes commandées. Il distingue, 1. Une *crainte de respect*, qui n'est à proprement parler que ce sentiment d'adoration qui fait le fond de tous les devoirs de la créature envers Dieu, & qui a fait le sujet de la premiere Conférence. 2. Une *crainte filiale*, qui fait appréhender de pécher, de peur de déplaire à Dieu & de perdre sa grace: cette crainte est le fruit de l'amour, & nous est recommandée comme l'amour même. 3. Une *crainte servile*, qui a pour objet la sévérité des jugemens de Dieu & les supplices dont il menace les pécheurs. On l'appelle servile, parce que l'esclave est remué par la crainte du châtiment. „ Mais
„ cette *crainte* que l'on nomme *servile*,
„ peut elle-même être considérée sous deux
„ regards bien différens. Car ou elle est
„ *accompagnée d'amour* .... ou elle en
„ est entiérement *destituée*. ..... Ces deux
„ manieres de craindre sont bien différen-
„ tes. *La premiere*, accompagnée, domi-
„ née par l'amour, *est propre aux justes* ...
„ *La seconde*, destituée d'amour, *n'appar-
„ tient qu'à l'esclave; bonne & très-salutaire
„ en elle-même* & par sa nature, parce qu'il
„ est toujours bon de craindre Dieu; *mais
„ insuffisante par le défaut d'amour*, parce
„ qu'il nous est en tout temps ordonné d'ai-
„ mer Dieu. Je reprends donc en deux
„ mots, & je dis que *la crainte dont je veux*

„ *parler ici est la crainte des châtimens* dont
„ Dieu punit le péché; *mais la crainte dont*
„ *est remuée une ame qui aime Dieu*, & qui
„ appréhende de ne pas l'aimer constam-
„ ment, (*Cette * crainte*) .. loin de rendre
„ l'homme plus coupable, comme le pré-
„ tendent les derniers hérétiques, *nous*
„ *est expressément recommandée* par J. C.
„ Elle est *inséparable de l'état de l'homme*
„ *en cette vie*;... elle *s'unit parfaitement*
„ *avec l'amour*; elle est un des moyens les
„ plus utiles pour le conserver & l'entrete-
„ nir dans le cœur du juste. „

Le P. de Gr. combat ensuite les *prétextes* qu'on allegue pour écarter cette crainte salutaire. Il montre quels sont les *avantages* que cette crainte produit. „ Je réduis,
„ dit-il, les heureux effets de la crainte à
„ deux principaux, qui intéressent & le pé-
„ cheur & le juste; & je dis que la crain-
„ te sert de *barriere au vice*, & d'*aiguillon à*
„ *la vertu*. „

La *Confiance en Dieu* doit servir de contrepoids à la crainte; & comme le plus juste a toujours lieu de craindre, les plus grands pécheurs doivent toujours espérer.
„ La confiance est une vertu qui fait que
„ nous appuyant sur la *toute-puissance*, la
„ *miséricorde* & la *bonté* de Dieu, sur les
„ mérites de J. C. nous espérons ferme-
„ ment que Dieu nous conduira à *la vie*

* Il semble que ces deux mots manquent.

„ *éternelle*, en nous rendant justes & saints *.
„ Il s'agit donc d'exposer ici les *fondemens*, les *caracteres*, les *motifs* de la confiance Chrétienne.

Adorer Dieu, se soumettre à sa volonté, craindre ses jugemens, espérer en sa miséricorde, ce sont les dispositions auxquelles nous engage le premier précepte du Décalogue: mais de ces sentimens naît un devoir qui selon J. C. est la principale occupation du Chrétien; c'est le devoir de *la Priere*. Il s'agit ici, non de la Priere prise en général pour toutes les bonnes pensées dont on s'occupe devant Dieu, mais de la Priere qui comprend *les demandes que l'on fait à Dieu* pour soi ou pour le prochain. On montre ici la *nécessité* de la Priere, son *efficacité*, les *qualités* qu'elle doit avoir. Elle doit être faite au nom de J. C.; elle doit être humble; elle doit partir du cœur; elle doit être persévérante. Il faut en écarter les distractions, & la

* Au-lieu de *mérites* on lit ici dans cette Conférence, les promesses; nous soupçonnons que c'est une faute; la suite suppose qu'il faut lire *les mérites*. Car voici ce qu'ajoute dans la même page 117 le P. de Gr.: „ la confiance a „ donc pour objet propre & essentiel *le bonheur* „ *éternel*, & pour appui de son attente la *toute-* „ *puissance* de Dieu & sa *miséricorde* infinie par „ LES MERITES de Jésus-Christ. „ Ceci est une conséquence tirée de la définition: les mêmes idées doivent donc se trouver dans l'une & dans l'autre.

rendre continuelle autant qu'il est possible.

Jusqu'ici l'on n'a considéré que diverses parties du premier Commandement de la Loi de Dieu; il s'agit maintenant de prendre ce commandement dans toute son étendue, c'est-à-dire, de donner à l'explication du précepte de *l'amour de Dieu*, toute l'étendue dont il est susceptible: c'est le sujet de *trois Conférences*, où l'on montre *l'excellence* de ce Commandement, son *étendue*, & les *moyens* de le pratiquer. On y fait voir que *l'obligation d'aimer Dieu* est ,, *l'obligation premiere* & essentielle du Chré-,, tien; *obligation juste* par rapport à Dieu, ,, dont la perfection souveraine qui ne peut ,, entrer en comparaison avec celle des ,, créatures, a des droits incontestables sur ,, notre cœur; *obligation glorieuse* par rap-,, port à l'homme, qu'elle assujettit à ne ,, connoître de félicité solide que dans la ,, possession de celui même qui est la sour-,, ce & la plénitude de tout bien; *obliga-,, tion pressante* par rapport à notre cœur, ,, qui ne peut trouver que dans l'étendue ,, & dans la ferveur de son amour le fonds ,, nécessaire de gratitude pour tous les bien-,, faits dont Dieu ne cesse de nous com-,, bler." C'est le sujet de la premiere Conférence. ,, *Ce précepte* nous est adressé dans ,, toute son étendue; *il n'excepte aucune par-,, tie, ni de notre vie, ni de nous-mêmes*; il ,, n'en laisse aucune à notre choix; & s'il

„ eſt vrai que ſon accompliſſement parfait
„ eſt réſervé à l'état des ames bienheu-
„ reuſes, il n'eſt pas moins vrai que cet
„ état n'eſt deſtiné qu'à ceux qui auront
„ ſérieuſement travaillé ſur la Terre à l'ac-
„ complir dans toute ſa perfection." C'eſt le ſujet de la ſeconde Conférence, où l'on propoſe *l'obligation & les moyens d'avancer dans la voye du ſalut par de continuels progrès dans l'amour de Dieu.* L'amour de Dieu n'exclud point l'amour du prochain, mais l'amour du prochain doit rentrer dans l'amour de Dieu. *Toute affection, toute action doit être rapportée à Dieu*, ſoit par un rapport actuel, ſoit au moins par un rapport virtuel: & ce rapport des actions à Dieu, doit embraſſer non ſeulement les actions principales de la vie, mais ſelon la doctrine même de l'Apôtre, *ſoit que nous mangions ou que nous buvions*, & généralement *quelqu'autre choſe que nous faſſions, tout doit être fait pour la gloire de Dieu.* La *bonne intention*, qui conſiſte dans le deſir de plaire à Dieu & d'agir pour ſa gloire, eſt néceſſaire pour rendre vraiment bonne une action, quelque louable qu'elle ſoit déjà par ſa nature; mais l'intention, quelque bonne qu'elle ſoit, ne peut rendre bonne & juſte une action qui de ſa nature eſt mauvaiſe. Enfin *les actes de cet amour* doivent commencer dès le premier uſage de la raiſon, & s'étendre de-là dans toute la vie. C'eſt le ſujet de la troiſieme Conférence.

Nous devons aimer Dieu; donc nous devons desirer de jouir de Dieu: quoi de plus simple & de plus naturel? Néanmoins le desir de jouir de Dieu est un des sentimens qui se trouvent le moins dans notre cœur, & qu'on a plus de peine à y établir. C'est pourquoi *le desir du Ciel* est ici le sujet de la derniere Conférence sur le premier commandement. On y montre *l'obligation* de ce desir & *les effets* qu'il doit produire, qui sont le détachement de la vie présente, & le desir du moment heureux qui en nous délivrant des liens d'un corps mortel nous réunira avec J. C. On y dissipe tous les vains *prétextes* que les Chrétiens imparfaits ou pécheurs alleguent pour se dispenser de porter jusques-là le desir du Ciel.

Le P. de Gr. passe ensuite au *second Commandement*, qui lui donne lieu de parler *du jurement* & *des vœux*. C'est le sujet de *deux Conférences*. Dans la premiere, *il établit* les *conditions* qui doivent accompagner le *jurement* pour en faire un acte religieux: il examine comment doit se concilier ce que dit la Loi de Moïse: *Vous jurerez par le nom du Seigneur*, avec cette parole de Jésus-Christ, *Pour moi je vous dis de ne point jurer.* * Il s'éleve ensuite contre tous

* Le P. de Gr. prétend ici concilier ces deux Textes en disant que le second signifie: *Pour moi je vous dis de ne point vous parjurer* en jurant *par le Ciel*; &c. On aimeroit mieux qu'il n'eût

les *abus* que l'on fait du ſerment. Dans la ſeconde, il conſidere non *les vœux* de Religion, mais ceux que des mouvemens de piété, que le deſir d'obtenir de Dieu cer-

pas entrepris cette conciliation. Il prétend l'appuyer du ſuffrage des *ſaints Docteurs* & des *meilleurs Interpretes*. Il auroit peut-être mieux fait d'en nommer quelqu'un. Il ſemble plus loin citer *S. Auguſtin*: on y cherche cela, & on ne l'y trouve pas. La maniere dont l'expreſſion de Moïſe eſt ici traduite, rend la difficulté plus grande qu'elle n'eſt en effet. Moïſe ne dit pas: *Jurabis per nomen illius*; mais, *Per nomen illius jurabis*. Dans le ſtyle des Hébreux cela eſt fort différent. Moïſe ne dit pas: *Vous jurerez par le nom du Seigneur*; mais *C'EST PAR SON NOM que vous jurerez*. Il n'ordonne pas de jurer; mais il défend de jurer par le nom d'aucun autre que Dieu, parce que le ſerment eſt un acte de Religion qui renferme un hommage qui n'eſt dû qu'à Dieu. Voilà ſur quoi l'on peut véritablement citer S. Auguſtin, qui dit: *Quod ait de Domino*, & in nomine ejus jurabis, *non ita præceptum accipiendum eſt*; *quaſi jurari* (ou plutôt, *jurare*) *juſſerit*; *ſed in alterius alicujus Dei nomine jurari* (ou *jurare*) *prohibuit*. Or il eſt conſtant, comme le remarque au même endroit S. Auguſtin, qu'il vaut encore mieux, ſelon l'expreſſion de Jéſus-Chriſt, ne point jurer du tout. *Melius autem ſit, ſi ſecundùm Evangelium nec juraveris*. (*S. Aug. Quæſt. in Deuter. qu. 12. tom. 3. part. 1. col. 560. ed. Bened.*) Ainſi ſe concilient aiſément les expreſſions de Jéſus-Chriſt & de Moïſe. *Ne jurez point*, ou du-moins ſi vous jurez, *que ce ne ſoit par le nom d'aucun autre que Dieu*, à qui ſeul cet hommage eſt dû: *PER NOMEN ILLIUS jurabis*.

taines graces, que la crainte des dangers imminens * portent souvent à faire, & qui deviennent ensuite le sujet de beaucoup d'inquiétudes & de consultations. Ceci l'engage dans un grand détail sur *l'utilité* de ces sortes de vœux, sur les *conditions* qu'ils doivent avoir, sur les *obligations* qu'ils imposent, & sur les *dispenses* que l'on en sollicite.

L'obligation du Sabbat ayant été transférée du septieme jour de la semaine au premier qui est appellé le Dimanche, le P. de Gr. réduit l'explication du *troisieme Commandement* à ce qui regarde *la sanctification du Dimanche.* Il examine, 1. Pourquoi Dieu interdit à l'homme le travail en certains jours. 2. Ce qu'il faut entendre par *les œuvres serviles* interdites au jour du repos. 3. S'il ne vaut pas mieux s'occuper d'un peu de travail en ce jour, que de perdre son temps en visites, au jeu, aux *spectacles.* 4. Ce que doit faire un domestique ou un ouvrier que son maître oblige de travailler en ce jour. 5. Si la seúle assistance à la Messe suffit pour satisfaire au précepte de la sanctification du Dimanche. 6. Sur quoi

* On lit dans cette Conférence *eminens* : n'est-ce point une faute pour *imminens*, qui paroît ici plus propre, & que nous avons déjà vu employé par le P. de Gr. en parlant de *périls imminens*?

quoi est fondée l'obligation d'aller le Dimanche à la Messe de Paroisse. Il termine ainsi cette Conférence : „ Je finis, M. „ F. l'explication des *trois premiers Commandemens* du Décalogue. *Le saint Temps* „ *où nous entrons* est favorable pour vous „ rappeller toutes les saintes réflexions „ que tant de vérités ont dû exciter en „ vous. Vous vous disposez à approcher „ de Jésus-Christ, & à *résusciter* à la grace „ par le mérite de ses souffrances : sur- „ tout n'oubliez pas que nous ne vivons „ que pour l'amour de Dieu ; que qui- „ conque ne l'aime point, demeure dans „ la mort ; que les signes extérieurs de „ conversion sont insuffisans, tant que le „ cœur n'est point changé. Rappellez- „ vous avec amertume la triste expérience „ du passé, & donnez à votre retour à Dieu „ toute la solidité qu'il doit avoir, en re- „ nonçant sincérement au péché, & en „ commençant à aimer Dieu de tout vo- „ tre cœur, de tout votre esprit, de toute „ votre ame, de toutes vos forces."

Les douze dernieres Conférences qui forment le second volume, contiennent l'explication du Décalogue. Peut-être occuperent-elles l'intervalle depuis Pâques jusqu'à l'Assomption dans la même année où les précédentes avoient servi d'instruction pendant le Carême. Car tel est à Paris

l'usage des RR. PP. de l'Oratoire de faire ainsi des Conférences publiques avant & & après Pâques. Celles-ci ont pour objet le *Devoir des enfans* envers leurs peres & meres, l'*Education des enfans*, les *Devoirs des maîtres & des domestiques*, l'*Homicide* & la *Vengeance*, le *Vol*, la *Restitution*, la *Médisance*, le *Scandale*, l'*Aumône* & la *Foi.* Nous ne pouvons que passer rapidement sur ces douze discours.

Le P. de Gr. ouvre le premier en ces termes: „ le premier devoir de la Religion, „ c'est d'adorer Dieu; le second, c'est d'honorer ses parens. Dieu „ a mis ce précepte à la tête de ceux „ qui reglent nos devoirs envers le *prochain*, & il nous l'adresse d'une maniere plus particuliere encore par la „ promesse qu'il y joint d'une vie longue „ & heureuse." Ainsi il reprend l'explication du *Décalogue*; & après avoir expliqué dans les douze premieres Conférences *ces trois premiers Commandemens*, il recommence celles-ci par l'explication du *quatrieme*, sous lequel il renferme les *Devoirs des enfans* envers leurs peres & meres, sujet de la treizieme Conférence; les *Devoirs des peres & meres envers leurs enfans*, sur-tout *par rapport à l'Education*, sujet de la quatorzieme; les *Devoirs des maîtres* envers leurs domestiques, *& des domestiques* envers leurs

maîtres, ſujet de la quinzieme.

L'explication du *cinquieme Commandement* eſt ici réduite à ce qui regarde l'*Homicide & la Vengeance*; & ces deux ſujets ſont réunis dans un ſeul diſcours qui forme la ſeizieme Conférence.

Le P. de Gr. commence la dix-ſeptieme en faiſant obſerver que l'ordre naturel auroit dû l'engager à traiter *le ſizieme Commandement*; mais qu'après y avoir fait beaucoup de réflexions, il a jugé que toute l'utilité de ces inſtructions familieres venant du détail où il eſt permis d'entrer, il ne convenoit pas d'y parler d'un vice dont l'Apôtre veut que l'on évite juſqu'au nom parmi les Chrétiens, & ſur lequel on ne doit jamais les inſtruire qu'en prenant un ſoin particulier d'en couvrir d'un voile épais toutes les horreurs. „ Je laiſſe, dit-il, à „ l'éloquence de la Chaire d'employer tou„ te ſa véhémence contre celui de tous les „ vices qui deshonore le plus l'homme, „ qui l'engage le plus ſouvent à tous les „ autres crimes, qui par des déclins plus „ rapides, lui fait perdre toute idée de re„ ligion; & je paſſe à un ſujet bien diffé„ rent, que l'on ne peut trop approfondir, „ & où le détail le plus complet devient „ néceſſaire."

Le P. de Gr ne dira donc rien du *ſixieme Commandement*, ni du *neuvieme* qui a le même objet; mais il s'arrête ici au *ſeptieme*,

auquel il réunit le *dixieme*, dont l'objet est le même. Il y considere, 1. *Le Vol*, ou tort fait au prochain dans ses biens ; c'est le sujet de la dix-septieme & de la dix-huitieme Conférence. 2. *La Restituion*, c'est-à-dire, la réparation du tort fait au prochain dans ses biens, c'est le sujet de la dix-neuvieme. 3. *La Médisance*, c'est-à-dire le tort fait au prochain dans son honneur; c'est le sujet de la vingtieme. 4. *Le Scandale*, c'est-à-dire, cette sorte d'injustice qui ravit au prochain les plus excellens de tous les biens, les biens de la Grace ; c'est le sujet de la vingt-unieme. 5. Enfin *l'Aumône*, qui est le devoir le plus opposé à l'injustice, & le plus propre à l'expier ; c'est le sujet de la vingt-deuxieme, qui est aussi la derniere sur le Décalogue : il n'y en a aucune sur le *huitieme Précepte*. Sans dire pourquoi il n'a point traité de ce Précepte, le P. de Gr. passe immédiatement à ce qui concerne *la Foi*, qui est le sujet de ses deux dernieres Conférences.

Voici comment il ouvre la vingt-troisieme. Après avoir pris pour texte ces paroles de S. Pierre : * *Croissez de plus en plus dans la grace & dans la connoissance de notre Seigneur & Sauveur Jésus Christ*, il expose en peu de mots tous les points qu'il auroit à expliquer, s'il vouloit traiter à fond la

* 2. *Petr. iij.* 18.

matiere de la Foi: enſuite il ajoute que *borné par le temps*, il ſe contentera de traiter dans *ces deux derniers Entretiens* deux points importans qui renferment des devoirs ſi eſſentiels à tous les Chrétiens, que quiconque ne les remplit pas, n'a point l'eſprit du Chriſtianiſme, & n'eſt proprement Chrétien que de nom. Le premier devoir, c'eſt de *croître dans la foi*; „ d'en approfondir „ les maximes, pour en tirer les conſé„ quences néceſſaires à notre conduite; d'en „ étudier les myſteres, ſans vouloir les „ comprendre, pour ſe mettre en garde „ contre les attaques de l'incrédulité;" c'eſt le ſujet de la vingt-troiſieme Conférence.

Le ſecond devoir, c'eſt de *vivre de la foi*. „ Car cette étude de la Religion ne „ nous eſt pas commandée pour demeurer „ ſtérile dans notre eſprit; elle doit paſſer „ dans le cœur. Nous devons nous inſtrui„ re des maximes de la Religion pour les „ pratiquer, en étudier les myſteres pour „ les adorer, pour rendre à Dieu le tribut „ de louanges & de reconnoiſſance qui lui „ eſt dû. Et comme la Religion regle „ toutes les actions de notre vie, juſqu'à „ celles qui nous paroiſſent les plus indif„ férentes, elles doivent être toutes ani„ mées de ſon Eſprit: tel eſt le ſens de „ cette parole de l'Apôtre, *le juſte vit de*

„ *la foi ;* „ * c'est le texte & le sujet de la vingt-quatrieme & derniere Conférence.

Nous croyons que dans ces vingt-quatre Conférences le Lecteur estimera également & le choix des questions & la solidité des réponses, à l'exception peut-être de cette prétendue conciliation des paroles de Moïse & de Jésus-Christ sur les Sermens, dont nous avons fait le sujet d'une note. Il est peu d'Ouvrages où la solidité des pensées soit par-tout également soutenue ; & nous serions fâchés qu'une note que nous avons cru devoir à nos Lecteurs, pût en aucune sorte préjudicier au mérite réel d'un Ouvrage qui nous a paru fonciérement très-solide.

LETTRES CURIEUSES, utiles & Théologiques sur la Béatification des Serviteurs de Dieu & la Canonisation des Béatifiés : ou Abrégé du grand Ouvrage de Benoît XIV. sur la même matiere. Par le R. P. JOSEPH D'AUDIERNE, Provincial des Capucins de la Province de Bretagne. Tome 5. *in* 12 de près de 500 pag. *A Rennes, chez Julien Vatar, Place du Palais, & chez Julien-Charles Vatar, fils, Imprimeur-Libraire.* 1763.

DAns ce volume, qui a pour objet principal les Guérisons miraculeuses, le

* Hébr. X. 38.

Rédacteur n'embrasse pas toutes les maladies & infirmités dont on prend connoissance dans la sacrée Congrégation des Rites, lorsqu'on y fait la discussion des prodiges opérés par ceux dont on postule la Béatification : il se borne aux plus ordinaires & aux plus connues, aux notes & oppositions du Promoteur de la Foi, & aux consultations par écrit, tant des Médecins employés par la sacrée Congrégation, que de ceux qui ont été appellés par les Postulateurs. Le détail des précautions que l'on prend pour s'assurer que le bras du Tout-puissant a opéré ces guérisons, indépendamment des moyens naturels, par le ministere ou l'intercession de ses Serviteurs, suffit bien pour mettre l'Eglise Catholique à couvert du reproche de crédulité. Entrons en matiere avec le R. P. d'Audierne : son guide & le nôtre connoissoit la route du vrai.

Qu'il s'agisse de la vue rendue à un aveugle, il faudra bien des conditions pour que cette guérison soit mise au rang des opérations miraculeuses. Il est indispensable d'abord de prouver que l'aveuglement étoit réel & complet, & de déclarer s'il subsistoit depuis la naissance, ou s'il n'étoit qu'accidentel. On s'explique ensuite sur la durée de l'infirmité, sur les qualités & les circonstances de la guérison. Il est encore requis que des Médecins & des gens

experts déterminent la cause du mal, & & démontrent qu'on ne peut en attribuer la guérison à aucune cause naturelle. Enfin on s'assure si cette guérison a été instantanée ou non. Cette instantanéité n'a lieu cependant ni à l'égard d'un aveugle né dont l'organe visuel est irréparablement endommagé, ni à l'égard de ceux-même qui n'ont perdu la vue que par accident, lorsqu'il se trouve dans leurs yeux un vice essentiel, & qui ne peut décidément s'enlever par les moyens naturels Mais la coïncidence d'action & de guérison est indispensable dans la supposition d'un aveuglement de naissance ou casuel qui ne sont pas naturellement incurables. Ceux qui sçavent juger des faits doivent sentir la nécessité & la sagesse de ces précautions.

Une attention à peu près pareille sur la guérison des sourds & des muëts, précede le jugement qui décide si elle est naturelle ou miraculeuse. La Congrégation des Rites sçait aussi bien que ceux qui frondent ses décisions, qu'il y a nombre de cas dans lesquels la parole & l'ouie se recouvrent naturellement, ou quelquefois de façon à laisser subsister dans le prodige une incertitude qui en rend la cause équivoque, & doit déterminer à ne pas prononcer. Elle n'ignore pas que les sourds & les muëts de naissance même, peuvent l'être par des causes auxquelles il est possible

ble d'apporter remede: les obſtacles qui s'oppoſent à l'exercice des fonctions propres de leurs organes ſont quelquefois incomplets, & cedent à des moyens naturels ſoit employés par l'art, ſoit préſentés par le hazard. Que la ſurdité ſoit cauſée par l'amas d'une humeur épaiſſie dans la conque qui ferme à l'air l'accès du timpan, la main du Chirurgien rendra dans un inſtant l'uſage de l'ouie. Qu'une légere obſtruction, ou une ſurabondance d'humidités occaſionne ces infirmités, les médicamens, une ſécouſſe violente, une combinaiſon accidentelle de mouvement, une fievre, une paſſion vive ſuivie d'une puiſſante commotion dans le ſyſtême nerveux, & d'autres cauſes pareilles opéreront une guériſon que la précipitation, l'ignorance ou la prévention feroient paſſer pour un miracle. Il faut donc que le vice de l'organe ſoit manifeſtement incurable, & que la guériſon réuniſſe, proportion gardée, les mêmes conditions que celle de l'aveuglement. La Congrégation eſt ſi ſcrupuleuſe dans l'examen de toutes les circonſtances, que, dans la Cauſe de S. Staniſlas Jéſuite, elle ne voulut point admettre au nombre des miracles la guériſon ſubite d'une femme qu'une pierre qu'on lui avoit jettée dans l'oreille dès ſa premiere enfance, avoit rendue ſourde, mais qui ſortit de la conque 27 ans après, à l'invocation du B. Staniſlas. Le Promo-

teur de la Foi objecta que cela pouvoit être arrivé naturellemeut, & l'objection eut tout son effet. Au contraire, dans la Cause de S. Vincent de Paule, on mit au nombre des miracles de la troisieme classe le recouvrement subit de la parole & des forces dans une fille âgée de huit ans, muëtte de naissance, & percluse de ses membres, parce qu'on ne pouvoit atttribuer sa guérison à aucune vertu naturelle.

Est-il question d'un paralytique guéri? Après s'être assuré de l'état du malade avant & après sa guérison, on examine soigneusement la cause de sa maladie, & les symptomes qui l'accompagnoient. Que la paralysie vienne de flatuosités, d'une humeur scorbutique, d'une matiere vaporeuse, d'une obstruction ou compression quelconque dans le genre nerveux, la guérison n'en est censée divine que quand le mal est notable & invétéré: il faut encore qu'on ne puisse l'attribuer à une cause de courte durée; qu'on n'ait appliqué aucun remede, ou qu'au moins tous ceux que l'on a employés aient été sans effet; que la santé, qui est survenue par l'intercession du Saint, ait été parfaite, constante & subitement recouvrée, qu'elle ne puisse être regardée comme l'effet de quelque fievre, sueur, ou violente passion qui auroient précédé la guérison. Ce ne fut qu'à ce prix que l'on compta au nombre des miracles, les guérisons opé-

rées en faveur des paralytiques dont il est fait mention dans les Causes de S. Pie V. de S. Stanislas Kostka, de S. Jean de la Croix, de S. Péregrin du territoire de Rome, de S. Jaques de la Marche, de S. Jean Népomucene, de S. Vincent de Paule, de Ste Julienne de Falconieri.

Nous ne pourrions, sans excéder les bornes d'un Extrait, suivre le R. P. d'Audierne dans l'exposition de ce qui concerne la guérison miraculeuse des différentes especes de maladie, telles que sont l'Epilepsie, la Manie, l'Hydrophobie, l'Empyême & l'Hydropisie, les Plaies, les Ulceres, la Lepre, le Cancer, la Gangrene & la Fievre. Les Lecteurs curieux de connoître l'exactitude des examens relatifs à tous ces objets, pourront recourir à l'Ouvrage même: nous passons à un des prodiges les plus frappans, à celui qui s'étant opéré sur J. C. même, a mis le sceau à tous les autres, & fonde la foi du Chrétien sur un appui inébranlable. On voit que nous voulons parler de l'action miraculeuse qui tire les morts du sein des tombeaux pour leur rendre la lumiere du jour.

La résurrection d'un mort est une œuvre qui surpasse les forces de la Nature. En vain citeroit-on Plutarque qui rapporte d'après Platon, que plusieurs morts avoient naturellement recouvré la vie, & Celse qui assure la même chose avec aussi peu de

fondement. Ces faits ont été controuvés, ou peut-être n'a-t-on fait que se tromper dans la maniere de les voir : on a regardé comme morts ceux qui ne l'étoient pas en effet, soit que la précipitation fît mal juger, ou que la maladie fût d'espece à rendre insensible le mouvement des parties dont l'exercice fait vivre l'animal. Les exemples des méprises occasionnées par cet anéantissement apparent des fonctions tant vitales qu'animales, ne sont point rares. Si l'on veut consulter les Ecrivains qui en font mention, & dont le R. P. d'Audierne indique quelques-uns, après avoir lu ceux dont le témoignage est le mieux fondé, on pourra, si l'on en a le loisir, feuilleter aussi les *Disquisitiones Magicæ*, Ouvrage assez peu sensé de Martin de Rio, comme le dit le R. P.

La sacrée Congrégation ne précipite point son jugement sur la résurrection d'un mort à l'invocation d'un Serviteur de Dieu. Avant de se déclarer pour le miracle, elle s'assure bien de la vérité de la mort, soit en supputant le temps pendant lequel cette mort a paru réelle, soit en examinant les symptomes mortels dont elle a dû être accompagnée, soit enfin en prenant une exacte connoissance des épreuves faites pour sçavoir si celui qu'on suppose avoir été ressuscité, étoit véritablement mort, ou s'il ne l'étoit qu'en apparence.

Il y a des difficultés particulieres à l'égard de ceux qui étant tombés dans l'eau demeurent au fond pendant un temps considérable, & qui en étant retirés reprennent la vie & les forces par l'intercession d'un Serviteur de Dieu. On craint toujours que leur mort ne soit pas suffisamment prouvée, par la raison seule qu'ils ont été longtemps sous l'eau. Boyle fait voir par quelques exemples, & l'on croit sans peine, qu'il est possible que certains hommes qui se sont accoutumés à se passer d'air, vivent sous l'eau pendant un temps assez considérable, qui rarement cependant excéderoit deux minutes. S'il arrivoit donc qu'un homme passât quatre ou cinq minutes au fond de l'eau, ce temps sembleroit suffire pour qu'on dût le regarder comme mort, & comme ressuscité, supposé qu'après en avoir été retiré, il ne laissât appercevoir que des signes de mort, & qu'il eût donné des signes de vie à l'invocation d'un Serviteur de Dieu.

Quoiqu'il semble que l'on puisse alors conclure l'existence du prodige, il se présente cependant encore une grande difficulté. Elle est fondée sur ce que les Naturalistes ont observé qu'assez ordinairement jusqu'à cinq ans les deux ouvertures qui dans le fœtus suppléent au mouvement alternatif des poumons, ne sont pas exactement fermées, & qu'elles restent encore plus long-

temps ouvertes dans ceux qu'on a habitués dès leur enfance à nager ſur l'eau. Des Anatomiſtes modernes prétendent même que ces deux paſſages ſe trouvent preſque libres dans un grand nombre d'adultes. A ces conſidérations on peut ajouter qu'il eſt très poſſible qu'une ſyncope cauſée par la frayeur, par le froid de l'eau, & par le bouleverſement ſubit des fonctions vitales, ſoit aſſez forte, & rende le jeu des poumons aſſez foible pour que le ſubmergé n'avale l'eau que très-lentement, & qu'elle pourroit durer quelque temps après qu'il a été remis en plein air. La Congrégation des Rites a donc ſoin de s'informer de l'âge de celui que l'on prétend avoir péri dans les eaux, & être reſſuſcité: elle calcule auſſi avec la derniere attention le temps qui s'eſt écoulé depuis la chûte dans l'eau juſqu'à la réſurrection prétendue.

Les deux lettres où il s'agit de la réſurrection, ſont immédiatement ſuivies de celles qui traitent des miracles négatifs. Ce ſont ceux, dit Matta, qui n'augmentent, n'alterent, & ne diminuent en rien ce qui en eſt l'objet. C'eſt par des prodiges de cette claſſe que le buiſſon ardent étoit en feu ſans ſe conſumer; que les enfans de la fournaiſe vivoient au milieu des flammes, & qu'on eſt préſervé tantôt de la mort, tantôt d'un incendie, d'un naufrage, ou d'autres accidens. Quelques exemples ſur ces mira-

cles feront juger de la difficulté avec laquelle la ſacrée Congrégation les admet.

Quand les Poſtulateurs propoſent la ceſſation d'une peſte, on examine d'abord l'eſpece, l'état, les progrès de la maladie peſtilentielle: on n'oublie point que la peſte, plus violente en été qu'en hyver, paroît ſouvent comme s'aſſoupir dans cette derniere ſaiſon pour ſe réveiller enſuite avec la même force; que des vents ſalutaires & qui purifient l'air, de ſages précautions, comme de grands feux allumés en plein air, & les préſervatifs employés par les particuliers, peuvent contribuer à la faire ceſſer. L'exacte connoiſſance que prend la Congrégation ſur les faits relatifs à toutes ces circonſtances, la met en état de juger s'il faut attribuer la ceſſation de la peſte à l'invocation des Serviteurs de Dieu, ou à l'influence de quelque cauſe naturelle. Ces obſervations n'empêchent pas que l'on ne reconnoiſſe le miracle, lorſque la ceſſation précédée de l'invocation d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux, eſt ſubite, complette & perſévérante. On penſeroit tout autrement, ſi quelques-uns, quoiqu'en petit nombre, venoient à être frappés de peſte après l'invocation.

Dans les Cauſes de Ste. Cathérine de Bologne & de S. Pie V. les Poſtulateurs vouloient que l'on regardât comme un vrai miracle que quelques perſonnes ſur leſquelles

on avoit tiré des coups de fusil à balle, n'en eussent été que légérement blessées. Les Consulteurs ne se rendirent point à toutes les raisons qui furent alléguées. Les Auditeurs de Rote jugerent de même comme extraordinaire & non comme miraculeux ce qui étoit arrivé à l'égard de S. Charles Borromée, sur lequel un scélérat tira une arquebuse chargée de plusieurs balles dont quelques-unes traverserent les habits du S. Archevêque sans le blesser. N'est-il pas très-possible en effet que l'on soit préservé par l'interposition fortuite d'un corps qui rompt le coup, ou à raison de la distance, de la mauvaise qualité de la poudre, de la façon dont l'arquebuse a été chargée, ou de la direction oblique de la balle?

Nos Lecteurs ne regarderont pas comme nécessaire que nous entrions dans aucun détail sur les autres Lettres du volume que nous analysons: il suffira de leur en exposer les objets. L. R. P. d'Audierne traite de la multiplication & de la transmutation miraculeuse des choses; des miracles qui s'operent sur les élémens & les autres créatures irraisonnables; de quelques prodiges qui se font dans la région de l'air & sur le globe terrestre; de la sueur & des larmes de sang qui coulent du corps & des yeux des Serviteurs de Dieu; de la splendeur & de la lumiere qui brillent quelquefois sur

leur visage. L'abstinence prodigieuse du boire & du manger; l'expulsion des Démons; l'incorruptibilité, les attitudes étonnantes, & certaines qualités des cadavres; les liqueurs qui coulent des Reliques & des tombeaux des Saints; les apparitions des Bienheureux; enfin l'imagination & ses effets, sont la derniere partie des matieres exposées dans le volume.

Est-il besoin que nous fassions sentir que pour un pareil Ouvrage, quoiqu'il ne soit qu'une abbréviation, il faut un Ecrivain Théologien, Philosophe & Naturaliste? Nos lecteurs nous demanderont si nous avons apperçu toutes ces qualités dans le R. P. d'Audierne. Pour ménager sa modestie nous ne répondrons point à la question, nous nous contenterons de lui faire observer qu'il a latinisé en François quelques noms de personnages dont la mémoire est encore trop récente pour les mal dénommer; *Fernelius*, *Hoffmannus*, *Riverius*, &c. au-lieu de Fernel, Hoffmann, Riviere, &c.

Une autre observation alloit nous échapper, quoiqu'elle n'ait pas laissé de nous frapper. Le R. P. a jugé à propos de distribuer son Ouvrage en Lettres: tout l'avantage qu'il a tiré de la forme Epistolaire, a été de commencer ses articles par *Monsieur*, de les finir par *je suis &c.* & d'insérer quelques petites interlocutions qui af-

fectent trop ſouvent le ton de gentilleſſe.
„ Mais laiſſons *Meſſieurs* les Médecins *éta-*
„ *ler* leur doctrine ſur la nature & les cau-
„ ſes de l'Epilepſie, & arrêtons-nous à ce
„ qui intéreſſe le plus la matiere des mira-
„ cles que nous traitons (pages 57.)".....
C'eſt cependant cette doctrine qui fait la
baſe des diſcuſſions des Conſulteurs, lorſ-
qu'il eſt queſtion de guériſons miraculeu-
ſes... Un nommé Jean Calvin ayant eu
„ un enfant mordu par un chien hydropho-
„ bite, renvoya cet enfant à St. Hubert
„ pour être guéri par ſon interceſſion. Dieu
„ veuille, Monſieur, que nous n'ayons
„ pas beſoin de faire ce pélérinage. Je
„ ſuis, &c. (pages 81.)" Ces plaiſanteries
& quelques autres pareilles ſont bien inno-
centes aſſurément, mais elles paroîtront
déplacées dans un Ouvrage auſſi ſérieux. Il
valoit beaucoup mieux mettre de l'élégance
& de la correction dans le ſtyle. Mais
que pourrons-nous dire d'une découverte
du R. P. d'Audierne? Nos lecteurs la qua-
lifieront; elle eſt conçue en ces termes: „
„ Il faut prendre garde que le ris qui ſem-
„ ble échapper quelquefois aux maniaques
„ ne ſoit en effet un mouvement convulſif,
„ tel que fut celui de Tycon, qui, au rap-
„ port d'Hippocrate, ayant reçu un coup
„ de *fuſil* dans la poitrine, fut ſaiſi d'un
„ ris forcé, &c." (pages 67.)

ECLAIRCISSEMENT d'une difficulté proposée contre un Article du premier Extrait de la *Collection des Historiens de Baviere*, inséré dans nos Mémoires.

JEAN STAINDELIUS raconte dans sa Chronique l'abstinence singuliere d'une fille de Toul près Commercy, qui pendant trois ans ne prit aucune nourriture. En citant cette Histoire nous remarquions qu'elle étoit racontée par le Chroniqueur *d'une maniere un peu contradictoire*, puisqu'il la faisoit durer *trois ans*, après avoir dit d'abord qu'elle n'avoit été que de *dix mois*. La contradiction, ajoutions-nous, est d'autant plus remarquable qu'*elle se trouve aussi dans Eginhard*, &c. Cette derniere assertion paroît hazardée à un Anonyme; il la regarde même comme *une méprise*, &, dans une lettre qu'il nous a adressée, il soutient que le récit d'Eginhard n'est point du tout contradictoire. Voici ses preuves; nous les copierons d'abord en entier dans la crainte de paroître les altérer, & nous y répondrons ensuite article par article.

„ De la différence des deux énoncés „ d'Eginhard, dit cet Anonyme, il ne ré„ sulte aucune contradiction. A la fin de „ l'an 823, il n'y avoit encore que dix „ mois que la fille jeûnoit; & à la fin de

„ 825, il y avoit trois ans. L'Annaliste, „ qui vraisemblablement recueilloit les „ faits à mesure qu'ils arrivoient, ne pou- „ voit pas prévoir en 823 qu'une abstinen- „ ce qui avoit déjà duré dix mois, seroit „ prolongée jusqu'en 825. Mais il semble „ avoir prévu que les deux passages, s'ils „ étoient lus sans attention aux dates, „ pourroient faire naître quelque difficulté „ dans l'esprit des lecteurs; & comme s'il „ eût voulu prévenir la méprise où vous „ êtes tombé, il rapproche ainsi lui-même „ par forme de récapitulation les deux „ faits, en distinguant la date de chacun: „ *Cœpit autem*, dit-il, *jejunare anno incar-* „ *tionis Dominicæ* 823, *sicut in ipsius des-* „ *criptione superius annotavimus; & hoc* „ *anno* 825, *circa Novembris mensis initium* „ *peracto jejunio escam sumere cœpit.* C'en „ étoit assez, ce me semble, pour lever „ toute difficulté. Et certainement, s'il y „ avoit eu la plus légere apparence de „ contradiction dans le texte d'Eginhard, „ elle n'auroit pas échappé au sçavant D. „ Bouquet, Editeur des Annales dont il „ s'agit. Je pense donc que vous devez „ à l'Annaliste & à l'Editeur une sorte de „ réparation qu'on vous invite à placer „ dans le prochain Journal. Il a paru „ plus honnête de vous adresser directe- „ ment cette observation, que de recourir „ à tout autre Ouvrage périodique."

Telle eſt preſque en entier la lettre de l'Anonyme, dont nous n'avons exactement retranché que l'endroit de nos Mémoires qui fait l'objet de ſa critique. Reprenons maintenant chaque phraſe de notre Cenſeur, & tâchons de lui prouver que nous ne nous ſommes pas avancés témérairement. Nous le prions ſeulement, avant d'aller plus loin, de nous lire ſans prévention, & nous demandons aux lecteurs qu'ils veuillent bien écouter avec une attention particuliere les moyens de défenſe que nous allons préſenter.

„ De la différence des deux énoncés „ d'Eginhard, il ne réſulte aucune con„ tradiction." On va voir qu'il en réſulte une ſi palpable, qu'il faut s'aveugler pour ne pas l'appercevoir.

„ A la fin de l'an 823, il n'y avoit en„ core que dix mois que la fille jeûnoit, „ & *à la fin de* 825, il y avoit *trois ans.*" Ici l'Anonyme fait deux fautes, 1. Il dit *à la fin* de 825: or le texte d'Eginhard porte *circa Novembris menſis initium*, & il a par conſéquent une ſignification bien différente. 2. En ſuppoſant même qu'il ne fît pas dire à Eginhard ce que cet Annalyſte ne dit point, l'Anonyme ſe tromperoit encore, puiſque, toujours dans ſa ſuppoſition, la fille ne jeûna que *trente-quatre* mois, & non pas *trois ans.* L'erreur eſt manifeſte: Eginhard tombe dans une con-

tradiction réelle selon l'exposé même de l'Anonyme, quoique ce dernier traduise mal le texte de l'Annaliste; à plus forte raison la contradiction existe-t-elle dans ce même texte tel qu'il est dans l'original. On y voit d'une part que la fille de Commercy avoit jeûné dix mois à la fin de 823, & de l'autre, qu'*au commencement de Novembre* 825, elle avoit jeûné *trois ans entiers* (*integrum triennium.*) Or rien n'est plus évidemment contradictoire, puisque si l'on ajoute aux dix mois de 823 les douze de 824 & les dix premiers de 825, cette addition ne produira que *trente-deux* mois, tandis qu'il en faudroit *trente-six* pour que l'Annaliste fût exempt de contradiction. Reprenons actuellement la lettre de l'Anonyme.

„ L'Annaliste, qui vraisemblablement re„ cueilloit les faits *à mesure* qu'ils arri„ voient." Où est la preuve que l'Annaliste recueilloit les faits A MESURE qu'ils arrivoient? Loin que l'on en puisse fournir aucune, le contraire est manifeste par les Annales même, puisque sous l'année 824. Eginhard ne parle point de la fille de Commercy dont l'abstinence *duroit* encore, & qu'il n'y revient qu'en 825. D'ailleurs les Annales qui portent le nom d'Eginhard commencent à l'année 741, & finissent seulement en 829. N'est-ce pas (que l'on nous passe le mot) une absurdi-

té palpable de dire que les faits passés durant l'espace de 88 ans ont été recueillis par Eginhard ou tel autre que l'on voudra *à mesure* qu'ils arrivoient?

„ L'Annaliste ne pouvoit pas prévoir „ en 823, qu'une abstinence qui avoit „ déjà duré dix mois, seroit prolongée „ jusqu'en 825." Donc il ne s'est point contredit en faisant durer *trois ans entiers* cette abstinence, qui, selon son récit même, n'eut lieu que pendant *trente-deux mois* au plus? Nous nous en rapportons à l'Anonyme sur la justesse de cette conséquence.

„ Mais, continue-t-il, Eginhard semble avoir prévu que les deux passages... pourroient faire naître quelque difficulté; &, comme s'il eût voulu prévenir notre méprise, il rapproche par forme de récapitulation les deux faits en distinguant la date de chacun." Que prouvent donc contre nous cette distinction des dates, cette *récapitulation* que l'on fait sonner si haut, & qui, aux yeux du Censeur seul paroît être une énorme massue dont nous devons être écrasés? Rien autre chose sinon que l'abstinence de la fille de Commercy dura jusqu'à l'année 825. Or avons-nous nié ce fait? est-ce sur cela que porte la contradiction que nous avons relevée? Point du tout, & cette contradiction, encore une fois, consiste en ce qu'Eginhard, après avoir assigné *trente-deux mois* seulement à

la durée du jeune de la fille, le fait ensuite durer *trois ans* entiers (*integrum triennium compleverit.*) La solution est-elle assez claire, assez développée?

„ C'en étoit assez, ce semble, pour lever toute difficulté. „ Il nous semble au contraire que, malgré les efforts de l'Anonyme, elle subsiste encore dans toute sa force.

„ Et *certainement*, s'il y avoit eu *la plus* „ *légere apparence* de contradiction dans le „ texte d'Eginhard, elle n'auroit pas échap„ pé au sçavant D. Bouquet. „ Nous ne doutons pas du mérite de D. Bouquet dont il n'est point question entre le Censeur & nous; mais, quelque sçavant que l'on suppose ce Bénédictin, peut-on dire sérieusement que *la plus légere apparence* de contradiction dans un texte ne lui auroit *certainement* pas échappé? Des Littérateurs aussi sçavans (pour ne rien dire de plus) que le P. Bouquet, ne se sont-ils pas souvent trompés? Ce Religieux a-t-il joui lui seul du privilege de ne se méprendre jamais? Nous sommes bien assurés que les Critiques qui ont examiné avec attention le vaste recueil qu'il a publié, n'ont pas des idées aussi étranges de cet infatigable compilateur; ils y ont même trouvé des méprises (*) réelles, qui ne diminuent point à la vérité

(*) Nous n'en donnerons pas ici une liste, quoique cela ne fût pas difficile; nous obser-

rité l'opinion qu'ont les Gens de lettres de l'érudition de ce Bénédictin, mais qui montrent au moins combien il est peu surprenant qu'une contradiction manifeste dans le texte d'Eginhard *ait échappé* à son attention. Au reste nous voulons bien pour accomplir toute justice, avouer que lorsque nous avons relevé pour la premiere fois la méprise d'Eginhard, nous n'avions pas consulté D. Bouquet, & que nous avions seulement lu dans le tome second du Recueil de Duchesne le texte de l'Historien de Charlemagne, dont les Annales, comme tout le monde sçait, n'ont pas été publiées par le seul Bénédictin, puisque dès 1521 elles furent imprimées à Cologne par les soins de *Herman Nuenarius.*

„ Je pense, dit l'Anonyme en finissant, „ que vous devez & à l'Annaliste & à l'E-

verons seulement que dans la Carte de l'ancienne Gaule qui est à la tête du *Recueil des Historiens de France*, un Géographe attentif a remarqué deux fautes assez considérables (voyez *Mélang. hist. & philolog.* de M. Michault. Tom. 2. pag. 17. note 470.) Un homme de mauvaise humeur ne manqueroit pas d'observer que le P. Bouquet en bronchant dès le premier pas, prouve bien clairement que des erreurs pouvoient *certainement lui échapper*; mais nous ne voulons fâcher personne, nous respectons sincérement la mémoire du P. Bouquet dont nous reconnoissons la très-vaste érudition; & puis, pour le dire encore, il ne s'agit pas ici de ce sçavant Religieux.

„ diteur une ſorte de réparation &c. „ Si nous croyions nous être trompés, nous n'héſiterions pas à reconnoître notre erreur, parce que, comme dans tout Etat policé le crime doit être puni, il faut que juſtice ſoit faite dans la République Littéraire de toutes les mépriſes reconnues telles. „ Mais les détails dans leſquels nous venons d'entrer prouvent aſſez que nous n'avons de réparation à faire ni à l'Annaliſte qui a tort, ni à l'Editeur dont nous n'avions pas même ouvert le volume.

Nous ſommes très-ſenſibles à l'*honnêteté* que nous a fait l'Anonyme en nous adreſſant directement ſes obſervations. S'il avoit voulu ſe faire connoître à nous, & s'il n'avoit pas ſemblé exiger dans ſa lettre que notre juſtification parût dans nos Mémoires, nous la lui aurions fait paſſer en droiture par reconnoiſſance de ſon procédé; cette démarche ne nous auroit rien coûté; & nous l'aurions même faite avec autant de plaiſir, que nous aurons toujours de la ſatisfaction à lire des Critiques quelles qu'elles ſoient, lorſque les Cenſeurs auront ſçu, comme l'Anonyme, ſe reſpecter aſſez eux-mêmes pour obſerver les égards que ſe doivent réciproquement les Gens de lettres.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

LA *Jurisprudence de la Médecine* en France; ou Traité historique & juridique des Etablissemens, Réglemens, Discipline, Police, Devoirs, Fonctions, Récompenses, Honneurs, Droits, Privileges & Prérogatives des trois Corps de Médecine & de ses Artistes, considérés, soit dans leur Profession simplement, soit dans les Offices qu'ils possedent à ce titre, relativement au Public, à eux-mêmes, & aux Professions qui y ont rapport, avec les devoirs, fonctions & autorité des Juges à leur égard, le tout déduit des Constitutions Apostoliques; du Droit Romain; du Droit Coutumier; des Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres-Patentes de nos Rois, des Arrêts du Conseil & des Cours Souveraines; des usages des Jurisdictions les mieux réglées, & des Corps de Médecine; & du sentiment des meilleurs Auteurs en tout genre. Par M. Verdier, Docteur en Médecine, & Avocat en la Cour du Parlement de Paris; 9 volumes *in*-12. proposés par souscription.

Les matieres que doit renfermer cet Ouvrage, sont distribuées en quatre classes qui formeront quatre Parties; la premiere, commune aux trois Corps de Médecine &

à leurs suppôts; les trois autres particulieres aux Médecins, Chirurgiens & Apoticaires.

La premiere Partie, qui paroît actuellement en deux volumes *in* 12. * contient, 1. la réfutation des différentes sectes de la Médecine; la démonstration du Dogmatisme; son établissement juridique en France par la loi d'approbation, qui défend l'exercice de toutes ses fonctions à ceux qui n'ont point été approuvés; l'étendue & la nécessité de cette loi soutenue contre les prétextes des Charlatans; la tolérance de l'Empirisme, par l'établissement de la Commission Royale de Médecine; la police des Empiriques; l'énumération des prétendus spécifiques les plus fameux, dont la distribution a été autorisée; l'exposition, l'origine, la réfutation & la proscription juridique des arts superstitieux relatifs à la Médecine. 2. L'histoire, l'utilité & les inconvéniens du partage de la Médecine; le rang & les fonctions de ses différentes professions; les consultations. 3 La compatibilité & incompatibilité des fonctions des Ecclésiastiques, des sentimens des Religionnaires, du sexe & de la condition, avec les différentes professions de la Médecine. 4. Les devoirs & les fautes de

* Avant de rendre compte en détail de ces deux volumes, nous croyons faire plaisir au Public en lui donnant cette notice générale de tout l'Ouvrage.

ceux qui exercent la Médecine, relativement à la Religion, à la probité & à la ſcience. 5. Les appointemens, fonctions, droits & privileges des Commenſaux en général, des Officiers de ſanté de la Cour en particulier, des Médecins, Chirurgiens, Apoticaires & Sages-femmes des Tribunaux de Paris, des Médecins & Chirurgiens Jurés-Royaux. 6. Les formalités & l'objet des rapports en Juſtice, proprement dits, & des Exoines politiques, juridiques & eccléſiaſtiques; les qualités de ceux qui peuvent les requérir, & de ceux qui ont droit de les faire. 7. Les nominations, fonctions, droits & devoirs des Médecins, Chirurgiens & Apoticaires-majors, gagnans maîtriſe & Eleves des Hôpitaux de Paris & des Provinces, en particulier de ceux des Religieux de la Charité: 8. L'action, le privilege, la preſcription & la taxe des honoraires de ceux qui exercent la Médecine; les actes de derniere volonté paſſés au profit de ceux-ci. 9. Ce qui concerne les emprunts & les rapports à la ſucceſſion des parens, à raiſon des études de Médecine; les Cours Académiques, les apprentiſſages & les fils de Maîtres en général. 10. L'aſſujettiſſement de la Médecine à la Police; les devoirs, fonctions & autorité des Magiſtrats ſur cet Art. 11. Enfin, ce qui eſt commun ſur l'Etabliſſement, les Membres & les Officiers des Corps de Médecine en général.

La ſeconde Partie doit expoſer, 1. l'hiſtoire des anciennes Académies dans leſquelles la Médecine a été cultivée; l'origine, la formation, les ſtatuts, établiſſemens, gouvernemens & exercices de piété de chacune des Univerſités de France en général, des Univerſités étrangeres dont les Gradués jouiſſent des mêmes privileges que ceux de France, & de leurs facultés de Médecine en particulier. 2. L'établiſſement & gouvernement des Colleges ou Sociétés particulieres de Médecine du Royaume. 3. La nobleſſe, le rang, les fonctions Académiques; les prétentions ſur les Bénéfices Eccléſiaſtiques; la ſauvegarde; le privilege de ſcholarité, les exemptions des Univerſités, Facultés & Colleges de Médecine, ainſi que des Médecins en particulier. 4. Ce qui regarde la cenſure des Livres de Médecine. 5. L'établiſſement, le nombre, l'élection & les fonctions des Profeſſeurs en Médecine, de ſes Facultés & Colleges du College Royal, du Jardin du Roi à Paris, des Places maritimes & des autres Villes. 6. La néceſſité des lettres & des ſciences dans les Aſpirans en Médecine; l'ordre & les formalités du cours de Médecine; les devoirs des Etudians, les fondations des bourſes pour les pauvres. 7. Les actes, formalités & frais des réceptions aux degrés de Médecine. 8. Les actes, formalités & frais pour les aggrégations aux Facultés & Colleges

de Médecine, & pour l'installation des Médecins. 9. La Police particuliere de la Médecine. 10. Les devoirs & les fautes des Médecins.

La troisieme Partie aura pour objets, 1. l'histoire & la nature de la Jurisdiction du premier Barbier & du premier Chirurgien du Roi sur la Chirurgie & la Barberie; l'union, la desunion, les rapports, l'étendue & les bornes respectives de ces deux Arts. 2. La formation, l'établissement, le gouvernement, le district, & les exercices de piété des Communautés des Chirurgiens de Paris & de plusieurs autres grandes villes qui ont reçu des Statuts particuliers; l'énumération des autres Communautés de France soumises à la Jurisdiction du premier Chirurgien; l'établissement & le gouvernement de celles des Villes & Provinces conquises, dont les Statuts ne lui sont point soumis. 3. L'établissement, le régime & l'objet de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris. 4. Le rang que la Chirurgie tient parmi les Arts; les privileges honorifiques & académiques dont elle a joui à Paris, avant & pendant son union à l'Université, & depuis qu'elle en a été séparée; les exemptions des Chirurgiens. 5. Les titres de la Redevance & du serment que faisoient & prêtoient autrefois les Chirurgiens de Paris à la Faculté de Médecine; l'assistance des Médecins aux Maîtrises des Chirurgiens, l'ancienne Police des dissections.

6. L'établissement, le nombre, la nomination & les fonctions des Démonstrateurs Royaux en Chirurgie des différentes Villes, de ceux des Places fortes, des Villes maritimes, & de toutes les Communautés de Chirurgiens. 7. L'utilité des Lettres dans un Chirurgien ; la nécessité des apprentissages, du service chez les] Maîtres, & des Cours établis pour la Chirurgie. 8 Les chefs-d'œuvre, expériences, formalités & frais de Maîtrises des Chirurgiens, tant dans Paris que dans plusieurs autres Communautés célebres, 9. Les Aggrégations des Maîtres Chirurgiens, des Chirurgiens commensaux, des Gagnans maîtrise des hôpitaux des Chirurgiens des Hôpitaux militaires & de la Marine, aux différentes Communautés de Chirurgie 10. L'utilité, la noblesse & l'étendue du ministere des Sages-femmes, leur approbation, & l'inspection que les Curés ont sur celles de leurs Paroisses. 11. Les objets relatifs aux Restaurateurs, Lithotomistes, Oculistes, Dentistes, Herniaires, Phlébotomistes. 12. Le privilege des veuves des Chirurgiens, Maîtres ou Commensaux, & la police des Privilégiés. 13. La Police particuliere de la Chirurgie. 14. Enfin, les devoirs & les fautes de ceux qui exercent la Chirurgie, relativement à de Baptême eux-mêmes & à leurs malades, & particuliérement en ce qui concerne l'administration du Sacrement de Baptême.

Dans

Dans la quatrieme & derniere Partie seront compris, 1. l'établissement, le gouvernement, le district, & les exercices de piété des Communautés des Apoticaires-Epiciers de Paris, des Commensaux, des Privilégiés suivant la Cour, & d'autres Jurandes patentées du Royaume; l'histoire & la nature de la Jurisdiction du premier Médecin du Roi sur la Pharmacie; le gouvernement des Jurandes qui lui sont soumises. 2. Le rang que la Pharmacie tient dans les Arts, & particuliérement dans les six Corps des Marchands; les droits que les Apoticaires-Epiciers exercent sur les autres Commerces, au moyen de l'Etalon Royal dont ils ont la garde; les privileges utiles & honorifiques dont ils jouissent dans l'usage civil. 3. Le serment des Apoticaires aux Corps de Médecine. La redevance des Privilégiés suivant la Cour, à la Faculté de Médecine de Paris; la présidence des Médecins aux Maîtrises de Pharmacie; la visite des drogues par les Médecins avec les Maîtres Gardes. 4. Les études des Aspirans Apoticaires, qui consistent dans l'étude de la Grammaire, les apprentissages, le service chez les Maîtres, & les Cours de Pharmacie. 5. Les actes des chefs-d'œuvre, pour les réceptions & aggrégations dans les Communautés des Apoticaires, Commensaux & des privilégiés suivans la Cour, dans les Jurandes patentées,

& dans les lieux non Jurés. 6. L'union des Epiciers, Droguiſtes, Ciriers & Confiſeurs avec les Apoticaires; l'étendue & les bornes de leurs profeſſions & de celles des Herboriſtes. 7. Les Privileges des veuves des Apoticaires & Epiciers, Maîtres & Commenſaux; la Police des Privilégiés. 8. Les lieux par où il eſt permis de faire entrer les drogues en France; l'énumération des drogues dont le commerce eſt défendu aux Apoticaires & aux Epiciers; les rapports de leur commerce & de leur profeſſion avec pluſieurs autres. 9. La police particuliere de la Pharmacie. 10. Les devoirs & les fautes des Apoticaires & des Droguiſtes, relativement à eux-mêmes & au Public, en ce qui concerne le nombre, la mixtion, & la taxe de leurs drogues, le débit de celles dont l'uſage eſt dangereux, & l'exactitude de leurs meſures, poids & balances. 11. Enfin, la ſurintendance du premier Médecin du Roi ſur les eaux minérales & médicinales de France; les réglemens généraux & particuliers à celles qui ſont les plus renommées, & ſpécialement ce qui concerne les eaux minérales de Lorraine.

Pour mieux faire connoître l'étendue de ſon projet, l'Auteur, outre les deux premiers volumes, a fait imprimer un *Eſſai ſur la Juriſprudence de la Médecine*, *in*-12. de 400 pages environ, dans lequel il don-

ne la ſolution des principales queſtions qui entrent dans l'objet de l'Ouvrage entier. Cet Eſſai ſe vendra 30 ſ. broché, & 40 ſ. relié. Chacune des quatre Parties qui forment les huit autres volumes, ſe vendra ſéparément pour la commodité de ceux qui n'auront pas beſoin de la totalité : le prix ſera 5 livres les deux volumes brochés, & 6 livres reliés.

Ceux qui deſireront ſe procurer tout l'Ouvrage, trouveront des avantages dans une ſouſcription, dont voici les conditions. On ne ſera admis à ſouſcrire que juſqu'au premier Octobre 1763. On payera 16 liv. en ſouſcrivant, au moyen de quoi on recevra ſur le champ les trois premiers volumes imprimés. Ceux qui auront acheté la premiere Partie, pourront encore ſouſcrire avant le terme indiqué, en donnant 12 livres.

La ſeconde Partie paroîtra au commencement de Novembre 1763, la troiſieme au mois de Mars 1764, & la derniere au mois de Juillet ſuivant. Pour ſouſcrire on s'adreſſera à l'Auteur (M. Verdier) chez M. Porquier, Marchand Vinaigrier, Rue du Fauxbourg St. Jaques, vis-à-vis la Viſitation, à Paris : à M. Prault Pere, Quai de Geſvres, à Paris : à M. Malaſſis le jeune, Imprimeur à Alençon : à M. Monnoyer, Imprimeur au Mans : & aux autres Libraires qui débiteront l'Ouvrage.

L'Auteur prévoit qu'il ſera obligé de donner un ſupplément: il annonce auſſi un *Code Médecinal*, en 4 vol. *in*-12. La ſouſcription pour ces derniers Ouvrages ne ſera ouverte qu'en faveur des perſonnes qui auront ſouſcrit pour la *Juriſprudence de la Médecine*.

De l'Education des Filles par M. de Fénelon : *nouvelle Edition, augmentée d'une lettre du même Auteur à une Dame de qualité ſur l'éducation de M*** ſa fille unique. A Paris, chez Jean-Thomas Hériſſant petit in*-12. Ou plutôt cette lettre eſt déjà connue, & ſe trouvoit dans la précédente édition : mais ce qu'il y a de vraiment neuf dans celle-ci, c'eſt d'abord la correction de cette édition revue ſur deux autres, l'une de Paris, & l'autre de Hollande, & conſéquemment plus exacte que l'une & l'autre: on ne devroit jamais faire de réimpreſſion ſans de pareilles confrontations; c'eſt l'unique moyen d'arrêter le progrès des fautes, qui autrement ne manquent pas de paſſer d'une édition dans l'autre: ce qu'il y a encore de neuf ici, c'eſt l'Avertiſſement qui eſt à la tête de cette édition, dans lequel, après avoir expoſé ſommairement l'hiſtoire de ce petit Ecrit, l'éloge que M. Rollin en faiſoit, le fonds d'inſtruction qu'il renferme; on y répond en peu de mots aux reproches injuſtes & aux fauſſes imputations que forme contre ce Livre l'Auteur de l'Avertiſſe-

ment qui eſt à la tête de l'Edition publiée à Amſterdam en 1754. Cet Editeur, pour inviter les Proteſtans à la lecture de ce Livre, tâchoit de leur perſuader que M. de Fenelon ne s'y éloigne pas fort de leurs ſentimens. On fait voir ici que ſi cet Ouvrage convient aux Proteſtans même, ce n'eſt pas que M. de Fenelon y affoibliſſe la Doctrine de l'Egliſe, mais que c'eſt parce qu'il y poſe des principes généraux d'éducation qui leur conviennent autant qu'aux Catholiques.

Office Divin abrégé pour tous les temps de l'année, à l'uſage des perſonnes pieuſes qui deſirent de s'unir aux Prieres générales qui ſe font dans l'Egliſe aux différentes heures du jour; imprimé *par ordre de M.* le Cardinal de Luynes, Archevêque de Sens, 1763, *in*-8. ſe trouve *à Sens, chez P. H. Tarbé: & à Paris, chez la veuve Pierre, Rue S. Jaques à S. Ambroiſe.* Ce Livre que l'on peut appeller *les Heures de Luynes*, & au commencement duquel ſe trouve un Calendrier à l'uſage de *Rome, Sens & Paris*, peut également être utile aux fideles de *tous les* autres *Dioceſes.* L'intention très-louable de M. le Cardinal de Luynes, comme il le témoigne dans le Mandement qu'il a mis à la tête de ce volume, eſt de *favoriſer le ſaint deſir qu'ont les ames pieuſes de relever le mérite de leurs Prieres en les uniſſant à celles qui ſe font dans un même temps dans*

l'*Eglise universelle*, & de les assurer *que les prieres qu'elles récitent ne renferment rien qui ne soit conforme à la saine Doctrine & à la véritable Piété.* La disposition de ce nouvel Office consiste principalement à ne mettre à chaque heure qu'un seul Pseaume, en divisant même les plus longs. On trouve donc ici réduit à cette forme, 1. *L'Office du Dimanche & des six jours* de la semaine. 2. *L'Office de toutes les Fêtes principales*, depuis Noël jusqu'à la Toussaints. 3. Sept *Communs* pour les Fêtes des Saints des différens Ordres. 4. *L'Office des Morts.* Les Pseaumes y sont distribués de maniere qu'on les récitera tous dans le cours de l'annnée. Mais les Pseaumes du Dimanche, des Féries & des Communs se répéteront souvent, au-lieu que ceux des Fêtes principales ne se diront qu'une fois, au jour de la solemnité, ou tout au plus pendant l'Octave, quand il y en a. C'est peut-être un inconvénient que l'on pourroit éviter en distribuant les Pseaumes aux trente jours de chaque mois. Cet Office n'en seroit pas plus chargé: on pourroit suivre l'ordre même du Pseautier, en ne disant qu'un Pseaume, ou même une partie d'un Pseaume à chacun des huit Offices de chaque jour: on auroit l'avantage de réciter ainsi au moins chaque mois le Pseautier entier, que l'Eglise récite chaque semaine, & que les anciens Solitaires réci-

toient même chaque jour. On pourroit conserver l'Office des Fêtes principales tel qu'il est dans ce Livre, qui est au fond très-bien fait. Il n'y auroit de changement à faire que dans les Offices du Dimanche, des Féries & des Communs. On conserveroit même encore le fond de ces Offices tel qu'il est, il ne s'agiroit que de substituer aux Pseaumes qui y sont, les Pseaumes distribués dans l'ordre que nous venons de proposer, & que nous allons rendre sensible par une légere esquisse.

Distribution des Pseaumes pour chaque jour du mois.

Jours.	Pseaumes.	Jours.	Pseaumes.
I.	1-7.	XVI.	77 & 78.
II.	8-13.	XVII.	79-83.
III.	14-17.	XVIII.	84-88.
IV.	18-22.	XIX.	89-94.
V.	23-28.	XX.	95-101.
VI.	29-32.	XXI.	102-104.
VII.	33-36.	XXII.	105-107.
VIII.	37 40.	XXIII.	108-113.
IX.	41-44.	XXIV.	114-118.
X.	45-50.	XXV.	*suite du* 118.
XI.	51-56.	XXVI.	119-126.
XII.	57-63.	XXVII.	127 133.
XIII.	64-67.	XXVIII.	134-138.
XIV.	68-71.	XXIX.	139-143.
XV.	72-76.	XXX.	144-150.

Aux Pseaumes se trouvent joints dans ce nouvel Office quarante *Cantiques* tirés de l'Ecriture, & distribués aux Laudes & aux Vêpres, mais de maniere que le Cantique *Benedictus* ne se dira qu'au jour de Noël, le Cantique *Magnificat* au jour de l'Assomption. Nous n'y avons point apperçu le Cantique *Nunc dimittis*: il pourroit convenir au jour de la Purification. Le grand Cantique de Moïse *Audite*, est partagé & distribué aux Laudes des sept jours de la semaine. Son premier Cantique *Cantemus*, est distribué aux Vêpres des quatre premiers jours. Le Cantique d'Ezéchias & celui de Judith se disent aux trois autres jours.

Il y a dans chaque Office à Matines, une *leçon* tirée *de l'Ecriture ou des Peres.* Beaucoup d'autres textes de l'Ecriture sont répandus dans chaque heure de ces Offices. Les *Hymnes* nous ont paru être communément les mêmes que celles de Paris: elles sont entieres à Matines, Laudes & Vêpres; aux autres Heures elles sont variées & composées d'une seule strophe avec la doxologie.

Les traductions nous paroissent généralement porter le caractere de cette exacte simplicité qui convient sur-tout aux traductions de l'Ecriture. Il s'y est glissé quelques fautes d'impression: à la page 109, *Vous ne cessez point*; il faut lire, *Nous ne cessons point.*

Nous croyons qu'entre les Offices des Fêtes principales, il manque un *Office de Dédicace*. Au-reste ces *Offices de Dimanche & Fêtes* ne doivent pas détourner les fideles de l'assistance aux divins Offices dans les Eglises de leurs Paroisses ; ce n'est qu'un supplément en faveur des personnes qu'une sorte de nécessité retient dans leurs maisons, & empêche de réciter l'Office entier qu'elles pourroient dire avec les autres dans l'Eglise.

Si nous nous sommes un peu trop arrêtés sur ce Livre, c'est qu'au fond il nous paroît mériter d'être connu. Le zele de M. le Cardinal de Luynes pour entretenir dans ses Diocésains l'esprit de priere, le goût des divines Ecritures, & l'application aux exercices de l'Eglise, est digne d'être imité.

Prospectus de la Gazette Littéraire de l'Europe, *in*-8. de 8 pages. Cette nouvelle feuille hebdomadaire doit être distinguée, dans le nombre de celles que nous avons déjà : protégée & dirigée par le Gouvernement, elle mérite encore de fixer l'attention du Public par l'étendue des objets qu'elle embrasse. Il est très-certain que la Littérature étrangere n'est point assez connue en France ; & il est aussi certain que la *Gazette* annoncée devra remplir pleinement nos desirs à cet égard, puisqu'indépendamment du mérite des Hommes de lettres qui s'en occupent, le Ministere a bien voulu charger

les perſonnes employées pour le ſervice du Roi dans les Pays étrangers de fournir à MM. ARNAUD & SUARD toutes les inſtructions & tous les ſecours qui leur ſeront néceſſaires. Cette *Gazette* qui ſe diſtribuera tous les Mécredis en cayers de 16 pages d'impreſſion, contiendra les Nouvelles & les avis divers relatifs aux Sciences & aux Arts auſſi bien que l'annonce de tous les Ouvrages qui s'imprimeront en Europe; mais comme l'abondance des matieres qui y entreront ne permettra de donner que des *notices très ſuccinctes* des Livres nouveaux, on publiera à la fin de chaque mois un ſupplément de quatre feuilles (auſſi *in* 8.) qui ſera conſacré aux traductions entieres ou aux analyſes détaillées des Ouvrages étrangers qui mériteront d'être plus particuliérement conuns. Ce ſupplément, ajoutent les Auteurs du Proſpectus, n'aura pour unique objet que la Littérature étrangere, parce que nous avons en France *deux* Ouvrages périodiques deſtinés à faire connoître la Littérature Françoiſe ſçavoir le *Journal des Sçavans* & le *Mercure de France.* Le petit déplaiſir qu'il ſemble qu'on ait voulu nous cauſer en nous oubliant abſolument dans l'indication des Ecrivains occupés à faire connoître la belle Littérature de France, ne nous empêche pas d'annoncer avec plaiſir cette nouvelle *Gazette*, & de publier hautement ce que nous

pensons de son utilité pour les Lettres : elle doit beaucoup contribuer au progrès des Sciences, tant par le mérite des Auteurs qui en sont chargés, que par sa nature & son objet, & plus encore par la protection très-marquée dont l'honore le Ministere toujours attentif au bien des Arts. Nous le dirons néanmoins avec franchise, quelque utile que doive être cette *Gazette*, elle ne nous paroît pas *réaliser le vœu* (*) de Muratori, qui desiroit la composition d'un *Journal Universel*, puisque ce dernier Ouvrage devoit embrasser toute la Littérature, tandis que la Gazette se propose seulement de donner des analyses pour les Livres étrangers, & des *notices très succinctes* pour les Ouvrages François. Il seroit donc plus juste de dire que la nouvelle Gazette réunie aux Journaux qui ont pour objet la Littérature Françoise, pourroient en quelque maniere remplir les desirs du sçavant *Muratori*. Quoi qu'il en soit, au moyen de l'établissement de cette Gazette Littéraire, les *Annales typographiques* deviennent inutiles & ne seront plus continuées; le *Journal étranger* lui-même ne peut plus conserver sa premiere forme : cet Ouvrage auquel „ malgré leur *desintéressement*, comme dit „ avec autant de vérité que de modestie

(*) Dit-on correctement *réaliser un vœu* ? Nous avouons que l'expression est nouvelle pour nous.

„ M. l'Abbé Arnaud, malgré le peu de „ *faveur* dont leurs efforts ont été *récompensés*, les Auteurs ont pu cependant donner assez d'intérêt pour en faire desirer „ la continuation au Public" : ce Livre si généralement estimé cédera desormais sa place à la Gazette Littéraire, mais par-là il ne fera qu'acquérir plus d'étendue & de solidité.

Toutes ces considérations sont autant de préjugés très-favorables à la nouvelle Gazette, & nous en attendons les premieres feuilles avec cette impatience vive & inquiete que donne toujours l'espérance d'un avantage réel & solide.

Recueil des Ouvrages qui ont remporté les prix à l'Académie des Jeux Floraux en 1761, 1762 & 1763. Par M. le Chevalier de la Tramblaye, Brochure *in*-12 de 40 pages. A Londres, & se vend à Paris chez Vallat-la-Chapelle, 1763. Ce Recueil contient quatre Odes & une Epître. Les sujets de ces Odes sont, *le Jaloux*, *les Charmes de l'Amour conjugal*, *le Misanthrope*, *l'Imagination*, la derniere piece est intitulée *Epître à ma Fontaine.* La premiere Ode a beaucoup de feu; peut-être vaudroit-elle mieux si *le Jaloux* étoit moins furieux : il menace & tempête presque d'un bout à l'autre. La strophe la plus paisible est celle qui peint le mieux les inquiétudes déraisonnables du Jaloux.

Près de cette Onde claire & pure,
Contemple ce jeune arbrisseau,
Ce myrthe, amour de la nature,
Que mes soins ont rendu si beau.
Cruelle, oses-tu te défendre,
Lorsque sur son écorce tendre
Je vois nos chiffres effacés,
Gages de mes ardeurs sinceres,
Précieux, divins caracteres,
Que l'Amour même avoit tracés?

Il y a plus de vérité & d'intérêt dans la seconde Ode: pour le bien de notre siecle nous en citerons deux strophes; elles expriment les plaintes ameres de la Vertu.

Non loin de ce séjour paisible,
Près de l'enceinte de ces bois,
J'ai vu mon ennemi terrible,
Qui dictoit ses honteuses loix.
J'ai vu l'affreux libertinage,
Ce cruel tyran du jeune âge,
Lever un front audacieux.
L'Excès, l'Audace, l'Insolence,
L'Effronterie & la Licence
Le suivoient en bravant les Dieux.

Sourde à mes plaintes ingénues,
J'ai vu la foule des mortels
Former des danses dissolues
Sur les débris de mes Autels.
J'ai vu sans appui, sans défense,
La foible & timide Innocence
Qui s'éloignoit avec horreur:
Oui, dans leurs fêtes détestables,
Les Bacchantes, biens moins coupables,
Insultoient moins à la pudeur.

Le Misanthrope que M. le Chevalier de la Tramblaye fait parler dans la troisieme Ode, n'est point l'ennemi du genre humain, mais celui du vice: c'est l'ardent ami de la vertu & de l'humanité aigri par le spectacle continuel de l'infortune & de la méchanceté des hommes. Voici comme il s'exprime sur le trafic des esclaves, & sur les suites funestes de la guerre:

Cachez-vous à mes yeux, hommes sans foi, sans
ame,
Des bords du Sénégal, monstrueux habitans,
Qui vendez sans frémir à l'avarice infame
Vos freres, vos enfans.
O race des Incas sur la Terre adorée!
Sçavez vous qu'aujourd'hui dans la même contrée,
Dans les champs de Quito, cultivés par vos
mains,
Des tigres, dévorés d'un feu qui croît sans-cesse,
Boivent avec votre or la soif de la richesse,
Et le sang des humains.
Ministres de Bellone, instrumens de carnage
Soldats, accourez tous sur ces toîts embrasés:
Venez, ames de fer, contempler votre ouvrage;
Venez, si vous l'osez.
D'une aveugle fureur, victimes mercénaires,
Plongez-vous dans ce sang; c'est le sang de vos
freres.
Comme il coule à longs flots de ce flanc malheureux!
Voyez ce front livide où la mort se déploye...
Entendez-vous l'Enfer qui pousse un cri de joye
A ce spectacle affreux?

L'Ode, qui a pour objet de peindre les effets de l'imagination poëtique, renferme des images heureuſes. Quelqu'un jugera peut-être encore la lyre de M. le Chevalier de L** montée ſur un ton un peu trop bruyant. Juſques dans ſon Epître à ſa Fontaine, ſa Muſe aime à s'élever; elle y fait un récit intéreſſant pour ceux même qui pourroient deſirer qu'il ſe trouvât ailleurs: il s'agit de la chûte de la foudre.

Je goûtois en ſilence
Ce calme heureux, où libre de ſes fers,
Le ſage, au poids d'une juſte balance,
Peſe ſon être & juge l'Univers.
Le ſeul Zéphir folâtroit dans les airs,
Et promenoit ſa volage inconſtance;

Quand tout à coup un nuage s'avance,
Chargé de ſouffre & ſillonné d'éclairs,
A la faveur de ſes flancs entr'ouverts
Je contemplois la foudre étincelante,
Qui raſſembloit ſous ſon aîle brûlante,
De ſa fureur les inſtrumens divers..
Elle éclata . . . .
O ma Chloé! quel ſouvenir cruel!
Je vois tomber, frappé du coup mortel,
Cet orme antique, honneur de ce bocage,
Témoin diſcret de mon premier hommage,
Et des ſermens d'un amour éternel.

TABLE DES ARTICLES
du *Journal des Sçavans*, AOUT 1763.

des *Mémoires de Trévoux*, AOUT 1763.